



**RÈGLEMENT 2023-09 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)  
CONJOINT 2023-2029 DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser aux sept ans ;

CONSIDÉRANT QUE le 22 décembre 2016 est entré en vigueur le PGMR actuellement en vigueur au sein de la MRC de La Matapédia ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia a adopté le 13 octobre 2020 la résolution CM 2020-202 concernant un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC de La Mitis et la résolution CM 2020-203 concernant la délégation de la responsabilité d'élaboration d'un projet de PGMR à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia a adopté, le 13 octobre 2021, par sa résolution no CM 2021-170, son projet de plan de gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la LQE, la MRC de La Matapédia a tenu des séances de consultation publique le 5 avril 2022 (en ligne) et le 21 septembre 2022 et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de PGMR ;

CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise de récupération et de recyclage a émis le 9 mars 2023 un avis quant à la non-conformité du projet de PGMR de la MRC de La Matapédia avec la politique du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la LQE, la MRC de La Matapédia a remplacé le projet de PGMR jugé non-conforme par un nouveau projet de PGMR conforme aux modifications demandées ;

CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise de récupération et de recyclage a émis, le 5 mai 2023, un avis quant à la conformité du projet de PGMR de la MRC de La Matapédia avec la politique du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 53.20.3 LQE, l'adoption d'un règlement est requise afin que le PGMR conjoint des MRC de La Matapédia et de La Mitis entre en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le Conseil de la MRC de La Matapédia à la séance ordinaire tenue le 14 juin 2023 ;

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2023-09 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, lequel statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint et ses annexes, modifiés selon l'avis de non-conformité émis par la Société québécoise de récupération et de recyclage, sont adoptés.

ARTICLE 3. Ces documents, joints aux présentes, constituent le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint des MRC de La Matapédia et de La Mitis et font partie intégrante du présent règlement comme s'ils étaient ici au long récités.

ARTICLE 4. Conformément à l'article 53.20.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le PGMR conjoint entrera en vigueur le jour de l'adoption du règlement par les deux MRC.

ARTICLE 5. Une copie du règlement sera transmise à la Société québécoise de récupération et de recyclage afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR conjoint.

**ADOPTÉ À AMQUI, LE 5 JUILLET 2023**

Chantale-Lavoie, préfet

Pascal St-Amand, greffier adjoint

Dépôt et présentation : 14 juin 2023

Avis de motion : 14 juin 2023 (CM 2023-145)

Adoption : 5 juillet 2023 (CM 2023-167 – MRC de La Matapédia) et 12 juillet (C.M. 23-07-164, RÈG354-2023 - MRC de La Mitis)

Entrée en vigueur : 12 juillet 2023

Avis public d'entrée en vigueur : 30 août 2023



# PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029

MRC DE LA MATAPÉDIA  
MRC DE LA MITIS

En vigueur le 12 juillet 2023



Régie intermunicipale de traitement  
**DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

---

## Conseil de la MRC de La Matapédia

Chantale Lavoie	Préfet, MRC de La Matapédia
Marlène Landry	Mairesse, Sainte-Marguerite-Marie
Jean-Paul Bélanger	Maire, Municipalité de Saint-Cléophas
Marcel Belzile	Maire, Municipalité de Sayabec
Gino Canuel	Maire, Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
Gilbert Marquis	Maire, Municipalité de Saint-Noël
Sylvie Blanchette	Mairesse, Ville d'Amqui
Martin Carrier	Maire, Municipalité de Saint-Damase
Odile Roy	Mairesse, Ville de Causapscal
Sébastien Lévesque	Maire, Municipalité de Sainte-Irène
Gérard Grenier	Maire, Municipalité de Lac-au-Saumon
Georges Guénard	Maire, Municipalité de Saint-Vianney
Renaud Arguin	Maire, Municipalité de Saint-Tharcisius
Martin Landry	Maire, Municipalité d'Albertville
Patrick Fillion	Maire, Municipalité de Saint-Moïse
Jean-Côme Lévesque	Maire, Municipalité de Saint-Léon-le-Grand
Jacques Pelletier	Maire, Municipalité de Val-Brillant
Nelson Pilote	Maire, Municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs
Carol Poitras	Maire, Municipalité de Sainte-Florence

## Conseil de la MRC de La Mitis

Bruno Paradis	Préfet
Michel Verreault	Maire, Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc
Jean-François Fortin	Maire, Municipalité de Sainte-Flavie
Magella Roussel	Maire, Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage
Marc-André Larrivée	Maire, Municipalité de Grand-Métis
Nancy Banville	Représentante, Municipalité de Price
Georges Deschênes	Maire, Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
Martin Soucy	Maire, Ville de Mont-Joli
Pascal Rioux	Maire, Municipalité de Saint-Donat
Simon-Yvan Caron	Maire, Municipalité de La Rédemption
Maxime Richard-Dubé	Maire, Municipalité de Saint-Octave-de-Métis
Patrick Gaudreault	Maire par intérim, Municipalité de Padoue
Jean-Pierre Pelletier	Maire, Ville de Métis-sur-Mer
Jimmy Valcourt	Maire, Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici
Jean-Pierre Bélanger	Maire, Municipalité de Saint-Charles-Garnier
Gitanne Michaud	Mairesse, Municipalité de Les Hauteurs
Micheline Barriault	Maire, Municipalité de Sainte-Luce



## **Remerciements**

Nous tenons à remercier les employées et employés des municipalités locales et des MRC pour leur aide dans la rédaction de ce PGMR.

Un remerciement également aux citoyennes et citoyens pour leurs efforts dans la réduction des déchets, car c'est collectivement que les objectifs de ce PGMR se réaliseront.



À la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 5 juillet 2023 et à laquelle sont présents :

M. Renaud Arguin (Saint-Tharcisius)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Sébastien Lévesque (Sainte-Irène)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	Mme Odile Roy (Causapsca)

tous formant quorum sous la présidence de la préfète, Mme Chantale Lavoie.

MM Joël Tremblay, greffier-trésorier et Pascal St-Amand, greffier adjoint sont aussi présents.

**Résolution CM 2023-167** concernant l'adoption du règlement 2023-09 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis

- Considérant que la MRC doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux sept ans ;
- Considérant que le 22 décembre 2016 est entré en vigueur le PGMR actuellement en vigueur au sein de la MRC de La Matapédia ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté le 13 octobre 2020 la résolution CM 2020-202 concernant un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC de La Mitis et la résolution CM 2020-203 concernant la délégation de la responsabilité d'élaboration d'un projet de PGMR à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté, le 13 octobre 2021, par sa résolution no CM 2021-170, son projet de plan de gestion des matières résiduelles ;
- Considérant que conformément à la LQE, la MRC de La Matapédia a tenu des séances de consultation publique le 5 avril 2022 (en ligne) et le 21 septembre 2022 et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de PGMR ;
- Considérant que la Société québécoise de récupération et de recyclage a émis le 9 mars 2023 un avis quant à la non-conformité du projet de PGMR de la MRC de La Matapédia avec la politique du gouvernement ;
- Considérant que, conformément à la LQE, la MRC de La Matapédia a remplacé le projet de PGMR jugé non-conforme par un nouveau projet de PGMR conforme aux modifications demandées ;
- Considérant que la Société québécoise de récupération et de recyclage a émis, le 5 mai 2023, un avis quant à la conformité du projet de PGMR de la MRC de La Matapédia avec la politique du gouvernement ;
- Considérant que, conformément à l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption d'un règlement est requise afin que le PGMR conjoint des MRC de La Matapédia et de La Mitis entre en vigueur ;
- Considérant qu'un avis de motion a été donné par le Conseil de la MRC de La Matapédia à la séance ordinaire tenue le 14 juin 2023 ;

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2023-09 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, lequel statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

.../2

Résolution CM 2023-167(suite)

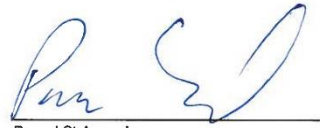
/2...

- ARTICLE 2. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint et ses annexes, modifiés selon l'avis de non-conformité émis par la Société québécoise de récupération et de recyclage, sont adoptés.
- ARTICLE 3. Ces documents, joints aux présentes, constituent le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint des MRC de La Matapédia et de La Mitis et font partie intégrante du présent règlement comme s'ils étaient ici au long récités.
- ARTICLE 4. Conformément à l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le PGMR conjoint entrera en vigueur le jour de l'adoption du règlement par les deux MRC.
- ARTICLE 5. Une copie du règlement sera transmise à la Société québécoise de récupération et de recyclage afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR conjoint.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 6 JUILLET 2023



Chantale Lavoie  
Préfète



Pascal St-Amand  
Greffier adjoint





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES MAIRES DE LA  
MRC DE LA MITIS DU 12 JUILLET 2023**

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue à la salle du Conseil située au 1534, boul. Jacques-Cartier Mont-Joli, le mercredi 12 juillet 2023 à compter de 19 h 05, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet et à laquelle sont présents :

**SONT PRÉSENTS :**

Mme Gitane Michaud (Les Hauteurs)	Mme Nancy Banville (Price)
Mme Micheline Barriault (Sainte-Luce)	M. Jean-Pierre Pelletier (Métis-sur-Mer)
M. Patrick Gaudreault (Padoue)	M. Simon Yvan Caron (La Rédemption)
M. Marc-André Larrivée (Grand-Métis)	M. Michel Verrault (Sainte-Jeanne-D'Arc)
M. Bruno Paradis (Price)	M. Georges Deschênes (Saint-Gabriel-de-Rimouski)
M. Jimmy Valcourt (Sainte-Angèle-de-Méridi)	M. Maxime Richard-Dubé (Saint-Octave-de-Métis)
M. Magella Roussel (Saint-Joseph-de-Lepage)	

**SONT ABSENTS:**

M. Jean-François Fortin (Sainte-Flavie)	M. Martin Soucy (Mont-Joli)
M. Pascal Rioux (Saint-Donat)	M. Jean-Pierre Bélanger (Saint-Charles-Garnier)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Marcel Moreau, directeur général, M. Martin Normand, directeur général adjoint et Mme Judith Garon, directrices finances et administration.

**RÉSOLUTION C.M. 23-07-164**

**Adoption du règlement RÈG354-2023 édictant le PGMR par la MRC de La Mitis**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser aux sept ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 janvier 2017 est entré en vigueur le PGMR actuellement en vigueur au sein de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a adopté le 13 octobre 2020 la résolution C.M. 20-11-248 concernant un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC de La Matapédia et la délégation de la responsabilité d'élaboration d'un projet de PGMR à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté, le 13 octobre 2021, par sa résolution no C.M. 21-10-277, son projet de plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la LQE, la MRC a tenu une séance de consultation publique et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de PGMR;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société québécoise de récupération et de recyclage a émis le 9 mars 2023 un avis quant à la non-conformité du projet de PGMR de la MRC avec la politique du gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la LQE, la MRC a remplacé le projet de PGMR jugé non conforme par un nouveau projet de PGMR conforme aux modifications demandées;



**CONSIDÉRANT QUE** la Société québécoise de récupération et de recyclage a émis, le 5 mai 2023, un avis quant à la conformité du projet de PGMR de la MRC avec la politique du gouvernement ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 53.20.3 LQE, l'adoption d'un règlement est requise afin que le PGMR conjoint des MRC de La Matapédia et de La Mitis entre en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par C.M. 23-06-142.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu d'adopter le règlement RÉG354-2023 tel que présenté.

Donné à Mont-Joli, ce 13 juillet 2023



\_\_\_\_\_  
M. Bruno Paradis  
Préfet



\_\_\_\_\_  
M. Marcel Moreau  
Directeur général

N.B. Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.

## Table des matières

1.	HISTORIQUE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....	3
2.	PORTRAIT DES MRC .....	5
2.1.	Description géographique.....	5
2.1.1.	MRC de La Matapédia.....	7
2.1.2.	MRC de La Mitis .....	8
2.2.	Portrait démographique .....	11
2.2.1.	MRC de La Matapédia.....	11
2.2.2.	MRC de La Mitis .....	16
2.3.	Portrait socio-économique.....	22
2.3.1.	Âge, scolarité de la population.....	22
2.3.2.	Revenu des ménages.....	24
2.3.3.	Catégories d’habitation .....	24
2.4.	Structures économiques.....	27
2.4.1.	Emploi.....	27
2.4.2.	Portrait des institutions, commerces et industries (ICI).....	31
3.	RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS .....	35
3.1.	Ententes intermunicipales .....	35
3.2.	Distribution des responsabilités .....	37
3.3.	Les règlements municipaux.....	43
4.	RECENSEMENT DES ORGANISATIONS OEUVRANT EN GMR .....	50
4.1.	Instances gouvernementales.....	50
4.1.1.	Gouvernement provincial et MELCC .....	50
4.1.2.	Recyc-Québec.....	50
4.1.3.	MRC .....	51
4.1.4.	Municipalités locales.....	51
4.2.	Entreprises et organisations .....	52
4.3.	Les grandes organisations .....	71
4.3.1.	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis .....	71
4.3.2.	Centre de transfert Matapédia-Mitis.....	72
4.3.3.	Centre de tri.....	73
4.3.4.	LET de Rivière-du-Loup.....	74
4.3.1.	LET de Saint-Rosaire .....	75
4.3.2.	Usine de biométhanisation – Société d’économie mixte en énergie renouvelable (SÉMÉR).....	75
4.3.3.	Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse .....	78
4.3.4.	Écocentres.....	80
4.3.5.	Centre de traitement des boues.....	86
4.4.	Autres.....	90
4.4.1.	Denrées alimentaires.....	90
4.4.2.	Électroniques.....	90
4.4.3.	Textile .....	91
4.4.4.	Ressourcerie de La Matapédia .....	92
4.4.5.	Construction, rénovation et démolition (CRD).....	92
4.4.6.	Points de dépôt pour résidus verts – La Mitis .....	93

4.4.7.	Points de dépôt pour RDD – La Mitis.....	93
5.	<b>GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....</b>	<b>94</b>
5.1.	Programme d'informations, d'éducation et de sensibilisation (I-S-É) .....	94
5.2.	Les collectes résidentielles.....	94
5.2.1.	Collecte des déchets .....	96
5.2.2.	Collecte sélective - matières recyclables .....	96
5.2.3.	Collecte des matières organiques.....	96
5.2.4.	Collectes spéciales et dépôt volontaire.....	106
5.3.	Gestion des matières résiduelles dans les ICI.....	114
5.4.	Gestion des boues.....	119
5.4.1.	Boues municipales.....	119
5.4.2.	Fosses septiques.....	121
5.4.3.	Boues industrielles.....	122
5.5.	Gestion des CRD.....	123
5.6.	Contrats de collecte.....	123
5.7.	Coût de la gestion des matières résiduelles .....	126
6.	<b>INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....</b>	<b>132</b>
6.1.	Précision des données et méthodologie .....	132
6.2.	Résidentiel.....	137
6.2.1.	Enfouissement .....	141
6.2.2.	Matières recyclables provenant de la collecte sélective .....	146
6.2.3.	Matières organiques .....	148
6.3.	Institutions, commerces, industries (ICI).....	153
6.3.1.	Enfouissement .....	156
6.3.2.	Matières recyclables provenant de la collecte sélective .....	156
6.3.3.	Matières organiques .....	157
6.3.4.	Résidus de transformations industrielles .....	159
6.3.5.	Rejets du Centre de tri.....	159
6.4.	Matières détournées de l'enfouissement par les écocentres.....	159
6.4.1.	Écosite de La Matapédia .....	159
6.4.2.	Écocentre de La Mitis .....	162
6.5.	Ressource de La Matapédia.....	165
6.6.	Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) .....	166
6.6.1.	Caractérisation des matières .....	167
6.7.	Autres matières .....	169
6.7.1.	Résidus domestiques dangereux (RDD) .....	169
6.7.2.	Matières assignées à la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) ....	169
6.7.3.	Programmes de récupération distincts .....	170
6.7.4.	Programme de consignation .....	171
6.7.5.	Autres matières détournées de l'enfouissement .....	172
6.7.6.	Résidus d'abrasifs et de balayures de rues .....	173
6.7.7.	Carcasses d'animaux .....	173
6.8.	Boues d'installations septiques .....	174
6.8.1.	Boues municipales.....	174
6.8.2.	Boues de fosses septiques .....	176
6.8.3.	Boues industrielles.....	178

6.9.	Bilan général .....	179
7.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....	186
7.1.	Bilan de la mise en œuvre des PGMR 2016-2020 .....	186
7.2.	Forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application 207	
7.2.1.	Forces.....	207
7.2.2.	Faiblesses.....	207
7.3.	Diagnostic territorial par secteur.....	208
7.3.1.	Secteur résidentiel .....	208
7.3.2.	Secteur ICI.....	208
7.3.3.	Secteur construction, rénovation, démolition CRD .....	209
7.3.4.	Boues municipales et de fosses septiques .....	209
7.3.5.	Gestion sur les terres publiques .....	210
8.	OBJECTIFS ET ORIENTATIONS .....	211
8.1.	Objectifs nationaux.....	211
8.2.	Plan d'action 2019-2024.....	211
8.3.	Stratégie de valorisation de la matière organique .....	212
8.4.	Objectifs nationaux et régionaux et performance régionale.....	212
8.5.	Priorités d'actions locales .....	212
8.6.	Mesures proposées.....	214
9.	COÛTS DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION .....	225
10.	SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR.....	231
Annexe 1.	Résolutions PGMR conjoint et mandat à la RITMR Matapédia-Mitis .....	232
Annexe 2.	Fiches descriptives des mesures.....	236

## Liste des figures

Figure 2.1 Localisation des MRC de La Matapédia et de La Mitis.....	6
Figure 2.2 Carte d'affectation du sol de la MRC de La Matapédia .....	8
Figure 2.3 Superficie en km <sup>2</sup> des municipalités de la MRC de La Mitis .....	10
Figure 2.4 Carte d'affectation du sol de la MRC de La Mitis.....	11
Figure 2.5 Évolution et projections démographiques – 1961 - 2036 – MRC de La Matapédia .	13
Figure 2.6 Pyramides des âges – 2016 – MRC de La Matapédia et du Québec .....	14
Figure 2.7 Pyramide des âges – 2016 – MRC de La Mitis.....	20
Figure 2.8 Évolution et projection de la population – 2001 - 2036 – MRC de La Mitis.....	21
Figure 4.1 Localisation des installations de gestion des matières résiduelles dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis.....	71
Figure 4.2 Localisation du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis de Saint-Moïse .....	80
Figure 6.1 Composition des rebuts récupérés aux Écocentres en tonnes – Écosite de La Matapédia – 2019.....	162
Figure 6.2 Proportion des matières détournées de l'enfouissement par l'Écocentre de La Mitis, en tonnes – 2019.....	165

## Liste des tableaux

Tableau 2.1 Répartition de la population, superficie en km <sup>2</sup> et la densité hab/km <sup>2</sup> par municipalité – 2021 – MRC de La Matapédia.....	12
Tableau 2.2 Projections démographiques diverses (population et ménages) – 2016 - 2036 – MRC de La Matapédia.....	14
Tableau 2.3 Projections démographiques diverses (population et ménages) – 2016 - 2036 – Québec.....	15
Tableau 2.4 Projections démographiques des municipalités – 2016 - 2036 – MRC de La Matapédia.....	16
Tableau 2.5 Répartition de la population, superficie en km <sup>2</sup> et la densité hab/km <sup>2</sup> par municipalité – 2021 – MRC de La Mitis .....	17
Tableau 2.6 Répartition de la population, la variation entre 2001 et 2016 – MRC de La Mitis..	18
Tableau 2.7 Répartition de la population, la variation entre 2006 et 2021 – MRC de La Mitis..	19
Tableau 2.8 Projection de la population – 2021 à 2036 – MRC de La Mitis .....	21
Tableau 2.9 Projection des ménages – 2021 à 2036 – MRC de La Mitis .....	22
Tableau 2.10 Répartition de la population par groupe d'âge et âge médian – 2020 – MRC de La Matapédia et de La Mitis, Bas-St-Laurent et ensemble du Québec.....	23
Tableau 2.11 Proportion du niveau de scolarité de la population active (25 à 64 ans) – MRC de La Matapédia et de La Mitis et ensemble du Québec - 2016.....	23
Tableau 2.12 Proportion des ménages selon le revenu total du ménage – MRC de La Matapédia et de La Mitis et ensemble du Québec - 2016 .....	24
Tableau 2.13 Nombre et types de logements présents sur le territoire par municipalité MRC de La Matapédia et de La Mitis - 2020 .....	26
Tableau 2.14 Emplois par secteur d'activité – MRC de La Matapédia et ensemble du Québec - 2016.....	28
Tableau 2.15 Emplois par secteur d'activité – MRC de La Matapédia, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec – 2016.....	29
Tableau 2.16 Emplois par secteur d'activité – MRC de La Mitis et ensemble du Québec - 2016 .....	30
Tableau 2.17 Taux d'emplois par secteur d'activité – MRC de La Mitis, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec – 2016.....	30
Tableau 2.18 Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes par municipalités – MRC de La Matapédia – 2015 .....	31
Tableau 2.19 ICI de 100 employés et plus – MRC de La Matapédia – 2020.....	32
Tableau 2.20 Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes par municipalités – MRC de La Mitis – 2015.....	33
Tableau 2.21 ICI de 100 employés et plus – MRC de La Mitis – 2020 .....	34

Tableau 3.1 Recensement des ententes intermunicipales et délégation de compétence – MRC de La Matapédia et MRC de La Mitis.....	36
Tableau 3.2 Distribution de compétences en gestion des matières résiduelles – MRC de La Matapédia et MRC de La Mitis .....	40
Tableau 3.3 Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles – MRC de La Matapédia et MRC de La Mitis .....	44
Tableau 4.1 Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matapédia.....	53
Tableau 4.2 Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRC de La Mitis .....	63
Tableau 4.3 Matières acceptées et refusées au Centre de tri GFL Environmental.....	74
Tableau 4.4 Coûts de disposition des matières au LET de Rivière-du-Loup .....	74
Tableau 4.5 Coût de disposition des matières organiques à l’usine de biométhanisation .....	76
Tableau 4.6 Matières acceptées et refusées à l’usine de biométhanisation .....	77
Tableau 4.7 Coordonnées des écocentres de La Matapédia .....	81
Tableau 4.8 Matières acceptées aux écocentres – 2021 – MRC de La Matapédia.....	82
Tableau 4.9 Tarif de disposition des matières aux écocentres pour les entreprises – 2021 – MRC de La Matapédia.....	83
Tableau 4.10 Coordonnées et heures d’ouverture – Écocentre de La Mitis .....	84
Tableau 4.11 Matières acceptées à l’Écocentre de La Mitis.....	85
Tableau 4.12 Stations d’épuration – 2015 – MRC de La Matapédia.....	87
Tableau 4.13 Stations d’épuration sur le territoire .....	88
Tableau 4.14 Installations, volume autorisé, matières visées, les clients ainsi que le tarif à la tonne pour la gestion des matières résiduelles – MRC de La Matapédia et de La Mitis La Mitis .....	89
Tableau 5.1 Présentation des municipalités par secteur de collecte – MRC de La Matapédia.....	95
Tableau 5.2 Présentation des municipalités par secteur de collecte – MRC de La Mitis.....	95
Tableau 5.3 Fréquences des collectes – MRC de La Matapédia et de La Mitis .....	98
Tableau 5.4 Description des programmes de récupération accrédités par Recyc-Québec ....	107
Tableau 5.5 Collectes spéciales et points de dépôts municipaux – MRC de La Matapédia et de La Mitis .....	109
Tableau 5.6 LES ICI faisant la gestion du papier, carton et du plastique à l’interne – MRC de La Matapédia – 2021 .....	114
Tableau 5.7 Fréquence et le nombre de collectes auprès des ICI – 2021 – MRC de La Matapédia et de La Mitis .....	115
Tableau 5.8 Traitement des boues municipales – MRC de La Matapédia.....	119
Tableau 5.9 Stations d’épuration – MRC de La Mitis.....	120



Tableau 5.10 Boues de fosses septiques – MRC de La Matapédia et de La Mitis .....	122
Tableau 5.11 Les contrats de collecte par municipalité – MRC de La Matapédia et de La Mitis .....	124
Tableau 5.12 Les coûts de gestion des collectes par municipalité - 2021 .....	127
Tableau 5.13 Projection des revenus et dépenses pour la gestion des matières résiduelles pour La Matapédia et.....	130
Tableau 6.1 Inventaire synthèse estimé des matières résiduelles générées par secteur en tonnes – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	133
Tableau 6.2 Ventilation de l’estimation des matières résiduelles générées tous secteurs confondus en tonnes – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019 .....	134
Tableau 6.3 Ventilation de l’estimation des matières résiduelles générées dans le secteur résidentiel en tonnes– MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	139
Tableau 6.4 Évolution des quantités des matières résiduelles à l’enfouissement par secteur, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2018, 2019, 2020.....	141
Tableau 6.5 Matières enfouies par municipalité, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis– 2019 .....	143
Tableau 6.6 Composition des matières recyclables enfouies, en tonne – 2019 – MRC de La Matapédia et de La Mitis.....	146
Tableau 6.7 Matières envoyées au Centre de tri par la collecte sélective, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	147
Tableau 6.8 Représentation de la collecte sélective pour le secteur résidentiel, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	147
Tableau 6.9 Composition des matières au Centre de tri – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019 .....	148
Tableau 6.10 Quantité de matières organiques récupérées dans la collecte résidentielle par municipalité, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	149
Tableau 6.11 Évolution des quantités de matières organiques récupérées dans la collecte des matières organiques résidentielles – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2015 – 2019 ...	151
Tableau 6.12 Matières organiques générées, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019 .....	152
Tableau 6.13 Ventilation de l’estimation des matières résiduelles générées par les ICI, en tonnes– MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	154
Tableau 6.14 Matières envoyées à l’enfouissement provenant des ICI, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2018 – 2020.....	156
Tableau 6.15 Matières envoyées à la collecte sélective provenant des ICI, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	157
Tableau 6.16 Composition des matières récupérées au Centre de tri issues des ICI, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	157
Tableau 6.17 Estimation de l’inventaire des matières organiques provenant des ICI en tonnes – MRC de La Matapédia et de La Mitis - 2019 .....	158

Tableau 6.18 Quantité de matières reçues par les écocentres, en tonnes – Écosite de La Matapédia – 2018, 2019 et 2020 .....	160
Tableau 6.19 Matières détournées de l'enfouissement par l'Écocentre de La Mitis, en tonnes– 2018 – 2020.....	163
Tableau 6.20 Collecte résidentielle des encombrants – Ressourcerie de La Matapédia – 2019-2020.....	165
Tableau 6.21 Quantité de CRD envoyé à l'enfouissement – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	166
Tableau 6.22 Données estimées en tonnes – Résidus de CRD récupérés, éliminés et générés – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	168
Tableau 6.23 Données estimées en tonnes - Résidus domestiques dangereux récupérés, éliminés et générés – 2019.....	169
Tableau 6.24 Matières assignées à la responsabilité élargie des producteurs détournées de l'enfouissement, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019 .....	170
Tableau 6.25 Quantité de matières résiduelles récupérées via les programmes de Recyc-Québec, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019 .....	171
Tableau 6.26 Estimation des contenants consignés détournés de l'enfouissement – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	172
Tableau 6.27 Données estimées en tonnes – Textiles et encombrants, éliminés et générés, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	173
Tableau 6.28 Répartition des carcasses d'animaux envoyées à l'enfouissement, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	174
Tableau 6.29 Estimation des quantités de boues municipales générées, en tonne humide – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	175
Tableau 6.30 Vidange des installations septiques municipales entre 2010 et 2013 – MRC de La Mitis .....	176
Tableau 6.31 Quantité de boues générées par les fosses septiques – MRC de La Matapédia .....	177
Tableau 6.32 Les boues générées par les installations de fosses septiques en tonnes – MRC de La Mitis .....	178
Tableau 6.33 Comparatif des données réelles sur les matières résiduelles générées – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	180
Tableau 6.34 Données réelles des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019.....	180
Tableau 6.35 Ventilation de l'estimation des matières résiduelles générées par type de matière et par générateur, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis - 2019 .....	182
Tableau 7.1 Avancement des mesures du PGMR 2016-2020 – 2019-2020 - MRC de La Matapédia et de La Mitis.....	186
Tableau 7.2 Suivi des mesures du PGMR 2016-2020 –2020 - MRC de La Matapédia.....	188

Tableau 7.3 Autres activités faites mais non prévues au PGMR 2016-2020 –2020 - MRC de La Matapédia.....	196
Tableau 7.4 Suivi des mesures du PGMR 2016-2020 –2020 - MRC de La Mitis .....	197
Tableau 7.5 Autres activités faites mais non prévues au PGMR 2016-2020 –2020 - MRC de La Mitis .....	206
Tableau 8.1 Performance actuelle en matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis et objectifs régionaux pour 2029 .....	213
Tableau 8.2 Les mesures proposées dans le cadre du PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis.....	216
Tableau 9.1 Coûts reliés à la mise en application des mesures du PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis.....	226

## Lexique

<b>Bac roulant</b>	Contenant en plastique, muni de roues, servant à la collecte des matières recyclables, des déchets et des matières organiques, d'une capacité variant entre 60 et 360 litres.
<b>Biogaz</b>	Gaz combustible résultant du processus de dégradation biologique (fermentation) des matières organiques en l'absence d'oxygène. Sa forte proportion de méthane peut varier selon les matières et les conditions. Il est libéré naturellement, mais peut être produit dans des conditions contrôlées dans des digesteurs. Une fois capté, il peut être valorisé, car il constitue une source d'énergie pouvant se substituer à l'énergie fossile. Le biogaz peut être purifié pour faire du biométhane, qui a des propriétés similaires au gaz naturel.
<b>Biométhane</b>	Gaz (CH <sub>4</sub> ) obtenu par l'épuration du biogaz produit notamment à partir de matières résiduelles organiques. Le biométhane peut être utilisé à des fins diverses, dont l'injection dans un réseau gazier ou le remplacement de carburant.
<b>Biométhanisation</b>	Procédé de recyclage biologique des matières organiques putrescibles par des microorganismes en absence d'oxygène. Appelé également digestion anaérobie, fermentation méthanique ou méthanisation, ce processus de traitement produit un résidu appelé digestat ainsi que du biogaz.
<b>Boue municipale, industrielle et fosse septique (biosolide)</b>	Matériel solide, semi-solide ou liquide qui résulte du traitement des boues des eaux usées municipales ou industrielles et qui contient des matières organiques ou des éléments nutritifs nécessaires aux cultures. À la différence des boues, les biosolides ont subi un traitement pour diminuer ou éliminer les organismes pathogènes. Ils sont utilisés comme amendements organiques des sols ou comme sources d'éléments fertilisants (engrais).

<b>Centre de tri</b>	Installation où l'on reçoit, trie et conditionne les matières recyclables issues de la collecte sélective avant d'être vendues pour valorisation.
<b>Collecte à 3 voies</b>	Collecte des matières résiduelles en trois contenants distincts : un pour la collecte des ordures, un pour la collecte sélective des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal) et un troisième (troisième voie) pour la collecte des résidus organiques triés et des résidus verts d'origine résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle.
<b>Collecte sélective</b>	Mode de récupération qui permet de cueillir des matières recyclables pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par un système de collecte porte à porte ainsi que par apport volontaire à un point de dépôt.
<b>Compostage</b>	Procédé de traitement biologique qui permet la biodégradation (biooxydation) des matières organiques, sous l'action de microorganismes aérobies (vivant en présence d'oxygène). Les matières organiques sont d'abord mélangées à des agents structurants (ex. : copeaux de bois) pour en favoriser l'aération, puis placées en andains, en piles ou dans un réacteur. On obtient le compost après l'atteinte d'une phase thermophile (température entre 45 °C et 70 °C) et après une phase subséquente de maturation.
<b>Composte domestique</b>	Compostage des matières organiques résidentielles végétales (feuilles, gazon, résidus de taille, résidus de jardin et résidus de table composés exclusivement de végétaux en vrac) par le citoyen sur sa propriété pour ses propres besoins. Cette activité peut être réalisée soit en amas, soit dans un bac appelé composteur domestique.
<b>Conteneur</b>	Contenant en métal ou en plastique d'une capacité de 2 vg <sup>3</sup> et plus pouvant servir à la collecte des ordures ou des matières recyclables. La levée de ses contenants est mécanique, soit par chargement avant ou arrière.

<b>Déchets</b>	Matières résiduelles destinées à l'élimination qu'elles soient sans égard composées de résidus ultimes, de matières recyclables, de matières organiques ou toutes autres matières. Pour la collecte résidentielle, le terme « ordures ménagères » peut être utilisé.
<b>Digestat</b>	Résidu brut « digéré », liquide, semi-solide ou solide, issu de la biométhanisation de matières organiques. Il est constitué de matières organiques partiellement désodorisées et dégradées. Pour être recyclé, il peut être épandu comme amendement de sol (tel quel), ou subir un traitement subséquent (ex. : compostage, déshydratation, séchage, granulation) avant son recyclage.
<b>Digesteur anaérobique</b>	Équipement fermé à l'intérieur duquel a lieu le processus de biométhanisation de matières organiques. Souvent appelé réacteur, le digesteur, généralement de type réservoir ou silo, est composé d'une cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement.
<b>Écocentre</b>	Lieu physique où les usagers y apportent volontairement des matières résiduelles, des encombrants tels que du bois, des résidus verts, du métal, des petits et des gros électroménagers, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage ou la valorisation sinon elles sont éliminées.
<b>Élimination</b>	Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.
<b>Encombrant</b>	Il s'agit de matériaux secs d'origine domestique, qui en raison de leur grande taille ne peuvent être éliminés avec les résidus. Les encombrants comprennent notamment les meubles et les appareils électroménagers.

<b>Enfouissement</b>	Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre (matériel de recouvrement).
<b>Hiérarchisation des 3RV-E</b>	Selon l'article 53.41 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la hiérarchisation des 3RV-E implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant : le réemploi, le recyclage (y compris le traitement biologique ou l'épandage au sol), toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières (valorisation matière), la valorisation énergétique, l'élimination.
<b>Herbicyclage</b>	Pratique qui consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte. Elle représente une façon simple de réduire à la source les matières organiques putrescibles à gérer.
<b>Lieu d'enfouissement technique</b>	Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides dont les parois sont étanches et le lixiviat traité, lieu d'enfouissement dit de nouvelle génération.
<b>Lixiviat</b>	Liquide résiduel produit par l'infiltration d'eau ou d'autres liquides à travers une masse de matières lors de leur entreposage ou à l'une ou l'autre des étapes de traitement.
<b>Matériaux secs</b>	Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.)

<b>Matière organique</b>	Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes. Comprend les résidus verts, les résidus de table et les fibres (papier, carton et bois). Également utilisé dans le même sens : matière compostable. Voir résidu organique
<b>Matière recyclable</b>	Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.
<b>Matière résiduelle</b>	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit, ou plus généralement, tout bien meuble abandonnée ou que le détenteur destine à l'abandon.
<b>Matière secondaire</b>	Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.
<b>Mesure</b>	Toute disposition que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit pour agir en gestion des matières résiduelles, y compris les activités de gestion des matières résiduelles ou celles qui contribuent à la gestion des matières résiduelles, les règlements, les installations et les programmes.
<b>Multi-logement</b>	Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiles.
<b>Pneu hors d'usage</b>	Pneus endommagés qui ne peuvent être réutilisés ou rechapés, ou de pneus comportant des défauts de fabrication. Les pneus hors d'usage peuvent être recyclés en produits finis caoutchoutés (tapis de dynamitage, d'étable, asphalte caoutchouté, etc.) ou en d'autres sous-produits (noir de carbone, huiles, etc.) Ils peuvent également être dirigés vers la valorisation énergétique (cimenteries, centrales d'énergie, etc.). Il importe de faire la distinction entre un pneu hors d'usage et un pneu usé, ce dernier pouvant être réutilisé ou rechapé.



<b>Récupération</b>	Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer ou conditionner (déchetage, mise en ballots, broyage, etc.) des matières mises au rebut en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.
<b>Récupération à la source</b>	Opération par laquelle les matières recyclables sont ramassées à l'endroit même où elles sont produites ou utilisées.
<b>Recyclage</b>	Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. L'épandage sur le sol, le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.
<b>Réduction à la source</b>	Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.
<b>Réemploi</b>	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.
<b>Résidu alimentaire</b>	Matière organique résiduelle végétale ou animale issue de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.), générée par les citoyens à la maison ou au travail ou dans les secteurs institutionnel et commercial (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement, de santé, etc.).
<b>Résidu organique</b>	Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire).
<b>Résidu organique trié à la source</b>	Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI et pouvant être disposé dans la collecte des matières organiques (excluant le secteur agroalimentaire).

<b>Résidu ultime</b>	Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la valorisation des matières résiduelles et qui n'est plus susceptibles d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.
<b>Résidu vert</b>	Matière végétale produite dans le cadre de travaux de jardinage, d'horticulture, d'aménagement paysager ou de dégagement de terrains. Les résidus verts comprennent notamment les feuilles mortes, le gazon et les autres herbes coupées, les retailles d'arbres, d'arbustes et les résidus horticoles divers issus du secteur résidentiel, municipal, institutionnel ou commercial. Aux fins d'application des Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et du Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, voir les définitions de résidus verts qui y sont présentées.
<b>Résidu domestique Dangereux (RDD)</b>	Résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.
<b>Responsabilité élargie des producteurs (RÉP)</b>	Un instrument de politique de l'environnement qui étend les obligations matérielles et/ou financières du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation
<b>Réutilisation</b>	Réemploi d'un objet ou d'une matière.

<b>Ressourceries</b>	<p>Impliquées dans la réduction des déchets, la réutilisation, le recyclage et le compostage des matières de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle, les ressourceries œuvrent à la protection de l'environnement en s'efforçant de rassembler les forces vives du milieu et d'établir un partenariat avec le maximum d'intervenants concernés par la gestion des matières résiduelles. Elles prennent une part active dans l'amélioration de la qualité de vie des communautés dans lesquelles elles s'insèrent et favorisent la réinsertion sociale, la formation et l'adaptation de la main-d'oeuvre par la création d'emplois durables. Le développement de ces entreprises d'économie sociale s'élabore selon trois axes majeurs : l'environnement, le social et l'économique.</p>
<b>Taux de récupération</b>	<p>Quantité de matières récupérées pour les fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.</p>
<b>Taux de recyclage</b>	<p>Quantité de matières récupérées et mises en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.</p>
<b>Textile</b>	<p>Le recyclage des textiles se divise en deux catégories : les textiles postindustriels et les textiles après consommation. Les textiles postindustriels proviennent principalement des activités de fabrication de vêtements et de meubles. Ces textiles sont généralement homogènes et en grande quantité. Les fibres recyclées sont vendues aux filatures ou, lorsqu'elles sont mixtes, à des entreprises spécialisées dans le rembourrage et à l'industrie de l'automobile.</p> <p>Les textiles après consommation sont généralement récupérés par des friperies, des comptoirs vestimentaires ou des organismes à but non lucratif qui les utilisent comme source de financement. Ils sont alors revendus sur place ou confiés à des récupérateurs qui les revendent à d'autres friperies ou sur les marchés internationaux.</p>

<b>Traitement</b>	Procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l’environnement ou son élimination.
<b>Tri à la source</b>	Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d’élimination sécuritaire.
<b>Tri à la source en vrac</b>	Séparation des résidus organiques par les générateurs, à l’endroit où ils sont produits, puis dépôt dans un bac prévu à cette fin (sans sac) ou dans des sacs en papier qui ne contiennent aucune pellicule plastique ou qui contiennent seulement une pellicule cellulosique compostable.
<b>Valorisation</b>	Terme générique recouvrant l’ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets.
<b>Valorisation de matières résiduelles</b>	Toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l’épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l’élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l’énergie
<b>Valorisation énergétique</b>	Utilisation de matières récupérées dans un procédé de production d’énergie par combustion.
<b>Verre</b>	Avant d’être refondu, le verre doit subir une série de traitements. Il faut d’abord le trier par couleur et le broyer à la granulométrie requise en fonction du type de recyclage prévu. Selon les exigences des utilisateurs potentiels, le verre sera décontaminé (élimination du papier, des métaux ferreux et non ferreux, de la céramique, du plastique, des poussières et autres corps étrangers, des surplus d’humidité, etc.)



**Abréviations**

<b>ARPE</b>	Association pour le recyclage des produits électroniques
<b>CRD</b>	Construction, rénovation et démolition
<b>CISSS</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GMR</b>	Gestion des matières résiduelles
<b>ICI</b>	Industries, commerces et institutions
<b>ISÉ</b>	Information, sensibilisation et éducation
<b>ISQ</b>	Institut de la statistique du Québec
<b>LES</b>	Lieu d'enfouissement sanitaire
<b>LET</b>	Lieu d'enfouissement technique
<b>LQE</b>	Loi sur la qualité de l'environnement
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>MELCC</b>	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
<b>MO</b>	Matière organique
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MRF</b>	Matières résiduelles fertilisantes
<b>PGMR</b>	Plan de gestion des matières résiduelles
<b>PQGMR</b>	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
<b>PTMOBC</b>	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
<b>RDD</b>	Résidus domestiques dangereux
<b>REIMR</b>	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
<b>REP</b>	Responsabilité élargie des producteurs

<b>RITMR</b>	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis
<b>ROTS</b>	Résidus organiques triés à la source
<b>SÉMER</b>	Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
<b>SVMO</b>	Stratégie de valorisation de la matière organique
<b>TNO</b>	Territoires non organisés

#### Liste des unités de mesure

Tonne métrique tm	1 000 kilogrammes (kg)
Litres (l)	0,001 m <sup>3</sup>
Masse volumique des boues	1,01 tonne / m <sup>3</sup>

## INTRODUCTION

Les Municipalités régionales de comté (MRC) de La Matapédia et de La Mitis ont adopté leur première version du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2004, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). En 2014, elles ont lancé le processus de révision pour élaborer le PGMR révisé 2016-2020. Puis, en 2021, les MRC ont effectué leur seconde vague de révision de PGMR afin d'élaborer le PGMR révisé et conjoint pour 2023-2029.

En 2019, le gouvernement provincial a adopté le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. S'appuyant sur la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte et sur l'engagement collectif et individuel des Québécois à l'égard du développement durable, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles veut encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles. Les enjeux sont de :

- Mettre un terme au gaspillage ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de la stratégie énergétique du Québec ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Ces enjeux se traduisent par l'atteinte des objectifs suivants pour 2023:

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

En juillet 2020, le gouvernement provincial a lancé la Stratégie de valorisation de la matière organique dont les objectifs sont :

- Offrir la collecte de la matière organique à tous les citoyens du Québec d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (t éq. CO<sub>2</sub>) par année les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

La nouvelle version du PGMR révisé permettre d'inclure les nouveaux objectifs et nouvelles orientations gouvernementaux dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC.



Le choix des deux MRC d'une rédaction et application conjointe du PGMR s'est fait en raison de la similitude des territoires et du partage de ressource humaine et d'infrastructures. Cette décision permettra une gestion des matières résiduelles plus efficace et cohérente.

Les différents chapitres du PRGM révisé et conjoint 2023-2029 se présentent comme suit :

Premier chapitre :	Mise en contexte de la rédaction du PGMR
Deuxième chapitre :	Portrait des deux MRC, aspects physiques, démographiques et socio-économiques
Troisième chapitre :	Répartition des responsabilités et différents acteurs importants en GMR (rôles, responsabilités, ententes) et le cadre règlementaire
Chapitre quatre :	Inventaire des installations, organismes et entreprises
Chapitre cinq :	La gestion des matières résiduelles actuelle dans les MRC
Chapitre six :	Inventaire matières résiduelles par secteur
Chapitre sept :	Le diagnostic territorial par secteur
Chapitre huit :	Les objectifs et orientations, tant au niveau national qu'au niveau local
Chapitre neuf :	Les coûts de la mise en œuvre du plan d'action
Chapitre dix :	La surveillance et le suivi des activités du PGMR

# 1. HISTORIQUE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Lors du PGMR-2004, les déchets des MRC de La Matapédia et de La Mitis étaient envoyés au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Padoue dans la MRC de La Mitis. En octobre 2008, le LES de Padoue ainsi que la totalité des dépôts en tranchée sur le territoire ont cessé leurs opérations. En vue de l'envoi des déchets au Lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès en Mauricie, la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) a mis en place un Centre de transfert dans la municipalité de Mont-Joli (MRC de La Mitis). Entre octobre 2008 et juin 2015, les déchets ont été envoyés au LET de Saint-Etienne-des-grès. Le 12 mai 2015, une entente a été signée avec la Ville de Rivière-du-Loup afin d'acheminer les déchets vers le LET de Rivière-du-Loup. Une entente a également été signée avec la Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) pour acheminer les matières organiques à l'usine de biométhanisation. Les deux ententes ont été effectives à partir du 1er juin 2015, avec un renouvellement au printemps 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

En ce qui concerne la collecte sélective, la RITMR Matapédia–Mitis a fait l'acquisition du Centre de tri Matapédia-Mitis situé à Mont-Joli en 2000. Ce dernier fut sa propriété jusqu'en décembre 2014. La volatilité des prix des matières ainsi que la compétitivité du marché a emmené la RITMR Matapédia-Mitis à réévaluer la pertinence d'être propriétaire d'une telle installation. Le Centre de tri fut vendu au Groupe Bouffard Inc., ce qui a permis la modernisation de l'usine, une optimisation des opérations ainsi que d'obtenir des coûts de traitements moins élevés. Depuis janvier 2015, le Centre de tri, maintenu à Mont-Joli, est exploité par cette entreprise privée. Une entente de traitement jusqu'en 2024 a été signée lors de la transaction. En raison des difficultés dans le monde du recyclage en 2019-2020, l'entente a été rouverte à deux reprises afin d'assurer la survie du Centre de tri.

Depuis 2002, la MRC de La Matapédia est propriétaire de trois écocentres situés respectivement à Amqui, Causapscal et Sayabec afin de faciliter la récupération des matières ayant un potentiel de valorisation, mais n'étant pas acceptées dans la collecte sélective. Les écocentres sont gérés par la Corporation Écosite de La Matapédia, et desservent les particuliers et les entrepreneurs de l'ensemble du territoire matapédien.

Depuis 2008, la MRC de La Mitis s'est également dotée d'un Écocentre situé à Mont-Joli sur le même site que le Centre de transfert. Il permet la récupération des matières non destinées à la collecte sélective, mais avec un potentiel de récupération. L'Écocentre de La Mitis dessert la population et les entrepreneurs de la MRC de La Mitis.

Depuis 2014, suite à la rédaction du PGMR 2016-2020, la RITMR Matapédia-Mitis emploie une ressource à temps plein pour la mise en œuvre et le suivi des activités du PGMR. Depuis 2017, cette ressource gère également le

Centre de transfert et l'Écocentre de La Mitis. Une seconde ressource a été ajoutée en 2019 afin de poursuivre les activités du PGMR. La RITMR Matapédia-Mitis a été mandaté pour la rédaction du PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

## 2. PORTRAIT DES MRC

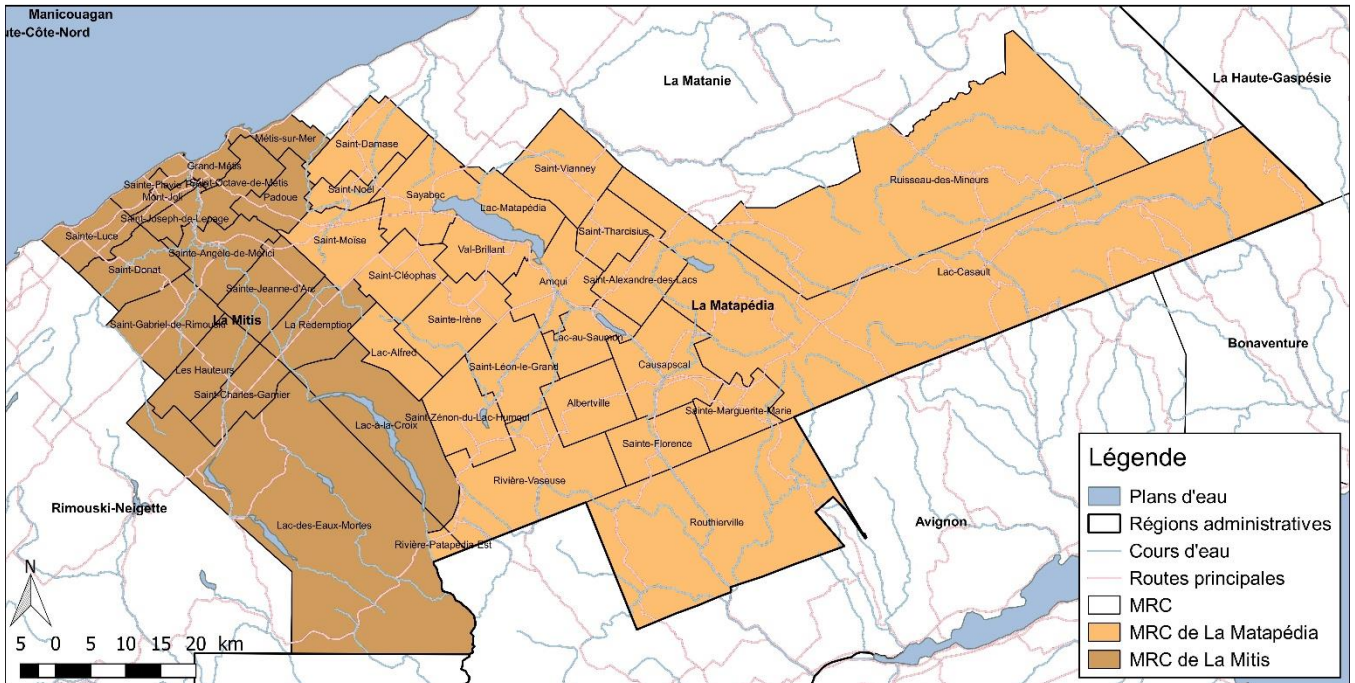
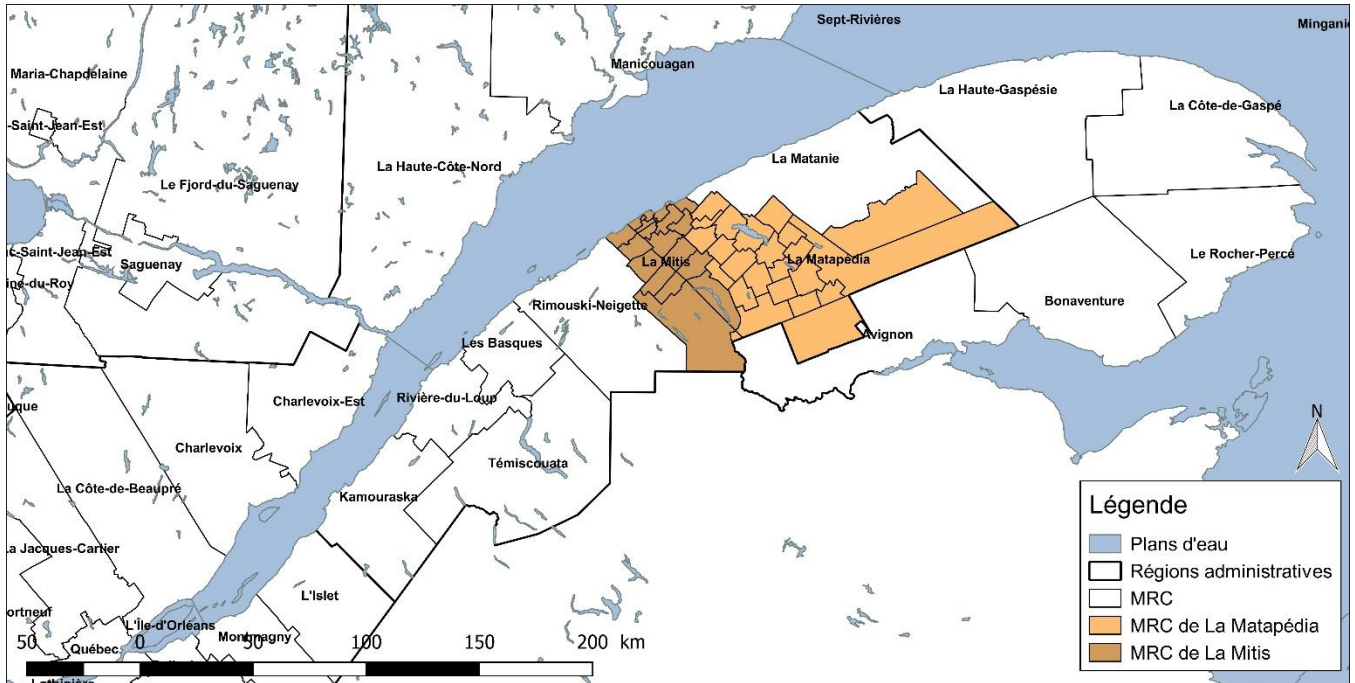
Ce chapitre dresse le portrait du territoire d'application en présentant une description géographique, le portrait démographique ainsi que le portrait socio-économique. Le contenu de la présente section s'inspire du schéma d'aménagement révisé des MRC de La Matapédia et de La Mitis

### 2.1. Description géographique

Située dans l'Est-du-Québec, les MRC de La Matapédia et de La Mitis se trouvent à l'extrémité est de la région administrative du Bas Saint-Laurent, avec laquelle elle est généralement affiliée. La MRC de La Mitis se situe au sud du fleuve Saint-Laurent, à 350 kilomètres à l'est de la Ville de Québec. Du point de vue géographique, ces MRC sont toutefois majoritairement associées à la Gaspésie, à l'exception des municipalités à l'ouest de la MRC de La Mitis, soit Sainte-Luce, Saint-Donat, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier. La MRC de La Mitis est la porte d'entrée de la région touristique de la Gaspésie., puisqu'elle se situe au point d'ancrage de la péninsule gaspésienne et qu'elle fait partie du circuit touristique de cette région.

Tel qu'illustré à la figure 2.1, les MRC sont bornées au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par les MRC de La Matanie, de La Haute-Gaspésie et de Bonaventure, au sud par la MRC d'Avignon et la province du Nouveau-Brunswick et à l'ouest par la MRC de Rimouski-Neigette.

**Figure 2.1 Localisation des MRC de La Matapédia et de La Mitis**

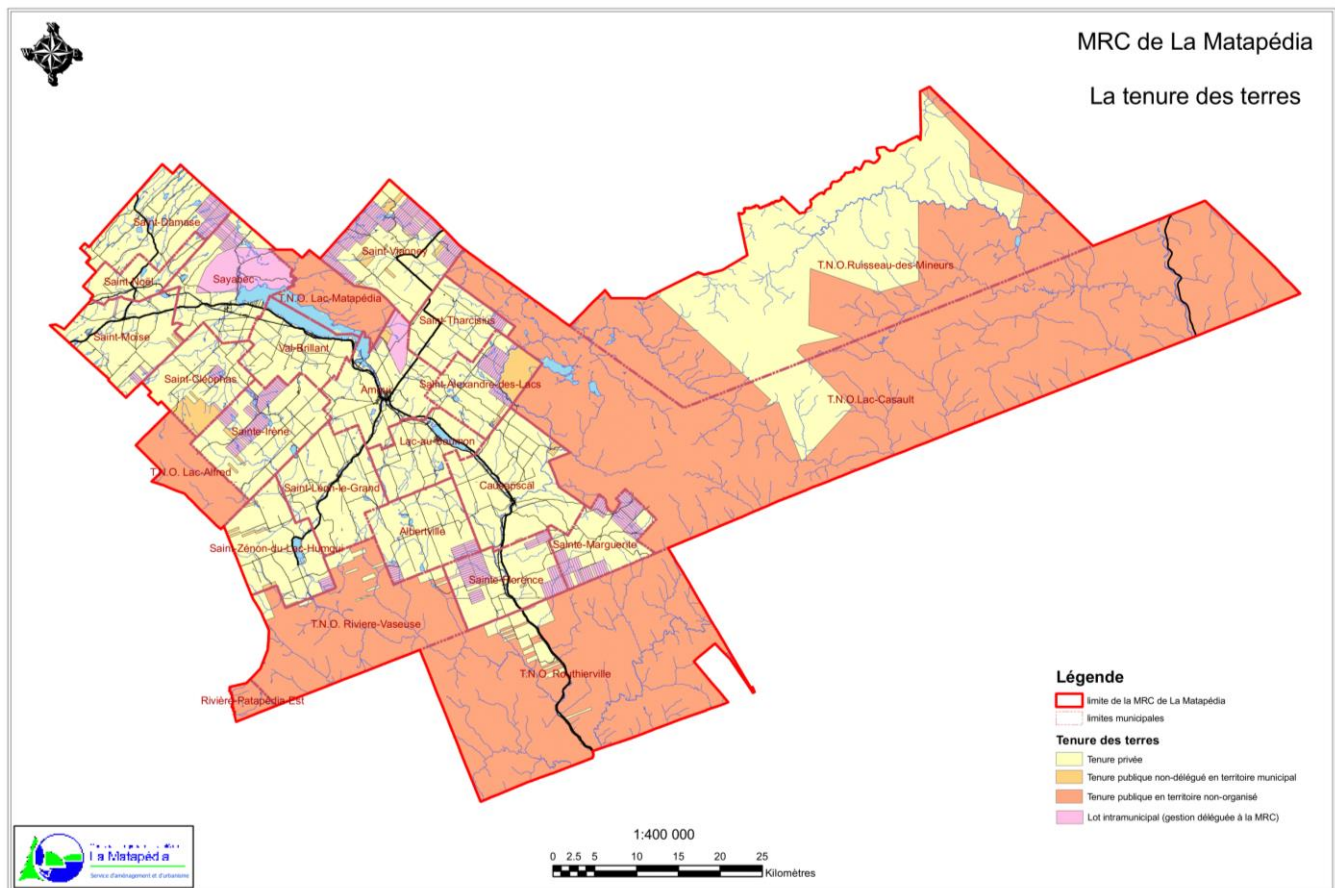


### **2.1.1. MRC de La Matapédia**

D'une superficie de 5 352 km<sup>2</sup>, le territoire s'étend sur une longueur maximale d'environ 120 km dans l'axe est-ouest et sur une longueur maximale de 60 km dans l'axe nord-sud. Le réseau routier est composé de 37 km de routes régionales, 132 kilomètres de routes nationales, 100 km de routes collectrices, 26 km de chemins d'accès aux ressources et 528 km de routes locales, pour un total de 823 kilomètres. Le principal axe routier est celui de la route 132, qui assure la correspondance entre deux régions administratives ainsi qu'avec le circuit touristique gaspésien. L'autre important axe routier est celui de la route 195, qui relie les MRC de La Matanie et de La Matapédia. Les routes régionales 297 et 299 jouent quant à elle le rôle d'agentes de liaison entre les sous-régions.

La MRC de La Matapédia comprend 18 municipalités couvrant le tiers du territoire, l'autre partie du territoire étant constituée de territoires non organisés (TNO) composés en bonne partie de terres publiques (3 427 km<sup>2</sup>). La MRC de La Matapédia compte deux parcs régionaux, soit le Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia, situé au nord, et le Parc régional de Val-d'Irène qui se trouve dans la municipalité de Sainte-Irène.

**Figure 2.2 Carte d'affectation du solde la MRC de La Matapédia**



### 2.1.2. MRC de La Mitis

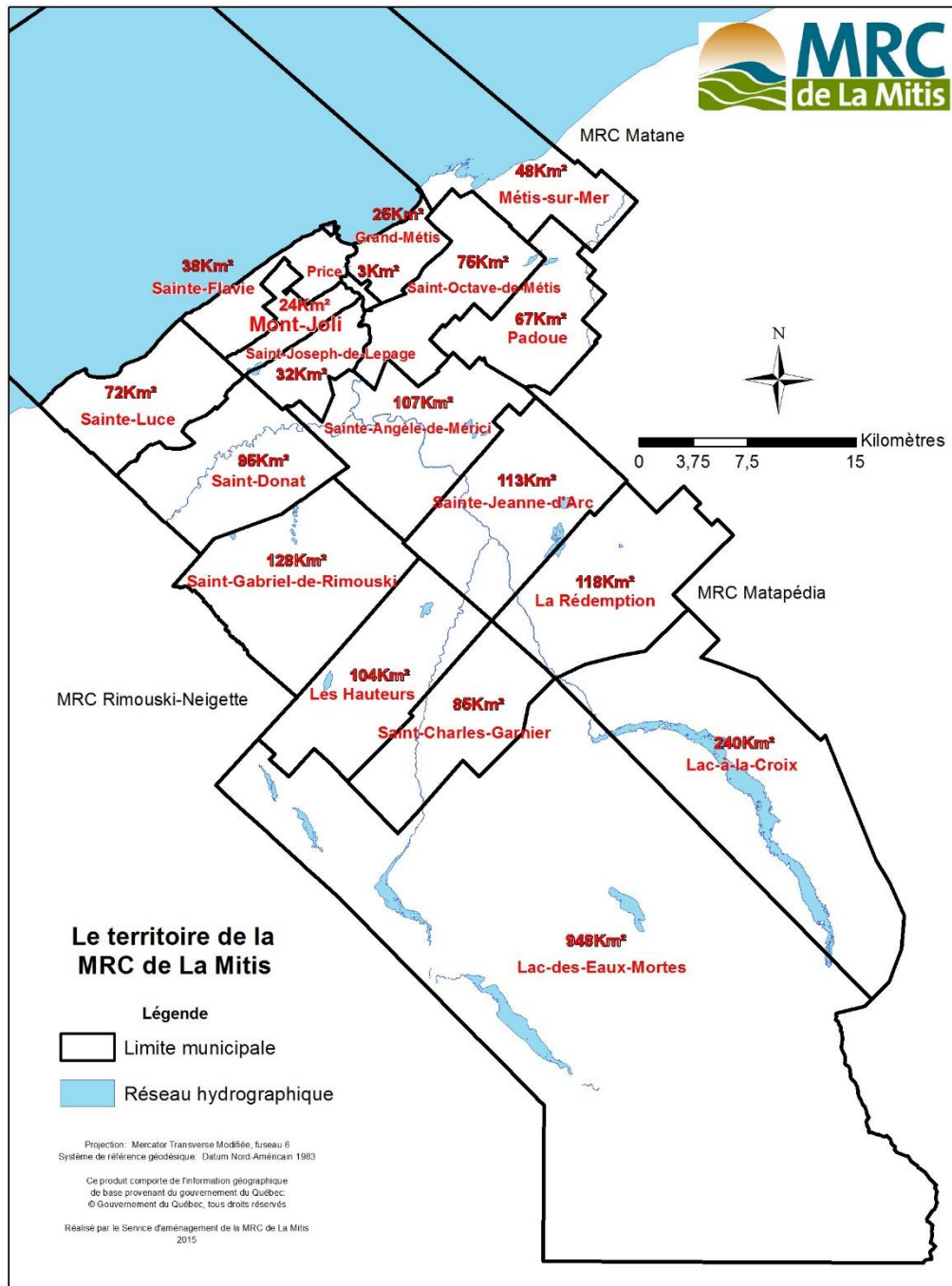
D’une superficie de 2 279 km<sup>2</sup>, le territoire de La Mitis comprend 16 municipalités couvrant près de la moitié du territoire. La figure 2.3 présente la superficie de chacune des municipalités. Plus de la moitié de la superficie du territoire est constituée de territoires non organisés (TNO) composés en bonne partie de terres publiques (1 178 km<sup>2</sup>). Le découpage de la MRC est plus ou moins équilibré, la plus petite municipalité a une superficie de 2,5 km<sup>2</sup> tandis que la plus grande a une superficie de 263,7 km<sup>2</sup>.

Les TNO situés au sud de la MRC de La Mitis sont composés de plusieurs zones d’exploitations. On y retrouve entre autres la Seigneurie du Lac Métis exploitée par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, la ZEC Bas-Saint-Laurent, la réserve écologique Charles B-Banville ainsi que la pourvoirie Le Chasseur. À noter que ces trois derniers sont partagés entre la MRC de La Mitis et celle de Rimouski-Neigette. La carte d’affectation du sol permet de constater l’importance de l’affectation forestière ainsi que la faible proportion de l’affectation urbaine (Figure 2.4).

La MRC est accessible par l'aéroport de Mont-Joli, par la voie ferrée ainsi que par la route 132. Cette dernière se sépare en deux à la hauteur de la municipalité de Sainte-Flavie, une partie longe la MRC en bordure du fleuve et la seconde la coupe en son centre et se dirige vers la MRC de La Matapédia.

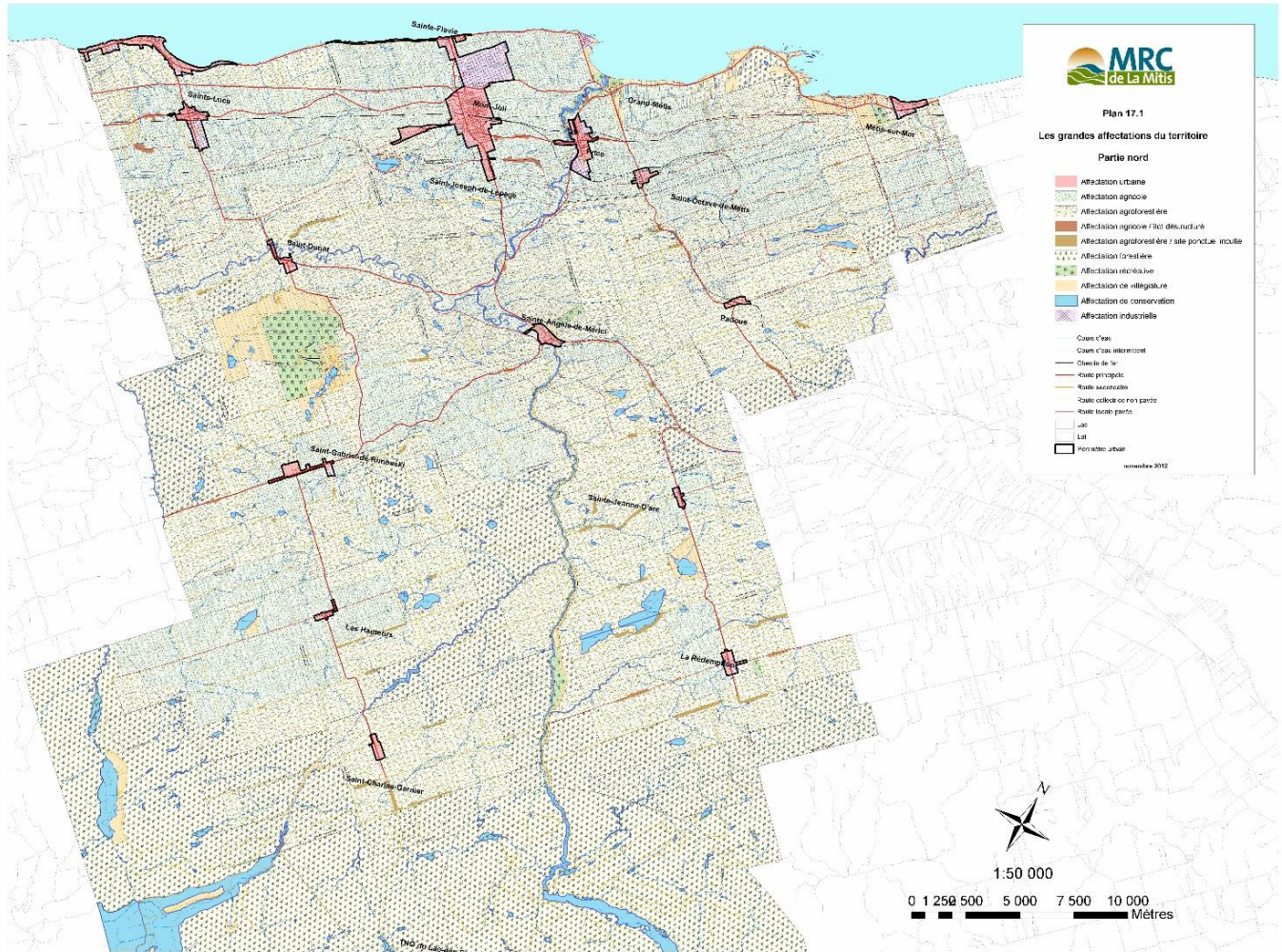


Figure 2.3 Superficie en km<sup>2</sup> des municipalités de la MRC de La Mitis



Source : Schéma d'aménagement – MRC de La Mitis

**Figure 2.4 Carte d'affectation du sol de la MRC de La Mitis**



Source : Schéma d'aménagement - MRC de La Mitis

## 2.2. Portrait démographique

### 2.2.1. MRC de La Matapédia

En 1961, la MRC de La Matapédia a connu une forte croissance de sa population à la suite de l'implantation de l'industrie forestière. La plus forte baisse de la population a été enregistrée entre 1961 et 1971 (variation négative de 24%). Le niveau de décroissance est resté sensiblement constant au cours des décennies suivantes, avoisinant les 10 %.

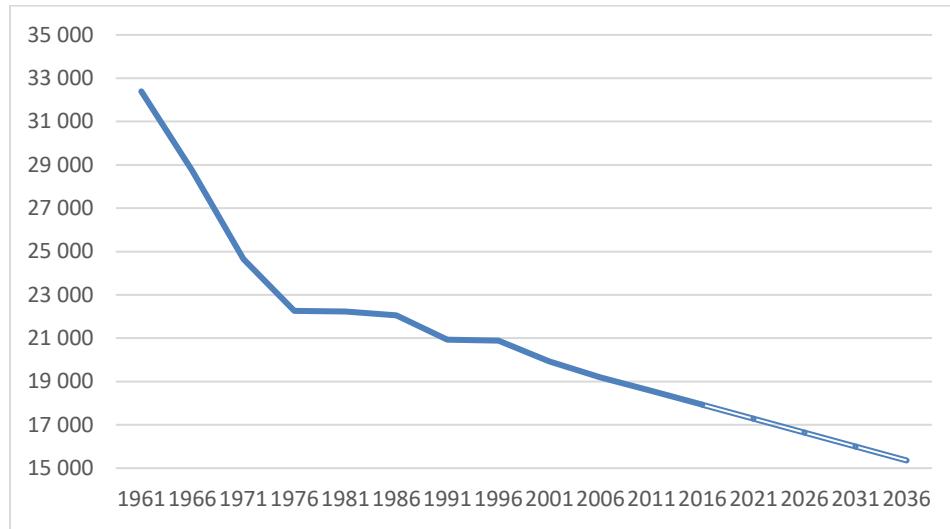
**Tableau 2.1 Répartition de la population, superficie en km<sup>2</sup> et la densité hab/km<sup>2</sup> par municipalité – 2021 – MRC de La Matapédia**

Municipalité	Désignation	Population	Superficie terrestre km <sup>2</sup>	Densité Hab/Km <sup>2</sup>	Répartition par municipalité
<b>Albertville</b>	Municipalité	217	103,48	2,10	1,23%
<b>Amqui</b>	Ville	6 119	122,38	50,00	34,63%
<b>Causapscal</b>	Ville	2 269	161,15	14,08	12,84%
<b>Lac-au-Saumon</b>	Municipalité	1 400	80,68	17,35	7,92%
<b>Saint-Alexandre-des-Lacs</b>	Paroisse	279	89,84	3,11	1,58%
<b>Saint-Cléophas</b>	Paroisse	331	97,84	3,38	1,87%
<b>Saint-Damase</b>	Paroisse	355	116,19	3,06	2,01%
<b>Sainte-Florence</b>	Municipalité	371	102,93	3,60	2,10%
<b>Sainte-Irène</b>	Paroisse	323	134,54	2,40	1,83%
<b>Saint-Léon-le-Grand</b>	Paroisse	956	128,52	7,44	5,41%
<b>Sainte-Marguerite-Marie</b>	Municipalité	176	86,54	2,03	1,00%
<b>Saint-Moïse</b>	Paroisse	551	109,90	5,01	3,12%
<b>Saint-Noël</b>	Village	405	44,48	9,11	2,29%
<b>Saint-Tharcisius</b>	Paroisse	426	79,09	5,39	2,41%
<b>Saint-Zénon-du-Lac-Humqui</b>	Paroisse	348	112,80	3,09	1,97%
<b>Saint-Vianney</b>	Municipalité	453	145,43	3,11	2,56%
<b>Sayabec</b>	Municipalité	1 747	131,25	13,31	9,89%
<b>Val-Brillant</b>	Municipalité	916	77,89	11,76	5,18%
<b>Territoires non-organisés</b>	TNO	29	3 427,03	0,01	0,16%
<b>MRC de La Matapédia</b>	<b>MRC</b>	<b>17 671</b>	<b>5 351,93</b>	<b>3,30</b>	<b>100</b>

Source : (Répertoire Des Municipalités - MAMH - Ministère Des Affaires Municipales et de l'Habitation, 2021.)

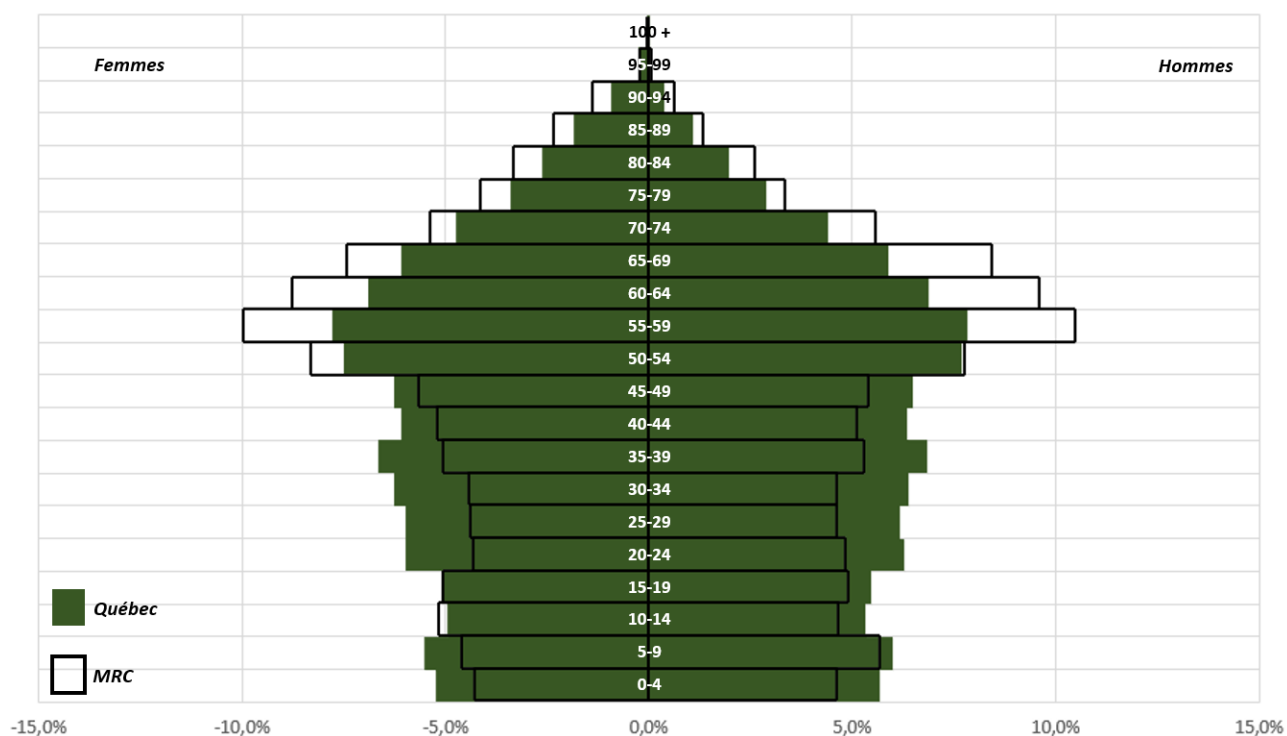
Bien que les communautés et les territoires formant la MRC de La Matapédia ne soient pas homogènes, tous sont confrontés à une problématique de dévitalisation démographique et économique importante. En effet, selon l'indice de vitalité économique pour l'année 2018, 13 des 18 municipalités de la MRC sont considérées comme dévitalisées et aucune ne présente un indice positif. Dans son ensemble, la MRC de La Matapédia se classe au 100<sup>e</sup> rang de 104 MRC et territoires équivalents. Ces données proviennent de l'Institut de la statistique du Québec.

**Figure 2.5 Évolution et projections démographiques – 1961 - 2036 – MRC de La Matapédia**



Source : Institut de la statistique Québec,

Sauf pour quelques exceptions, les douze municipalités de moins de 600 citoyens ont connu un déclin démographique plus important que les municipalités plus peuplées situées le long de la route 132 dans l’axe Sayabec-Causapscal, où se concentre plus de 70% des matapédiens.

**Figure 2.6 Pyramides des âges – 2016 – MRC de La Matapédia et du Québec**

Source : Institut de la statistique du Québec

La pyramide des âges telle qu'illustrée à la figure 2.6 démontre que la population matapédienne est plus âgée par rapport à l'ensemble du Québec. Premièrement, le groupe des 20 à 49 ans constitue seulement 29,10 % de la population matapédienne contre 37,80 % de l'ensemble du Québec alors les groupes de 50 à 69 ans constituent 35,59% des Matapédiens contre 28,25% de l'ensemble des Québécois. Ce constat désavantageux pour la MRC devrait prendre de l'ampleur comme le démontre les tableaux 2.2 et 2.3 concernant respectivement les projections démographiques de la MRC et du Québec pour l'année 2036 dont les prévisions laissent présager que la MRC de La Matapédia devrait être frappée beaucoup plus lourdement par le vieillissement de la population que le reste de la province.

**Tableau 2.2 Projections démographiques diverses (population et ménages) – 2016 - 2036 – MRC de La Matapédia**

Population	2016		2036		Différence	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
<b>0-19</b>	3 418	19,1%	2 632	17,1%	-786	-23,0%
<b>20-64</b>	10 418	58,1%	6 985	45,5%	-3 433	-33,0%
<b>65-84</b>	3 566	19,9%	4 707	30,7%	1 141	32,0%
<b>85 +</b>	533	3,0%	1 031	6,7%	498	93,4%

<b>TOTAL</b>	17 935	100,0%	15 355	100,0%	-2 580	-14,4%
<b>Ménage (nbr)</b>	8 132	S.O.	7 153	S.O.	-979	-12,0%
<b>Âge moyen</b>	45,9	S.O.	51,0	S.O.	5,1	11,1%

Source : Institut de la statistique du Québec

**Tableau 2.3 Projections démographiques diverses (population et ménages) – 2016 - 2036 – Québec**

Population	2016		2036		Différence	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
<b>0-19</b>	1 721 460	20,9%	1 818 485	19,7%	97 025	5,6%
<b>20-64</b>	5 027 550	61,1%	4 990 360	54,2%	-37 190	-0,7%
<b>65-84</b>	1 288 594	15,7%	1 966 015	21,3%	677 421	52,6%
<b>85 +</b>	188 344	2,3%	434 421	4,7%	246 077	130,7%
<b>TOTAL</b>	8 225 948	100,0%	9 209 281	100,0%	983 333	12,0%
<b>Ménage (nbr)</b>	3 540 000	S.O.	4 030 000	S.O.	490 000	13,8%
<b>Âge moyen</b>	41,9	S.O.	45,2	S.O.	3,3	7,9%

Source : Institut de la statistique du Québec

Tout d'abord le nombre de jeunes de 0 à 19 ans connaîtra une importante baisse de 23 % dans la Matapédia, contre un gain de 5,6% pour l'ensemble du Québec. Advenant ce scénario, il est probable que la perte de 786 jeunes pourrait mettre en péril la survie de certains établissements d'enseignement, particulièrement ceux ayant un nombre restreint d'étudiants.

Alors que le Québec connaîtra une baisse de seulement 0,7 % des 20 à 64 ans, la MRC verra ce groupe diminuer de 33 %, soit 3433 personnes, une diminution extrêmement importante qui devrait avoir des impacts significatifs sur l'immobilier et les revenus fonciers municipaux. Aussi, il est fort probable que cette diminution marquée du bassin d'employés et de consommateurs aura beaucoup d'impact sur les entreprises et les commerces.

Ensuite, le groupe des 65-84, période de vie qui est généralement caractérisée par la retraite et la transition d'une résidence unifamiliale vers un appartement ou un centre pour aînés, connaîtra une hausse plus importante pour le Québec que pour la MRC avec des hausses respectives de 52,6% et 32 %. Pour la Matapédia, cette augmentation devrait se traduire par une augmentation de 1141 personnes dans ce groupe d'âge.

Finalement, la proportion des gens âgés de 85 ans et plus, qui en général connaissent une perte d'autonomie pouvant nécessiter des soins allant de la supervision jusqu'à une assistance médicale importante, augmenterait

de 130,7% pour le Québec et de 93,4% pour la MRC. Si certaines personnes peuvent continuer de vivre seules ou avec une assistance minimale, plusieurs personnes de ce groupe n'ont d'autres choix que de se tourner vers les CHLSD pour recevoir les soins médicaux nécessaires que les centres pour aînés ou l'assistance à domicile ne sont pas en mesure de donner.

**Tableau 2.4 Projections démographiques des municipalités – 2016 - 2036 – MRC de La Matapédia**

	2016	2036	Différence (nb)	Différence (%)
<b>Amqui</b>	6184	5562	-622	-10,1 %
<b>Causapscal</b>	2309	1899	-410	-17,8 %
<b>Lac-au-Saumon</b>	1452	1286	-166	-11,4 %
<b>Saint-Léon-le-Grand</b>	945	734	-211	-22,3 %
<b>Saint-Moïse</b>	581	502	-79	-13,6 %
<b>Sayabec</b>	1831	1623	-208	-11,4 %
<b>Val-Brillant</b>	923	746	-177	-19,2 %
<b>Autres municipalités (11)</b>	3710	3007	-703	-18,9 %

Source : Institut de la statistique du Québec

Aussi, bien que ces prévisions pessimistes n'épargnent aucune municipalité, certaines sont plus touchées que d'autres. Parmi les municipalités de plus de 500 habitants moins touchées; Amqui et Lac-au-Saumon, respectivement ville-centre et ville limitrophe avec respectivement -10,1 % et -11,4 % ainsi que Sayabec et Saint-Moïse, situés à proximité de la sphère d'influence de Mont-Joli et Rimouski, avec respectivement -11,4 % et -13,6%. À l'opposé, Saint-Léon-le-Grand et Val-Brillant devraient connaître une décroissance de -22,3% et de -19,2%. Finalement, le bloc des 11 municipalités de moins de 500 habitants devrait connaître une baisse de -18,9 %.

### 2.2.2. MRC de La Mitis

En 2019, l'Institut de la statistique du Québec estimait que la population de la MRC de la Mitis serait de 18 104 habitants en 2021 (ISQ, 2019) La densité de population y serait quant à elle de 7 habitants au kilomètre carré (MAMH, 2020). Alors que près de 50 % de la population de la MRC se concentre entre les municipalités de Mont-Joli et Sainte-Luce, la population se concentre largement dans le nord de la MRC et plus précisément au nord-ouest. Le sud du territoire quant à lui présente 2 territoires non organisés qui représentent près de 50 % de la superficie du territoire.

**Tableau 2.5 Répartition de la population, superficie en km<sup>2</sup> et la densité hab/km<sup>2</sup> par municipalité – 2021 – MRC de La Mitis**

Municipalité	Population	Superficie terrestre km <sup>2</sup>	Densité Hab/Km <sup>2</sup>	Répartition par municipalité
Grand-Métis	212	25,3	8,38	1,2
La Rédemption	428	116,73	3,64	2,4
Lac-à-la-Croix	0	224,71	0,00	0,0
Lac-des-Eaux-Mortes	0	929,05	0,00	0,0
Les Hauteurs	471	103,42	4,51	2,6
Métis-sur-Mer	562	48,35	2,13	3,1
Mont-Joli	6242	23,93	256,87	34,5
Padoue	251	67,34	3,72	1,4
Price	1754	2,37	701,60	9,7
Saint-Charles-Garnier	223	85,25	2,64	1,2
Saint-Donat	846	95,36	8,88	4,7
Sainte-Angèle-de-Mérici	957	106,69	8,92	5,3
Sainte-Flavie	870	38,39	22,72	4,8
Sainte-Jeanne-d'Arc	284	110,67	2,52	1,6
Sainte-Luce	2773	72,45	38,57	15,3
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1161	127,69	9,07	6,4
Saint-Joseph-de-Lepage	552	31,26	17,25	3,0
Saint-Octave-de-Métis	518	75,14	6,89	2,9
<b>Total</b>	<b>18104</b>	<b>2284.1</b>	<b>7,13</b>	<b>100</b>

Source : (Répertoire Des Municipalités - MAMH - Ministère Des Affaires Municipales et de l'Habitation, 2021.)

La décroissance démographique se poursuit depuis environ 50 ans. Une stabilisation semblait s'établir au tournant du siècle, mais malheureusement, la perte d'habitants permanents est approximativement de 6 % au dernier laps de quinze ans. Cette baisse s'avère toutefois inégale selon le territoire géographique ; les petites communautés, particulièrement celles du haut-pays, étant plus affectées.



**Tableau 2.6 Répartition de la population, la variation entre 2001 et 2016 – MRC de La Mitis**

Municipalités	2001	2006	2011	2016	2001 à 2016 (%)	2011 à 2016 (%)
Grand-Métis	281	268	237	167	-40,6%	-29,5%
La Rédemption	536	515	488	432	-19,4%	-11,5%
Les Hauteurs	589	576	524	504	-14,4%	-3,8%
Métis-sur-Mer	609	604	607	587	-3,6%	-3,3%
Mont-Joli	6 579	6 568	6 665	6 281	-4,5%	-5,8%
Padoue	285	283	273	245	-14,0%	-10,3%
Price	1 800	1 777	1 673	1 759	-2,3%	5,1%
Saint-Charles-Garnier	322	298	271	240	-25,5%	-11,4%
Saint-Donat	847	892	890	876	3,4%	-1,6%
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1 208	1 228	1 180	1 167	-3,4%	-1,1%
Saint-Joseph-de-Lepage	586	545	527	523	-10,8%	-0,8%
Saint-Octave-de-Métis	516	488	520	511	-1,0%	-1,7%
Sainte-Angèle-de-Mérici	1 066	1 068	999	953	-10,6%	-4,6%
Sainte-Flavie	919	943	919	884	-3,8%	-3,8%
Sainte-Jeanne-d'Arc	354	322	313	280	-20,9%	-10,5%
Sainte-Luce	2 829	2 934	2 851	2 801	-1,0%	-1,8%
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>19 326</b>	<b>19 365</b>	<b>18 937</b>	<b>18 210</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-3,8%</b>
Bas-Saint-Laurent	200 630	200 653	199 977	197 385	-1,6%	-1,3%
Le Québec	7 237 479	7 546 131	7 903 001	8 164 361	12,8%	3,3%

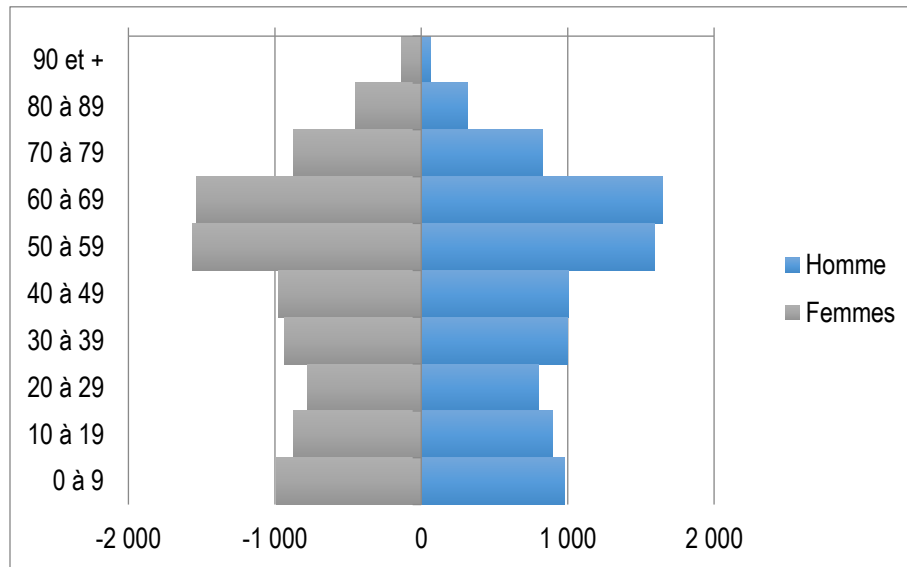
Source : Statistique Canada, Recensements de 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016.

**Tableau 2.7 Répartition de la population, la variation entre 2006 et 2021 – MRC de La Mitis**

Municipalités	2006	2011	2016	2021	2006 à 2021 (%)	2016 à 2021 (%)
Grand-Métis	268	260	235	212	-20,9%	-9,8%
La Rédemption	515	545	488	428	-16,9%	-12,3%
Les Hauteurs	576	563	497	471	-18,2%	-5,2%
Métis-sur-Mer	604	575	583	562	-7,0%	-3,6%
Mont-Joli	6 568	6 566	6 451	6 242	-5,0%	-3,2%
Padoue	283	267	264	251	-11,3%	-4,9%
Price	1 777	1 760	1 666	1 754	-1,3%	5,3%
Saint-Charles-Garnier	298	294	255	223	-25,2%	-12,5%
Saint-Donat	892	961	857	846	-5,2%	-1,3%
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1 228	1 252	1 151	1 161	-5,5%	0,9%
Saint-Joseph-de-Lepage	545	549	490	552	1,3%	12,7%
Saint-Octave-de-Métis	488	486	531	518	6,1%	-2,4%
Sainte-Angèle-de-Mérici	1 068	1 036	998	957	-10,4%	-4,1%
Sainte-Flavie	943	956	907	870	-7,7%	-4,1%
Sainte-Jeanne-d'Arc	322	317	315	284	-11,8%	-9,8%
Sainte-Luce	2 930	2 915	2 791	2 773	-5,4%	-0,6%
TNO Lac-à-la-Croix	0	0	0	0		
TNO Lac-des-Eaux-Mortes	0	0	0	0		
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>19 305</b>	<b>19 302</b>	<b>18 479</b>	<b>18 104</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-2,0%</b>

Source: Décrets annuels de population; Répertoire des municipalités du Québec; Gouvernement du Québec

Le nombre de personnes par classes d'âges pour la MRC ainsi que pour le Québec révèle une population vieillissante. Comme l'illustrent la figure suivante, les différences sont marquantes pour certaines classes d'âges. La déformation de la forme pyramidale laisse entrevoir des problèmes dans l'équilibre de la population.

**Figure 2.7 Pyramide des âges – 2016 – MRC de La Mitis**

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016

On peut constater que les individus âgés entre 50 et 70 ans sont les plus nombreux. Cette situation s'explique, en grande partie, par le « boom » des naissances des années d'après-guerre. Une autre observation évidente concerne les personnes âgées de 20 à 49 ans. Ces classes d'âges sont sous-représentées comparativement aux autres groupes. Il est possible que cet état de fait soit dû à l'exode des jeunes pour parfaire leur scolarité et aussi en raison du faible retour dans la région des diplômés. Finalement, le groupe âgé entre 0 et 20 ans est en légère augmentation. Les individus en âge d'avoir des enfants, 20-40 ans, étant peu nombreux il est donc compréhensible que le nombre de jeunes enfants soit en faible. Ces observations démontrent que la population mitissienne est vieillissante, principalement en raison du faible taux de natalité et de l'exode des jeunes adultes.

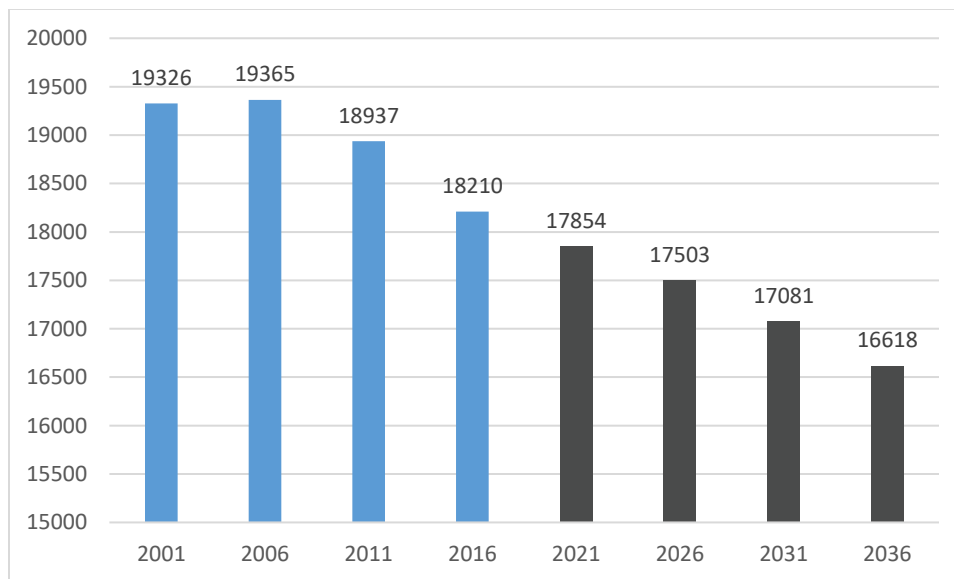
Dans le prolongement de ce constat, les prévisions sociodémographiques de l'Institut de la statistique du Québec indiquent une poursuite de la décroissance. Ces scénarios ont été élaborés en considérant que les variables du taux de fécondité et du bilan migratoire seraient stables.

**Tableau 2.8 Projection de la population – 2021 à 2036 – MRC de La Mitis**

Municipalité	2021	2026	2031	2036	Variation 2021-2036	Variation % 2021-2036
Les Hauteurs	484	467	452	443	-41	-9,3%
Métis-sur-Mer	552	525	492	460	-92	-20,0%
Mont-Joli	6 124	5 999	5 831	5 625	-499	-8,9%
Price	1 781	1 799	1 810	1 821	40	2,2%
Saint-Donat	873	865	850	835	-38	-4,6%
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1 136	1 116	1 102	1 095	-41	-3,7%
Saint-Joseph-de-Lepage	523	514	503	492	-31	-6,3%
Saint-Octave-de-Métis	517	519	513	499	-18	-3,6%
Sainte-Angèle-de-Mérici	912	877	844	822	-90	-10,9%
Sainte-Flavie	849	814	778	744	-105	-14,1%
Sainte-Luce	2 757	2 710	2 655	2 590	-167	-6,4%
Autres municipalités	1 346	1 298	1 251	1 192	-154	-12,9%
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>17 854</b>	<b>17 503</b>	<b>17 081</b>	<b>16 618</b>	<b>-1236</b>	<b>-7,4%</b>

Source : Institut de la statistique du Québec 2019

**Figure 2.8 Évolution et projection de la population – 2001 - 2036 – MRC de La Mitis**



Source : Institut de la statistique du Québec 2019

**Tableau 2.9 Projection des ménages – 2021 à 2036 – MRC de La Mitis**

Municipalité	2021	2026	2031	2036	Variation 2021-2036	Variation % 2021-2036
Les Hauteurs	204	198	193	187	-17	-9,1%
Métis-sur-Mer	265	253	236	218	-47	-21,6%
Mont-Joli	2855	2804	2724	2615	-240	-9,2%
Price	782	787	790	791	9	1,1%
Saint-Donat	396	397	392	386	-10	-2,6%
Saint-Gabriel-de-Rimouski	480	473	467	466	-14	-3,0%
Saint-Joseph-de-Lepage	215	209	202	198	-17	-8,6%
Saint-Octave-de-Métis	213	218	218	213	0	0,0%
Sainte-Angèle-de-Mérici	407	391	377	365	-42	-11,5%
Sainte-Flavie	399	391	377	359	-40	-11,1%
Sainte-Luce	1224	1213	1195	1168	-56	-4,8%
Autres municipalités	647	631	603	568	-79	-13,9%
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>8087</b>	<b>7965</b>	<b>7774</b>	<b>7534</b>	<b>-553</b>	<b>-7,3%</b>

Source : Institut de la statistique du Québec 2019

Dans La Mitis, les prévisions annoncent une chute de 7,4 % de la population et de 7,3 % du nombre de ménages pour la période 2021-2036. La décroissance se reflètera surtout dans les communautés où la population diminue déjà. Le vieillissement de la population engendrera des effets plus prononcés dans les municipalités où la proportion de personnes âgées est déjà très élevée, comme à Métis-sur-Mer et Sainte-Flavie. À moins que l'espérance de vie soit nettement allongée, les facteurs qui pourraient freiner ce déclin sont le taux de fécondité, soit qu'il y ait plus de naissances par femmes en âge de procréer, et le bilan migratoire, soit plus de personnes qui viennent s'installer par rapport à celles qui quittent.

En résumé, si les tendances se maintiennent, les perspectives démographiques sont peu réjouissantes. Toutefois, il s'agit de prévisions et elles se sont souvent avérées imprécises par le passé. La Mitis connaîtra sûrement une réduction de sa population, particulièrement dans le haut pays, mais il est probable que cette diminution soit moins importante que celle survenue à la fin du siècle dernier.

## 2.3. Portrait socio-économique

### 2.3.1. Âge, scolarité de la population

L'âge médian s'avère un paramètre qui, encore une fois, permet de constater le vieillissement de la population dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis. En effet, alors qu'ils étaient pour La Matapédia de 37,1 ans en 1996 et pour La Mitis de 38,7 ans, l'âge médian est respectivement pour ces deux MRC de 51,7 ans et 50,3 ans en 2021. En comparaison avec le Bas-Saint-Laurent (51,3 ans) et l'ensemble du Québec (42,7 ans), l'âge

médian de la Matapédia est plus élevé alors que celui de La Mitis est inférieur au Bas-Saint-Laurent, mais supérieur à l'ensemble du Québec.

**Tableau 2.10 Répartition de la population par groupe d'âge et âge médian – 2020 – MRC de La Matapédia et de La Mitis, Bas-St-Laurent et ensemble du Québec**

	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Âge médian
	%					(ans)
La Matapédia	14,1%	9,0%	19,6%	30,9%	26,4%	51,7
La Mitis	15,4%	8,6%	20,2%	29,9%	25,9%	50,3
Bas-Saint-Laurent	13,9%	9,2%	21,2%	28,8%	26,8%	51,3
Ensemble du Québec	15,8%	10,8%	26,5%	27,2%	19,7%	42,7

Source : Institut de la statistique Québec (2021)

Le tableau 2.11 présente le taux de scolarité pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les MRC de La Matapédia et de La Mitis pour l'année 2016. En comparaison avec l'ensemble de la province de Québec, les MRC de La Matapédia et de La Mitis se caractérisent par un taux plus faible de formation qualifiante. Il est à noter que dans ces MRC, un peu moins d'un individu sur cinq n'est pas titulaire du diplôme d'études secondaires (DES). Toutefois, les MRC de La Matapédia et de La Mitis se distinguent de la moyenne québécoise par son pourcentage élevé de détenteurs de diplômes d'école de métier (ou D.E.P.) (32,3 % et 28,8 %), dont le profil est recherché dans la région. La MRC de La Mitis a un taux de diplômé universitaire légèrement plus élevé que La Matapédia, soit 11,7% et 9,0% respectivement, mais ces deux MRC ont un taux de loin inférieur à l'ensemble du Québec (25,5%).

**Tableau 2.11 Proportion du niveau de scolarité de la population active (25 à 64 ans) – MRC de La Matapédia et de La Mitis et ensemble du Québec - 2016**

	Matapédia (%)	La Mitis (%)	Ensemble du Québec (%)
Aucun diplôme	20,9	20,0	13,3
Diplôme d'études secondaires	18,3	20,6	18,5

Certificat ou diplôme d'une école de métier (D.E.P.)	32,3	28,8	19,9
Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep	17,6	16,4	19,0
Diplôme universitaire au baccalauréat ou supérieur au baccalauréat	9,0	11,7	25,5
<b>Formation qualifiante</b>	<b>58,9</b>	<b>56,9</b>	<b>64,4</b>

Source : Statistiques Canada, 2016

### 2.3.2. Revenu des ménages

En 2015, le revenu médian des ménages des MRC de La Matapédia et de La Mitis était d'environ 11 000 à 12 000 \$ inférieur à l'ensemble du Québec. Le taux de ménage avec un revenu total inférieur à 30 000\$ était également de 7,2 à 8,5 % plus élevé dans La Matapédia et La Mitis que dans l'ensemble du Québec.

**Tableau 2.12 Proportion des ménages selon le revenu total du ménage – MRC de La Matapédia et de La Mitis et ensemble du Québec - 2016**

	Moins de 30 000 \$	30 000 \$ - 59 999 \$	60 000 \$ - 99 999 \$	100 000 \$ - 124 999 \$	125 000 \$ - 149 999 \$	150 000 \$ et plus	Revenu médian
<b>La Matapédia</b>	28,5	33,2	24,3	7,4	3,4	3,3	47 488 \$
<b>La Mitis</b>	27,2	33,7	24,8	7,2	3,6	3,4	48 996 \$
<b>Ensemble du Québec</b>	20,9	29,3	25,5	9,3	5,8	9,3	59 822 \$

Source : Statistiques Canada, 2016

### 2.3.3. Catégories d'habitation

Le tableau 2.13 dresse un portrait des habitations présentes sur le territoire des MRC. Un total de 15 257 logements ont été recensés pour l'année 2020, et ce grâce aux données recueillies dans le rôle foncier de chaque municipalité. Le parc immobilier s'avère en grande majorité composé de maisons unifamiliales, et ce dans une proportion de 75,5 %. La catégorie des chalets compose 11,0 % des habitations. Dans La Matapédia, c'est dans les TNO qu'on en retrouve le plus, suivi de la municipalité de Sainte Irène, expliqué par la présence du Parc Régional de Val-d'Irène. Dans La Mitis, Les municipalités ayant le plus grand nombre de chalets sont

principalement celles bordant le Fleuve Saint-Laurent. Les MRC ne contiennent qu'une faible proportion de multi-logements (9,5 %).



**Tableau 2.13 Nombre et types de logements présents sur le territoire par municipalité  
MRC de La Matapédia et de La Mitis - 2020**

MRC	Municipalité	Unifamilial	Condos	2-9 logements	10 logements +	chalets	Maison mobile-roulotte
La Matapédia	Ste-Marguerite-Marie	74		5	0	8	1
	St-Léon-le-Grand	344		12	0	10	9
	Sainte-Florence	134	0	18	1	3	5
	Causapscal	681		109	5	7	40
	Albertville	90		3	0	36	2
	St-Alexandre-des-Lacs	98		3	0	22	4
	Ste-Irène	125		2	0	114	2
	Lac-au-Saumon	397		34	1	30	28
	Ville d'Amqui	1669	7	294	10	51	116
	St-Zénon-du-Lac-Humqui	140		4	0	86	5
	St-Cléophas	95		1	0	6	8
	St-Vianney	136	1	11	0	22	9
	St-Tharcisius	115		6	0	7	
	Sayabec	533		48	6	47	36
	Val-Brillant	341		25	1	74	10
	St-Moïse	186		10	1	28	4
	St-Damase	131		5	0	20	1
	TNO	9		0	0	128	2
	St-Noël	153		5	0	9	2
<b>Total - La Matapédia</b>	<b>5451</b>	<b>8</b>	<b>595</b>	<b>25</b>	<b>708</b>	<b>284</b>	
La Mitis	Lac-des-Eaux-Mortes (TNO)	0	0	149	10	149	10
	La Rédemption	174	0	7	0	33	3
	Saint-Charles-Garnier	111	0	2	0	20	1
	Les Hauteurs	182	0	9	0	14	1
	Sainte-Jeanne D'Arc	125	0	2	52	5	
	Saint-Gabriel-de-Rimouski	423	0	14	2	60	21
	Saint-Donat	334	0	13	3	101	36
	Sainte-Angèle-de-Mérici	315	0	13	1	32	7
	Padoue	98	0	1	0	18	1
	Ville de Métis-sur-Mer	247	0	11	1	190	6
	Saint-Octave-de-Métis	170	0	6	0	12	6
	Grand-Métis	103	0	3	0	86	7
	Price	619	0	36	1	16	3
	Saint-Joseph-de-Lepage	196	0	13	0	36	8
	Ville de Mont-Joli	1641	0	348	26	23	31
	Sainte-Flavie	354	0	22	2	65	17
	Sainte-Luce	978	20	84	1	114	132
<b>Total - La Mitis</b>	<b>6070</b>	<b>20</b>	<b>733</b>	<b>99</b>	<b>974</b>	<b>290</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11521</b>	<b>28</b>	<b>1328</b>	<b>124</b>	<b>1682</b>	<b>574</b>	

Source : Rôle foncier des MRC de La Matapédia et de La Mitis, 2020

## **2.4. Structures économiques**

### **2.4.1. Emploi**

#### *2.4.1.1. MRC de La Matapédia*

La MRC de la Matapédia est connue comme une région ressource pour la foresterie et, dans une moindre mesure, l'agriculture. Le tableau 2.14 tant à démontrer cette affirmation avec 10% des emplois consacrée au secteur primaire, dont 9% des emplois de la MRC consacrée à l'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche contre seulement 3% pour le reste du Québec.

Le secteur secondaire représente aussi un secteur plus important dans la MRC qu'ailleurs au Québec, avec respectivement 21% et 18% des emplois. Plus spécifiquement, c'est la surreprésentation du sous-secteur de la Fabrication (Transformation manufacturière) qui se distingue avec 15 % des emplois dans la MRC par rapport à seulement 11% des emplois de l'ensemble du Québec.

**Tableau 2.14 Emplois par secteur d'activité – MRC de La Matapédia et ensemble du Québec - 2016**

	La Matapédia		Québec	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
<b>11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse</b>	760	9 %	84 060	2 %
<b>21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz</b>	35	0 %	20 920	1 %
<b>Sous-Total – Secteur Primaire</b>	<b>795</b>	<b>10 %</b>	<b>104 980</b>	<b>3 %</b>
<b>22 Services publics</b>	25	0 %	28 410	1 %
<b>23 Construction</b>	495	6 %	254 055	6 %
<b>31-33 Fabrication</b>	1180	15 %	458 315	11 %
<b>Sous-Total – Secteur Secondaire</b>	<b>1700</b>	<b>21 %</b>	<b>740 780</b>	<b>18 %</b>
<b>41 Commerce de gros</b>	150	2 %	157 365	4 %
<b>44-45 Commerce de détail</b>	910	11 %	508 170	12 %
<b>48-49 Transport et entreposage</b>	425	5 %	187 550	5 %
<b>51 Industrie de l'information et industrie</b>	75	1 %	100 775	2 %
<b>52 Finance et assurances</b>	180	2 %	165 140	4 %
<b>53 Services immobiliers et services de location et de location à bail</b>	25	0 %	61 380	1 %
<b>54 Services professionnels, scientifiques et techniques</b>	210	3 %	288 715	7 %
<b>55 Gestion de sociétés et d'entreprises</b>	0	0 %	3 305	0 %
<b>56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</b>	240	3 %	176 185	4 %
<b>61 Services d'enseignement</b>	570	7 %	306 575	7 %
<b>62 Soins de santé et assistance sociale</b>	1150	14 %	532 680	13 %
<b>71 Arts, spectacles et loisirs</b>	110	1 %	84 130	2 %
<b>72 Services d'hébergement et de restauration</b>	445	6 %	278 500	7 %
<b>81 Autres services (sauf les administrations)</b>	615	8 %	193 700	5 %
<b>91 Administrations publiques</b>	415	5 %	264 085	6 %
<b>Sous-Total – Secteur Tertiaire</b>	<b>5520</b>	<b>69 %</b>	<b>3 308 255</b>	<b>80 %</b>
<b>Total</b>	<b>8015</b>	<b>100 %</b>	<b>4 154 015</b>	<b>100 %</b>

Finalement, comme pour l'ensemble des régions ressources, la MRC est caractérisée par une proportion d'emplois issue du secteur tertiaire significativement plus bas que pour l'ensemble du Québec avec seulement 69% des emplois contre 80% de ceux de l'ensemble du Québec.

**Tableau 2.15 Emplois par secteur d'activité – MRC de La Matapédia, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec – 2016**

	MRC	Bas-St-Laurent	Ensemble du Québec
<b>Primaire</b>	10 %	4 %	3 %
<b>Secondaire</b>	21 %	22 %	18 %
<b>Tertiaire</b>	69 %	72 %	80 %

Source : Statistique Canada, ISQ

Sans trop de surprise, entre 1996 et 2016 le secteur tertiaire a augmenté sa présence passant de 64 % à 69 % des emplois dans la MRC, une augmentation similaire à celle de l'ensemble du Québec. Par contre, le pourcentage des emplois manufacturiers dans la MRC s'est maintenu à 21 %

#### 2.4.1.2. MRC de La Mitis

Selon les données des perspectives géographiques du recensement de 2016. Les secteurs d'emplois les plus représentés sont ceux des ventes et services avec près de 22 % de la population active. Suivi des métiers Le secteur des ressources naturelles incluant le milieu agricole et forestier représentent quant à eux 4.9 % de l'ensemble des travailleurs.

Sur le plan de la structure économique de la MRC, le secteur primaire représente 4.9 % de l'emploi représenté sur le territoire, le secteur secondaire quant à lui représente 24.9 % et le secteur tertiaire près de 67.6 %. En ce qui a trait aux milieux humides et aux milieux hydriques, les secteurs économiques sont importants tant sur le plan de la structure économique locale que sur les superficies qui y sont affectées.

**Tableau 2.16 Emplois par secteur d'activité – MRC de La Mitis et ensemble du Québec - 2016**

	La Mitis		Québec	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
<b>11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse</b>	525	7 %	84 060	2 %
<b>21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz</b>	75	1 %	20 920	1 %
<b>Sous-Total – Secteur Primaire</b>	<b>600</b>	<b>8 %</b>	<b>104 980</b>	<b>3 %</b>
<b>22 Services publics</b>	40	1 %	28 410	1 %
<b>23 Construction</b>	385	5 %	254 055	6 %
<b>31-33 Fabrication</b>	775	11 %	458 315	11 %
<b>Sous-Total – Secteur Secondaire</b>	<b>1 200</b>	<b>16 %</b>	<b>740 780</b>	<b>18 %</b>
<b>41 Commerce de gros</b>	210	3 %	157 365	4 %
<b>44-45 Commerce de détail</b>	855	12 %	508 170	12 %
<b>48-49 Transport et entreposage</b>	510	7 %	187 550	5 %
<b>51 Industrie de l'information et industrie</b>	140	2 %	100 775	2 %
<b>52 Finance et assurances</b>	150	2 %	165 140	4 %
<b>53 Services immobiliers et services de location et de location à bail</b>	100	1 %	61 380	1 %
<b>54 Services professionnels, scientifiques et techniques</b>	185	3 %	288 715	7 %
<b>55 Gestion de sociétés et d'entreprises</b>	0	0 %	3 305	0 %
<b>56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</b>	265	4 %	176 185	4 %
<b>61 Services d'enseignement</b>	455	6 %	306 575	7 %
<b>62 Soins de santé et assistance sociale</b>	1 305	18 %	532 680	13 %
<b>71 Arts, spectacles et loisirs</b>	135	2 %	84 130	2 %
<b>72 Services d'hébergement et de restauration</b>	420	6 %	278 500	7 %
<b>81 Autres services (sauf les administrations)</b>	415	6 %	193 700	5 %
<b>91 Administrations publiques</b>	450	6 %	264 085	6 %
<b>Sous-Total – Secteur Tertiaire</b>	<b>1 420</b>	<b>78 %</b>	<b>3 308 255</b>	<b>80 %</b>
<b>Total</b>	<b>7 390</b>	<b>100 %</b>	<b>4 154 015</b>	<b>100 %</b>

**Tableau 2.17 Taux d'emplois par secteur d'activité – MRC de La Mitis, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec – 2016**

	MRC de La Mitis	Bas-Saint-Laurent	QUÉBEC
<b>Secteur primaire</b>	5 %	4 %	3 %
<b>Secteur secondaire</b>	25 %	22 %	18 %
<b>Secteur tertiaire</b>	68 %	72 %	80 %

## 2.4.2. Portrait des institutions, commerces et industries (ICI)

### 2.4.2.1. MRC de La Matapédia

L'inventaire des ICI et des fermes de La Matapédia est présenté au tableau 2.18. Au total, La Matapédia regroupe un ensemble de 645 institutions, commerces et industries ainsi que de 205 fermes enregistrées.

**Tableau 2.18 Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes par municipalités – MRC de La Matapédia – 2015**

Municipalité	Nb industries	Nb Commerces	Nb institutions	Total ICI	Nb fermes enregistré
Albertville	0	4	2	6	3
Amqui	24	229	52	305	43
Causapscal	5	61	17	83	13
Lac-au-Saumon	2	24	9	35	15
Saint-Alexandre-des-	0	5	0	5	1
Saint-Cléophas	2	2	1	5	6
Saint-Damase	2	11	2	15	14
Sainte-Florence	0	15	2	17	5
Saint-Irène	1	6	1	8	8
Saint-Léon-le-Grand	2	15	5	22	24
Sainte-Marguerite-	0	2	1	3	0
Saint-Moïse	1	13	5	19	5
Saint-Noël	2	6	4	12	5
Saint-Tharcisius	0	7	2	9	13
Saint-Vianney	2	11	2	15	4
Saint-Zénon-du-Lac-	0	6	1	7	6
Sayabec	5	45	6	56	18
Val-Brillant	0	18	4	22	22
TNO	0	1	0	1	ND
<b>MRC</b>	<b>48</b>	<b>481</b>	<b>116</b>	<b>645</b>	<b>205</b>

Source : Rôle foncier 2015, MRC de La Matapédia

La plupart des entreprises agricoles se concentrent le long des vallées de la rivière Matapédia et de la rivière Humqui. Elles représentent 11 % des revenus agricoles de la région, soit 46 millions de dollars. La production laitière est l'activité agricole la plus importante avec 77 entreprises, suivie de la production bovine (53 entreprises), de la production céréalière (25 entreprises) et de l'acériculture (15 entreprises). Tel que présenté dans le tableau 2.19, les employeurs les plus importants en termes d'emplois se retrouvent dans la municipalité d'Amqui ainsi que de Sayabec et de Lac-au-Saumon, œuvrant principalement dans des secteurs primaire et secondaire, à savoir ceux de l'agriculture et de la fabrication.

**Tableau 2.19 ICI de 100 employés et plus – MRC de La Matapédia – 2020**

Municipalité	Entreprise	Secteur d'activité	Nb employés
Amqui	Natrel inc.	Fabrication de lait de consommation	100 à 199
Amqui	Fene-Tech inc.	Fabrication de fenêtres et de portes en bois	100 à 199
Amqui	Impressions Alliance 9000 inc.	Activités de soutien à l'impression	200 à 499
Amqui	Hôpital d'Amqui	Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)	200 à 499
Lac-au-Saumon	Société d'Exploitation des Ressources de la Vallée inc.	Pépinières forestières et récolte de produits forestiers	200 à 499
Sayabec	Uniboard Canada inc. (Division Sayabec)	Usine de panneaux de particules et de fibres	200 à 499

Source : *Emploi Québec, 2003; Statistiques Canada, 2012*

#### 2.4.2.2. MRC de La Mitis

L'inventaire des ICI et des fermes de La Mitis est présenté au tableau 2.20. Au total, La Mitis regroupe un ensemble de 499 institutions, commerces et industries ainsi que de 256 fermes enregistrées.

**Tableau 2.20 Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes par municipalités – MRC de La Mitis – 2015**

Municipalité	Nombre d'industries	Nombre de commerces	Nombre d'institutions	Total ICI	Fermes
Grand-Métis	-	3	1	4	4
La Rédemption	1	3	2	6	4
Les Hauteurs	-	12	9	21	33
Métis-sur-Mer	2	13	4	19	7
Mont-Joli	25	189	12	226	6
Padoue	-	3	2	5	7
Price	3	14	4	21	1
Saint-Charles-Garnier	-	1	-	1	12
Saint-Donat	-	11	3	14	19
Saint-Gabriel-de-Rimouski	-	23	2	25	36
Saint-Joseph-de-Lepage	-	6	1	7	14
Saint-Octave-de-Métis	-	5	1	6	21
Sainte-Angèle-de-Mérici	-	22	2	24	24
Sainte-Flavie	1	26	5	32	25
Sainte-Jeanne-D'Arc	-	4	3	7	12
Sainte-Luce	3	70	8	81	28
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>35</b>	<b>405</b>	<b>59</b>	<b>499</b>	<b>256</b>

Source : MRC de La Mitis, MAPAQ

Pour ce qui est de l'ensemble des ICI, seules les entreprises embauchant 100 employés et plus seront listées dans le tableau 2.21. La MRC de La Mitis ne compte qu'onze entreprises de 100 employés, dont la majorité se situe dans la Ville de Mont-Joli. L'ICI employant le plus d'employés dans la région est le Centre hospitalier de La Mitis et se trouve également dans la Ville de Mont-Joli.



**Tableau 2.21 ICI de 100 employés et plus – MRC de La Mitis – 2020**

Municipalité	Entreprise	Catégorie	Nombre d'employés	Type de matières résiduelles produites
<b>Mont-Joli</b>	Bois BSL Inc.	Fabrication autres menuiseries – préfabrications	100 à 199	Matières recyclables
	Bradken	Fonderie de fer	200 à 499	Métal, matières recyclables
	Centrap Inc.	Fabrication de contenants et de palettes de bois	100 à 199	Matières recyclables, organiques et déchets
	Centre hospitalier de La Mitis	Hôpitaux généraux	500 à 999	Matières recyclables et déchets
	École du Mistral (CSS des Phares)	Écoles primaires et secondaires	100 à 199	Matières recyclables, organiques et déchets
	Pêche et océans Canada (Institut Maurice-Lamontagne)	Autres services de l'administration publique fédérale	200 à 499	Matières recyclables et déchets
	Perreault Yvan et fils Inc.	Grossistes – distributeurs de fruits et légumes frais	100 à 199	Matières recyclables, organiques et déchets
<b>Price</b>	Groupe Cédrico inc.	Scierie	100 à 199	Matières recyclables, déchets
<b>Ste-Flavie</b>	Groupe Séma structures ferroviaires Inc.	Activités de soutien au transport ferroviaire	100 à 199	Métal, matières recyclables, déchets
<b>Ste-Luce</b>	Pépinière de Ste-Luce	Culture en pépinière et arboriculture	200 à 499	Résidus ligneux
<b>St-Gabriel-de-Rimouski</b>	Groupement Forestier Métis-Neigette inc.	Exploitation forestière à forfait	100 à 199	Bois

### 3. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

Cette section présente les ententes intermunicipales, les compétences en gestion de matières résiduelles par municipalité en fonction des activités, ainsi que les règlements municipaux dans la gestion des matières résiduelles.

#### 3.1. Ententes intermunicipales

La RITMR Matapédia-Mitis a été créée en avril 2002 afin de réaliser une saine gestion des matières résiduelles et de favoriser une optimisation des ressources humaines et matérielles par l'association des deux MRC.

Depuis 2001, par délégation de compétences des municipalités, les MRC de La Matapédia et de La Mitis sont responsables du tri et du conditionnement des matières recyclables ainsi que de la disposition des matières résiduelles et des matières organiques de leur territoire respectif. Les responsabilités ont été confiées par les MRC à la RITMR Matapédia-Mitis. Les municipalités locales ont gardé compétence en ce qui concerne la collecte et le transport.

Depuis janvier 2015, la RITMR Matapédia-Mitis a signé un contrat, d'une durée de 10 ans, avec Groupe Bouffard Inc. pour le traitement des matières recyclables.

Depuis le 1er juin 2015 et renouvelé en 2020, la MRC de La Matapédia a signé une entente avec la Ville de Rivière-du-Loup pour l'enfouissement des déchets au LET de Rivière-du-Loup ainsi qu'avec la SÉMER pour le traitement des matières organiques. Ces ententes ont permis de mettre fin à celle conclue avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour l'enfouissement des déchets au LET de Saint-Étienne-des-Grès (2008-2015). Les ententes actuelles se termineront le 31 décembre 2023.

La MRC de La Matapédia est propriétaire de trois écocentres par l'établissement d'une entente conclue en 2002. La gestion des trois écocentres a été confiée à la Corporation Écosite de La Matapédia, un organisme sans but lucratif.

La MRC de La Matapédia a également conclu une entente avec la Ressourcerie de La Matapédia, un organisme sans but lucratif. Par cette entente, la MRC verse à la Ressourcerie une contribution financière pour la collecte et la valorisation des encombrants, à savoir des meubles, des appareils électroménagers et autres objets avec un

potentiel de réutilisation sur l'ensemble du territoire. L'entente initiale a été signée en mars 2012 et a été renouvelée en février 2020 pour une période de trois ans. Les différentes ententes intermunicipales dans la gestion des matières résiduelles sont présentées au tableau 3.1.

**Tableau 3.1 Recensement des ententes intermunicipales et délégation de compétence – MRC de La Matapédia et MRC de La Mitis**

Objet de l'entente/délégation de compétence	Objet	Municipalités/ MRC adhérentes	Durée de l'entente/ échéance
Déclaration de compétences	La disposition des matières résiduelles	MRC de la Matapédia et municipalités membres	Entrée en vigueur le 09/05/2001
Déclaration de compétence relative à l'élimination des matières résiduelles	La disposition des matières résiduelles	Les municipalités de la MRC de La Mitis	14/09/2001
Entente intermunicipale concernant l'Écocentre	L'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un écocentre desservant les populations des municipalités membres. L'écocentre est constitué d'un ou de plusieurs points de services pour l'apport volontaire de matières résiduelles par les citoyens ou les entreprises.	Toutes les municipalités de la MRC de La Matapédia	Renouvelée le 09/01/2017, applicable pendant 5 ans, échéance le 09/01/2022
Constitution d'une régie intermunicipale ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation d'un centre de traitement de matières résiduelles	Planifier, acquérir, organiser, coordonner et administrer un centre de traitement de matières résiduelles ainsi qu'un ou plusieurs centres de transfert si cela s'avère nécessaire	MRC de La Matapédia MRC de La Mitis	27/04/2002 – Renouvellement automatique aux 5 ans
Entente pour la valorisation des matières résiduelles organiques à l'usine de biométhanisation de la SÉMER	Permettre de valoriser à l'usine de biométhanisation de la SÉMER située à Rivière-des-Vases les matières résiduelles organiques générées sur le territoire des municipalités de la MRC	RITMR Matapédia-Mitis	Juin 2020 – Entente d'une durée de 4 ans. Renouvellement 31 décembre 2023.
Entente pour la disposition de matières résiduelles – Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup	Permettre de disposer au lieu d'enfouissement de la ville situé à Rivière-des-Vases les matières résiduelles générées	RITMR Matapédia-Mitis	Juin 2020 – Entente d'une durée de 4 ans. Renouvellement

Objet de l'entente/délégation de compétence	Objet	Municipalités/ MRC adhérentes	Durée de l'entente/ échéance
	sur le territoire des municipalités de la MRC		31 décembre 2023.
Centre de tri GFL Environmental (anciennement Bouffard)	Acquisition du Centre de tri de Mont-Joli et traitement des matières pour une durée de 10 ans	RITMR Matapédia - Mitis	Janvier 2015 – Entente d'une durée de 10 ans
Entente pour la collecte, la valorisation et la réutilisation des meubles, électroménagers et menus objets afin de détourner lesdites matières de l'enfouissement et de les rendre disponibles à des coûts raisonnables aux personnes à faibles revenus	La MRC de La Matapédia et A.L.E.S.E (Ressorcerie de La Matapédia)	La MRC de La Matapédia verse une contribution financière annuelle à la Ressourcerie de La Matapédia, qui effectue la valorisation des matières résiduelles ; plus particulièrement la récupération, la remise en état et la vente des meubles, appareils électroménagers et menus objets usagés sur l'ensemble du territoire de la MRC.	Entrée en vigueur le 18/02/2015, renouveler le 06/04/2021, applicable pendant 3 ans, échéance le 31/12/2023
Entente pour la récupération des peintures et RDD dans La Mitis	Mettre en place des points de dépôts pour les RDD sur le territoire de la MRC de La Mitis	MRC de La Mitis	22 janvier 2019

Source : MRC de La Matapédia, MRC de La Mitis, 2021

### 3.2. Distribution des responsabilités

Le tableau 3.2 décrit en détail les activités figurant en GMR et les instances qui en sont responsables.

La RITMR Matapédia–Mitis a compétence pour encadrer la disposition des matières résiduelles de la totalité des 34 municipalités des MRC de La Matapédia et de La Mitis, c'est-à-dire qu'elle décide des grandes orientations à prendre. Elle est également responsable du transfert et du transport des matières organiques et des déchets

vers l'usine de biométhanisation et le LET de Rivière-du-Loup respectivement. En dernier lieu, elle a compétence pour le traitement et le conditionnement des matières recyclables.

La MRC de La Matapédia est propriétaire des trois écocentres, et en assure la gestion via la Corporation Écosite de La Matapédia. La MRC de La Mitis pour sa part est propriétaire et exploite l'Écocentre de La Mitis depuis 2008.

Les MRC sont responsables de l'élaboration du PGMR de leur territoire. En ce sens, elles définies les mesures à prendre en vue de l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Depuis 2016, conjointement avec les municipalités et les MRC, la RITMR Matapédia s'occupe du volet Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) dans le but d'outiller la population afin que cette dernière puisse participer de façon optimale à la GMR.

Les municipalités réalisent la collecte et le transport de l'ensemble des matières résiduelles et organiques au Centre de transfert et au Centre de tri, en ce qui concerne les matières recyclables.

L'exploitation du Centre de tri relève depuis janvier 2015 du privé (GFL Environmental, anciennement Groupe Bouffard Inc.) tandis que le LET de Cacouna est de compétence municipale (Ville de Rivière-du-Loup) et que l'usine de biométhanisation est une société d'économie mixte (SÉMER).

Plusieurs points de dépôt sont présents sur le territoire pour permettre aux citoyens ainsi qu'aux industries, commerces et institutions (ICI) de disposer de matières de toutes sortes. Ces points de dépôts sont gérés via les programmes accrédités par Recyc-Québec. La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) gère un programme de récupération et de valorisation des huiles. Le programme RecycFluo vise le recyclage des ampoules et tubes fluorescents au mercure. Éco-peinture est un programme qui a été créé dans le but de valoriser les peintures mises au rebut ainsi que leurs contenants. Le programme Appel à recycler fut le premier à s'occuper du recyclage des piles et des téléphones cellulaires dans l'ensemble du Canada. Finalement, l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) traite des produits électroniques variés.

Les municipalités ont la responsabilité de la vidange des boues municipales tandis que la vidange des boues de fosses septiques relève en grande majorité du propriétaire. Certaines municipalités effectuent également des collectes spéciales, mais de façon générale il s'agit plutôt de dépôts volontaires à l'écocentre le plus près.

D'autres actions relèvent du privé. Ainsi, la gestion des boues de fosses septiques est réalisée par les citoyens, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

L'entreprise L. Michaud et fils Inc. est la seule sur le territoire de la MRC de La Matapédia à avoir un certificat d'autorisation pour la récupération et la valorisation des résidus de CRD (béton, brique, terre).

**Tableau 3.2 Distribution de compétences en gestion des matières résiduelles – MRC de La Matapédia et MRC de La Mitis**

Type d'activités	Responsabilité																			
	MRC de La Matapédia																			
	Albertville	Amqui	Causapsal	Lac-au-Saumon	Saint-Alexandre-des-Lacs	Saint-Cléophas	Saint-Damase	Sainte-Florence	Sainte-Irène	Saint-Léon-le-Grand	Sainte-Marguerite	Saint-Moise	Saint-Noël	Saint-Tharcisius	Saint-Vianney	Saint-Zénon-du-Lac-Humouli	Sayabec	Val-Brillant	TNO Routhierville	
Collecte / transport des matières résiduelles	Municipalités locales																			
Collecte / transport de matières recyclables	Municipalités locales																			
Collecte / transport de matières organiques	Municipalités locales																			
Transbordement des matières résiduelles	RITMR Matapédia-Mitis																			
Transbordement des matières organiques	RITMR Matapédia-Mitis																			
Tri et conditionnement des matières recyclables	RITMR Matapédia-Mitis																			
Enfouissement des matières résiduelles	RITMR Matapédia-Mitis																			
Valorisation de la matière organique	RITMR Matapédia-Mitis																			
Gestion des boues municipales	NA	Mun	Mun	Mun	NA	Mun	NA	NA	NA	Mun	NA	Mun	Mun	Mun	Mun	NA	Mun	Mun	NA	
Gestion des boues de fosses septiques	Propriétaire																			
Exploitation des 3 écocentres de La Matapédia	Corporation Écosite de La Matapédia																			
Exploitation du Centre de transfert	RITMR Matapédia-Mitis																			

Exploitation du Centre de tri	GFL Environmental Inc.																			
Exploitation du LET de Cacouna	Ville de Rivière-du-Loup																			
Exploitation de l'usine de biométhanisation	Société d'économie mixte en énergie renouvelable (SÉMER)																			
Récupération/Valorisation des résidus verts	Corporation Écosite de La Matapédia																			
Récupération/Valorisation des CRD	L. Michaud et fils inc. (Amqui) offre la récupération de béton, brique et terre Corporation Écosite de La Matapédia																			
Récupération des RDD	Corporation Écosite de La Matapédia																			
Récupération/Valorisation des textiles	NA	P	P	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	P	NA
Récupération/Valorisation des encombrants	Ressourcerie de La Matapédia Corporation Écosite de La Matapédia																			
Récupération des électroniques	Ressourcerie de La Matapédia Corporation Écosite de La Matapédia																			
Information – sensibilisation – éducation	RITMR Matapédia-Mitis, MRC de La Matapédia, MRC de La Mitis																			
Planification de la GMR	RITMR Matapédia-Mitis, MRC de La Matapédia, MRC de La Mitis																			

	Responsabilité															
	MRC de La Mitis															
Type d'activités	Grand-Métis	La Rédemption	Les Hauteurs	Métis-sur-Mer	Mont-Joli	Padoue	Price	Saint-Charles-Garnier	Saint-Donat	Saint-Gabriel-de-Rimouski	Saint-Joseph-de-Lepage	Saint-Octave-de-Métis	Sainte-Angèle-de-Mérici	Sainte-Flavie	Sainte-Jeanne-D' Arc	Sainte-Luce



Collecte / transport des matières résiduelles	Municipalités locales																
Collecte / transport de matières recyclables	Municipalités locales																
Collecte / transport de matières organiques	Municipalités locales																
Transbordement des matières résiduelles	RITMR Matapédia-Mitis																
Transbordement des matières organiques	RITMR Matapédia-Mitis																
Tri et conditionnement des matières recyclables	RITMR Matapédia-Mitis																
Enfouissement des matières résiduelles	RITMR Matapédia-Mitis																
Valorisation de la matière organique	RITMR Matapédia-Mitis																
Gestion des boues municipales	NA	Mun	NA	Mun	NA	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	NA	NA
Gestion des boues de fosses septiques	P	P	P	P	Mun	P	NA	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Exploitation de l'Écocentre de La Mitis	Écocentre de La Mitis - MRC de La Mitis																
Exploitation du Centre de transfert	RITMR Matapédia-Mitis																
Exploitation du Centre de tri	GFL Environmental Inc.																
Exploitation du LET de Cacouna	Ville de Rivière-du-Loup																
Exploitation de l'usine de biométhanisation	Société d'économie mixte en énergie renouvelable (SÉMER)																
Récupération/Valorisation des résidus verts	Mun	NA	NA	Mun	Mun	Mun	Mun	NA	Mun	Mun	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Mun
Récupération/Valorisation des CRD	Écocentre de La Mitis																
Récupération des RDD	Écocentre de La Mitis - MRC de La Mitis																
Récupération/Valorisation des textiles	NA	Mun	NA	NA	P	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Récupération/Valorisation des encombrants	Écocentre de La Mitis																
Récupération des électroniques	Écocentre de La Mitis																
Information – sensibilisation – éducation	RITMR Matapédia-Mitis, MRC de La Matapédia, MRC de La Mitis																
Planification de la GMR	RITMR Matapédia-Mitis, MRC de La Matapédia, MRC de La Mitis																

### 3.3. Les règlements municipaux

Dans le cadre de la première version du PGMR 2004, plusieurs règlements ont été proposés afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles. Les règlements proposés dans le PGMR 2004 :

- Règlement sur les matières résiduelles
- Règlement sur les résidus verts
- Règlement sur l'obligation de récupérer ICI et citoyens (Mitis)
- Règlement sur les encombrants
- Règlement sur les broyeurs à déchets (Matapédia)
- Politique d'achat environnemental (Mitis)

Dans le cadre de la première version du PGMR 2016-2020, plusieurs règlements ont été proposés afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles. Les règlements proposés dans le PGMR 2016-2020 :

- Règlement incitatif ou coercitif sur la gestion des matières résiduelles comprenant :
  - obligation de l'herbicyclage
  - interdiction du papier, carton et du bois dans le bac vert
  - interdiction des RDD dans le bac vert
  - interdiction des CRD dans le bac vert
  - obligation de participer à la collecte sélective (Mitis)
  - incitation à envoyer les encombrants à l'écocentre (Mitis)

Le tableau 3.3 permet de faire un récapitulatif des règlements adoptés par les municipalités. Dans ce contexte, il est possible de constater que certaines municipalités n'ont tout simplement pas de règlements tandis que certains règlements datent des années 80. Avec les changements significatifs dans la gestion des matières résiduelles des dernières années, dont l'implantation de la collecte à trois voies sur l'ensemble du territoire, il sera pertinent de mettre à jour la réglementation.

**Tableau 3.3 Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles – MRC de La Matapédia et MRC de La Mitis**

MRC	Municipalité	Règlement	Date d'adoption	Résumé
MRC de La Matapédia	Albertville	Règlement 01-2004	2004-10-04	Dépôt des rebuts solides dans le bac vert ou d'une autre couleur que le bleu, qui est pour les matières recyclables. Le bac est d'une capacité de 240 ou 360 litres
		Règlement 01-2005	2005-06-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
		Règlement 2020-02	2020-10-05	Bannissement des sacs de plastique à usage unique
	Amqui	Règlement 623-05	2005-08-01	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
		Règlement 632-06	2007-02-20	Dépôt des rebuts solides dans le bac vert ou d'une autre couleur que le bleu, qui est pour les matières recyclables. Le bac est d'une capacité de 240 ou 360 litres
		Règlement 891-21	2021-06-21	Bannissement des sacs de plastique à usage unique
	Causapscal	Règlement 80-02	2002-07-02	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
	Lac-au-Saumon	Règlement 71-2005	2005-06-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
		Règlement 199-2020	2020-09-14	Bannissement des sacs de plastique à usage unique
	Saint-Alexandre-des-Lacs	Règlement 02-05	2005-06-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
		R-07-2020	2020-09-14	Bannissement des sacs de plastique à usage unique

MRC	Municipalité	Règlement	Date d'adoption	Résumé
	Saint-Cléophas	Règlement 170	2005-06-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
		Règlement 176		Fermeture du DET de Saint-Cléophas; préparation, collecte, transport et disposition matières résiduelles; établissement de la tarification du service de collecte, de transport, de disposition et de traitement des matières résiduelles
	Saint-Damase	Règlement 238	2008-12-01	Fermeture du dépôt en tranchées de Saint-Noël ; préparation, collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables ; établissement de la tarification du service de collecte, de transport, de disposition et de traitement des matières résiduelles
		Règlement 226	2005-06-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
	Sainte-Florence	Règlement 01-2005	2005-06-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
	Sainte-Irène	Règlement 06-2009	2009-05-04	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
	Saint-Léon-le-Grand	Règlement 111	1981-01-05	Préparation, collecte, transport et disposition des matières résiduelles
		Règlement 202	1998-10-05	Disposition des matières malsaines, des détritiques, des véhicules, des herbes, et des matières dangereuses dans les endroits appropriés dans la municipalité ;
		Règlement 202-1	1998-11-02	La municipalité se soustrait de l'application des articles 24,25 et 26 du règlement 202

MRC	Municipalité	Règlement	Date d'adoption	Résumé
		Règlement 240	2005-06-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
		Règlement 242 (modifiant le règlement 240)	2005-10-03	Le règlement 240 porte désormais le numéro 242
		Règlement 345-20	2020-10-14	Bannissement des sacs de plastique à usage unique
	Sainte-Marguerite-Marie	R-04-2020	2020-08-11	Bannissement des sacs de plastique à usage unique
	Saint-Moïse	Règlement 2005-02	2005-06-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
		Règlement 2008-02	2008-10-06	Contenants à déchets
	Saint-Noël	Règlement 159-08	2008-12-22	Fermeture du dépôt en tranchées de Saint-Damase ; préparation, collecte, transport et disposition des matières résiduelles ; établissement de la tarification du service de collecte, de transport, de disposition et de traitement des matières résiduelles.
	Saint-Tharcisius	Règlement # 208	2005-01-01	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et leur disposition dans les endroits appropriés dans la municipalité.
	Saint-Vianney	Règlement 198-2005	2005-06-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
	Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Aucun règlement		
Sayabec	Règlement 2006-03	2006-02-06	Préparation, collecte, transport et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques	

MRC	Municipalité	Règlement	Date d'adoption	Résumé
	Val-Brillant	R-17-2020	2020-09-08	Bannissement des sacs de plastique à usage unique
	TNO	Aucun règlement		
MRC de La Mitis	Grand-Métis	Règlement numéro 85-50	1986-01-06	Concernant l'interdiction de dépôt de vidanges, résidus de toutes sortes, aux endroits non autorisés par le conseil.
		Amendement au règlement 85-50	1987-01-05	Concernant l'interdiction de dépôt de vidanges, résidus de toutes sortes, aux endroits non autorisés par le conseil.
		Règlement numéro 87-53		
		Règlement numéro 86-52	1986-08-04	Interdiction de déverser des ordures le long des routes
		Règlement numéro 88-61	1988-11-07	Concernant la cueillette des vidanges
		R-2020-0230	2020-09-14	Bannissement des produits de plastiques à usage unique
	La Rédemption	Aucun règlement adopté concernant la gestion des matières résiduelles		
	Les Hauteurs	Règlement 114-A	1982-01-11	La cueillette des vidanges
	Métis-sur-Mer	Règlement 03-09	2003-03-03	Concernant l'enlèvement et la disposition des déchets
		R-20-146	2020-09-14	Bannissement des produits de plastiques à usage unique
	Mont-Joli	2010-1242 – modification au règlement 641-2000	2010-07-05	Concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli

MRC	Municipalité	Règlement	Date d'adoption	Résumé
		R-2021-1448	2021-05-17	Bannissement des produits de plastiques à usage unique
	Padoue	Aucun règlement adopté concernant la gestion des matières résiduelles		
	Price	Règlement 247	2000-10-02	La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité du village de Price
		Règlement 385	2020-11-02	Bannissement des produits de plastiques à usage unique
	Saint-Charles-Garnier	Aucun règlement adopté concernant la gestion des matières résiduelles		
	Saint-Donat	Règlement 275	2004-03-01	Matières résiduelles
	Saint-Gabriel-de-Rimouski	Règlement 150-04	2004-03-01	Recyclables
		Règlement 121-00	2000-12-04	Déchets et recyclages
		R-301-20	2020-10-05	Bannissement des produits de plastiques à usage unique
	Saint-Joseph-de-Lepage	Aucun règlement adopté concernant la gestion des matières résiduelles		
	Saint-Octave-de-Métis	Règlement 437-20	2021-01-11	Bannissement des produits de plastiques à usage unique
	Sainte-Angèle-de-Méridi	Aucun règlement adopté concernant la gestion des matières résiduelles		

MRC	Municipalité	Règlement	Date d'adoption	Résumé
	Sainte-Flavie	Règlement 3-1969	1905-05-22	Déchets solides
	Sainte-Jeanne-D'Arc	R-235-2020	2020-11-02	Bannissement des produits de plastiques à usage unique
	Sainte-Luce	R – 2014 - 196 R-2020-296	2014-04-14 2020-09-16	Ensemble des matières résiduelles Bannissement des produits de plastiques à usage unique



## 4. RECENSEMENT DES ORGANISATIONS OEUVRANT EN GMR

### 4.1. Instances gouvernementales

#### 4.1.1. *Gouvernement provincial et MELCC*

Le gouvernement du Québec est l'instance dotée des compétences nécessaires à la formulation et à l'adoption de la réglementation encadrant les activités de gestion de matières résiduelles. Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques offre une multitude de services pour appuyer les MRC dans leur démarche de développement durable. Le ministère est également responsable de gérer le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Il se charge également des certificats d'autorisation et de permis pour des projets en cohérence avec les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

#### 4.1.2. *Recyc-Québec*

Recyc-Québec a pour mission « d'amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques. » (Recyc-Québec, 22 février 2021)

Depuis l'adoption de la Loi modifiant la LQE en mars 2017, Recyc-Québec élabore tout plan et programme en application de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, lesquels sont soumis à l'approbation préalable du ministre de l'environnement.

Depuis 2017, c'est Recyc-Québec qui se charge notamment de l'ensemble des responsabilités en lien avec le suivi des PGMR. De ce fait, l'analyse de conformité des PGMR se fait maintenant uniquement par Recyc-Québec. Ces rôles sont :

- Analyser la conformité des PGMR
- Accompagner les municipalités régionales dans le processus de révision
- Signifier les échéances prévues par la LQE
- Développer des outils d'accompagnement

Recyc-Québec est également responsable de l'administration et de l'exploitation de programmes de récupération et de recyclage des matières résiduelles assujetties à la responsabilité élargie des producteurs

(RÉP), soit piles et batteries, lampes au mercure, appareils électroniques, huiles, liquides de refroidissement et antigels incluant les contenants et les filtres, la peinture et les pneus hors d'usage. Des points de dépôt pour ces matières se trouvent dans quelques municipalités de la MRC.

De plus, Recyc-Québec est responsable de gérer le Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

### **4.1.3. MRC**

Les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont compétence pour créer une régie intermunicipale, établir et exploiter un lieu d'enfouissement technique ainsi que fixer les tarifs de contribution pour les municipalités qui seront bénéficiaires de ce service. Elles permettent en ce sens la mise en commun des intérêts des municipalités à l'égard de la gestion des matières résiduelles.

Également, en vertu de la LQE, les MRC se chargent de l'élaboration du PGMR ainsi que du suivi de la mise en œuvre des actions proposées en vue de l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Elles sont finalement responsables des programmes de sensibilisation de la population (LQE, 22 février 2021).

### **4.1.4. Municipalités locales**

Les municipalités sont chargées de la mise en application des actions du PGMR. Par exemple, elles adoptent les règlements encadrant la gestion des matières résiduelles. (LQE, 22 février 2021)

Dans La Matapédia et La Mitis, elles ont compétence sur la collecte des matières résiduelles auprès de la population et des ICI.

Finalement, certains bureaux municipaux servent de points de dépôts pour les matières résiduelles assujetties à la REP.

## **4.2. Entreprises et organisations**

Sur le territoire, plusieurs organismes, entreprises privées et points de dépôt contribuant à la récupération et à la valorisation des matières résiduelles ont été identifiés. Cela inclut entre autres les points de récupération appartenant aux organismes à but non lucratif accrédités par Recyc-Québec pour réaliser le recyclage de certaines matières. Les tableaux 4.1 et 4.2 présentent l'ensemble de ces organisations sur le territoire d'application et à l'extérieur du territoire d'application.

**Tableau 4.1 Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matapédia**

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Amqui	Librairie d'Amqui	10, boul. St-Benoît Amqui (Québec) G5J 2C6 Tel: (418) 629-4437 Fax : (418) 629-2345	> Récupération de piles rechargeables
Amqui	Pharmacie Perreault, D'Amours, Doyon, Belzile	30, St-Benoît Est Local 70 Amqui (Québec) G5J 2B7 Tel: (418) 629-4411 Fax : (418) 629-5803	> Récupération de médicaments périmés
Amqui	Pharmacie Aubert Lévesque Inc. (Famili-Prix)	20, rue du Pont Amqui (Québec) G5J 2P5 Tel: (418) 629-1414 Fax : (418) 629-6699	> Récupération de médicaments périmés
Amqui	La Bambinerie	65, ave. Gaetan-Archambault Amqui (Québec) G5J 2K5 Tel: (418) 629-2211 ext. 3327 Fax : (418) 629-4430	> Vente bi-annuelle de vêtements, jouets et ameublement à prix modiques pour enfants

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Amqui	Félix Pièces Auto 2001 Inc.	210, Rang Lafrance Amqui (Québec) G5J 3R8 Tel: (418) 629-3009	> Récupération de métaux de tout genre, carcasses et pièces de voiture
Amqui	Soudure Mobile Enr.	150, boul. Saint-Benoît Est Amqui (Québec) G5J 2C4 Tel: (418) 629-4009 Fax : (418) 629-1346	> Récupération de bonbonnes de propane (barbecue, grosse bonbonne), vente de conteneurs commerciaux
Amqui	Impression Alliance 9000	142, rue du Pont Amqui (Québec) G5J 2R3 Tel: (418) 629-5256 Fax : (418) 629-4970	> Récupération de papier fin > Récupération de carton > Déchiquetage de documents confidentiels
Amqui	Quincaillerie COOP de La Matapédia	110, rue Proulx Amqui (Québec) G5J 3G3 Tel: (418) 629-4388	> Récupération de peintures et teintures
Amqui	Quincaillerie Réno-Vallée (Rénovateur Rona)	358, boul. Saint-Benoît Ouest Amqui (Québec) G5J 2G3 Tel(418) 629-3800	> Récupération de peintures et teintures

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Amqui	René Lapointe, récupérateur	36, rue Guérette Amqui (Québec) G5J 2A4 Tel: (418) 629-4830	> Récupérateur de matériel informatique
Amqui	Fusion Environnement	304-5, boul. Saint-Benoît Ouest Amqui (Québec) G5J 2G1 Tél.: (418) 330-2048	> Collecte et transport des ordures et des matières récupérables > Vente de conteneurs
Amqui	Maxivac Inc.	355, rue des Forges C.P. 5024 Amqui (Québec) G5J 3S5 Tél.: (418) 629-6294	> Vidange de fosses septiques > Gestion environnementale des RDD
Amqui	Amqui BMR	114 boul. Saint-Benoît Ouest Amqui (Québec) G5J 2E7 Tél. :(418) 629-3267	Récupération : > Piles
Amqui	Audio Vidéo Amqui	33, rue des Forges, Amqui (Québec) G5J 3A5 Tél. : (418) 629-2400	Récupération : > Matériel informatique et électronique

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Amqui	Garage J.M. Villeneuve.	206, boul. Saint-Benoit Est Amqui (Québec) G5J 2C5 Tél. : (418) 629-1500	Récupération : > Huiles, antigel, liquides de refroidissement
Amqui	GM - Didier Automobile	189, boul. Saint-Benoit Est Amqui (Québec) G5J 2C2 Tél. : (418) 629-2001	Récupération : > Huiles, antigel, liquides de refroidissement > Piles > Capsules de mercure
Amqui	Informatique Barrest Inc.	10, boul. Saint-Benoit Ouest Amqui (Québec) G5J 2C6 Tél. : (418) 629-4636	Récupération : > Matériel informatique
Amqui	Municipalité d'Amqui	32, rang Saint-Paul, Amqui (Québec) G5J 3S5 Tél. : (418) 629-4224	Récupération : > Huiles, antigel, liquides de refroidissement
Amqui	National Vaccum	355, rue des Forges, Amqui (Québec) G5J 3B3 Tél. : (418) 629-6294	Collecte, transport et traitement > Fosses septiques et égouts municipaux

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Amqui	Ressourcerie de La Matapédia, Économie sociale	54-2, rue Desbiens Amqui (Québec) G5J 3P1 Tél. : (418) 629-6777	Récupération, réemploi : > Accessoires de maison (livres et revues, petits électroménagers, bibelots) > Électroménagers, meubles
Amqui	Friperie de la Rivière Organisme à but non lucratif	57, rue du Pont, Amqui (Québec) G5J 2P4 Tél. : (418) 629-4248	Récupération : > Vêtements, jouets, articles pour bébés
Amqui	Moisson Vallée Matapédia Organisme à but non lucratif	54-1, rue du Pont, Amqui (Québec) G5J 2P5 Tél. : (418) 629-1331	Récupération, réemploi : > Denrées alimentaires
Amqui	Centre de recyclage électronique	56, rue du Pont local 7 Amqui (Québec) G5J 2P5 Tél. : (418) 631-1557	Récupération, recyclage : > Matériel informatique et électronique
Amqui	Entreprises L. Michaud & fils inc.	341, rue des Forges Amqui (Québec) G5J 3B3 Tél. : (418) 629-2081	Récupération, recyclage : > Béton, brique, asphalte
Causapscal	Quincaillerie COOP de Causapscal	55, rue Saint-Jean-Baptiste Causapscal (Québec) G0J 1J0 Tél.: (418) 756-3762	Récupération : > Peintures et teintures



Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Causapscal	Pharmacie Aubert Lévesque Inc.(Famili-Prix)	28, rue Saint-Jean-Baptiste Causapscal (Québec) G0J 1J0 Tél.: (418) 756-5033 Fax : (418) 756-6047	Récupération : > Médicaments périmés
Causapscal	Boutique de la 2e Vie	270, rue Saint-Jacques Nord Causapscal (Québec), G0J 1J0 Tél.: (418) 756-3155	Vente de vêtements usagés
Causapscal	Électro-Informatique VIP	440, rue Saint-Jacques Nord Causapscal, (Québec) G0J 1J0 Tél. : (418) 756-6847	Récupération : > Matériel informatique et électronique
Causapscal	Groupe BMR - La Coop Matapédienne - Causapscal,	55 rue Saint-Jean-Baptiste Causapscal, (Québec) G0J 1J0 Tél. : (418)756-3762	Récupération : > Peinture, résidus de peinture, contenants à peinture
Causapscal	Municipalité de Causapscal	614, route 132 Est Causapscal (Québec) G0J 1J0 Tél. : (418) 629-4224	Récupération : > Piles > Huiles, antigel, liquides de refroidissement
Causapscal	Les Transports Causapscal	202, rue Beaulieu, Causapscal (Québec) G0J 1J0 Tél. : (418) 756-5189	Collecte et transport > Vidange de fosses septiques

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Sayabec	Uniboard Canada Inc.	152, Route Pouliot Sayabec (Québec) G0J 3K0 Tel: (418) 536-5465 Fax : (418) 536-3094	> Valorisation énergétique des résidus de bois
Sayabec	Municipalité de Sayabec	35, route Rioux Sayabec (Québec) G0J 3K0 Tél. : (418) 629-4224	Récupération : > Piles > Huiles, antigel, liquides de refroidissement
Sainte-Irène	Service sanitaire G. Lavoie Inc.	42, Rang 5 Nord Sainte-Irène (Québec) G0J 2P0 Tel: (418) 629-3972	> Vente de contenants à déchets résidentiels (type bac roulant)
Saint-Tharcisius	Mme Nathalie Beaulieu	603, rue du Moulin Saint-Tharcisius (Québec) G0J 3G0	> Collecte et transport des matières résiduelles
Saint-Noël	M. Joël Ouellet	Saint-Noël (Québec) G0J 3A0	> Collecte et transport des matières résiduelles
Saint-Noël	M. Jean-Guy Bérubé	75, rue Saint-Joseph Saint-Noël (Québec) G0J 3A0	> Collecte et transport des matières résiduelles

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Saint-Cléophas	Les Entreprises Clermont Gauvin Enr.	501, rue Principale Saint-Cléophas (Québec) G0J 3N0 Tél.: (418) 536-5730	> Collecte et transport des matières résiduelles
Albertville	Garage Coop d'Albertville	1065, rue Principale Albertville (Québec) G0J 1A0 Tél. : (418) 756-5555	Récupération : > Huiles usées
Albertville	Garage Carol Potvin	291, rue Saint-Raphaël Sud Albertville (Québec) G0J 1A0 Tél. : (418) 756-3931	Récupération : > Huiles usées > Pneus
Saint-Alexandre-des-Lacs	Garage Sylvain Gagné Enr.	191, Route Saint-Alexandre Saint-Alexandre-des-Lacs (Québec) G0J 2C0 Tél. : (418) 778-3051	Récupération : > Pneus > Huiles usées, filtres à huiles, liquide de refroidissement, contenants
Saint-Léon-le-Grand	Municipalité de Saint-Léon-le-Grand	277 rue Plourde Saint-Léon-le-Grand (Québec) G0J 2W0 Tél. : (418) 743-2868	Récupération : > Piles > Huiles, antigel, et liquides de refroidissement

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Saint-Léon-le-Grand	Dépôt Saint-Léon-le-Grand	265 rue Plourde Saint-Léon-le-Grand (Québec) G0J 2W0 Tél. : (418)743-2914	Récupération : > Peinture, résidus de peinture, contenants à peinture
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Garage Jean-Louis Arsenault	70, Route 195, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0 Tél. : (418) 743-5793	Récupération : > Carcasses de voitures > Métaux ferreux et non ferreux > Piles
Val-Brillant	Municipalité de Val-Brillant	11 Rue Saint-Pierre O. Val-Brillant (Québec) G0J 3L0 Tél. : (418) 742-3212	Récupération : > Piles > Matériel informatique, électronique
Amqui	Écosite de La Matapédia Amqui	32, rang St-Paul Amqui (Québec) G5J 3J1 Tél. : (418) 629-4224	Récupération : > Peinture, résidus & contenants > Piles
Causapscal	Écosite de La Matapédia Causapscal	305, rue Cartier Causapscal (Québec) G0J 1J0 Tél. : (418) 629-4224	> Huile de friture > Appareils électriques et électroniques

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Sayabec	Écosite de La Matapédia Sayabec	35, route Rioux Sayabec (Québec) G0J 3K0 Tél. : (418) 629-4224	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Électroménagers</li> <li>&gt; Mobiliers</li> <li>&gt; Produits de jardin</li> <li>&gt; Produits explosifs/ inflammables</li> <li>&gt; Bardeaux d'asphalte</li> <li>&gt; Résidus CRD</li> <li>&gt; Plastiques</li> <li>&gt; Métaux ferreux et non ferreux</li> <li>&gt; Pneus</li> <li>&gt; Accessoires de maison</li> <li>&gt; Articles de sport</li> </ul>

**Tableau 4.2 Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRC de La Mitis**

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Grand-Métis	Les Jardins de Métis	200, route 132 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0 Tél. : (418) 775-2222	Récupération de résidus verts (les feuilles) – entente avec des municipalités
Les Hauteurs	Garage J.M.D.	256, rue Principale, Les Hauteurs (Québec) G0J 1C0 Tél. : (418) 798-3820	Récupération des pneus hors d'usage
Mont-Joli	Centre de tri GFL Environmental	1086, rue Industrielle Mont-Joli (Québec) G5H 3T9 Tél. : (418) 775-4556	Matières récupérables provenant de la collecte sélective – Collecte porte à porte
Mont-Joli	AutoPro Le Carrossier	1897, rue Desrosiers Mont-Joli (Québec) G5H 2J7 Tél. : (418) 775-6285	Récupération des produits de l'entreprise – programme Clé verte
Mont-Joli	Garage Claude Richard Auto Débosselage	1645, boulevard Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 3H9 Tél. : (418) 775-2565	Récupération peinture / vieux solvants

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Mont-Joli	Mont-Joli Chrystler Jeep Dodge	1325, boulevard Jacques-Cartier Mont-Joli (Québec) G5H 2T4 Tél. : (418) 775-4332	Récupération des pneus hors d'usage
Mont-Joli	Carquest Pièces d'autos	1510, boulevard Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 3H3 Tél. : (418) 775-3606	Récupération de batteries automobile
Mont-Joli	Napa Pièces d'autos	1631, boulevard Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 3H9 418 775-7000	Récupération de batteries automobile, d'huiles usées et filtres
Mont-Joli	UniSelect Auto parts plus	1586, boulevard Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 3H8 Tél. : (418) 775-1155	Récupération de batteries d'automobiles et autres pièces diverses
Mont-Joli	Garage Mécanique plus	2045, boulevard Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 0A2 Tél. : (418) 775-6288	Récupération des huiles et peintures
Mont-Joli	Garage Service Gaboury	2054, boulevard Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 2X4 Tél. : (418) 778-1992	Récupération des huiles et des pneus hors d'usage

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Mont-Joli	Garage Fournier fils	1384, boulevard Jacques-Cartier Mont-Joli (Québec) G5H 2T7 Tél. : (418) 775-5076	Récupération des huiles
Mont-Joli	Les Service Verro Inc.	1199, boulevard Jacques-Cartier Mont-Joli (Québec) G5H 2S5 Tél. : (418) 775-3308	Récupération des pneus hors d'usage, des huiles, récupération des cellulaires et batteries de cellulaire
Mont-Joli	BMR Centre de rénovation de la Mitis	151, rue Rioux Mont-Joli (Québec) G5H 3Y1 Tél. : (418) 775-2922	Point de dépôt – Recyc-Fluo, Éco peinture, Appel à recycler, Pots de jardinage (réutilisation à l'interne), Récupération robinetterie – cuivre
Mont-Joli	Quincaillerie Centre-ville TIMBER MART	45, avenue Doucet Mont-Joli (Québec) G5H 1R5 Tél. : (418) 775-3456	Récupération des piles, ampoules fluo-compactes
Mont-Joli	Vitrerie Mont-Joli	1880, boulevard Jacques-Cartier Mont-Joli (Québec) G5H 2W8 Tél. : (418) 775-2929	Revente dans l'usagé, récupération aluminium
Mont-Joli	Uniprix Marie-Noëlle et Isabelle Monville	1760, boulevard Benoît-Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 3S7 Tél. : (418) 775-8841	Point de dépôt de piles – Appel à recycler, Récupération des médicaments



Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Mont-Joli	Brunet Eric St-Laurent	1385, boulevard Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 4B1 Tél. : (418) 775-5175	Récupération des médicaments
Mont-Joli	Centre de transfert Matapédia – Mitis	428, avenue Roger-Marcoux Mont-Joli (Québec) G0J 2L0 Tél. : (418) 775-8445, poste 2280	Transfert des déchets et des matières organiques pour le transport longue distance
Mont-Joli	Écocentre de La Mitis	428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli (Québec) Tél. : (418) 775-8445, poste 2280	Point de dépôt – SOGHU / ARPE / Recyc-Fluo / Éco peinture / Point de dépôt CRD
Mont-Joli	Unité Domrémy – Mont-Joli	61, rue Lebel Mont-Joli (Québec) G5H 1K4 Tél. : (418) 775-1935	Récupération de denrées périssables et non périssables
Mont-Joli	Les Fringues	27, avenue du Sanatorium Mont-Joli (Québec) G5H 1T8 Tél. : (418) 732-4905	Récupération textile
Mont-Joli	Friperie Mont-Joli	1806, rue Isidore-Lechasseur Mont-Joli (Québec) G5H 2Z4 Tél. : (581) 246-0610	Récupération textile

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Mont-Joli	La Cigogne	1546, boulevard Jacques-Cartier Mont-Joli (Québec) G5H 2V8 Tél. : (418) 775-4713	Récupération textile
Mont-Joli	Cordonnerie L. Dufour Enr.	1472, rue Lindsay Mont-Joli (Québec) G5H 2Z7 Tél. : (418) 775-5399	Récupération pour réutilisation : cuir et autres matériels de types anneau, fermeture éclair, etc.)
Mont-Joli	En VUE de Mont-Joli	1512, boulevard Jacques-Cartier Mont-Joli (Québec) G5H 2V4 Tél. : (418) 775-7236	Récupération des anciennes lunettes – dons ou réutilisation dans le cadre de formation
Mont-Joli	Beaulieu et Jalbert	1760, boulevard Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 3S7 Tél. : (418) 775-3436	Récupération des anciennes lunettes – Dons au Club Lion et Rotary
Mont-Joli	Les toiles du Bas-Saint-Laurent	2019, boulevard Gaboury Mont-Joli (Québec) G5H 0A2 Tél. : (418) 775-7971	Récupération des toiles et des structures
Mont-Joli	Micro-Services Mont-Joli	537, chemin de Price Mont-Joli (Québec) G5H 3K6 Tél. : (418) 775-4565	Récupération d'ordinateurs : à l'Écocentre, récupération de matériaux par un privé et récupération de pièces pour réutilisation

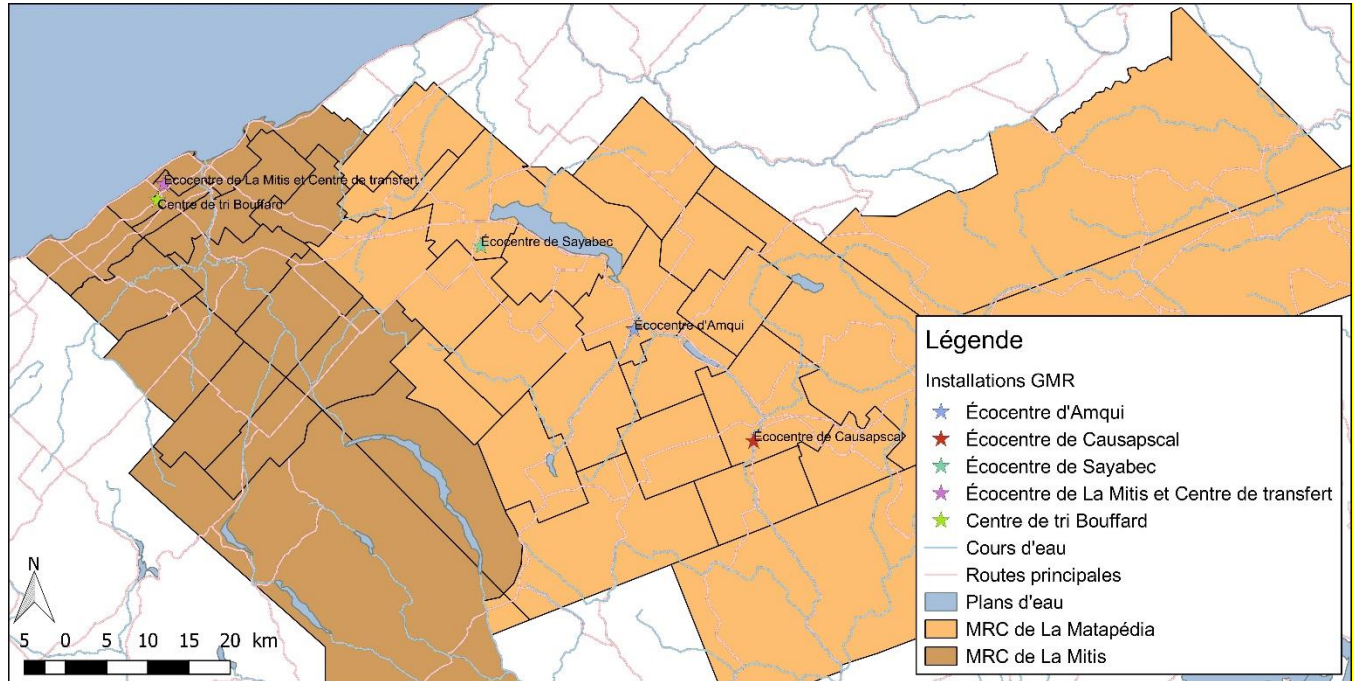
Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Saint-Donat	Transport Gérard Hallé inc.	110, avenue Mont-Comi Saint-Donat (Québec) G0K 1L0 Tél. : (418) 739-4996	Point de dépôt Recyc-Québec pour les pneus
Saint-Gabriel-de-Rimouski	BMR Matériaux Fidèle Lévesque	220A, rue Principale Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Tél. : (418) 798-4260	Dépôt de piles
Saint-Gabriel-de-Rimouski	Garage Service Clément Ouellet	300, rue Principale Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Tél. : (418) 798-4956	Pneus, huiles usées, filtres à huile, contenants contaminés
Saint-Gabriel-de-Rimouski	Charest cycle inc.	121, rue Harvey Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Tél. (418) 798-8473	Vieux Fer, huiles usées, filtres à l'huile et contenants contaminés, aérosol, batteries (grosses)

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Saint-Gabriel-de-Rimouski	Unité Domrémy Saint-Gabriel-de-Rimouski	298, rue Principale Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Tél. : (418) 798-8833	Récupération de denrées périssables et non périssables
Saint-Joseph-de-Lepage	Garage Paul Émile Ancil	2440, rue Principale St-Joseph-de-Lepage (Qc) G5H 3N7 Tél. : (418) 775-3500	Pneus hors d'usage, huiles usées, filtres à l'huile, contenants contaminés, aérosol
Sainte-Angèle-de-Mérici	Pièces d'auto Robin Huest	370, chemin Rivière-Mitis sud Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0 Tél. : (418) 775-6212	Récupération de véhicules hors d'usage et recycleur de pièces d'autos, récupération de métaux ferreux
Sainte-Flavie	Équipements SIGMA	930, route de l'Aéroport Sainte-Flavie (Québec), Tél. : (418) 775-2941	Huiles usées, filtres à l'huile, contenants
Sainte-Flavie	Garage Michel St-Gelais	938, route de l'Aéroport Sainte-Flavie (Québec) Tél. : (418) 775-2500	Huile usée, filtres à huile, contenants, aérosol, pneus hors d'usage et les métaux ferreux

Municipalité	Nom	Adresse	Implication
Sainte-Flavie	Garage Steeve Castonguay	100, rue l'Expansion Sainte-Flavie (Québec) Tél. : (418) 775-4242	Huiles usées, filtres à l'huile, contenants contaminés et pneus hors d'usage
Sainte-Luce	Les services Kopilab	231, rang 2 ouest Ste-Luce, (Québec) G0K 1P0 418 739-5550	Point de dépôt ARPE

### 4.3. Les grandes organisations

**Figure 4.1 Localisation des installations de gestion des matières résiduelles dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis**



#### 4.3.1. Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

La RITMR Matapédia – Mitis est responsable de la gestion des matières résiduelles pour les MRC de La Matapédia et de La Mitis. Les 18 municipalités de la MRC de La Matapédia et les 16 municipalités de la MRC de La Mitis sont membres de la RITMR Matapédia – Mitis. Elle est mandaté par les MRC de La Matapédia et de La Mitis pour le traitement des matières résiduelles. La Régie est donc responsable de trouver les meilleures solutions pour la disposition des matières.

La Régie a compétence pour le tri et le conditionnement pour les matières recyclables. Elle a opéré jusqu'en décembre 2014 le Centre de tri Matapédia–Mitis situé à Mont-Joli, maintenant exploité par le GFL Environmental Inc avec qui la Régie a une entente.

La Régie exploite le Centre de transfert situé à Mont-Joli, dans la MRC de La Mitis et assure l'enfouissement des résidus ultimes. Entre 2008 et mai 2015, les déchets étaient transportés au Centre de transfert, puis acheminés

au LET de Saint-Étienne-des-Grès, à 500km de Mont-Joli. Depuis juin 2015, ces matières sont transférées et transportées au LET de Rivière-du-Loup, à 140km de Mont-Joli.

La Régie fait également la gestion des matières organiques. La collecte des matières organiques, responsabilité des municipalités sur l'ensemble du territoire de la MRC, a débuté le 1er juin 2015. Les matières organiques sont transportées au Centre de transfert pour ensuite être acheminées à l'usine de biométhanisation de la SÉMER située dans la municipalité de Cacouna.

Depuis 2014, la Régie dispose d'une ressource permanente pour la mise en œuvre des actions du PGMR de façon conjointe, l'accompagnement des municipalités locales dans la planification de projets locaux visant la gestion des matières résiduelles et afin d'agir à titre de conseiller technique auprès du conseil des MRC sur les questions relatives à la gestion des matières résiduelles.

Pour ses communications, la Régie opère un site web regroupant l'ensemble de l'information relative à la gestion des matières résiduelles dans La Matapédia et La Mitis ainsi qu'une page Facebook pour les communications périodiques avec les citoyens et citoyennes.

Dans ce cadre de ce PGMR 2023-2029, la Régie est mandaté par les MRC de La Matapédia et de La Mitis pour la rédaction d'un PGMR conjoint.

#### ***4.3.2. Centre de transfert Matapédia-Mitis***

Le Centre de transfert est opéré par la RITMR Matapédia – Mitis depuis le 3 novembre 2008. Il est situé au 428, avenue Roger-Marcoux à Mont-Joli et partage avec l'Écocentre de La Mitis l'emplacement, les équipements et les structures tels que la balance et certains équipements mécanisés. La gestion des opérations est faite par le coordonnateur en gestion des matières résiduelles de la RITMR Matapédia-Mitis.

Le Centre de transfert a été mis en place dans l'obligation de transporter des matières résiduelles sur de longues distances. Il répond aux critères d'opération prescrits dans le certificat d'autorisation émis le 14 août 2008. Depuis le 1er juin 2015, les matières organiques sont également envoyées au Centre de transfert avant d'être acheminées à l'usine de biométhanisation de la SÉMER.

Les matières acceptées au Centre de transfert sont les matières organiques et les déchets provenant de la collecte résidentielle et de la collecte commerciale. Il n'est pas possible pour un résident de venir directement déposer de ses matières au Centre de transfert. Les matières allant à l'enfouissement et provenant des écocentres et du Centre de tri sont également envoyées au Centre de transfert.

Lors des opérations du transfert des matières dans le camion-remorque, l'opérateur doit faire un tri afin de détourner les matières interdites et pouvant être nocives pour l'environnement soit des bonbonnes de gaz, des pneus, etc. Les coûts d'opération du centre de transfert sont de 16,00 \$ / tonne.

### **4.3.3. Centre de tri**

Le Centre de tri est la propriété GFL Environmental Inc. depuis juin 2022 et est situé dans la Ville de Mont-Joli. Il appartenait depuis janvier 2015 au Groupe Bouffard inc. Le contrat avec Groupe Bouffard Inc. a été signé le 17 septembre 2014 pour une durée de 10 ans. La vente du Centre de tri a permis d'avoir un tarif concurrentiel de 54 \$/tonne pour le traitement des matières recyclables comparativement à 104 \$/tonne en 2014. Le coût à la tonne sera indexé annuellement pour la durée du contrat.

En raison des difficultés financières du Centre de tri en 2019 et 2020, l'entente a été rouverte à deux reprises afin d'y inclure une clause de compensation des pertes financières, assurant ainsi la poursuite des activités. D'abord d'un maximum de 62 \$/tonne, la compensation financière maximale a été établit en 2020 à environ 105 \$/tonne.

Jusqu'à décembre 2014, le Centre de tri traitait en moyenne 4 400 tonnes de matières par année pour les MRC de La Matapédia et de La Mitis. Depuis 2015, le Centre de tri traite annuellement environ 25 000 tonnes de matières recyclables. Les clients du Centre de tri GFL Environmental sont les MRC de Rimouski-Neigette, La Haute-Gaspésie, de La Matanie, de La Matapédia et de La Mitis ainsi que quelques municipalités de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Le Centre de tri possède une capacité de traitement de 28 000 tonnes et une autorisation de traitement de 25 000 tonnes. Le taux de rejet est évalué à 10% et est inclus dans la collecte des ICI.



**Tableau 4.3 Matières acceptées et refusées au Centre de tri GFL Environmental**

Matières	Acceptées	Refusées
<b>Papier</b>	Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe	Papier ciré, mouchoir, essuie-tout
<b>Carton</b>	Ondulé, carton plat, carton-pâte, carton de lait, tétrapack, boîte en carton et métal (jus)	Carton ondulé ciré
<b>Verre</b>	Bouteille et pot de verre	Vaisselle, pyrex, céramique, porcelaine et vitre
<b>Plastique</b>	Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7, plastique numéro 6 rigide, sac de plastique, plastique agricole	Cellophane, sac de croustilles, PVC, vinyle, plastique rigide (téléphone, calculatrice, jouet, etc.), plastique no. 6 expansé et sans numéro
<b>Métal</b>	Boîte de conserve, canette, couvercle, papier et assiette d'aluminium, pièce de métal	Pile, canette d'aérosol et contenant de propane

Source : Groupe Bouffard Inc., 2021

#### 4.3.4. LET de Rivière-du-Loup

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, les matières résiduelles sont envoyées au LET de Rivière-du-Loup située à Cacouna. Les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont signé une première entente le 12 mai 2015 pour une durée de cinq ans. La RITMR Matapédia-Mitis a signé la seconde entente pour la disposition du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 décembre 2023.

L'entente prévoit un tonnage annuel à disposer au LET de Rivière-du-Loup de 12 000 tonnes. Tout excédant doit être transporter vers un LET externe. La différence des coûts supplémentaires est compensée par la Ville de Rivière-du-Loup.

Le tableau 4.4 présente la tarification au LET de Rivière-du-Loup.

**Tableau 4.4 Coûts de disposition des matières au LET de Rivière-du-Loup**

Traitement	Transbordement	Transport	Redevances	Total / tonne
91,00 \$	15,34 \$	27,72 \$	23,75 \$	<b>157,81 \$</b>

Source : RITMR Matapédia-Mitis, 2021

Quotidiennement, le LET reçoit les déchets en provenance de diverses municipalités et entreprises privées. À la fin d'une journée, le site est recouvert en utilisant du matériel de recouvrement pouvant être constitué de résidus broyés provenant du Centre de tri et des écocentres, d'un mélange de gravier ou autres matières inertes. Cette étape obligatoire permet de diminuer les odeurs, éviter la présence d'animaux indésirables et limiter les particules volatiles.

Le LET de Rivière-du-Loup a une capacité d'enfouissement annuelle de 50 000 tonnes. Au rythme actuel, le site aura atteint sa pleine capacité vers la fin 2024. La Ville de Rivière-du-Loup est en démarche pour faire un agrandissement du LET. La capacité annuelle passerait à 100 000 tonnes.

Depuis la mise en opération de l'usine de biométhanisation, les biogaz du LET sont détournés vers l'usine et seront intégrés au système de liquéfaction du méthane afin d'en produire du gaz comprimé.

#### **4.3.1. LET de Saint-Rosaire**

Tel que convenu avec la Ville de Rivière-du-Loup, en 2021, les matières excédentaires ont été envoyées au LET de Saint-Rosaire dont le propriétaire est la société d'économie mixte Gesterra.

Le LET de Saint-Rosaire a une capacité d'enfouissement annuelle de 150 000 tonnes. Sa fin d'exploitation estimée est 2059 (BAPE, 2022).

#### **4.3.2. Usine de biométhanisation – Société d'économie mixte en énergie renouvelable (SÉMER)**

Il n'y a aucune infrastructure de compostage sur le territoire de La Matapédia et de La Mitis. Les matières organiques collectées sont acheminées à l'usine de biométhanisation, société d'économie mixte en énergie renouvelable (SÉMER) de Rivière-du-Loup. Une société d'économie mixte est une société dont la majorité des actionnaires provient du secteur public, mais dont un minimum de 20% provient du secteur privé. Dans le cas de l'usine de biométhanisation de la SÉMER de Rivière-du-Loup, 20% des actions sont détenues par le privé, 40% par la MRC de Rivière-du-Loup et 40% par la Ville de Rivière-du-Loup.

La première entente pour la valorisation des matières résiduelles organiques à l'usine de biométhanisation entre les MRC de La Matapédia et de La Mitis et la SÉMER a été signée en 2015 pour 5 ans. En 2020, la RITMR Matapédia-Mitis et la SÉMER ont signé une nouvelle jusqu'au 31 décembre 2023.

Initialement, la tarification à la SÉMER était déterminée en fonction des coûts d'enfouissement, soit 93% des coûts d'enfouissement avec redevances. Dans les années suivantes sa mise en opération, la SÉMER a fait des

pertes d'opérations de 1,5 à 2 millions de \$ annuel et un déficit accumulé d'environ 8 millions. Les raisons de ce déficit sont une entrée de matière bien en dessous des prévisions et l'incapacité de l'usine à produire du biogaz liquéfié pour la vente. En 2020, afin d'assurer la survie de la société, la SÉMER a modifié sa tarification à la tonne pour une tarification de 10 \$ par habitant. En 2021, la tarification est passée à 12 \$ par habitant.

Le tableau 4.6 présente les coûts reliés à la biométhanisation des matières organiques.

**Tableau 4.5 Coût de disposition des matières organiques à l'usine de biométhanisation**

Traitement	Transbordement	Transport
12 \$/capita	15,34 \$	36,70 \$

Source : RITMR Matapédia-Mitis, 2021

Au total, cinq MRC acheminent actuellement les matières organiques à l'usine de biométhanisation, soit les MRC de Kamouraska, La Matapédia, La Mitis, Les Basques et Rivière-du-Loup. L'usine de biométhanisation a une capacité de traitement de 25 000 tonnes de matières organiques provenant tant du milieu résidentiel que des ICI, mais ne traite qu'environ 3500 tonnes en raison d'une entrée de matière sous les prévisions.

À l'origine, le procédé de l'usine de biométhanisation permet ainsi d'utiliser la matière organique, capter le méthane et le transformer, sous forme liquide afin de s'en servir comme biocarburant en remplacement du diesel. Suite à l'échec de la liquéfaction, la décision a été prise par la SÉMER de produire du biogaz comprimé. Des investissements en ce sens auront lieu en 2021-2022.

Lors de l'arrivée de la matière, il y a un premier tri visuel qui est fait afin d'enlever les contaminants qui pourraient endommager l'équipement. La matière est ensuite acheminée vers un broyeur à marteau où un tri mécanique est fait et où les contaminants sont expulsés du procédé. Un système permet ensuite de broyer en fines particules la matière organique (< 1cm). La matière est alors acheminée vers un hydrolyseur où elle est chauffée à 55°C. Elle est ensuite envoyée dans un premier digesteur puis un deuxième pour une durée de 12 jours. Lors de la période de décomposition dans les digesteurs, la matière dégage des gaz qui sont captés et acheminés vers un système de refroidissement. À cette étape, le gaz est lavé et seul le méthane est liquéfié tandis que les autres gaz sont acheminés vers un incinérateur à gaz.

La matière sèche reliée au processus de décomposition de la matière représente environ le tiers de l'intrant. Cette matière est utilisée comme amendement agricole.

Le procédé utilise environ 50 000 litres d'eau par jour et la SÉMER, lors de l'opération complète de l'usine, aura un système de traitement des eaux et les eaux seront réacheminées dans le procédé en circuit fermé.

L'usine de biométhanisation permet ainsi de détourner de l'enfouissement les matières organiques et de répondre aux orientations gouvernementales. Le tableau 4.7 présente les matières acceptées et les matières refusées à l'usine de biométhanisation.

**Tableau 4.6 Matières acceptées et refusées à l'usine de biométhanisation**

Matières acceptées	Matières refusées
<b>Résidus alimentaires (crus, cuits et périmés)</b>	Matières recyclables
Fruits et légumes	Animaux morts, excréments d'animaux et litières
Viandes, volailles et os	Os d'équarissage
Poissons, fruits de mer	Couches, tampons et serviettes hygiéniques
Œufs et coquilles	Liquides (huile, soupe, lait, jus, café)
Écales de noix et noyaux de fruits	Cartons de lait et de jus
Produits laitiers	Vêtements
Graisse animale et végétale	Mousse de sècheuse et poussière
Pâtes, pain, céréales, riz	Produits de jardinage et engrais
Gâteaux, biscuits, bonbons	Résidus domestiques dangereux
Tartinade, confiture, condiments	Produits ménagers et savon
Café, filtres à café et sachets de thé	Produits pharmaceutiques
Aliments frits ou en sauce	Cendres, même refroidies
<b>Résidus verts</b>	Arbustes et branches
Fleurs et plantes	Feuilles d'automne
Résidus de désherbage	Gazon coupé
<b>Papiers et cartons souillés</b>	Sciures et copeaux de bois
Papier journal	Terreau d'empotage, terre ou sable
Sacs en papier	Résidus d'agriculture commerciale
Boîtes de pizza, de pâtisserie	<b>Sacs</b> Les sacs en plastique sont <b>REFUSÉS</b> même les sacs biodégradables
Essuie-tout	
Serviette de table	
<b>Sac en plastique compostable</b>	

Source : SÉMER de Rivière-du-Loup, 2021

### **4.3.3. Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse**

Le PGMR 2016-2020 de la MRC de La Mitis contenait dans son plan d'action la mesure 43 : « Évaluer la possibilité de mettre en place un système de plateforme de compostage à proximité ». La RITMR Matapédia-Mitis a fait une première étude pour une plateforme de compostage en 2017. Le constat : Pour faire une plateforme de compostage, il faudrait trouver un nouveau lieu de disposition pour les déchets en raison du lien réglementaire qui uni le LET de Rivière-du-Loup et la SÉMER. Il est impossible d'envoyer des déchets à ce LET sans envoyer de matières organiques à la SÉMER.

La RITMR Matapédia-Mitis a fait des démarches entre 2017 et 2019 auprès des villes de Rimouski et Matane afin d'envoyer les matières résiduelles de La Matapédia et de La Mitis à leur LET. Les deux villes ont refusé mentionnant préférer recevoir le moins de déchets possible afin d'allonger la durée de vie de leur LET respectif. D'autres LET à l'extérieur de la région ont été exploré, mais les distances font que les coûts de transport et les gaz à effet de serre générés sont très élevés.

Au printemps 2019, la RITMR Matapédia-Mitis a commandé une première étude de pré faisabilité sur l'aménagement d'un multiplateforme comprenant une plateforme de compostage et un lieu d'enfouissement technique traditionnel. Les résultats de l'étude démontraient que ce projet représentait des coûts d'environ 100 000\$ annuellement supérieur au statu quo.

À l'automne 2019, une seconde analyse de faisabilité a été commandée par la RITMR Matapédia-Mitis, cette fois pour une Multiplateforme de gestion des matières résiduelles couvrant trois volets, soit une plateforme de compostage, un lieu d'enfouissement technique par ballot compressé et un écocentre. Les résultats ont démontré un potentiel d'économie annuel de 500 000\$.

En mars 2020, la RITMR Matapédia-Mitis et les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont donné leur aval pour la poursuite des évaluations du projet. Une page web a été mise en ligne par la RITMR Matapédia-Mitis afin de présenter le projet et un plan de communication a été mis en place.

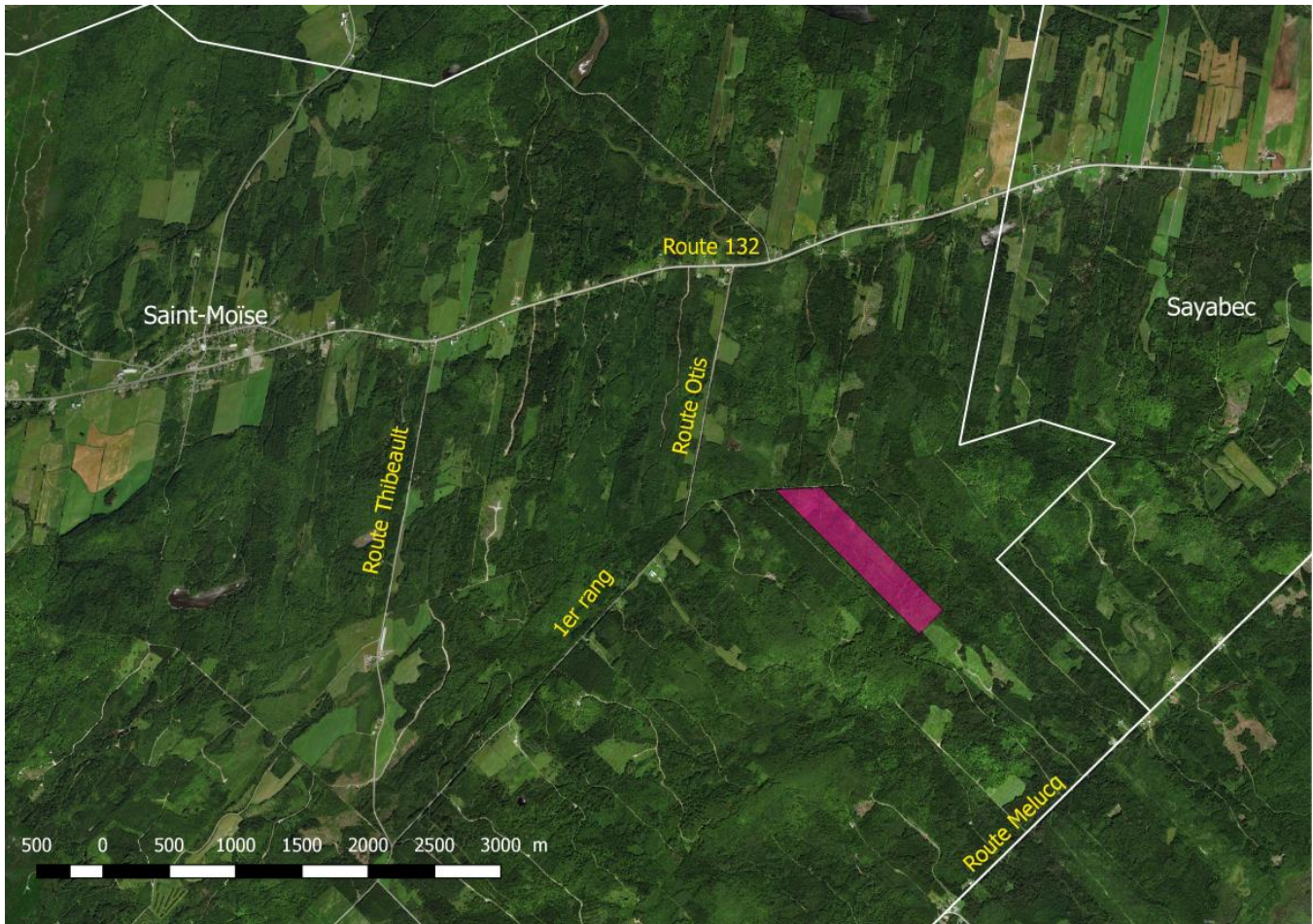
Une analyse de site potentiel a permis de cibler un terrain pour le projet dans la Municipalité de Saint-Moïse, dans la MRC de La Matapédia. Après présentation du projet, la Municipalité de Saint-Moïse a donné son accord en mars 2020 pour la poursuite des évaluations du projet sur son territoire. La RITMR Matapédia-Mitis a fait l'acquisition du terrain au printemps 2020.

Conformément au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certain projet, l'Étude d'impact sur l'environnement du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis a débuté le 30 septembre 2020.

La mise en opération est prévue pour 2024. Les objectifs du projet sont :

- Réduire les coûts de traitement des matières organiques et des déchets;
- Permettre le retour du compost aux citoyens qui participent au bac brun;
- Viser la réduction des déchets enfouies autant que possible;
- Obtenir une prévisibilité à court-moyen-long terme de notre gestion des matières résiduelles;
- Être à la fine pointe de la technologie pour un traitement écologique des matières résiduelles à petite échelle;
- Offrir un service de proximité pour la gestion des matières compostables et des déchets, limitant ainsi les gaz à effet de serre générés en réduisant de 85 000 km le transport de ces matières;
- Avoir une autonomie locale du traitement de nos matières dans un but de développer des projets d'économie circulaire;
- Créer des emplois locaux.

**Figure 4.2 Localisation du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis de Saint-Moïse**



#### 4.3.4. Écocentres

##### 4.3.4.1. Écosite de La Matapédia

Il y a trois écocentres sur le territoire de la Matapédia soit à Amqui, à Causapscal et à Sayabec, qui sont opérés par la Corporation Écosite de La Matapédia, propriété de la MRC de La Matapédia. L'opération et l'évaluation des écocentres a permis de constater que l'écocentre d'Amqui est nettement trop petit pour les besoins. L'agrandissement ou la relocalisation de l'écocentre permettra d'améliorer les services offerts à la population et ainsi améliorer sa performance. L'écocentre d'Amqui est ouvert à l'année, tandis que les deux autres opèrent de mai à octobre et sont ouverts entre 2 et 3 jours par semaine.

**Tableau 4.7 Coordonnées des écocentres de La Matapédia**

Écocentres	Coordonnées	Heures d'ouverture
<b>Amqui</b>	32, rang St-Paul Amqui, QC, G5J 3J1, (418) 629-4224	Ouvert à l'année Mardi au samedi 9h00 à 16h00
<b>Causapscal</b>	305, rue Cartier Causapscal Téléphone : (418) 629-4224	Mai à octobre 2 à 3 jours semaine
<b>Sayabec</b>	35, route Rioux Sayabec, QC, G0J 3K0, (418) 629-4224	Un samedi sur deux 9h00 à 16h00

Source : *Écosite de La Matapédia, 2015.*

Les écocentres offrent le service de récupération des matières gratuitement pour les citoyens locaux, mais il est payant pour les citoyens habitant une autre MRC, les citoyens locaux dont les rebuts proviennent d'une autre MRC, les ICI et les propriétaires de logements locatifs. Chacun a la responsabilité de faire le tri des matières. Dans le cas où un citoyen ne voudrait pas faire le tri de ses matières ou s'il se présente avec une remorque de type « dompeur », des frais lui sont alors chargés, conformément à la grille de tarifs (tableau 4 10). De plus, un citoyen pourrait se voir imposer des frais s'il est possible de croire qu'il œuvre à titre d'entrepreneur. Ceci est à la discrétion du responsable de site. Ci-dessous la liste des matières pouvant être déposées aux écocentres.



**Tableau 4.8 Matières acceptées aux écocentres – 2021 – MRC de La Matapédia**

Articles	Précisions
Appareils électriques et électroniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appareils informatiques (ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.)</li> <li>• Appareils électroniques (téléviseurs, lecteurs DVD, appareils photo, téléphones normal et cellulaires, etc.)</li> <li>• Appareils électriques (fils électriques, lampes, luminaires, etc.)</li> </ul>
Électroménagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gros électroménagers (réfrigérateurs, cuisinières, lave-vaisselles, laveuses, sécheuses, chauffe-eau, climatiseurs, etc.)</li> <li>• Petits électroménagers (grille-pain, cafetières, fours à micro-ondes, etc.)</li> <li>• Appareils d'extérieur (barbecues avec ou sans bonbonnes de propane, tondeuses, souffleuses, etc.)</li> </ul>
Mobilier et autres encombrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meubles d'intérieur (mobilier de salle de bain, divans, canapés, futons, etc.)</li> <li>• Mobilier d'extérieur (chaises et tables de patio en plastique ou métal, balançoire, etc.)</li> <li>• Autres encombrants (matelas, tapis, etc.)</li> </ul>
Produits domestiques dangereux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peintures et teintures (de latex à base d'eau, à base d'huile, à métal, en aérosol, laques, protecteurs à bois et maçonnerie, vernis et préservatifs, époxy)</li> <li>• Petites batteries (AAA, AA, C, D, 9V, piles de montre, de lampes, d'outils, de caméras, d'ordinateurs, etc.)</li> <li>• Produits pour le jardin ou les animaux (insecticides, herbicides, algicide, autres pesticides, engrais, produits vétérinaires, etc.)</li> <li>• Produits de voitures (huile à moteur sans contaminant, filtre à huile, antigel, batterie, etc.)</li> <li>• Produits explosifs ou inflammables (aérosol, bonbonnes de propane, butane, combustible à fondue, pétrole, cires, colles, solvants, etc.)</li> </ul>
Bardeaux d'asphalte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bardeaux à toiture dépourvus de contaminants (morceaux d'aluminium, papier noir, plastique ou bois).</li> </ul> <p>Note important: le période de récupération est de début mai à fin octobre.</p>
Matériaux de construction secs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céramique, gypse, matériaux isolants, verre, fenêtres, toilettes, etc.</li> </ul>
Bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souches et branches</li> <li>• Bois de construction (avec ou sans peinture, verni, traité et pas traité, contre-plaqué et toutes composantes laminées avec la colle, bois de particule, mélamine, préfini, plancher flottant, etc.)</li> <li>• Emballages de bois divers (incluant les palettes)</li> <li>• Meubles en bois</li> </ul> <p>Note importante : Le bois de rénovation doit être dépourvu de tout contaminant (tout ce qui n'est pas du bois)</p>
Métaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits de métal (de fer, acier, aluminium, etc.)</li> </ul>
Pneus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seulement les pneus d'un maximum de 48 pouces, démontés des jantes</li> </ul>
Huile de friture	

Source : Écosite de La Matapédia, 2021

La grille de tarification pour les entreprises des matières est présentée dans le tableau 4.10.

**Tableau 4.9 Tarif de disposition des matières aux écocentres pour les entreprises – 2021 – MRC de La Matapédia**

Type de matière	Tarif de disposition	
Pneu d'auto sans jante	1,00	\$
Pneu de camion 48'6" et moins sans jante	5,00	\$
Huile usée	0,25	\$
Plastique huileux 4,5 L	0,25	\$
Plastique huileux 20 L	0,50	\$
Peinture non industrielle	0,50	\$ / kg
Peinture industrielle	3,00	\$ / kg
Canette de peinture non industrielle	0,50	\$ / kg
Canette de peinture industrielle	3,00	\$
Sapin de Noël	2,00	\$ / unité
Branches	0,25	\$ / p3
Carton	0,50	\$ / p3
Absorbant contaminé	1,00	\$ / L

Source : Écosite de La Matapédia, 2021

Les matières récupérées sont revendues sur le marché ou dans le cas des matériaux de CRD, ils sont acheminés vers un centre de tri de matériaux secs tels que celui de GFL à Matane ou Conteneurs KRT à Rivière-du-Loup. Certaines matières pourraient être acheminées vers l'enfouissement faute de marché. De façon générale, le but des écocentres est de faire une saine gestion des matières afin de diminuer la quantité de matières allant à l'enfouissement.

#### 4.3.4.2. Écocentre de La Mitis

L'Écocentre de La Mitis a ouvert ses portes le 3 novembre 2008 et est situé dans la Ville de Mont-Joli. L'Écocentre de La Mitis est ouvert à l'année et offre le service de récupération des matières pour tous les citoyens de la MRC ainsi que pour les entrepreneurs moyennant des frais. Les coordonnées ainsi que les heures

d'ouvertures sont présentées au tableau 4.11. De par sa localisation au cœur du centre de masse populationnel de la MRC de La Mitis, la présence d'un seul Écocentre répond au besoin actuel du territoire.

**Tableau 4.10 Coordonnées et heures d'ouverture – Écocentre de La Mitis**

Coordonnée	Heures d'ouvertures
<p><b>428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli</b>  <b>418 785-0055</b></p>	<p><b>1<sup>er</sup> nov. au 30 avril</b>  Lundi au vendredi 8h00 à 16h00  <b>1<sup>er</sup> mai au 30 octobre</b>  Lundi au vendredi 8h00 à 17h00  Samedi 8h00 à 16h 00</p>

Source : MRC de La Mitis, 2021

Les matières acceptées par l'Écocentre sont principalement les matières avec un potentiel de récupération et qui ne sont pas acceptées par la collecte sélective. Les matières acceptées à l'Écocentre de La Mitis sont présentées au tableau 4.9. L'amiante est acceptée à l'Écocentre, mais il est de la responsabilité du client de disposer les matériaux contaminés à l'endroit autorisé. Des sacs spécialement conçus et autorisés sont vendus sur place.

**Tableau 4.11 Matières acceptées à l'Écocentre de La Mitis**

<b>Matières acceptées</b>	
<b>Matériaux de construction</b>	Bois peinturé, naturel, mélamine, gypse
	Portes, fenêtres, vitre
	Tôle, asphalte, Brique, béton
<b>Résidus verts</b>	Branches, feuilles, gazon
<b>Appareils électroniques (programme ARPE)</b>	Ordinateurs portables et de bureau, tablettes
	Périphériques d'ordinateurs : souris, claviers, lecteurs, routeurs, disque dur et lecteur de disquette externe, console de jeux vidéo
	Téléviseur, moniteur d'ordinateur
	Téléphone conventionnel, répondeurs, appareils cellulaires et téléavertisseurs
	Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions
	Système audio/vidéo : portable ou non, pour véhicules, cinéma maison
<b>Ampoules fluocompacts (programme Recyc-fluo)</b>	Ampoules fluocompact et tubes fluorescents
<b>Pneus</b>	Diamètre maximum de 48 pouces
<b>Matériaux ferreux et non ferreux</b>	
<b>Encombrants</b>	Meubles, électroménagers, sièges d'auto pour enfant, tubulures d'érablière, vaisselle, bibelots, cadres, etc.
<b>RDD</b>	Peinture, piles et batteries, huiles usées, bonbonnes de gaz, aérosol

Source : MRC de la Mitis – 2021

L'Écocentre de La Mitis est le point de dépôt principal pour la récupération des électroniques (ARPE), pour les RDD et les pneus. L'Écocentre est par ailleurs l'unique point de dépôt pour les résidus de CRD dans la région. Les matériaux de CRD sont acheminés par la suite vers un centre de tri de matériaux secs tels que celui de Conteneurs KRT à Rivière-du-Loup. L'Écocentre de La Mitis est également une ressource pour les matières ayant un potentiel de réutilisation.

Le service est offert gratuitement à tous les résidents de la MRC de La Mitis. Une pièce d'identité et une preuve de résidence sont obligatoires lors de l'inscription. Le matériel est pesé et comptabilisé dans les registres pour les statistiques. Il n'y a pas de frais pour les citoyens ni de limite pour l'utilisation des services à condition que le client assure le tri de ses matières. Dans le cas où un citoyen ne voudrait pas faire le tri de ses matières ou s'il se présente avec une remorque de type « dompeur », des frais de 158,56 \$ / tonne seront alors chargés au client, ce qui correspond au tarif entrepreneur. De plus, un résident pourrait se voir imposer le tarif entrepreneur, s'il est possible de croire que le citoyen œuvre à titre d'entrepreneur. Ceci est à la discrétion de la responsable du site.

Tel que mentionné précédemment, le tarif pour les entrepreneurs est de 158,56 \$ / tonne (2021).

L'Écocentre de La Mitis est une OBNL gérée par un conseil d'administration composée de 5 administrateurs dont 2 sièges sont réservés à des élus de La Mitis. La gestion financière est assurée par la MRC de La Mitis. Depuis 2017, la gestion des opérations est assurée par le coordonnateur en gestion des matières résiduelles de la RITMR Matapédia-Mitis.

#### **4.3.5. Centre de traitement des boues**

##### **4.3.5.1. MRC de La Matapédia**

Sur le territoire de la MRC de La Matapédia, l'on compte 11 stations d'épuration des eaux usées. Deux techniques de traitement sont employées, à savoir le lagunage aéré et non aéré. Deux options s'offrent aux municipalités en ce qui concerne la disposition des boues : la valorisation agricole ou l'enfouissement. C'est en fonction des analyses que sera donnée l'autorisation pour la valorisation agricole. En effet, pour être valorisées, la concentration des boues en métaux lourds et en BPC doit être inférieure aux limites acceptables. La contamination en métaux lourds provient principalement des rejets industriels.

Le tableau 4.13 présente la liste complète des installations municipales de traitement des eaux usées sur le territoire de La Matapédia.

**Tableau 4.12 Stations d'épuration – 2015 – MRC de La Matapédia**

Municipalité	Type de traitement	Mise en opération
<b>Albertville</b>	Fosse septique communautaire – système traitement écoflo	2008-2009
<b>Amqui</b>	Lagunage aéré	1994
<b>Causapscal</b>	Lagunage aéré	1995
<b>Lac-au-Saumon</b>	Lagunage aéré	ND
<b>Saint-Cléophas</b>	Lagunage non-aéré	1977
<b>Saint- Damase</b>	Lagunage aéré	2000
<b>Sainte-Irène</b>	Fosses septiques communautaire – système biosor	2008 -2009
<b>Saint-Léon-le-Grand</b>	Lagunage aéré	2003
<b>Sainte-Marguerite-Marie</b>	Fosse septiques communautaire – système écoflo	2008 - 2009
<b>Saint-Moïse</b>	Lagunage non-aéré	1976
<b>Saint-Noël</b>	Lagunage aéré	1997
<b>Saint-Tharcisius</b>	Lagunage non-aéré	1966
<b>Saint-Vianney</b>	Lagunage non-aéré et marais aménagé	1983
<b>Sayabec</b>	Lagunage aéré	1994
<b>Val-Brillant</b>	Lagunage aéré	1976

Source : Les municipalités – MRC de La Matapédia

#### 4.3.5.2. MRC de La Mitis

Il n'y a aucune infrastructure de traitement des boues municipales et de fosses septiques sur le territoire de la MRC de La Mitis. Les boues de la MRC de La Mitis sont gérées par l'entreprise Sani-Manic située à Saint-Anaclet dans la MRC de Rimouski-Neigette. Les quantités sont inconnues, mais elles sont valorisées à 100% par épandages dans les terres agricoles de la région après une opération de nettoyage des matières indésirables (Q-Tips, etc.).

Sur le territoire de la MRC de La Mitis, l'on compte 11 stations d'épuration des eaux usées plus une station de pompage dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

**Tableau 4.13 Stations d'épuration sur le territoire**

Municipalité	Type de traitement	Dernière vidange connue	Prochaine vidange prévue	Valorisées
Grand-Métis	Aucun système – relié à des fosses septiques et puisards			
La Rédemption	Étang aéré	ND	ND	ND
Les Hauteurs	Aucun système – relié à des fosses septiques et puisards			
Métis-sur-Mer	ND			
Mont-Joli	Relié à la station d'épuration de Ste-Flavie			
Padoue	Étang aéré	2010	ND	En attente
Price	Étang aéré	NA	5-8 ans	NA
Saint-Charles-Garnier	Étang aéré	NA	ND	NA
Saint-Donat	Étang aéré Big bag	2010	ND	En attente <sup>14</sup>
Saint-Gabriel-de-Rimouski	Étang aéré	NA	Env. 5 ans	NA
Saint-Joseph-de-Lepage	Station pompage	Reliée à la station d'épuration de Mont-Joli – reliée à la station d'épuration de Sainte-Flavie		
Saint-Octave-de-Métis	Étang aéré Big bag	2011	ND	En attente
Sainte-Angèle-de-Mérici	Étang aéré	NA	ND	NA
Sainte-Flavie	Étang aéré Big bag	2015	ND	En attente
Sainte-Jeanne-D'Arc	Aucun système – relié à des fosses septiques et puisards			
Sainte-Luce	Étang aéré	2008	ND	Valorisées

Source : Les municipalités – MRC de La Mitis

**Tableau 4.14 Installations, volume autorisé, matières visées, les clients ainsi que le tarif à la tonne pour la gestion des matières résiduelles – MRC de La Matapédia et de La Mitis La Mitis**

Installations	Volume autorisé	Matières visées	Clients	Tarif / tonne
Centre de tri	25 000 t.	Collecte sélective	MRC de La Mitis et de La Matapédia – résidentiel et ICI	54 \$ + compensation perte d'opération
Centre de transfert	NA	Déchets et matières organiques		15,34 \$
LET	50 000 t.	Résidus ultimes		158,56 \$
SÉMER	25 000 t.	Matières organiques		12\$/capita + 52,04 \$
Écosite de La Matapédia	NA	Matières ayant un potentiel de récupération et devant être détournées de l'enfouissement	MRC de La Matapédia – résidentiel et entrepreneurs	Résidents : Gratuit Entrepreneurs : Selon le volume
Écocentre de La Mitis	NA	Matières ayant un potentiel de récupération et devant être détournées de l'enfouissement	MRC de La Mitis – résidentiel et entrepreneurs	Résidents : Gratuit Entrepreneurs:158,56 \$

Source : RITMR Matapédia-Mitis, 2021



## **4.4. Autres**

### **4.4.1. Denrées alimentaires**

#### *4.4.1.1. MRC de La Matapédia*

L'organisme Moisson Vallée Matapédia soutient les ménages dans le besoin en offrant des services de lutte à la pauvreté visant la sécurité alimentaire. En plus d'offrir un service essentiel, Moisson Vallée Matapédia est aussi un acteur clé dans la réduction des déchets à l'enfouissement. Par la redistribution de denrées périssables et non-périssables et par le service de cuisine collective, l'organisme permet de détourner de l'enfouissement une quantité significative de denrées provenant des épiceries, traiteurs, restaurant, etc.

#### *4.4.1.2. MRC de La Mitis*

L'organisme Unité Domrémy (Moisson Mitis) Mont-Joli et Saint-Gabriel-de-Rimouski est un organisme qui soutient les ménages et offre des services à la lutte contre la pauvreté. Unité Domrémy est un acteur clé dans la réduction des matières organiques à l'enfouissement par la redistribution de denrées alimentaires et par le service de cuisine collective, en plus d'offrir un service essentiel à la clientèle mitissienne. Aucune donnée n'est disponible quant à la quantité de matières détournées de l'enfouissement.

### **4.4.2. Électroniques**

#### *4.4.2.1. MRC de La Matapédia*

Sur le territoire de la MRC, un total de six entreprises effectue la récupération de matériel électronique, soit le Centre de recyclage électronique, Informatique Barrest Inc. et La Ressourcerie de La Matapédia à Amqui ainsi qu'Électro-Informatique VIP Inc. de Causapscal et les 3 écocentres de la Matapédia. Un point de dépôt d'appareils électroniques existe également au bureau municipal de Val-Brillant. Toutes ces organisations contribuent au détournement de l'enfouissement d'une quantité importante d'appareils.

La municipalité de Val-Brillant et La Ressourcerie de La Matapédia sont assujettis au programme ARPE-Québec, ce qui permet d'assurer la récupération de la totalité des appareils en plus de recevoir une contribution financière en échange du service de récupération et d'entreposage. L'intérêt face à ce programme est qu'il

permet la récupération totale des appareils, car il est exigé que ces derniers soient intacts. En effet, les appareils dont il manque des pièces ou dont les métaux ont été extraits sont rejetés du programme ARPE.

Les trois autres commerces fonctionnent de façon différente. Informatique Barrest donne le matériel informatique récupéré à un recycleur situé à Matane, non accrédité par le programme ARPE. Quant aux deux autres commerces, ils réparent le matériel informatique et électronique afin de le revendre à prix modiques à des particuliers. Les clients habituels qui achètent les appareils sont les écoles, les OSBL, et les institutions. Dans le cas des appareils non-fonctionnels qui ne sont pas réparables dans leur intégralité, ils demeurent tout de même intéressants pour leurs pièces. Généralement, les commerçants ne tiennent pas un inventaire de la quantité de matière récupérée, ce qui empêche d’avoir une idée précise de la situation.

Les appareils électroniques peuvent également être déposés aux écocentres de La Matapédia. Les employés y récupèrent les métaux pour la vente, recyclent les composants recyclables et envoient les déchets à l’enfouissement.

#### *4.4.2.2. MRC de La Mitis*

Sur le territoire de la MRC de La Mitis, deux entreprises effectuent la récupération de matériel informatique, soit l’Écocentre de La Mitis ainsi que les Services Kopilab enr. de Sainte-Luce. L’Écocentre de La Mitis et les Services Kopilab enr. sont accrédités par le programme ARPE Québec, ce qui permet la récupération de la totalité des appareils. Les appareils dont les métaux ont été extraits ou qui ont été ouverts pour les pièces sont rejetés du programme ARPE.

#### **4.4.3. Textile**

##### *4.4.3.1. MRC de La Matapédia*

Sur le territoire, deux organismes font la récupération de vêtements pour la revente, soit la friperie de la Rivière à Amqui et la friperie La Relève de Val-Brillant. Il existe de petits comptoirs de paroisse ouverts de façon ponctuelle.

#### **4.4.3.2. MRC de La Mitis**

Sur le territoire, il y a deux organismes qui font la récupération de vêtements pour la revente, soit les friperies Les fringues et la friperie La Co-mode. Ces friperies sont situées dans la Ville de Mont-Joli. Il existe de petits comptoirs de paroisse ouverts de façon ponctuelle.

De façon générale, les friperies ont pour objectif d'offrir le service de vente de vêtements usagés. Les friperies font un effort particulier pour envoyer le moins de vêtements à l'enfouissement et d'opter pour la valorisation. Il importe de préciser qu'il est difficile voire impossible d'obtenir des données sur la quantité de matières reçues, vendues et enfouies. En ce qui concerne la friperie Les fringues, 60 % des vêtements peuvent être revendus en magasin tandis que 40 % de ces vêtements sont trop abimés pour la revente. La friperie valorise une certaine partie de ses rejets en chiffon de garage, les jouets sont donnés à l'organisme Domrémy tandis qu'environ 25 à 30 % seront envoyés à l'enfouissement. La friperie Mont-Joli n'a pas de statistiques, mais fait cependant un effort particulier pour récupérer tout ce qui peut l'être. Les vêtements en bon état sont vendus sur place tandis que certains vêtements sont envoyés via un réseau personnel en République-Dominicaine. De plus, tout ce qui peut être utilisé est récupéré comme par exemple les boutons, fermetures éclair, billes, etc. Ils ont également des ententes avec certains particuliers pour récupérer les vêtements en laine ayant foulé au séchage, le cuir, les cadres, le fer, etc. Pour ce qui est de la friperie la Co-mode, cette dernière travaille en partenariat avec la friperie Mont-Joli, mais se spécialise dans les vêtements pour enfants et adolescents.

#### **4.4.4. Ressourcerie de La Matapédia**

Située à Amqui, la Ressourcerie de La Matapédia (anciennement A.L.E.S.E.) est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui œuvre sur le territoire de La Matapédia depuis 1994. Il s'agit d'une entreprise d'économie sociale qui œuvre dans le domaine de la récupération et la revente de meubles, d'électroménagers, d'appareils électriques, de livres et autres articles donnés par les gens du milieu. Les articles sont vendus à prix modique à la population matapédienne. En favorisant ainsi le réemploi des matières, il met en œuvre les principes du développement durable.

#### **4.4.5. Construction, rénovation et démolition (CRD)**

Les résidus de CRD tel que le bois, les fenêtres, le bardeau, etc. peuvent être acheminés aux trois écocentres de La Matapédia et à l'Écocentre de La Mitis.

Les résidus tels que la terre, la brique, le ciment, le béton, l’asphalte, le sable et le gravier ainsi que la pierre sont acceptés à l’Écocentre de La Mitis, mais ne sont pas acceptés aux écocentres de La Matapédia. L’Écocentre de La Mitis revalorise ces matières par la revente aux particuliers ou via les entreprises d’excavation de la région.

Dans La Matapédia, l’entreprise L. Michaud et fils Inc. se charge de récupérer ces résidus. Elle réalise le concassage de ces matières pour en faire de l’asphalte recyclée. Tant les particuliers que les ICI peuvent déposer ces matériaux moyennant des frais.

#### **4.4.6. Points de dépôt pour résidus verts – La Mitis**

Certaines municipalités de La Mitis offrent un point de dépôt aux citoyens pour les résidus verts. Dans le cas de Grand-Métis et Métis-sur-Mer, il s’agit d’un point de dépôt pour le compostage in situ des résidus verts. Dans le cas de Price, il s’agit d’un point de dépôt ouvert à l’année et les employé.e.s municipaux transportent ensuite la matière à l’Écocentre de La Mitis.

#### **4.4.7. Points de dépôt pour RDD – La Mitis**

Certaines municipalités de La Mitis offrent un point de dépôt aux citoyens pour les résidus domestiques dangereux en vertu d’une entente entre la MRC de La Mitis et Éco-Peinture. Voici ces points de dépôts :

<b>Point de dépôt</b>	<b>Adresse</b>
<b>La Rédemption</b>	75, rue Soucy
<b>Métis-sur-Mer</b>	15, rue de l’Église
<b>Price</b>	31, rue Saint-Jean-Baptiste
<b>Saint-Donat</b>	194, avenue Mont-Comi
<b>Sainte-Angèle-de-Mérici</b>	23, rue de la Fabrique
<b>Sainte-Luce</b>	80, rue des Érables
<b>Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	248, rue Principale

## **5. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le présent chapitre décrit de façon exhaustive le système actuel de gestion des matières résiduelles sur le territoire des MRC de La Matapédia et MRC de La Mitis. Il aborde tant le système de collecte que celui des dépôts volontaires.

### **5.1. Programme d'informations, d'éducation et de sensibilisation (I-S-É)**

Dans les deux MRC, le programme de sensibilisation s'est tenu de façon soutenue jusqu'en 2010. Entre 2010 et 2014, la campagne de sensibilisation a été moins intensive, mais a repris en 2014 suite à l'embauche d'une ressource œuvrant pour la RITMR Matapédia Mitis.

Chaque année, un plan d'action et un budget pour les activités d'I-S-É sont adoptés par chacune des MRC. Différentes activités ont eu lieu afin de sensibiliser la population à la gestion de matières résiduelles, tant en ce qui concerne les matières recyclables que les matières organiques et les autres matières problématiques sur le territoire. La mise en commun des ressources est privilégiée afin de maximiser l'efficacité et les retombées.

### **5.2. Les collectes résidentielles**

Sur l'ensemble du territoire, les contrats de collectes sont accordés par chacune des municipalités. Il y a trois entrepreneurs qui œuvrent dans la collecte municipale, et ce, tant résidentielle que commerciale.

Dans La Matapédia, les appels d'offres des contrats de collecte sont regroupés en secteurs, soit le secteur est, le secteur ouest et le secteur Amqui. Action proposée dans la première version du PGMR, le regroupement des collectes a permis de faire des économies de coût considérables. Après les appels d'offres pour la mise en place de la collecte pour l'ensemble du territoire, les contrats ont été octroyés au Groupe Mattis, puis rachetés par Fusion Environnement, et ce, pour une durée de trois ans (juin 2020 à mai 2023) avec une année d'option. Les contrats visent le secteur résidentiel et le secteur commercial tant pour les déchets, les matières recyclables, que les matières organiques.

**Tableau 5.1 Présentation des municipalités par secteur de collecte – MRC de La Matapédia**

Municipalité secteur Est	Municipalité secteur Ouest	Municipalité secteur Amqui
Sainte-Marguerite-Marie	Sayabec	Amqui
Sainte-Florence	Val-Brillant	
Causapscal	Saint-Cléophas	
Alberville	Saint-Moïse	
Lac-au-Saumon	Saint-Noël	
Saint-Alexandre-des-Lacs	Saint-Damase	
Saint-Tharcisus	Sainte-Irène	
Saint-Vianney	Saint-Zénon du Lac-Humqui	

Source : MRC de La Matapédia, 2021

Sur le territoire de la MRC de La Mitis, chaque municipalité gère son propre contrat de collecte. Quelques municipalités ont fait des regroupements entre-elles afin d'économiser lors des appels d'offres.

**Tableau 5.2 Présentation des municipalités par secteur de collecte – MRC de La Mitis**

Regroupement secteur Est	Regroupement secteur Ouest	Regroupement secteur Sud	Municipalités sans regroupement
Sainte-Luce	Métis-sur-Mer	Saint-Gabriel-de-Rimouski	Mont-Joli
Sainte-Flavie	Padoue	Les Hauteurs	Price
Saint-Donat	Grand-Métis	Saint-Charles-Garnier	Saint-Joseph-de-Lepage
Sainte-Angèle-de-Mérici	Saint-Octave-de-Métis	-	Sainte-Jeanne-d'Arc
-	-	-	La Rédemption

Source : MRC de La Mitis, 2021

### **5.2.1. Collecte des déchets**

La collecte des déchets porte-à-porte est réalisée sur l'ensemble du territoire. Bien que le bac de 240 et 360 litres (vert) soit majoritairement utilisé, les autres contenants sont également acceptés dans la mesure où ils peuvent être vidés par la collecte mécanisée. Il est de la responsabilité du citoyen de se munir d'un bac pour la collecte des résidus ultimes.

En ce qui concerne les petits ICI pouvant répondre à leurs besoins par un ou des bacs roulants, ceux-ci sont inclus dans la collecte résidentielle. La mise en place de la collecte des matières organiques depuis le 1er juin 2015 a amené les municipalités à revoir la fréquence des collectes pour les déchets afin d'encourager la participation à la collecte des matières organiques ainsi que pour diminuer le coût relatif à la gestion des matières résiduelles. La fréquence de collectes des déchets n'est pas uniforme sur le territoire bien que la majorité des municipalités ait mis la collecte aux trois semaines l'hiver et aux deux semaines l'été.

### **5.2.2. Collecte sélective - matières recyclables**

Bien que des initiatives de récupération aient été mises de l'avant dans les années 90, la collecte sélective porte à porte a débuté en 2000, et ce, dans la majorité des municipalités. Aujourd'hui, les 34 municipalités bénéficient de ce service. Quant aux ICI pouvant répondre à leurs besoins par des bacs roulants, ils sont intégrés à la collecte résidentielle. Un bac de 360 litres (bleu) est utilisé sur l'ensemble du territoire. Il est généralement fourni par la municipalité.

En ce qui concerne la fréquence des collectes des matières recyclables, il y a uniformisation sur l'ensemble du territoire, soit à toutes les deux semaines. Les matières de la collecte sélective sont acheminées au Centre de tri GFL Environmental de Mont-Joli.

### **5.2.3. Collecte des matières organiques**

La collecte des matières organiques a débuté en juin 2015 dans l'ensemble des 34 municipalités du territoire. Un bac de 240 litres (brun) a été distribué gratuitement à tous les résidents pour la collecte des matières organiques. Le choix du bac de 240 litres est justifié afin de permettre une collecte mécanisée et ainsi réduire les coûts. Un bac de comptoir de 7 litres a également été distribué avec les bacs bruns afin de faciliter la gestion des matières organiques au quotidien. Toutes les résidences unifamiliales et les multilogements de 4 appartements et moins ont reçu des bacs pour la collecte des matières organiques. Certaines municipalités ont également décidé d'implanter la collecte des matières organiques dans les multilogements de cinq appartements et plus

ainsi qu’auprès des petits ICI pouvant être desservis par la collecte résidentielle. Les petits ICI peuvent adhérer à la collecte sur une base volontaire.

En ce qui concerne la fréquence des collectes des matières organiques, la majorité des municipalités a établi la collecte à une fois par semaine pour la période estivale. La majorité des municipalités a ensuite établi à une collecte par mois pour le reste de l’année. Certaines municipalités ont privilégié d’instaurer une collecte aux deux semaines pour la période d’automne (septembre – octobre) et du printemps (avril – mai). Depuis 2021, l’ensemble des municipalités offrent la collecte des matières organiques à l’année alors qu’avant, certaines municipalités de La Mitis n’offraient pas de collecte des matières organiques durant la période hivernale.

Le tableau 5 3 présente le déroulement de la collecte résidentielle municipale sur tout le territoire. Il y est indiqué les fréquences et le nombre de collectes pour chacune des municipalités. La collecte des matières organiques permet de réduire la fréquence des collectes des déchets tandis que la collecte sélective se fera une fois aux deux semaines. Le nombre de collectes annuelles par municipalité varie entre 70 et 80.



**Tableau 5.3 Fréquences des collectes – MRC de La Matapédia et de La Mitis**

Municipalité	Collecte des déchets		Collecte sélective		Collecte organiques		Nbre total de collectes
	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	
<b>MRC de La Matapédia</b>							
Albertville	13	4 semaines	26	2 semaines	24	4 semaines (septembre à mai)	63
						1 semaine (juin à août)	
Amqui	20	2 semaines (juin-sept.)	26	2 semaines	24	4 semaines (nov. à avril)	70
		3 semaines (oct. – mai)				2 semaines (mai; sept. – oct.)	
		1 semaine (juin – août)					
Causapscal	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70
						2 semaines (sept – nov., mai)	
						4 semaines (déc. – avril)	
Lac-au-Saumon	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70
						2 semaines (sept – oct., avril - mai)	
						4 semaines (novc. – mars)	

Municipalité	Collecte des déchets		Collecte sélective		Collecte organiques		Nbre total de collectes
	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	
Saint-Alexandre-des-Lacs	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70
						2 semaines (sept – nov., mai)	
						4 semaines (déc. – avril)	
Saint-Cléophas	34	1 semaine (juin – sept.)	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	86
		2 semaines (sept – nov., mai)					
		2 semaines (oct. – mai)				4 semaines (déc. – avril)	
Saint-Damase	26	2 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	78
						2 semaines (sept – nov., mai)	
						4 semaines (déc. – avril)	
Sainte-Florence	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70
						2 semaines (sept – nov., mai)	
						4 semaines (déc. – avril)	
Sainte-Irène	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70
						2 semaines (sept – nov., mai)	

Municipalité	Collecte des déchets		Collecte sélective		Collecte organiques		Nbre total de collectes	
	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence		
						4 semaines (déc. – avril)		
Saint-Léon-le-Grand*	20	2 semaines (juin – août)	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	72	
		3 semaines (sept. – mai)				2 semaines (sept – nov., mai)		
						4 semaines (déc. – avril)		
Sainte-Marguerite-Marie	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70	
								2 semaines (sept – nov., mai)
								4 semaines (déc. – avril)
Saint-Moïse	26	2 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	78	
								2 semaines (sept – oct., mai)
								4 semaines (nov. – avril)

Municipalité	Collecte des déchets		Collecte sélective		Collecte organiques		Nbre total de collectes
	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	
Saint-Noël	26	2 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	78
						2 semaines (sept – oct., mai)	
						4 semaines (nov. – avril)	
Saint-Tharcisius	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70
						2 semaines (sept – nov., mai)	
						4 semaines (déc. – avril)	
Saint-Vianney	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70
						2 semaines (sept – nov., mai)	
						4 semaines (déc. – avril)	
St-Zénon-du-Lac-Humqui	20	2 semaines (juin – août)	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	72
		3 semaines (sept. – mai)					
		4 semaines (nov. – avril)					
Sayabec	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70

Municipalité	Collecte des déchets		Collecte sélective		Collecte organiques		Nbre total de collectes
	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	
						2 semaines (sept – nov., mai)	
						4 semaines (déc. – avril)	
Val-Brillant	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70
						2 semaines (sept – nov., mai)	
						4 semaines (déc. – avril)	
TNO	16	4 semaines (sept – mai)	26	2 semaines		ND	44
		2 semaines (juin – août)					
<b>MRC de La Mitis</b>							
Grand-Métis	20	2 semaines (juin – sept.)	26	2 semaines	30	1 semaine (juin – sept.)	76
		3 semaines (oct. – mai)				2 semaines (mai)	
						4 semaines (oct. – avril)	
La Rédemption	26	2 semaines	26	2 semaines	24	1 semaine (juin – août.)	76
						2 semaines (mai, sept.)	
						4 semaines (oct. – avril)	
Les Hauteurs	26	2 semaines	26	2 semaines	19	1 semaine (juillet – août)	71

Municipalité	Collecte des déchets		Collecte sélective		Collecte organiques		Nbre total de collectes
	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	
						2 semaines (juin, sept.) 4 semaines (oct. – mai)	
Métis-sur-Mer	20	2 semaines (juin – sept.)	26	2 semaines	29	1 semaine (juin – sept.)	75
		3 semaines (oct. - mai)				2 semaines (mai)	
						4 semaines (oct. – avril)	
Mont-Joli	20	2 semaines (juin – sept.)	26	2 semaines	31	1 semaine (juin – sept.)	77
						2 semaines (mai, oct – nov.)	
		3 semaines (oct. - mai)				4 semaines (déc. – avril)	
Padoue	20	2 semaines (juin – sept.)	26	2 semaines	29	1 semaine (mai – sept.)	75
						4 semaines (oct. – avril)	
		3 semaines (oct. - mai)					
Price	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – sept.)	70
Saint-Charles-Garnier	26	2 semaines	26	2 semaines	20	1 semaine (juillet – août)	72

Municipalité	Collecte des déchets		Collecte sélective		Collecte organiques		Nbre total de collectes
	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	
						2 semaines (juin, sept.)	
						4 semaines (oct. – mai)	
<b>Saint-Donat</b>	18	3 semaines	26	2 semaines	26	2 semaines	70
<b>Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	26	2 semaines	26	2 semaines	20	1 semaine (juillet – août)	72
						2 semaines (juin, sept.)	
						4 semaines (oct. – mai)	
<b>Saint-Joseph-de-Lepage</b>	20	2 semaines (juillet – août)	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	72
		3 semaines (sept. – juin)				2 semaines (mai, sept. – oct.)	
						4 semaines (nov. – avril)	
<b>Saint-Octave-de-Métis</b>	20*	2 semaines (juillet – août)	26	2 semaines	29	1 semaine (mai – sept.)	75
		3 semaines (sept. – juin)				4 semaines (oct. – avril)	

Municipalité	Collecte des déchets		Collecte sélective		Collecte organiques		Nbre total de collectes
	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	Nbre de collectes	Fréquence	
Sainte-Angèle-de-Mérici	26	2 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	78
						2 semaines (mai, sept. – nov.)	
						4 semaines (déc. – avril)	
Sainte-Flavie	20*	2 semaines (juin – oct.)	26	2 semaines	28	1 semaine (juin – sept.)	74
		3 semaines (nov. – mai)				2 semaines (mai, oct.)	
		4 semaines (nov. – avril)					
Sainte-Jeanne-D'Arc	18	3 semaines	26	2 semaines	26	1 semaine (juin – août)	70
						2 semaines (mai, sept.)	
						4 semaines (oct. – avril)	
Sainte-Luce	26	2 semaines	26	2 semaines	30	1 semaine (juin – sept.)	82
						2 semaines (avril - mai, oct.)	
						4 semaines (nov. – mars)	



## **5.2.4. Collectes spéciales et dépôt volontaire**

### *5.2.4.1. Encombrants*

Au-delà de la collecte des matières organiques et des matières recyclables, les collectes spéciales favorisent également la diminution de matières envoyées à l'enfouissement.

En ce qui concerne les encombrants, la MRC de La Matapédia a signé une entente avec la Ressourcerie de La Matapédia afin d'offrir le service de récupération des encombrants dans toutes les municipalités. L'entente a été renouvelée en 2021 pour 3 ans.

Dans La Mitis, quelques municipalités offrent une collecte des encombrants de 1 à 3 fois par années. Ces encombrants sont envoyés à l'Écocentre de La Mitis afin d'y être revalorisés.

### *5.2.4.2. Responsabilité élargie du producteur (REP)*

La responsabilité élargie des producteurs (RÉP) concerne toutes les entreprises qui mettent sur le marché des produits qui demandent une gestion tout à fait particulière en fin de vie, selon le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises. Ce règlement concerne les produits présentés dans le tableau 5.4 gérés à travers des programmes accrédités par Recyc-Québec. Le règlement donne la responsabilité aux manufacturiers, producteurs, propriétaires ou utilisateurs de marques, et premiers fournisseurs des produits de les gérer en fin de vie (Recyc-Québec, s.d.c). Les produits peuvent donc être réemployés, recyclés totalement ou en partie ou servir à la production d'énergie. Afin de faciliter la récupération des produits désignés, plusieurs points de dépôts sont implantés sur le territoire de la Province.

**Tableau 5.4 Description des programmes de récupération accrédités par Recyc-Québec**

Programmes de récupération	Matières visées
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Huiles, antigel, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres
RecycFluo	Lampes au mercure
Éco-peinture	Peintures et leurs contenants
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Matériel informatique et électronique
Appel à recycler Canada	Piles
Recyc-Pneu	Pneus de 48 pouces et moins de diamètre
Go Recycle	Appareils réfrigérants

Source : Recyc-Québec

#### 5.2.4.3. Plastiques agricoles

AgriRécup offre divers programmes de récupération des plastiques agricoles notamment les bidons, réservoirs et barils vides jusqu'à 23 litres. Il existe deux points de dépôt sur le territoire, soit la Coop Purdel à Amqui et Alliance Agro-Tech à Mont-Joli.

En ce qui concerne les pellicules de plastiques agricoles, la matière est acceptée dans la collecte sélective. Toutefois, cette matière est problématique, et ce, à plusieurs niveaux. Les plastiques souillés peuvent contaminer les autres matières et il est donc important que les plastiques soient propres pour permettre leurs recyclages. Les plastiques doivent également être mis en ballot ou dans un sac de 25 kg maximum. Les ballots doivent être disposés de préférence dans un bac roulant bleu. Des démarches sont en cours au niveau régional et provincial afin de trouver des solutions pour les pellicules de plastique agricole.

#### 5.2.4.4. Arbres de Noël

La collecte porte à porte des sapins de Noël n'est réalisée que par les municipalités de Métis-sur-Mer et Sainte-Luce. La popularité des sapins artificiels ainsi que le fait que plusieurs résidents aient accès à une terre où disposer les sapins naturels n'encourage pas l'implantation d'une telle collecte. Certaines municipalités optent plutôt pour un point de dépôt temporaire en début d'année afin d'en faire une disposition dans les écocentres. En tout temps, les arbres de Noël peuvent être déposés dans les écocentres.

En général, les municipalités n'offrant pas le service de collecte spéciale font la promotion des services offerts par les écocentres, qui peut prendre tant les résidus verts (sous certaines conditions), les RDD, les encombrants, les pneus, etc.

**Tableau 5.5 Collectes spéciales et points de dépôts municipaux – MRC de La Matapédia et de La Mitis**

Municipalité	Encombrants	Plastique agricole	RDD	CRD	Sapin de Noël	Résidus verts	Pneus (48 po et moins)	Véhicules hors d'usage	Textile	Autres
<b>MRC de La Matapédia</b>										
Albertville	-	∅	-	-	-	-	-	-	X	X
Amqui	-				✓		-	-	Privé	X
Causapscal	-				-		-	Privé	Batteries	
Lac-au-Saumon	-				-		-	X	X	
Saint-Alexandre-des-Lacs	-				✓		-	-	SOGHU	
Saint-Cléophas	✓				-		-	X	X	
Saint-Damase	✓				-		-	X	X	
Sainte-Florence	✓				-		-	-	-	
Sainte-Érène	✓ (1/an)				-		-	X	-	
Saint-Léon-le-Grand	-				-		-	X	Peinture - batteries	
Sainte-Marguerite-Marie	-				-		-	-	-	
Saint-Moïse	✓ (2/an)				-		-	X	X	
Saint-Noël	✓ (2/an)				-		-	X	Peinture - batteries	
Saint-Tharcisus	-				-		-	X	X	

Saint-Vianney	✓ (1/an)				-		-	-	X	X
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	-				-		-	-	X	X
Sayabec	-				-		-	-	X	Batterie
Val-Brillant	✓ (1/an)				-		-	-	Privé	ARPE, Appel à recycler
TNO	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X

Municipalités	Encombrants	Plastique agricole	RDD	CRD	Sapin de Noël	Résidus verts	Pneus (48 po et moins)	Véhicules hors d'usage	Textile	Autres
<b>MRC de La Mitis</b>										
Grand-Métis	✓ (2/an)	⊖	Dépôt municipal Entente Price	-	-	Dépôt de branches	-	X	X	-
La Rédemption	-		-		-	Dépôt municipal	X	Dépôt	Résidus balayage de rue et abrasif	
Les Hauteurs	✓ (2/an)		Dépôt municipal Entente St-Gabriel		-	-	-	X	X	Gravier
Métis-sur-Mer	✓ (3/an)		Dépôt municipal		✓	Dépôt municipal	-	X	X	Dépôt terre
Mont-Joli	✓ (1/an)		-		-	✓ (1/an) collecte de feuilles	-	X	5 friperies	Peinture; huile; batterie véhicule et résidentielle; conteneur pour le fer
Padoue	✓ (1/an)		Dépôt municipal		-	-	-	X	X	-
Price	✓ (2/an)		⊖		Dépôt municipal	-	-	Dépôt municipal	-	X

Municipalités	Encombrants	Plastique agricole	RDD	CRD	Sapin de Noël	Résidus verts	Pneus (48 po et moins)	Véhicules hors d'usage	Textile	Autres
						Entente avec ferme				
Sainte-Angèle-de-Mérici	✓ (2/an)		Dépôt municipal		-	-	-	X	X	Résidus balayage de rue et abrasif
Sainte-Flavie	-		-		-	-	-	X	X	-
Sainte-Jeanne-D'Arc	✓ (1/an)		Dépôt municipal La Rédemption		?	?	-	X	X	Résidus balayage de rue
Sainte-Luce	✓ (2/an)		Dépôt municipal		✓	✓ (2/an)	-	X	X	Résidus balayage de rue
Saint-Charles-Garnier	-		-		-	-	Dépôt municipal	X	X	-
Saint-Donat	-		Dépôt municipal		-	-	-	X	X	
Saint-Gabriel-de-Rimouski	✓ (1/an)		Dépôt municipal		-	-	-	X	X	-
Saint-Joseph-de-Lepage	-	⊙	Dépôt municipal	-	-	-	-	X	X	Résidus balayage de rue
Saint-Octave-de-Métis	✓ (1/an)		Dépôt municipal		-	✓ (1/an) Feuilles d'automne	-	X	X	Résidus de balayage de rue et abrasif





### 5.3. Gestion des matières résiduelles dans les ICI

La grande majorité des ICI sont desservis par les collectes municipales résidentielles répondant à leurs besoins de collectes avec des bacs roulants. Au total, 217 ICI de La Matapédia et 256 ICI de La Mitis sont desservis par des équipements de type conteneurs. Seulement 153 ICI de La Mitis utilisent des conteneurs pour les matières recyclables. Certains commerces (4) ont également leur propre système de collecte de matières recyclables, ce qui fait qu'ils n'utilisent pas le système de collecte sélective municipale.

Dans La Matapédia, les ICI ne faisant pas partie de la collecte commerciale ou résidentielle et gérant les matières recyclables à l'interne sont présentés dans le tableau suivant. Seulement quatre ICI connue sur un total de 217 font la gestion du papier, carton et du plastique à l'interne de leur propre réseau.

**Tableau 5.6 LES ICI faisant la gestion du papier, carton et du plastique à l'interne – MRC de La Matapédia – 2021**

Municipalité	ICI	Matières	Destination
<b>Amqui</b>	Maxi	Papier, carton et plastique	ND
	Métro	Papier, carton, plastique et métal	ND
<b>Sayabec</b>	Uniboard division Sayabec	ND	ND
	Épicerie Raymond Berger et fils inc.	Papier, carton et plastique (Ballot)	Sobey's Terrebonne
<b>Mont-Joli</b>	Métro	Papier, carton et plastique (Ballot)	ND
	IGA	Papier, carton et plastique (Ballot)	ND

Source : MRC de La Matapédia, MRC de La Mitis

Au-delà des types de conteneurs, les fréquences varient également en fonction des besoins de chacun. Le nombre de collectes varie grandement entre les municipalités et entre les entreprises, allant de deux fois par mois à deux fois par semaine. Chaque municipalité assume les coûts des collectes et le transport des matières. L'augmentation du nombre de collectes nécessite un supplément financier correspondant.

Au niveau de la collecte des matières organiques, certaines petites ICI ont été assimilées à la collecte résidentielle. La collecte par conteneurs dans les ICI devrait débuter en 2021.

**Tableau 5.7 Fréquence et le nombre de collectes auprès des ICI – 2021 – MRC de La Matapédia et de La Mitis**

Municipalité	Nombre d'ICI desservi par conteneur	Collecte de déchets		Collecte sélective		Collecte des matières organiques		Nombre de collecte total
		Nbr de collecte	Fréquence	Nbr de collecte	Fréquence	Nbr de collecte	Fréquence	
<b>MRC de La Matapédia</b>								
<b>Albertville</b>	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants							
<b>Amqui</b>	133	26	2 semaines	26	2 semaines	Implantation de la collecte par conteneurs et bacs roulants en 2021	260	
		52	1 semaine	52	1 semaine			
		104	2 fois / semaine					
<b>Causapscal</b>	21	26	2 semaines	468	2 semaines	Implantation de la collecte par conteneurs et bacs roulants en 2021	650	
		52	1 semaine		3 semaines			
		104	2 fois / semaine					
<b>Lac-au-Saumon</b>	11	26	2 semaines	26	2 semaines	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants	156	
		52	1 semaine	52	1 semaine			
<b>Saint-Alexandre-des-Lacs</b>	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants							
<b>Saint-Cléophas</b>								
<b>Saint-Damase</b>	4	84	2 semaines	26	2 semaines	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants	110	
			1,5 semaine					
<b>Sainte-Florence</b>	5	26	2 semaines	26	2 semaines			52

Municipalité	Nombre d'ICI desservi par conteneur	Collecte de déchets		Collecte sélective		Collecte des matières organiques		Nombre de collecte total
		Nbr de collecte	Fréquence	Nbr de collecte	Fréquence	Nbr de collecte	Fréquence	
Sainte-Irène	1	33	1,5 semaine	26	2 semaines			59
Saint-Léon-le-Grand	L'ensemble des ICI sont desservis par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants							
Sainte-Marguerite-Marie								
Saint-Moïse								
Saint-Noël								
Saint-Tharcisus								
Saint-Vianney	2	26	2 semaines	L'ensemble des ICI est desservie par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants			26	
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	L'ensemble des ICI est desservie par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants							
Sayabec	34	26	2 semaines	26	2 semaines	Implantation de la collecte par conteneurs et bacs roulants en 2021		52
Val-Brillant	6	26	2 semaines	26	2 semaines	L'ensemble des ICI est desservie par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants		52
<b>MRC de La Mitis</b>								
Grand-Métis	5	26	1 x 2 semaines	26	1 x 2 semaines	L'ensemble des ICI est desservie par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants		52
La Rédemption	L'ensemble des ICI est desservie par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants							
Les Hauteurs								
Métis-sur-Mer	13	34	1 x semaine (juin à sept.)	Responsabilité des ICI				34

Municipalité	Nombre d'ICI desservi par conteneur	Collecte de déchets		Collecte sélective		Collecte des matières organiques		Nombre de collecte total
		Nbr de collecte	Fréquence	Nbr de collecte	Fréquence	Nbr de collecte	Fréquence	
			1 x 2 semaines (oct. à mai)			L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants		
Mont-Joli	82 (MR)	52	1 x semaine	52	1 x semaine		Implantation de la collecte par conteneurs et bacs roulants en 2021	104
	165							
Padoue	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants							
Price	7	52	1 x semaine	26	1 x 2 semaines	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants		78
Saint-Charles-Garnier	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants							
Saint-Donat								
Saint-Gabriel-de-Rimouski								
Saint-Joseph-de-Lepage	2	26	1 x semaine	26	1 x 2 semaines	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants		52
Saint-Octave-de-Métis	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants							
Sainte-Angèle-de-Méridi	6 (MR)	26	1 x 2 semaines	26	1 x 2 semaines		L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants	52
	19 (D)							
Sainte-Flavie	10 (MR)	68	1 x semaine (oct. – avril)	52	1 x semaines		Implantation de la collecte par conteneurs et bacs roulants en 2021	120
	8 (D)		2 x semaine (mai – sept.)					

Municipalité	Nombre d'ICI desservi par conteneur	Collecte de déchets		Collecte sélective		Collecte des matières organiques		Nombre de collecte total
		Nbr de collecte	Fréquence	Nbr de collecte	Fréquence	Nbr de collecte	Fréquence	
Sainte-Jeanne-D'Arc	L'ensemble des ICI est desservi par la collecte municipale résidentielle avec bacs roulants							
Sainte-Luce	37	52	1 x semaine	26	1 x 2 semaines	Implantation de la collecte par conteneurs et bacs roulants en 2021		78

## 5.4. Gestion des boues

### 5.4.1. Boues municipales

#### 5.4.1.1. MRC de La Matapédia

Normalement, une vidange doit être réalisée lorsque le bassin d'épuration est rempli à 15 % de sa capacité. Depuis leur installation, la faible génération de boues par les municipalités a retardé la réalisation des premières vidanges. Actuellement, seulement le site de la municipalité d'Amqui a été vidangé, une fois en 2010, la deuxième fois en 2013 et une troisième fois en 2021 à raison d'environ 500 m<sup>3</sup> pour chaque année. Le tableau 5.8 dresse la liste des installations municipales sur le territoire de la Matapédia, le type d'installation, l'année de vidange, le type de valorisation des boues, ainsi que la date prévue de la prochaine vidange.

**Tableau 5.8 Traitement des boues municipales – MRC de La Matapédia**

Municipalité	Population desservie 2013	Type de traitement	Vidange	Valorisation	Prochaine vidange prévue
Amqui	6 319	Lagunage aéré	2021	Milieu agricole en 2021	N/D
Causapscal	2 478	Lagunage aéré	-	N/A	N/D
Lac-au-Saumon	1 234	Lagunage aéré	-	N/A	N/D
Saint-Cléophas	260	Lagunage non-aéré	-	N/A	N/D
Saint-Léon-le-Grand	748	Lagunage aéré	-	N/A	N/D
Saint-Moïse	428	Lagunage non-aéré	-	N/A	N/D
Saint-Noël	387	Lagunage aéré	-	N/A	N/D
Saint-Tharcisius	357	Lagunage non-aéré	-	N/A	N/D
Saint-Vianney	402	Lagunage non-aéré et marais aménagés	-	N/A	N/D
Sayabec	1 612	Lagunage aéré	-	N/A	N/D
Val-Brillant	868	Lagunage aéré	-	N/A	N/D

Source : MRC de La Matapédia; les municipalités

#### 5.4.1.2. MRC de La Mitis

Sur le territoire de la Mitis, il y a 11 stations d'épuration des eaux usées plus une station de pompage dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage. Les municipalités de Grand-Métis, Les Hauteurs et Sainte-Jeanne-D'Arc n'ont pas de station d'épuration puisque l'ensemble des résidences et bâtiments est muni de fosses septiques

ou de puisards. Normalement, une vidange doit être réalisée lorsque le bassin d'épuration est rempli à 15 % de sa capacité.

Sur le territoire, la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage sont raccordées à la station d'épuration de la municipalité de Sainte-Flavie. Lors de la dernière version du PGMR, il y avait trois municipalités branchées sur les égouts pluviaux, soit Métis-sur-Mer, Padoue et Price. Depuis, les modifications ont été apportées dans ces municipalités. La majorité des stations d'épuration sur le territoire n'a jamais été vidangée. Un nombre inconnu de stations d'épurations ont été vidangées depuis le dernier PGMR.

Le tableau 5.9 présente le type de station d'épuration, l'année de la dernière vidange, la prochaine vidange prévue ainsi que la valorisation des boues municipales.

**Tableau 5.9 Stations d'épuration – MRC de La Mitis**

Municipalité	Type de traitement	Dernière vidange connue	Prochaine vidange prévue	Valorisées
Grand-Métis	Aucun système – relié à des fosses septiques et puisards			
La Rédemption	Étang aéré	ND	ND	ND
Les Hauteurs	Aucun système – relié à des fosses septiques et puisards			
Métis-sur-Mer	ND			
Mont-Joli	Relié à la station d'épuration de Ste-Flavie			
Padoue	Étang aéré	2010	ND	En attente
Price	Étang aéré	NA	5 – 8 ans	NA
Saint-Charles-Garnier	Étang aéré	NA	ND	NA
Saint-Donat	Étang aéré Big bag	2010	ND	En attente
Saint-Gabriel-de-Rimouski	Étang aéré	NA	ND	NA
Saint-Joseph-de-Lepage	Station pompage		Reliée à la station d'épuration de Mont-Joli – reliée à la station d'épuration de Sainte-Flavie	
Saint-Octave-de-Métis	Étang aéré Big bag	2011	ND	En attente
Sainte-Angèle-de-Mérici	Étang aéré	NA	ND	NA
Sainte-Flavie	Étang aéré Big bag	2015	ND	En attente
Sainte-Jeanne-D'Arc	Aucun système – relié à des fosses septiques et puisards			
Sainte-Luce	Étang aéré	2008	ND	Valorisées

Source : Les municipalités

### **5.4.2. Fosses septiques**

En ce qui concerne les boues du secteur résidentiel non desservies par le réseau municipal, leur vidange est de la responsabilité du propriétaire. Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées prévoit la vidange périodique des fosses septiques une fois tous les deux ans pour une résidence principale et une fois tous les quatre ans pour une résidence secondaire.

Ce sont les propriétaires qui ont la responsabilité d'effectuer la vidange de leur fosse septique, mis à part la Ville de Mont-Joli, dont la collecte municipale s'effectue avec l'entreprise Sani-Manic. Le tableau 5.10 précise le nombre de fosses septiques et de puisards.



**Tableau 5.10 Boues de fosses septiques – MRC de La Matapédia et de La Mitis**

Municipalité	Nombre de fosses septiques et puisards (2011)		Mode de gestion des vidanges	Nombre de vidanges réalisées (théorique)
	Principales	Secondaires		
Albertville	85	41	Privé	53
Amqui	534	76	Privé	286
Causapscal	215	20	Privé	112
Lac-au-Saumon	190	30	Privé	103
Saint-Alexandre	101	27	Privé	57
Saint-Cléophas	88	7	Privé	46
Saint-Damase	84	20	Privé	47
Sainte-Florence	191	10	Privé	98
Sainte-Irène	147	104	Privé	100
Saint-Léon-le-Grand	234	14	Privé	121
Sainte-Marguerite-Marie	92	5	Privé	47
Saint-Moise	99	47	Privé	61
Saint-Noel	44	10	Privé	25
Saint-Tharcisus	102	0	Privé	51
Saint-Vianney	75	16	Privé	42
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	150	92	Privé	98
Sayabec	160	56	Privé	94
Val-Brillant	37	75	Privé	37
<b>MRC de La Matapédia</b>	<b>2 628</b>	<b>650</b>	<b>-</b>	<b>1 478</b>
Grand-Métis	120	99	Privé	84
La Rédemption	ND	ND	Privé	ND
Les Hauteurs	220	20	Privé	115
Métis-sur-Mer	140	240	Privé	180
Mont-Joli	147	6	Municipale	75
Padoue	51	6	Privé	27
Price	Aucune fosse sur le territoire			
Saint-Charles-Garnier	90	10	Privé	47
Saint-Donat	235	163	Privé	158
Saint-Gabriel-de-Rimouski	289	11	Privé	147
Saint-Joseph-de-Lepage	173	30	Privé	94
Saint-Octave-de-Métis	83	24	Privé	47
Ste-Angèle-de-Méridi	200	30	Privé	107
Sainte-Flavie	141	14	Privé	74
Sainte-Jeanne-D'Arc	140	29	Privé	77
Ste-Luce	428	100	Privé	239
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>2 457</b>	<b>782</b>	<b>-</b>	<b>1 471</b>

**5.4.3. Boues industrielles**

Sur le territoire, les seules boues industrielles générées qui ne sont pas intégrées au système de traitement municipal proviennent de l'usine Agropur division Natrel, situé à Amqui. L'usine de transformation de produits laitiers Natrel produit du lactosérum. L'entreprise a une entente avec Porc Chics-Chocs Inc. de Saint Tharcisius ainsi qu'avec la Coopérative Purdel (fermes porcines du Bas-Saint-Laurent). Le lactosérum est utilisé pour l'alimentation animale. L'usine a également une entente avec la Ville d'Amqui afin de vidanger les eaux de lavage dans la station d'épuration. L'industrie Uniboard division Sayabec ne produit pas de boues industrielles. Son procédé produit toutefois des cendres utilisées comme matériel de recouvrement principalement au LET de Matane et en option au LET de Rivière-du-Loup.

## **5.5. Gestion des CRD**

Détourner de l'enfouissement les résidus de construction, rénovation et démolition demeure un défi considérable.

Dans La Matapédia, l'entreprise L. Michaud et fils Inc. se charge de récupérer ces résidus. Elle réalise le concassement de ces matières pour en faire de l'asphalte recyclée. Tant les particuliers que les ICI peuvent déposer ces matériaux moyennant des frais.

Dans la MRC de La Mitis, l'Écocentre de La Mitis joue un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs provinciaux. En effet, l'Écocentre de La Mitis est le seul point de dépôt pour le matériel de construction, de rénovation et de démolition. Les résidus de béton et autres agrégats sont gérés sur le territoire de La Mitis. L'Écocentre accumule la matière et fait ensuite affaire avec les entreprises accréditées pour leur disposition. La gestion de l'Écocentre de La Mitis permet de diminuer la majeure partie des matières provenant du secteur CRD.

## **5.6. Contrats de collecte**

C'est les municipalités locales qui ont la compétence en ce qui concerne la signature des contrats de collecte. Certains appels d'offres ont été faits de façon regroupé afin d'offrir un plus gros volume de collecte et donc obtenir un meilleur prix. Le tableau 5.11 présente les contrats de collecte en vigueur.

**Tableau 5.11 Les contrats de collecte par municipalité – MRC de La Matapédia et de La Mitis**

MRC	Municipalité	Entrepreneur	Date d'échéance du contrat
MRC de La Matapédia	Albertville	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Amqui	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Causapsal	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Lac-au-Saumon	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Saint-Alexandre	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Saint-Cléophas	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Saint-Damase	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Sainte-Florence	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Sainte-Irène	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Saint-Léon-le-Grand	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Sainte-Marguerite-Marie	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Saint-Moise	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Saint-Noel	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Saint-Tharcisus	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Saint-Vianney	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Sayabec	Fusion Environnement	31 mai 2023
	Val-Brillant	Fusion Environnement	31 mai 2023
TNO	Fusion Environnement	31 mai 2023	
MRC de La Mitis	Grand-Métis	Exploitation Jaffa	31 décembre 2023
	La Rédemption	Exploitation Jaffa	31 décembre 2021
	Les Hauteurs	GFL Environmental	31 décembre 2023
	Métis-sur-Mer	Exploitation Jaffa	31 décembre 2024
	Mont-Joli	Exploitation Jaffa	31 décembre 2024

<b>Padoue</b>	Exploitation Jaffa	31 décembre 2023
<b>Price</b>	GFL Environmental	31 décembre 2021
<b>Saint-Charles-Garnier</b>	GFL Environmental	31 décembre 2023
<b>Saint-Donat</b>	GFL Environmental	31 décembre 2022
<b>Saint-Gabriel-de-Rimouski</b>	GFL Environmental	31 décembre 2023
<b>Saint-Joseph-de-Lepage</b>	Exploitation Jaffa	31 décembre 2024
<b>Saint-Octave-de-Métis</b>	GFL Environmental	31 décembre 2023
<b>Sainte-Angèle-de-Méridi</b>	Exploitation Jaffa	31 décembre 2024
<b>Sainte-Flavie</b>	Exploitation Jaffa	31 décembre 2024
<b>Sainte-Jeanne-D’Arc</b>	Fusion Environnement	31 décembre 2021
<b>Sainte-Luce</b>	Exploitation Jaffa	31 décembre 2024

## 5.7. Coût de la gestion des matières résiduelles

Le tableau 5.12 présente les coûts de gestion des matières résiduelles par municipalité incluant le coût de collecte, le coût d’opération du Centre de transfert ainsi que le coût relié à l’enfouissement et au recyclage.

**Tableau 5.12 Les coûts de gestion des collectes par municipalité - 2021**

Municipalité	Population 2021	Collecte	Enfouissement	Recyclage	Organique	Écocentre	I-S-É PGMR	Total	Total / Habitant
Albertville		14 922 \$	9 916 \$	4 089 \$	2 988 \$	5 915 \$	368 \$	<b>38 198 \$</b>	<b>176 \$</b>
Amqui	6119	306 279 \$	393 761 \$	211 221 \$	82 694 \$	158 032 \$	10 388 \$	<b>1 162 376 \$</b>	<b>190 \$</b>
Causapschal	2269	127 783 \$	113 744 \$	47 693 \$	30 563 \$	59 226 \$	3 852 \$	<b>382 861 \$</b>	<b>169 \$</b>
Lac-au-Saumon	1400	71 448 \$	64 072 \$	24 410 \$	18 892 \$	36 479 \$	2 377 \$	<b>217 678 \$</b>	<b>155 \$</b>
Saint-Alexandre-des-Lacs	279	10 697 \$	12 743 \$	4 955 \$	3 684 \$	7 400 \$	474 \$	<b>39 952 \$</b>	<b>143 \$</b>
Saint-Cléophas	331	11 993 \$	16 153 \$	4 395 \$	4 405 \$	8 677 \$	562 \$	<b>46 185 \$</b>	<b>140 \$</b>
Saint-Damase	355	17 015 \$	14 942 \$	8 473 \$	4 903 \$	9 042 \$	603 \$	<b>54 978 \$</b>	<b>155 \$</b>
Sainte-Florence	371	26 021 \$	16 916 \$	6 982 \$	5 015 \$	9 537 \$	630 \$	<b>65 101 \$</b>	<b>175 \$</b>
Sainte-Érène	323	16 663 \$	16 074 \$	6 196 \$	4 326 \$	8 338 \$	548 \$	<b>52 146 \$</b>	<b>161 \$</b>
Sainte-Marguerite-Marie	176	7 400 \$	7 987 \$	4 017 \$	2 319 \$	4 377 \$	299 \$	<b>26 399 \$</b>	<b>150 \$</b>
Saint-Léon-le-Grand	956	46 789 \$	37 072 \$	13 949 \$	12 330 \$	24 649 \$	1 623 \$	<b>136 413 \$</b>	<b>143 \$</b>
Saint-Moïse	551	19 404 \$	24 769 \$	8 745 \$	7 193 \$	14 800 \$	935 \$	<b>75 847 \$</b>	<b>138 \$</b>
Saint-Noël	405	20 184 \$	18 487 \$	7 375 \$	5 263 \$	10 449 \$	688 \$	<b>62 445 \$</b>	<b>154 \$</b>

Municipalité	Population 2021	Collecte	Enfouissement	Recyclage	Organique	Écocentre	I-S-É PGMR	Total	Total / Habitant
Saint-Tharcisius	426	21 133 \$	19 160 \$	4 302 \$	5 412 \$	10 996 \$	723 \$	61 726 \$	145 \$
Saint-Vianney	453	25 769 \$	18 891 \$	8 121 \$	6 028 \$	11 282 \$	769 \$	70 860 \$	156 \$
Saint-Zenon-du-Lac-Humqui	348	15 905 \$	15 750 \$	6 411 \$	4 463 \$	9 172 \$	591 \$	52 291 \$	150 \$
Sayabec	1747	71 690 \$	78 714 \$	55 554 \$	23 090 \$	45 651 \$	2 966 \$	277 664 \$	159 \$
Val-Brillant	916	32 333 \$	39 894 \$	18 832 \$	12 431 \$	23 451 \$	1 555 \$	128 496 \$	140 \$
TNO	29	4 486 \$	808 \$	-	348 \$	704 \$	49 \$	6 394 \$	220 \$
<b>La Matapédia</b>	<b>17671</b>	<b>867 913 \$</b>	<b>919 853 \$</b>	<b>445 720 \$</b>	<b>236 350 \$</b>	<b>458 175 \$</b>	<b>30 000 \$</b>	<b>2 958 011 \$</b>	<b>167 \$</b>
Grand-Métis	212	7 992 \$	16 067 \$	6 998 \$	3 338 \$	4 183 \$	433 \$	39 011 \$	184 \$
La Rédemption	428	15 407 \$	19 469 \$	7 554 \$	5 487 \$	8 444 \$	875 \$	57 237 \$	134 \$
Les Hauteurs	471	16 819 \$	28 718 \$	9 067 \$	6 023 \$	9 292 \$	963 \$	70 883 \$	150 \$
Métis-sur-Mer	562	18 948 \$	35 381 \$	14 358 \$	8 564 \$	11 088 \$	1 149 \$	89 486 \$	159 \$
Mont-Joli	6242	228 655 \$	498 727 \$	179 331 \$	85 952 \$	123 148 \$	12 757 \$	1 128 571 \$	181 \$
Padoue	251	9 234 \$	10 998 \$	3 639 \$	3 568 \$	4 952 \$	513 \$	32 904 \$	131 \$
Price	1754	52 112 \$	81 046 \$	29 908 \$	24 200 \$	34 605 \$	3 585 \$	225 455 \$	129 \$
Saint-Charles-Garnier	223	6 890 \$	10 108 \$	3 326 \$	2 869 \$	4 400 \$	456 \$	28 049 \$	126 \$
Saint-Donat	846	28 067 \$	46 044 \$	14 448 \$	12 404 \$	16 691 \$	1 729 \$	119 382 \$	141 \$

Municipalité	Population 2021	Collecte	Enfouissement	Recyclage	Organique	Écocentre	I-S-É PGMR	Total	Total / Habitant
Sainte-Angèle-de-Mérici	957	35 627 \$	53 941 \$	16 780 \$	13 248 \$	18 881 \$	1 956 \$	140 433 \$	147 \$
Sainte-Flavie	870	31 396 \$	57 277 \$	21 356 \$	12 697 \$	17 164 \$	1 778 \$	141 668 \$	163 \$
Sainte-Jeanne-D'Arc	284	10 184 \$	12 996 \$	3 418 \$	3 642 \$	5 603 \$	580 \$	36 424 \$	128 \$
Sainte-Luce	2773	102 789 \$	175 987 \$	63 754 \$	41 801 \$	54 709 \$	5 667 \$	444 707 \$	160 \$
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1161	33 725 \$	54 363 \$	21 332 \$	14 962 \$	22 905 \$	2 373 \$	149 659 \$	129 \$
Saint-Joseph-de-Lepage	552	16 103 \$	23 486 \$	9 891 \$	8 450 \$	10 890 \$	1 128 \$	69 949 \$	127 \$
Saint-Octave-de-Métis	518	17 269 \$	21 867 \$	8 663 \$	7 270 \$	10 220 \$	1 059 \$	66 347 \$	128 \$
<b>La Mitis</b>	<b>18104</b>	<b>631 216 \$</b>	<b>1 146 475 \$</b>	<b>413 823 \$</b>	<b>254 476 \$</b>	<b>357 174 \$</b>	<b>37 000 \$</b>	<b>2 840 164 \$</b>	<b>157 \$</b>
<b>Matapédia-Mitis</b>	<b>35775</b>	<b>1 499 129 \$</b>	<b>2 066 328 \$</b>	<b>859 543 \$</b>	<b>490 825 \$</b>	<b>815 349 \$</b>	<b>67 000 \$</b>	<b>5 798 175 \$</b>	<b>162 \$</b>



**Tableau 5.13 Projection des revenus et dépenses pour la gestion des matières résiduelles pour La Matapédia et La Mitis**

Dépenses	2023	2024*	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Collectes et transport des matières résiduelles et organiques	1 000 000 \$	1 020 000 \$	1 040 400 \$	1 061 208 \$	1 082 432 \$	1 104 081 \$	1 126 162 \$	<b>7 434 283 \$</b>
Transport et enfouissement des déchets**	2 236 660 \$	1 625 000 \$	1 657 500 \$	1 690 650 \$	1 724 463 \$	1 758 952 \$	1 794 131 \$	<b>12 487 356 \$</b>
Collecte et traitement des matières recyclables***	930 397 \$	949 005 \$	600 000 \$	612 000 \$	624 240 \$	636 725 \$	649 459 \$	<b>5 001 826 \$</b>
Transport et traitement matières organiques	531 285 \$	275 000 \$	618 000 \$	385 560 \$	393 271 \$	401 137 \$	409 159 \$	<b>3 013 412 \$</b>
Gestion des écocentres	882 560 \$	900 211 \$	918 215 \$	936 580 \$	955 311 \$	974 418 \$	993 906 \$	<b>6 561 201 \$</b>
PGMR - ISÉ	72 523 \$	73 973 \$	75 453 \$	76 962 \$	78 501 \$	80 071 \$	81 673 \$	<b>539 156 \$</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 653 425 \$</b>	<b>4 843 190 \$</b>	<b>4 909 568 \$</b>	<b>4 762 960 \$</b>	<b>4 858 219 \$</b>	<b>4 955 383 \$</b>	<b>5 054 491 \$</b>	<b>35 037 235 \$</b>
Redistribution des redevances à l'enfouissement	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	<b>2 450 000 \$</b>
Compensation pour la collecte sélective	837 357 \$	854 104 \$	600 000 \$	612 000 \$	624 240 \$	636 725 \$	649 459 \$	<b>4 813 886 \$</b>
Revenus de vente des écocentres	525 000 \$	535 500 \$	546 210 \$	557 134 \$	568 277 \$	579 642 \$	591 235 \$	<b>3 902 999 \$</b>
Subventions (PTMOBC, Recyc-Québec, etc.)		400 000 \$	270 000 \$					<b>670 000 \$</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>1 712 357 \$</b>	<b>2 139 604 \$</b>	<b>1 766 210 \$</b>	<b>1 519 134 \$</b>	<b>1 542 517 \$</b>	<b>1 566 367 \$</b>	<b>1 590 695 \$</b>	<b>11 836 885 \$</b>

\*Pour les années 2024 à 2029, un taux d'inflation de 2 % a été appliqué aux dépenses et revenus afin de faire une prévision sur sept ans.

\*\*Le calcul prévoit en 2024 la mise en service de la Multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis de Saint-Moïse et les effets de la modernisation de la collecte sélective.

\*\*\*À partir de 2025, en vertu de la modernisation de la collecte sélective, le traitement sera de la responsabilité totale de l'industrie qui met en marché les matières recyclables alors que la collecte demeurera de compétence des municipalités. Toutefois, l'industrie compensera à 100% les municipalités pour les services de collecte.



## 6. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 6.1. Précision des données et méthodologie

La section présente l'inventaire des matières envoyées à l'enfouissement et des matières organiques envoyées à la biométhanisation selon les données du Centre de transfert Matapédia-Mitis. Les données des matières recyclées par la collecte sélective proviennent du Centre de tri GFL Environmental et les matières détournées de l'enfouissement par les écocentres de l'Écosite de La Matapédia et de l'Écocentre de La Mitis.

Les matières détournées de l'enfouissement par des voies autres que celles mises en place par les MRC, par exemple via les dépôts municipaux, les organismes sociaux, les compagnies privées ainsi que toutes matières détournées de l'enfouissement par la vente via les réseaux sociaux sont difficiles à évaluer.

De façon générale, il a été convenu de se fier tout d'abord aux données compilées sur le territoire. En ce qui concerne les données manquantes, l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Recyc-Québec a été utilisé.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a largement modifié les quantités de matières résiduelles générées sur le territoire, il a été décidé de ne pas prendre 2020 ou 2021 comme année de référence. Au moment de la rédaction de ce PGMR, il est impossible de prédire quelles seront les impacts de la pandémie à court, moyen et long terme sur les matières résiduelles générées dans La Matapédia et La Mitis, tant au niveau résidentiel que dans les ICI. À défaut de données plus précises, l'année de référence utilisée pour la ventilation des données est 2019.

**Tableau 6.1 Inventaire synthèse estimé des matières résiduelles générées par secteur en tonnes – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

Générateur	Récupéré	Éliminé	Généré	% de récupération
Résidentiel	1994	2977	4971	40,1%
ICI	6126	4612	10738	57,0%
Secteur CRD	2783	795	3578	77,8%
Écocentre et autres	1792	799	2591	69,2%
Boues municipales	606	850	1456	41,6%
<b>MRC de La Matapédia</b>	<b>13301</b>	<b>10033</b>	<b>23334</b>	<b>57,0%</b>
Résidentiel	2530	3221	5751	44,0%
ICI	2713	4581	7294	37,2%
Secteur CRD	6519	1862	8381	77,8%
Écocentre et autres	1860	855	2715	68,5%
Boues municipales	618	867	1485	41,6%
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>14240</b>	<b>11386</b>	<b>25626</b>	<b>55,6%</b>
Résidentiel	4524	6198	10722	42,2%
ICI	8839	9193	18032	49,0%
Secteur CRD	9302	2657	11959	77,8%
Écocentre et autres	3652	1654	5306	68,8%
Boues municipales	1224	1717	2941	41,6%
<b>Total</b>	<b>27541</b>	<b>21419</b>	<b>48960</b>	<b>56,3%</b>

Source : Outils de Recyc-Québec

**Tableau 6.2 Ventilation de l'estimation des matières résiduelles générées tous secteurs confondus en tonnes – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

Type de matières	Récupéré	Éliminé	Généré	% de récupération
<b>MRC de La Matapédia</b>				
<b>Matières recyclables</b>	<b>3325</b>	<b>3134</b>	<b>6459</b>	<b>51,5%</b>
<b>Matières organiques</b>	<b>4867</b>	<b>3574</b>	<b>8441</b>	<b>57,7%</b>
<b>CRD</b>	<b>2783</b>	<b>795</b>	<b>3578</b>	<b>77,8%</b>
Agrégats	2234	138	2372	94,2%
Non-Agrégats	549	657	1206	45,5%
<b>Autres matières</b>	<b>1720</b>	<b>1680</b>	<b>3400</b>	<b>50,6%</b>
Véhicules hors d'usage	826	569	1395	59,2%
Textiles	114	156	270	42,2%
Résidus domestiques dangereux (RDD)	9	0	9	100,0%
Éco-Peinture	ND	ND	ND	ND
Amiante	ND	ND	ND	ND
Huiles usées	0	0	0	ND
Pneus	383	0	383	ND
Propane	ND	ND	ND	ND
Matériel Informatique (ARPE)	ND	ND	ND	ND
Encombrants métalliques	388	35	423	91,7%
Encombrants non-métalliques	0	39	39	0,0%
Résidus ultimes et rejets	0	881	881	S/O
<b>Total - MRC de La Matapédia</b>	<b>12695</b>	<b>9183</b>	<b>21878</b>	<b>58,0%</b>
<b>MRC de La Mitis</b>				
<b>Matières recyclables</b>	<b>3650</b>	<b>3317</b>	<b>6967</b>	<b>52,4%</b>
<b>Matières organiques</b>	<b>1702</b>	<b>3726</b>	<b>5428</b>	<b>31,4%</b>
<b>CRD</b>	<b>6519</b>	<b>1862</b>	<b>8381</b>	<b>77,8%</b>

Agrégats	5234	323	5557	94,2%
Non-Agrégats	1285	1539	2824	45,5%
<b>Autres matières</b>	<b>1751</b>	<b>1614</b>	<b>3365</b>	<b>52,0%</b>
Véhicules hors d'usage	844	580	1424	59,3%
Textiles	116	159	275	42,2%
Résidus domestiques dangereux (RDD)	9	0	9	100,0%
Éco-Peinture	ND	ND	ND	ND
Amiante	ND	ND	ND	ND
Huiles usées	0	0	0	ND
Pneus	385	0	385	ND
Propane	ND	ND	ND	ND
Matériel Informatique (ARPE)	ND	ND	ND	ND
Encombrants métalliques	397	76	473	83,9%
Encombrants non-métalliques	0	40	40	0,0%
Résidus ultimes et rejets	0	759	759	S/O
<b>Total - MRC de La Mitis</b>	<b>13622</b>	<b>10519</b>	<b>24141</b>	

<b>Total - MRC de La Matapédia et de La Mitis</b>				
<b>Matières recyclables</b>	<b>6975</b>	<b>6451</b>	<b>13426</b>	<b>52,0%</b>
<b>Matières organiques</b>	<b>6569</b>	<b>7300</b>	<b>13869</b>	<b>47,4%</b>
<b>CRD</b>	<b>9302</b>	<b>2657</b>	<b>11959</b>	<b>77,8%</b>
Agrégats	7468	461	7929	94,2%
Non-Agrégats	1834	2196	4030	45,5%
<b>Autres matières</b>	<b>3471</b>	<b>3294</b>	<b>6765</b>	<b>51,3%</b>
Véhicules hors d'usage	1670	ND	2819	59,2%
Textiles	230	315	545	42,2%
Résidus domestiques dangereux (RDD)	18	ND	18	100,0%
Éco-Peinture	ND	ND	ND	ND
Amiante	ND	ND	ND	ND
Huiles usées	0	ND	ND	ND
Pneus	768	ND	ND	ND
Propane	ND	ND	ND	ND
Matériel Informatique (ARPE)	ND	ND	ND	ND
Encombrants métalliques	785	111	896	87,6%
Encombrants non-métalliques	0	79	79	0,0%
Résidus ultimes et rejets	-	1640	-	S/O
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>	<b>26317</b>	<b>19702</b>	<b>46019</b>	<b>57,2%</b>

Source : Outils de Recyc-Québec

## 6.2. Résidentiel

Dans cette section, les résultats concernent uniquement le secteur résidentiel. Les données provenant des ICI à conteneurs et les ICI inclus dans la collecte résidentielle ont été extraites, permettant ainsi d'établir le bilan résidentiel, et ce, tant pour l'enfouissement que pour la collecte sélective. Les résultats sont issus des données



réelles ainsi que des données estimées provenant de la moyenne québécoise. Le tableau 6.3 présente la ventilation des matières résiduelles générées sur le territoire des MRC de La Matapédia et de La Mitis dans ce secteur.

**Tableau 6.3 Ventilation de l'estimation des matières résiduelles générées dans le secteur résidentiel en tonnes–  
MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

	MRC de La Matapédia			MRC de La Mitis			TOTAL		
	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	801	273	1074	997	322	1319	1798	595	2393
Métal	62	79	141	73	74	157	135	153	298
Plastique	185	323	509	213	384	597	398	707	1106
Verre	307	86	396	356	108	464	663	194	860
<b>Total - Collecte sélective</b>	<b>1355</b>	<b>761</b>	<b>2120</b>	<b>1639</b>	<b>888</b>	<b>2537</b>	<b>2994</b>	<b>1649</b>	<b>4657</b>
Résidus verts	220	647	867	272	808	1080	492	1455	1947
Résidus alimentaires	491	493	984	728	370	1098	1219	863	2082
Autres résidus organiques	0	751	751	0	843	843	0	1594	1594
<b>Total - Matières Organiques</b>	<b>711</b>	<b>1891</b>	<b>2602</b>	<b>1000</b>	<b>2021</b>	<b>3021</b>	<b>1711</b>	<b>3912</b>	<b>5623</b>
Rejets des centres de tri	0	278	278	0	245	245	0	523	523
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	20	20	0	31	31	0	51	51
Résidus ultimes	0	24	24	0	26	26	0	50	50
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>0</b>	<b>322</b>	<b>322</b>	<b>0</b>	<b>302</b>	<b>302</b>	<b>0</b>	<b>624</b>	<b>624</b>
<b>Total - Boues municipales</b>	<b>606</b>	<b>850</b>	<b>1456</b>	<b>618</b>	<b>867</b>	<b>1486</b>	<b>1224</b>	<b>1717</b>	<b>2942</b>

*Source : Outil de RQ, Centre de tri*

### 6.2.1. Enfouissement

Le tableau 6.4 montre l'évolution des quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement entre 2018 et 2020 pour les MRC de La Matapédia et de La Mitis. Ces données excluent les rejets du Centre de tri, les CRD et les carcasses d'animaux envoyés à l'enfouissement car ces items viennent fausser la réalité territoriale. Les données des écocentres et des petits ICI assimilables à la collecte résidentielle sont inclus dans les données résidentiels, ce qui donne une vue légèrement fausser de la réalité du tonnage résidentiel.

Au niveau résidentiel, la tendance des quantités de déchet par habitant semble à la baisse, mais un bémol s'impose pour les données de 2020 en raison des mesures sanitaires imposées durant la pandémie liée à la COVID-19.

**Tableau 6.4 Évolution des quantités des matières résiduelles à l'enfouissement par secteur, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2018, 2019, 2020**

Territoire	Année	Population	Grand total (excluant Centre de tri, CRD et carcasses d'animaux)		Résidentiel et ICI assimilables (incluant écocentres)		ICI non assimilables à la collecte résidentielle (excluant Centre de tri, CRD et carcasses d'animaux)	
			Total	Kg/hab	Total	Kg/hab	Total	Kg/hab
La Matapédia	2018	17 644	6 475	367,0	4 276	242,3	2 199	124,7
	2019	17 640	6 276	355,8	4 133	234,3	2 142	121,5
	2020	17 659	6 082	344,4	4 048	229,2	2 034	115,2
La Mitis	2018	18 056	7 730	428,1	5 004	277,1	2 726	151,0
	2019	18 024	7 828	434,3	4 795	266,0	3 033	168,3
	2020	18 079	7 839	433,6	4 995	276,3	2 844	157,3
Total La Matapédia et La Mitis	2018	35 700	14 205	397,9	9 280	259,9	4 925	138,0
	2019	35 664	14 104	395,5	8 929	250,4	5 175	145,1
	2020	35 738	13 921	389,5	9 043	253,0	4 878	136,5

Source : Centre de transfert Matapédia-Mitis, ISQ

Le tableau 6.5 présente les données par municipalité, provenant du secteur résidentiel-mixte (données réelles) et du secteur résidentiel uniquement (données estimées). La quantité des matières enfouies est répartie par municipalité pour l'année 2019.

**Tableau 6.5 Matières enfouies par municipalité, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis– 2019**

Municipalité	Population	Résidentiel Mixte	Kg/hab	Résidentiel sans ICI (estimé 9,8%)	Kg/hab
Albertville	228	50,1	219,9	46,1	197,9
Amqui	6085	1265,2	207,9	1163,9	187,1
Causapscal	2279	477,0	209,3	438,9	188,4
Lac-au-Saumon	1401	264,1	188,5	242,9	169,6
Saint-Alexandre-des-Lacs	285	74,1	260,0	68,2	234,0
Saint-Cléophas	332	59,8	180,0	55,0	162,0
Saint-Damase	348	116,2	333,8	106,9	300,4
Sainte-Florence	370	107,7	291,1	99,1	262,0
Sainte-Érène	321	79,8	248,5	73,4	223,7
Sainte-Marguerite-Marie	168	39,0	232,0	35,9	208,8
Saint-Léon-le-Grand	949	222,2	234,2	204,4	210,7
Saint-Moïse	569	134,2	235,9	123,5	212,3
Saint-Noël	402	104,1	259,0	95,8	233,1
Saint-Tharcisus	422	70,9	168,0	65,2	151,2
Saint-Vianney	430	117,6	273,6	108,2	246,2
Saint-Zenon-du-Lac-Humqui	353	129,2	365,9	118,8	329,3
Sayabec	1753	352,6	201,2	324,4	181,0
Val-Brillant	918	209,2	227,9	192,5	205,1
TNO	27	6,0	223,9	5,6	201,5
Écosite de La Matapédia		254,4		254,4	
<b>La Matapédia</b>	<b>17640</b>	<b>4133,4</b>	<b>234,3</b>	<b>3802,8</b>	<b>210,9</b>
Grand-Métis	212	56,7	267,6	52,2	240,9

La Rédemption	430	115,9	269,6	106,6	242,6
Les Hauteurs	479	163,6	341,5	150,5	307,4
Métis-sur-Mer	551	114,7	208,1	105,5	187,3
Mont-Joli	6218	1143,5	183,9	1052,0	165,5
Padoue	236	60,0	254,2	55,2	228,8
Price	1754	386,0	220,1	355,1	198,1
Saint-Charles-Garnier	233	67,0	287,4	61,6	258,7
Saint-Donat	837	181,6	216,9	167,1	195,3
Sainte-Angèle-de-Méridci	946	238,3	251,9	219,3	226,7
Sainte-Flavie	884	200,2	226,4	184,1	203,8
Sainte-Jeanne-D’Arc	286	74,1	259,1	68,2	233,2
Sainte-Luce	2751	657,9	239,1	605,2	215,2
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1151	321,8	279,6	296,1	251,6
Saint-Joseph-de-Lepage	540	119,6	221,4	110,0	199,3
Saint-Octave-de-Métis	516	121,7	235,8	111,9	212,2
Écocentre de La Mitis		772,8		772,8	
<b>La Mitis</b>	<b>18024</b>	<b>4795,3</b>	<b>266,0</b>	<b>4411,6</b>	<b>239,4</b>
<b>Matapédia-Mitis</b>	<b>35664</b>	<b>8928,7</b>	<b>250,4</b>	<b>8214,4</b>	<b>225,3</b>

Source : Centre de transfert, ISQ

#### 6.2.1.1. Composition des matières résiduelles enfouies ayant un potentiel recyclable

Il n’y a pas eu d’inventaire de la composition des matières résiduelles pour les MRC de La Matapédia et de La Mitis. Dans ce contexte, l’outil proposé par Recyc-Québec et du MDDELCC a été utilisé. Cet outil permet d’estimer et de préciser certaines données non-disponibles en fonction de la population et du nombre d’habitations sur le territoire. Ainsi, l’outil a permis d’estimer la quantité de papier et carton, de métal, de plastique et de verre provenant de la collecte résidentielle et allant à l’enfouissement. L’on observe que 1662



tonnes de matières ont un potentiel recyclable. Selon Recyc-Québec, cela représente 11,8 % du tonnage total enfoui.

**Tableau 6.6 Composition des matières recyclables enfouies, en tonne – 2019 – MRC de La Matapédia et de La Mitis**

Matières	La Matapédia		La Mitis		Total	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Papier et carton	273	4,3%	322	4,1%	595	4,2%
Métal	79	1,3%	84	1,1%	163	1,2%
Plastique	323	5,1%	384	4,9%	707	5,0%
Verre	89	1,4%	108	1,4%	197	1,4%
<b>Total</b>	<b>764</b>	<b>12,2%</b>	<b>898</b>	<b>11,5%</b>	<b>1662</b>	<b>11,8%</b>

Source : Recyc-Québec

### 6.2.2. Matières recyclables provenant de la collecte sélective

Le portrait du territoire quant à la quantité de matières détournées de l'enfouissement par la collecte sélective permet de déterminer la performance du territoire.

La compilation des tonnages issus de la collecte sélective au Centre de tri GFL Environmental permet de distinguer la municipalité de provenance des matières, mais pas s'il s'agit de matières provenant du secteur résidentiel, des ICI ou mixte. Afin de déterminer la portion représentant uniquement le secteur résidentiel, les valeurs proposées par l'outil de Recyc-Québec a été appliquée, voulant que 9,8 % des matières envoyées au Centre de tri proviennent des ICI inclus dans la collecte résidentielle.

**Tableau 6.7 Matières envoyées au Centre de tri par la collecte sélective, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

MRC	Population	Collecte sélective			Résidentiel 9,8 %	Résidentiel kg/hab
		Résidentiel mixte Et ICI	ICI 24%	Résidentiel mixte 76 %		
La Matapédia	17640	2 356	566	1 791	1 615	91,6
La Mitis	18024	2 387	573	1 814	1 636	90,8
<b>Total</b>	<b>35664</b>	<b>4 743</b>	1138	3 605	3 251	91,2

Source : Centre de tri Matapédia - Mitis

En 2019, la collecte sélective représentait 26,7 % du total des matières collectées par les collectes municipales.

**Tableau 6.8 Représentation de la collecte sélective pour le secteur résidentiel, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

MRC	Total	Collecte sélective	Enfouissement	Représentation de la collecte sélective %
La Matapédia	5 748	1615	4 133	28,1%
La Mitis	6 431	1636	4 795	25,4%
<b>Total</b>	12 179	3251	8928	26,7%

Source : Centre de tri de Mont-Joli, Centre de transfert Matapédia-Mitis

### 6.2.2.1. Composition des matières

Tout comme pour la composition des matières allant à l'enfouissement, les MRC de La Matapédia et de La Mitis ne possèdent pas de données distinctes concernant la composition des matières envoyées au Centre de tri par la collecte sélective. Dans ce contexte, l'outil de Recyc-Québec a été utilisé.

Le tableau 6.9 permet de déterminer que sur un total de 3 251 tonnes de matières allant au Centre de tri, la majorité est du papier et du carton et à plus faible proportion du verre, du plastique et finalement du métal.

**Tableau 6.9 Composition des matières au Centre de tri – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

Matières	La Matapédia		La Mitis		Total	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Papier et carton	955	59,1%	995	60,8%	1952	60,1%
Métal	74	4,6%	73	4,5%	147	4,5%
Plastique	220	13,7%	213	13,0%	432	13,3%
Verre	366	22,7%	355	21,7%	720	22,1%
<b>Total</b>	<b>1615</b>		<b>1636</b>		<b>3251</b>	

Source : Outil de RQ

### 6.2.3. Matières organiques

La collecte résidentielle des matières organiques a été instaurée en 2015 dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis. Cette collecte ne vise que les résidus alimentaires. Tous les résidus verts puisque le gazon, les feuilles d'automne ainsi que les branches ne sont pas acceptés dans le bac brun.

De 2016, la première année complète d'implantation, jusqu'en 2019, les quantités de matières organiques récupérées dans la collecte résidentielle ont augmenté de 39,6%. Tel que présenté dans le tableau 6.11, cette augmentation est légèrement plus marquée dans La Mitis.

**Tableau 6.10 Quantité de matières organiques récupérées dans la collecte résidentielle par municipalité, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

Municipalité	Population	Tonnage	Kg/hab
Albertville	228	4	18,9
Amqui	6085	179	29,5
Causapscal	2279	58	25,6
Lac-au-Saumon	1401	29	20,9
Saint-Alexandre-des-Lacs	285	6	21,6
Saint-Cléophas	332	9	26,7
Saint-Damase	348	8	23,4
Sainte-Florence	370	8	23,0
Sainte-Irène	321	8	25,1
Sainte-Marguerite-Marie	168	2	12,6
Saint-Léon-le-Grand	949	23	24,5
Saint-Moïse	569	15	25,6
Saint-Noël	402	8	20,7
Saint-Tharcisius	422	9	20,8
Saint-Vianney	430	10	22,7
Saint-Zenon-du-Lac-Humqui	353	8	22,6
Sayabec	1753	51	29,1
Val-Brillant	918	23	25,5
TNO	27	0	0,0
<b>La Matapédia</b>	<b>17640</b>	<b>460</b>	<b>26,1</b>
Grand-Métis	212	14	64,5
La Rédemption	430	6	13,8
Les Hauteurs	479	9	17,9

Métis-sur-Mer	551	30	53,9
Mont-Joli	6218	190	30,5
Padoue	236	8	35,8
Price	1754	52	29,4
Saint-Charles-Garnier	233	4	15,4
Saint-Donat	837	36	43,1
Sainte-Angèle-de-Méridi	946	30	31,3
Sainte-Flavie	884	38	43,5
Sainte-Jeanne-D'Arc	286	5	17,3
Sainte-Luce	2751	140	51,1
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1151	18	15,6
Saint-Joseph-de-Lepage	540	28	52,6
Saint-Octave-de-Métis	516	18	34,9
<b>La Mitis</b>	<b>18024</b>	<b>625</b>	<b>34,7</b>
<b>Matapédia-Mitis</b>	<b>35664</b>	<b>1085</b>	<b>30,4</b>

Source : Centre de transfert, ISQ

**Tableau 6.11 Évolution des quantités de matières organiques récupérées dans la collecte des matières organiques résidentielles – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2015 – 2019**

MRC	2015 Juin-Déc.	2016	2017	2018	2019	Variation 2016- 2019
MRC de La Matapédia	291	336	374	406	460	37,0%
MRC de La Mitis	358	442	547	577	625	41,6%
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>	<b>649</b>	<b>777</b>	<b>921</b>	<b>983</b>	<b>1085</b>	<b>39,6%</b>

Source : Centre de transfert

Les écocentres permettent de détourner annuellement 297 tonnes de résidus verts, soit 148 tonnes dans La Matapédia et 149 tonnes dans La Mitis. Il importe de préciser que l'herbicyclage est encouragée depuis plusieurs années sur le territoire.

**Tableau 6.12 Matières organiques générées, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

Matières organiques	MRC de La Matapédia		MRC de La Mitis		Total		Taux de récupération estimé
	Récupéré	Généré	Récupéré	Généré	Récupéré	Généré	
Branches et sapins de Noël	72	72	109	109	181	181	100,0%
Résidus verts	148	797	149	977	297	1 774	16,7%
Résidus alimentaires (réel)	459	1 002	625	1 123	1 084	2 125	51,0%
Autres résidus	0	751	0	843	0	1 594	0,0%
<b>Total</b>	<b>679</b>	<b>2 622</b>	<b>883</b>	<b>3 052</b>	<b>1 562</b>	<b>5 674</b>	<b>27,5%</b>

Source : Écosite de La Matapédia, Écocentre de La Mitis, Outil de RQ

Huit municipalités permettent le détournement des résidus vert sur le territoire de La Mitis. De ce nombre, quatre municipalités offrent un dépôt municipal pour les résidus verts, soit Métis-sur-Mer, Price et Saint-Gabriel-de-Rimouski et la municipalité de Grand-Métis à un dépôt pour les branches uniquement. De plus, la municipalité de Sainte-Luce organise deux collectes par année tandis que les municipalités de Mont-Joli et de Saint-Octave-de-Métis offrent une collecte de feuilles par année. Ces mesures permettent de réduire considérablement la quantité de résidus verts à l'enfouissement et à l'Écocentre. Toutefois, il est difficile de connaître la quantité de matières détournées par ces mesures.

Par le passé, l'initiative de la MRC de La Matapédia de fournir environ 500 composteurs domestiques et de la MRC de La Mitis d'en fournir 700 à prix modique aux citoyens a permis de détourner une bonne quantité de résidus verts et de résidus alimentaires végétales. En 2017, un sondage mené lors d'une campagne porte-à-porte montrait que le taux d'utilisation d'un composteur domestique dans La Matapédia était de 14,9% et dans La Mitis de 14,3%, soit un estimé de jusqu'à 2500 ménages qui utilisent un composteur domestique. Selon Recyc-Québec, le compostage domestique permettrait de détourner environ 100 kg/unité/année, ce qui correspond à 250 tonnes annuellement.

De plus, la campagne de 2017 a permis d'apprendre qu'un nombre élevé, mais inconnu de ménages habitant en milieu rural donnait les épluchures de légumes et restes de tables aux animaux (chiens, cochons, poules, etc.). Cette pratique n'étant pas prévue au sondage, il n'existe que des données qualitatives sur le sujet et il est donc impossible d'en estimer un tonnage détourné.

### **6.3. Institutions, commerces, industries (ICI)**

Dans cette section, les données provenant des ICI inclus dans la collecte résidentielle-mixte ainsi que les ICI provenant de la collecte commerciale seront présentées.

Il importe de préciser les limites de ces données, puisque les données des petits ICI proviennent d'une estimation, établie en fonction de la moyenne québécoise, et ce, tant pour la collecte des déchets (21,4 %) que pour la collecte sélective (9,4 %).

Le tableau 6.13 présente la ventilation des quantités de matières résiduelles générées dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis pour l'année 2019.



**Tableau 6.13 Ventilation de l'estimation des matières résiduelles générées par les ICI, en tonnes– MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

	MRC de La Matapédia			MRC de La Mitis			Total		
	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	603	493	1096	611	500	1111	1214	993	2208
Métal	55	67	122	56	68	124	111	136	246
Plastique	54	256	309	55	259	313	108	515	623
Verre	29	75	104	30	76	106	59	151	210
<b>Total - Collecte sélective</b>	<b>741</b>	<b>891</b>	<b>1632</b>	<b>751</b>	<b>903</b>	<b>1654</b>	<b>1492</b>	<b>1794</b>	<b>3286</b>
Industries de transformation agroalimentaire	4156	49	4205	702	10	712	4858	59	4917
Résidus verts	0	174	174	0	180	180	0	354	354
Résidus alimentaires	0	1209	1209	0	1254	1254	0	2463	2463
Autres résidus organiques	0	251	251	0	261	261	0	512	512
<b>Total - Matières Organiques</b>	<b>4156</b>	<b>1683</b>	<b>5839</b>	<b>702</b>	<b>1705</b>	<b>2407</b>	<b>4858</b>	<b>3388</b>	<b>8246</b>
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	404	404	0	300	300	0	704	704
Résidus ultimes	0	155	155	0	157	157	0	312	312
<b>TOTAL</b>	<b>4897</b>	<b>3133</b>	<b>8030</b>	<b>1453</b>	<b>3065</b>	<b>4518</b>	<b>6350</b>	<b>6198</b>	<b>12548</b>

*Source : Outil de RQ, Centre de tri*

### 6.3.1. Enfouissement

Le tableau suivant dresse un portrait de la quantité de déchets allant à l'enfouissement générés par le secteur des ICI.

**Tableau 6.14 Matières envoyées à l'enfouissement provenant des ICI, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2018 – 2020**

Territoire	Année	Population	Petits ICI assimilables à la collecte résidentielle (21,4% du résidentiel mixte)		ICI non assimilables à la collecte résidentielle (excluant Centre de tri)		Grand total ICI (excluant Centre de tri)	
			Total	Kg/hab	Total	Kg/hab	Total	Kg/hab
La Matapédia	2018	17 644	915	51,9	2 199	124,7	3 114	176,5
	2019	17 640	885	50,1	2 142	121,5	3 027	171,6
	2020	17 659	866	49,1	2 034	115,2	2 900	164,2
La Mitis	2018	18 056	1 071	59,3	2 726	151,0	3 797	210,3
	2019	18 024	1 026	56,9	3 033	168,3	4 059	225,2
	2020	18 079	1 069	59,1	2 844	157,3	3 913	216,4
Total La Matapédia et La Mitis	2018	35 700	1 986	55,6	4 925	138,0	6 911	193,6
	2019	35 664	1 911	53,6	5 175	145,1	7 086	198,7
	2020	35 738	1 935	54,1	4 878	136,5	6 813	190,6

Source : Centre de transfert, ISQ

### 6.3.2. Matières recyclables provenant de la collecte sélective

La quantité de matières issues de la collecte sélective en 2019 était d'environ 42 kg/hab. Il existe toutefois une absence de donnée sur les quantités détournées par des recycleurs privés sur le territoire.

**Tableau 6.15 Matières envoyées à la collecte sélective provenant des ICI, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

MRC	Population	Résidentiel mixte Et ICI	ICI non-assimilables 24%	Résidentiel mixte 76 %	Petit ICI assimilables (9,8 % du résidentiel mixte)	ICI Total	ICI kg/hab
La Matapédia	17640	2 356	566	1 791	176	741	42,0
La Mitis	18024	2 387	573	1 814	178	751	41,6
<b>Total</b>	<b>35664</b>	4 743	1138	3 605	353	1 492	41,8

Source : Centre de tri Matapédia-Mitis, ISQ

### 6.3.2.1. Caractérisation des matières

Dans le cas des ICI, il n’y a pas de caractérisation permettant d’avoir un portrait exact des matières générées sur le territoire. Les proportions de la collecte sélective de l’outil de Recyc-Québec ont été utilisées avec les données réelles de matières collectées afin d’obtenir une caractérisation des matières tel que présentée dans le tableau 6.16.

**Tableau 6.16 Composition des matières récupérées au Centre de tri issues des ICI, en tonne –MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

Matières	La Matapédia	La Mitis	Total	
	Tonnage	Tonnage	Tonnage	%
Papier et carton	603	611	1214	81,4%
Métal	55	56	111	7,4%
Plastique	54	55	108	7,3%
Verre	29	30	59	4,0%
<b>Total</b>	<b>741</b>	<b>751</b>	<b>1492</b>	

Source : Centre de tri

### 6.3.3. Matières organiques

Actuellement, les matières organiques ne sont pas récupérées dans le secteur des ICI. Les petits ICI à bacs roulants sont tout de même encouragés à participer à cette collecte avec la collecte résidentielle. La distribution des bacs roulants pour cette collecte se fait sur demande, mais aucun registre des ICI participantes n'a été fait. Pour ce qui est des ICI de la collecte commerciale, les matières organiques ne sont pas récupérées, mais un projet est en cours en 2021. Le tableau 6.17 présente une estimation des quantités de matières organiques générées, récupérées et éliminées dans les MRC pour l'année 2019 produite à l'aide de l'outil de Recyc-Québec.

**Tableau 6.17 Estimation de l'inventaire des matières organiques provenant des ICI en tonnes – MRC de La Matapédia et de La Mitis - 2019**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire	4156	49	4205
Résidus verts	0	174	174
Résidus alimentaires	0	1209	1209
Autres résidus organiques	0	251	251
<b>MRC de La Matapédia</b>	<b>4156</b>	<b>1683</b>	<b>5839</b>
Industries de transformation agroalimentaire	702	10	712
Résidus verts	0	180	180
Résidus alimentaires	0	1254	1254
Autres résidus organiques	0	261	261
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>702</b>	<b>1705</b>	<b>2407</b>
Industries de transformation agroalimentaire	4858	59	4917
Résidus verts	0	354	354
Résidus alimentaires	0	2463	2463
Autres résidus organiques	0	512	512
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>	<b>4858</b>	<b>3388</b>	<b>8246</b>

Source : Outil de RQ

### **6.3.4. Résidus de transformations industrielles**

Les résidus de transformations industrielles sont inclus dans les matières recyclables, organiques et les déchets produits par les ICI. En raison de leurs compositions et des faibles volumes, ces matières sont admises dans le système actuel de gestion des matières résiduelles.

### **6.3.5. Rejets du Centre de tri**

Le Centre de tri GFL Environmental est situé dans la Ville de Mont-Joli. Il reçoit les matières issues de la collecte sélective de plusieurs MRC et municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. En 2019, le Centre de tri a envoyé à l'enfouissement 1961 tonnes de matières résiduelles issues des rejets de triage. Les données sont possiblement parcellaires en raison de la méthodologie de comptabilisation. L'estimation annuelle des rejets est d'entre 2000 et 3000 tonnes.

## **6.4. Matières détournées de l'enfouissement par les écocentres**

### **6.4.1. Écosite de La Matapédia**

En 2019, l'ensemble des écocentres a récupéré et vendu 2 091 tonnes de matières, ce qui représente 89,4 % du tonnage total. La quantité qui n'est pas vendue est intégrée à la collecte municipale et est comptabilisée dans les données à l'enfouissement.

**Tableau 6.18 Quantité de matières reçues par les écocentres, en tonnes – Écosite de La Matapédia – 2018, 2019 et 2020**

Type de matière	2018	2019	2020
Métaux ferreux	238	231	261
Métaux non-ferreux	14	16	11
<b>Sous-Total - Métaux</b>	<b>252</b>	<b>247</b>	<b>273</b>
Bois	846	878	792
CRD	222	272	252
Bardeaux d'asphalte	402	410	476
<b>Sous-Total - CRD</b>	<b>1 470</b>	<b>1 560</b>	<b>1 521</b>
Plastiques huileux et filtres à l'huile	4,25	4,20	5,03
Huiles usées	10	10	11
Résidus dangereux domestiques	16	19	14
Pneus	41	60	52
Bonbonnes de propane	1,32	1,15	1,17
Halocarbure	0,02	0,07	0,09
Batteries	0,00	0,86	0,91
<b>Sous-Total - RDD et REP</b>	<b>73</b>	<b>95</b>	<b>84</b>
Feuilles	0	30	0
Branches	178	72	71
<b>Sous-Total - Résidus verts</b>	<b>178</b>	<b>102</b>	<b>71</b>
Recyclage	47	55	66
Vente / Réemploi (20lbs/article)	32	32	3
<b>Total récupéré</b>	<b>2 053</b>	<b>2 091</b>	<b>2 018</b>
<b>Quantité éliminée</b>	<b>276</b>	<b>249</b>	<b>278</b>
<b>Quantité générée</b>	<b>2 329</b>	<b>2 340</b>	<b>2 296</b>

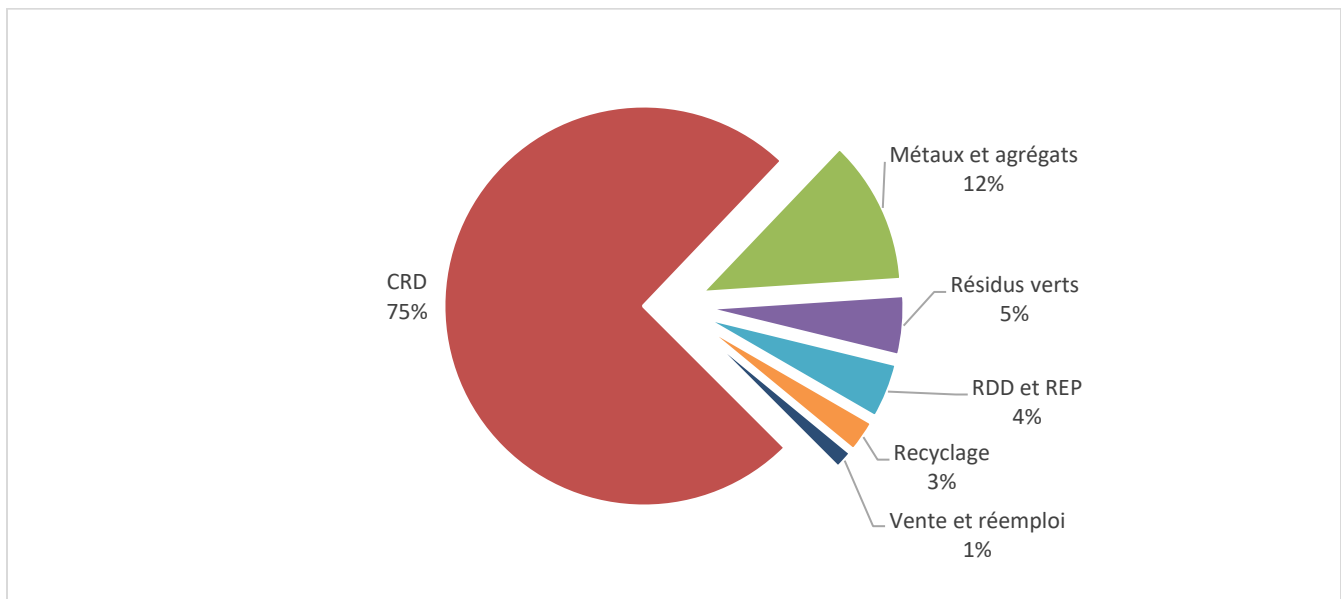


<b>Taux de récupération</b>	<b>88,2%</b>	<b>89,4%</b>	<b>87,9%</b>
-----------------------------	--------------	--------------	--------------

Source: Écosite de La Matapédia, 2021

Dans la figure ci-dessous, il est possible de constater que la majeure partie des matières récupérées est composée de CRD.

**Figure 6.1 Composition des rebuts récupérés aux Écocentres en tonnes – Écosite de La Matapédia – 2019**



Source: Écosite de La Matapédia, 2021

#### 6.4.2. Écocentre de La Mitis

En ce qui concerne l'ensemble des matières détournées de l'enfouissement par l'Écocentre de La Mitis, les données proviennent tant du secteur résidentiel que du secteur commercial via les entrepreneurs en construction. La figure 6.19 permet d'établir un portrait du pourcentage des matières détournées de l'enfouissement pour l'année 2019. La plus grande partie de la matière envoyée à l'Écocentre provient du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Au total, ce sont annuellement entre 2500 et 3500 tonnes de matières détournées de l'enfouissement, représentant ainsi entre 139 et 195 kg/hab/année.

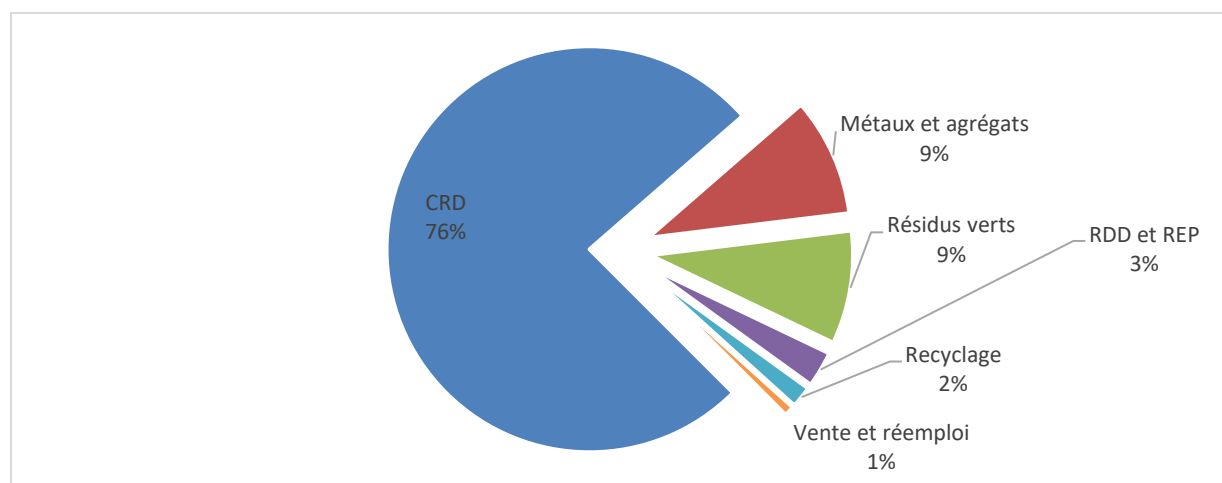
**Tableau 6.19 Matières détournées de l'enfouissement par l'Écocentre de La Mitis, en tonnes– 2018 – 2020**

	2018	2019	2020
Métaux ferreux	139	218	252
Métaux non-ferreux	2	14	5
Béton	695	40	678
<b>Sous-Total - Métaux et agrégats</b>	<b>836</b>	<b>271</b>	<b>935</b>
Bois Q1	340	238	30
Bois Q2	467	520	427
CRD de démolition	256	267	320
Vitre et procelaine	179	186	211
Gypse	63	70	61
Mélamine	495	526	355
Bardeaux d'asphalte	434	370	520
Amiante	0	5	17
<b>Sous-Total - CRD</b>	<b>2234</b>	<b>2181</b>	<b>1940</b>
Électronique	32	36	23
Résidus dangereux domestiques	19	12	22
Huiles usées	8	14	12
Pneus	70	19	52
<b>Sous-Total - RDD et REP</b>	<b>129</b>	<b>82</b>	<b>108</b>
Feuilles et gazon	121	150	164
Branches	197	109	49
<b>Sous-Total - Résidus verts</b>	<b>319</b>	<b>259</b>	<b>213</b>
Recyclage	41	49	54
Vente (10 kg/transaction)	20	23	S/O

<b>Total récupéré</b>	<b>3578</b>	<b>2866</b>	<b>3251</b>
-----------------------	-------------	-------------	-------------

Source : Écocentre de La Mitis

**Figure 6.2 Proportion des matières détournées de l'enfouissement par l'Écocentre de La Mitis, en tonnes – 2019**



Source : Écocentre de La Mitis, 2021

## 6.5. Ressource de La Matapédia

Le bilan de récupération de la Ressourcerie de La Matapédia donne un aperçu de la quantité d'encombrants récupérés par cet organisme sur le territoire pour l'année 2019-2020.

**Tableau 6.20 Collecte résidentielle des encombrants – Ressourcerie de La Matapédia – 2019-2020**

Catégorie d'item	Tonnage	%
Électroménagers	20	9,4%
Déménagements	9	4,1%
Électroniques	5	2,5%
Fer	3	1,3%
Jouets	3	1,6%

Livraison	5	2,4%
Livres	6	2,7%
Meubles	46	21,5%
Sport	5	2,2%
Divers	113	52,3%
<b>Total</b>	<b>215</b>	

Source : Ressourcerie de La Matapédia, 2021

Le taux de réemploi et de recyclage des encombrants sont inconnus.

## 6.6. Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

En 2013 dans La Matapédia, l'entreprise L. Michaud et fils a récupéré et recyclé 2 888 tonnes de résidus de brique, de béton et d'asphalte. Il a été impossible d'obtenir une donnée plus récente. Cette dernière a confirmé que de façon générale, la quantité de matières recyclées correspond à 75 % de la matière récupérée. Le reste des résidus est destiné à l'enfouissement, et ces données sont intégrées au tonnage total de matières à l'enfouissement (Les entreprises L. Michaud et fils Inc., 2015).

Dans le contexte des résidus de construction, rénovation, démolition, les seuls points de dépôts sont l'Écosite de La Matapédia et l'Écosite de La Matapédia. Par contre, certains CRD sont envoyés à l'enfouissement car il s'agit de matières non-récupérables.

**Tableau 6.21 Quantité de CRD envoyé à l'enfouissement – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

MRC	Tonnage
MRC de La Matapédia	214
MRC de La Mitis	178
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>	<b>392</b>

Source : Centre de transfert

### **6.6.1. Caractérisation des matières**

Tout comme pour l'ensemble des matières et des secteurs sur le territoire, les MRC de La Matapédia et de La Mitis n'ont pas procédé à la caractérisation des matières. La quantité totale de matières générées est inconnue et donc par le fait même la quantité de résidus de CRD envoyée à l'enfouissement. Dans ce contexte, le tableau 6.22 présente les données estimées selon les proportions de l'outil de Recyc-Québec appliquées aux quantités réelles de matières récupérées par l'Écocentre de La Mitis et l'Écosite de La Matapédia.

**Tableau 6.22 Données estimées en tonnes – Résidus de CRD récupérés, éliminés et générés – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

Matières		Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Agrégat</b>		<b>2234</b>	<b>138</b>	<b>2372</b>
Non-agrégat	<i>Bois de construction</i>	846	294	1140
	<i>Gypse</i>	5	134	139
	<i>Bardeaux d'asphalte</i>	410	113	523
	<i>Autres</i>	272	116	388
	<b>Total (Non-Agrégat)</b>	<b>1533</b>	<b>657</b>	<b>2190</b>
<b>Total - MRC de La Matapédia</b>		<b>3767</b>	<b>794</b>	<b>4562</b>
<b>Agrégat</b>		<b>5234</b>	<b>323</b>	<b>5557</b>
Non-agrégat	<i>Bois de construction</i>	1241	688	1928
	<i>Gypse</i>	70	315	385
	<i>Bardeaux d'asphalte</i>	370	264	634
	<i>Autres</i>	267	272	539
	<b>Total (Non-Agrégat)</b>	<b>1948</b>	<b>1538</b>	<b>3486</b>
<b>Total - MRC de La Mitis</b>		<b>7182</b>	<b>1861</b>	<b>9043</b>
<b>Agrégat</b>		<b>7469</b>	<b>461</b>	<b>7930</b>
Non-agrégat	<i>Bois de construction</i>	2087	981	3068
	<i>Gypse</i>	75	449	524
	<i>Bardeaux d'asphalte</i>	780	376	1156
	<i>Autres</i>	539	388	927
	<b>Total (Non-Agrégat)</b>	<b>3481</b>	<b>2194</b>	<b>5675</b>
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>		<b>10949</b>	<b>2656</b>	<b>13605</b>

Source : Écocentre de La Mitis, Écosite de La Matapédia Outil de RQ

## 6.7. Autres matières

### 6.7.1. Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les données issues des écocentres ne permettent pas de faire une distinction entre la peinture et les RDD récupérés. Toutefois, l'outil de Recyc-Québec fait état que 18 tonnes de RDD auraient été éliminées en 2019, tel que présenté dans le tableau 6.23.

**Tableau 6.23 Données estimées en tonnes - Résidus domestiques dangereux récupérés, éliminés et générés – 2019**

MRC	Récupéré	Éliminé	Généré
MRC de La Matapédia	Inconnu	9	9
MRC de La Mitis	Inconnu	9	9
<b>Total – La Matapédia et La Mitis</b>	Inconnu	18	18

Source : Outil de RQ

### 6.7.2. Matières assignées à la responsabilité élargie des producteurs (RÉP)

Dans les MRC, quelques commerces et les écocentres offrent la possibilité de récupérer certains résidus, grâce à leur participation aux programmes de récupération accrédités par Recyc-Québec, en vertu de la responsabilité élargie des producteurs (RÉP). Les données connues sont partielles. Elles sont présentées dans le tableau 6.24. Il est à noter que l'Écosite de La Matapédia récupère les appareils électroniques afin d'en faire le démontage alors que la Ressourcerie de La Matapédia est un point de dépôt ARPE.

Une nouvelle REP sur les appareils contenant des halocarbures a été mise en place en 2021. L'organisme accrédité est GO Recycle Canada. Aucune donnée n'est encore disponible.

D'autres REP sur une base volontaire existe, mais les données disponibles sont partielles et puisqu'ils ne sont pas dans un programme accrédité par Recyc-Québec, il est souvent impossible d'avoir une traçabilité des matières assurant un traitement adéquat.



**Tableau 6.24 Matières assignées à la responsabilité élargie des producteurs détournées de l'enfouissement, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

Programmes de récupération	Matières visées	MRC de La Matapédia	MRC de La Mitis	Total
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres	14	14	28
RecycFluo	Lampes au mercure	ND	ND	ND
Éco-peinture	Peintures et leurs contenants	ND	ND	ND
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Matériel informatique et électronique	5	36	41
Appel à recycler Canada	Piles	ND	ND	ND
Go Recycle Canada	Appareils ménagers et de climatisation	S/O	S/O	S/O
<b>Total</b>	<b>RÉP</b>	<b>19,2</b>	<b>50</b>	<b>69,2</b>

Sources : Écocentre de La Mitis, Écosite de La Matapédia, Ressourcerie de La Matapédia

### 6.7.3. Programmes de récupération distincts

Certaines matières sont gérées au sein de systèmes de récupération distincts soumis à une réglementation définie, tel que programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage, le programme de consignation et celui des véhicules hors d'usage (VHU). Un outil de calculs fournis par le Recyc-Québec a permis de réaliser l'estimation présentée dans le tableau 6.25 pour les véhicules hors d'usage.

**Tableau 6.25 Quantité de matières résiduelles récupérées via les programmes de Recyc-Québec, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

MRC	Pneus hors d'usage	Véhicules hors d'usage	Total
MRC de La Matapédia	383	826	1209
MRC de La Mitis	385	844	1229
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>	<b>768</b>	<b>1670</b>	<b>2438</b>

Source : Recyc-Québec, s.d.b

#### 6.7.4. Programme de consignation

Des outils de calculs fournis par le Recyc-Québec ont permis de réaliser les estimations présentées dans le tableau 6.26 concernant la consignation des contenants.

**Tableau 6.26 Estimation des contenants consignés détournés de l'enfouissement – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

	Vente	Récupération	Total
Aluminium	53	37	<b>90</b>
Plastique	14	9	<b>24</b>
Verre	72	43	<b>115</b>
<b>MRC de La Matapédia</b>	<b>139</b>	<b>89</b>	<b>229</b>
Aluminium	54	38	<b>92</b>
Plastique	15	10	<b>24</b>
Verre	74	44	<b>118</b>
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>142</b>	<b>91</b>	<b>234</b>
Aluminium	107	75	<b>182</b>
Plastique	29	19	<b>48</b>
Verre	146	87	<b>233</b>
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>	<b>281</b>	<b>181</b>	<b>462</b>

Source : Outil de RQ

### 6.7.5. Autres matières détournées de l'enfouissement

Depuis 2016, les sièges d'auto pour enfant sont récupérés à la Ressourcerie de La Matapédia et à l'Écocentre de La Mitis pour une valorisation par François Fillion de Victoriaville.

Afin d'obtenir un portrait de la quantité de textile générée, récupérée et éliminée sur le territoire, les données fournies par l'outil de Recyc-Québec seront utilisées en prenant compte que les matières issues des friperies précédemment mentionnées sont incluses au total récupéré.

**Tableau 6.27 Données estimées en tonnes – Textiles et encombrants, éliminés et générés, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

<b>Matière</b>	<b>Récupéré</b>	<b>Éliminé</b>	<b>Généré</b>
Textiles	114	156	270
Siège d'auto pour enfant	N/D	N/D	N/D
Encombrants métalliques	388	35	424
Encombrants non-métalliques	N/D	39	39
<b>MRC de La Matapédia</b>	<b>502</b>	<b>230</b>	<b>733</b>
Textiles	116	159	275
Siège d'auto pour enfant	N/D	N/D	N/D
Encombrants métalliques	397	36	433
Encombrants non-métalliques	N/D	40	40
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>513</b>	<b>235</b>	<b>748</b>
Textiles	230	315	545
Siège d'auto pour enfant	N/D	N/D	N/D
Encombrants métalliques	785	71	857
Encombrants non-métalliques	N/D	79	79
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>	<b>1015</b>	<b>465</b>	<b>1481</b>

Source : Outil de Recyc-Québec

### **6.7.6. Résidus d'abrasifs et de balayures de rues**

Aucune donnée n'est disponible pour les résidus d'abrasifs et de balayures de rue, car il n'existe aucun système de suivi de cette matière.

### **6.7.7. Carcasses d'animaux**

Depuis 2019 les carcasses d’animaux envoyées à l’enfouissement sont comptabilisées. Ces carcasses proviennent principalement des animaux de grande taille décédés lors d’un accident de la route (orignaux, cerfs, etc.) ou d’animaux marins (baleines, phoques, etc.). En 2019, 7,89 tonnes de carcasses d’animaux ont été envoyées à l’enfouissement.

**Tableau 6.28 Répartition des carcasses d’animaux envoyées à l’enfouissement, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

MRC	Tonnage
MRC de La Matapédia	2,84
MRC de La Mitis	5,05
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>	<b>7,89</b>

Source : Centre de transfert

## 6.8. Boues d’installations septiques

La section sur la gestion des boues sera présentée en trois parties, soit les boues municipales, les boues de fosses septiques et les boues industrielles.

### 6.8.1. Boues municipales

Les données concernant les boues municipales sont parcellaires. Le tableau 6.25 présente les estimations de boues municipales générées dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis en 2019.

**Tableau 6.29 Estimation des quantités de boues municipales générées, en tonne humide – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

MRC	Récupérée	Éliminée	Générée
MRC de La Matapédia	606	850	1456
MRC de La Mitis	618	867	1485
<b>Total - La Matapédia et La Mitis</b>	<b>1224</b>	<b>1717</b>	<b>2941</b>

Source : Outil de RQ

#### 6.8.1.1. MRC de La Matapédia

Selon les informations obtenues, seule la station d'épuration d'Amqui a été vidangée ces dernières années, notamment en 2021. Elles ont été valorisées à 100 % en milieu agricole.

#### 6.8.1.2. MRC de La Mitis

Les boues municipales sont gérées par les municipalités. Tel que présenté précédemment, trois municipalités ne possèdent pas d'installation de traitement des eaux usées tandis que seulement quatre municipalités ont procédé à une vidange dans les dernières années. Le tableau 6.30 présente les vidanges entre 2010 et 2013. Le faible taux de vidange peut être expliqué par deux facteurs, soit : le nombre d'installations datant de moins de 10 ans ainsi que le faible taux de production de boues.

En 2013, seule l'installation septique de Sainte-Flavie a été vidangée. Ainsi, 80 tonnes de boues municipales ont pu être valorisées dans les champs agricoles de la région.

**Tableau 6.30 Vidange des installations septiques municipales entre 2010 et 2013 – MRC de La Mitis**

Municipalité	2010		2011		2012		2013		Total valorisé
	Vidange	Qté	Vidange	Qté	Vidange	Qté	Vidange	Qté	
Padoue	✓	ND	-		-		-		ND
Saint-Donat	✓	ND	-		-		-		ND
Sainte-Flavie	-		-		-		✓	80 t.	80 t.
Saint-Octave	-		✓	ND	-		-		ND

Source : Les municipalités de la MRC de La Mitis

## 6.8.2. Boues de fosses septiques

### 6.8.2.1. MRC de La Matapédia

Il importe d'apporter une nuance au nombre total de vidanges annuelles car ces données ne font pas la distinction entre fosses septiques et puisards. Les puisards, bien que non conformes, sont tolérés pour les installations datant d'avant l'entrée en vigueur du règlement sur les installations septiques et ne requièrent pas de vidange systématique. De plus, il est impossible de savoir si les propriétaires font la vidange conformément à la réglementation. C'est toutefois en se basant sur le respect de la réglementation que le tableau 6.31 présente la quantité de boues générées sur une base annuelle. Il faut considérer ces valeurs comme théoriques.

La quantité de boue récoltée est calculée ainsi :

$$\left( \text{nombre résidences permanentes} * 3,41\text{m}^3 / 2 + \text{nombre résidences saisonnières} * 3,41/4 \right) * 1,01 * \text{Taux de siccité}(25\%)$$

**Tableau 6.31 Quantité de boues générées par les fosses septiques – MRC de La Matapédia**

Municipalité	Nombre de fosses septiques et puisards		Nombre potentiel de vidanges résidentielles (par année)	Quantité potentiel de boues récoltées (tonne mh)
	Permanententes	Saisonnnières		
Albertville	85	41	53	45
Amqui	534	76	286	246
Causapscal	215	20	112	97
Lac-au-Saumon	190	30	103	88
Saint-Alexandre	101	27	57	49
Saint-Cléophas	88	7	46	39
Saint-Damase	84	20	47	40
Sainte-Florence	191	10	98	84
Sainte-Irène	147	104	100	86
Saint-Léon-le-Grand	234	14	121	104
Sainte-Marguerite-Marie	92	5	47	41
Saint-Moise	99	47	61	53
Saint-Noel	44	10	25	21
Saint-Tharcisus	102	0	51	44
Saint-Vianney	75	16	42	69
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	150	92	98	84
Sayabec	160	56	94	81
Val-Brillant	37	75	37	32
<b>Total</b>	<b>2 628</b>	<b>650</b>	<b>1 478</b>	<b>1 303</b>

Source : MRC de La Matapédia, 2015



### 6.8.2.2. MRC de La Mitis

La gestion des boues de fosses septiques est de la responsabilité du propriétaire, sauf pour la municipalité de Mont-Joli, où la municipalité assure le service. Il est donc difficile de savoir le nombre de vidanges et la quantité de boues générées annuellement. Dans ce contexte, il a été décidé d'utiliser la formule proposée par Recyc-Québec et afin de déterminer la quantité de boues générées en fonction du nombre de fosses septiques permanentes et saisonnières. Au total, c'est 1 236 tonnes de boues qui auraient été générées sur le territoire.

Sur le territoire, la totalité des boues de fosses septiques sont valorisées en milieu agricole.

**Tableau 6.32 Les boues générées par les installations de fosses septiques en tonnes – MRC de La Mitis**

Municipalité	Fosses septiques			Valorisation
	Permanententes	Saisonnnières	Boues générées (tmh)	
Grand-Métis	120	99	73	
La Rédemption	ND	ND	ND	
Les Hauteurs	220	20	99	
Métis-sur-Mer	140	240	112	
Mont-Joli	147	6	65	
Padoue	51	6	23	
Saint-Charles-Garnier	90	10	41	
Saint-Donat	235	163	136	
Saint-Gabriel-de-Rimouski	289	11	127	
Saint-Joseph-de-Lepage	173	30	81	
Saint-Octave-de-Métis	83	24	49	
Sainte-Angèle-de-Mérici	200	30	93	
Sainte-Flavie	141	14	64	
Sainte-Jeanne-D'Arc	140	29	67	
Sainte-Luce	428	100	206	
<b>Total</b>	<b>2 457</b>	<b>782</b>	<b>1 236</b>	<b>✓</b>

Source : Les municipalités de la MRC de La Mitis, 2015

### 6.8.3. Boues industrielles

#### 6.8.3.1. MRC de La Matapédia

Les boues dont l'origine sont les ICI de la MRC de La Matapédia sont intégrées au système de traitement municipal. Ainsi, aucune donnée sur les quantités générées de boues industrielles n'est disponible, à l'exception de l'usine Natrel à Amqui. Tel que mentionné dans la section 5, il s'agit de la seule industrie sur le territoire de la MRC de La Matapédia qui génère des boues industrielles. L'usine génère en moyenne 2 500 m<sup>3</sup> d'eaux de lavage par semaine équivalent à 130 000 m<sup>3</sup>/année.

L'usine Natrel produit également 300 000 L de lactosérum annuellement, dont la totalité est utilisée dans l'alimentation animale ou envoyé à l'usine de biométhanisation de la SÉMER, donc valorisée.

### 6.8.3.2. MRC de La Mitis

Dans la MRC de La Mitis, les boues des ICI sont intégrées au système de traitement municipal. Ainsi, aucune donnée sur les quantités générées de boues industrielles n'est disponible.

## 6.9. Bilan général

Les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont un bilan positif quant à la quantité de matières résiduelles enfouies en comparaison avec la moyenne québécoise, soit respectivement 355,8 et 434,3 kg/hab/année, pour une moyenne de 395,5 kg/hab/année sur l'ensemble du territoire. Le tableau 6.33 présente l'inventaire des matières générées par les deux MRC, soit la quantité de matières enfouies ainsi que la quantité de matières récupérées par les différentes infrastructures et services en place sur le territoire pour 2019

En 2018, la moyenne québécoise de matières à l'enfouissement était de 697 kg/habitant, tous secteurs confondus. L'objectif provincial est de réduire à 525 kg/habitant pour l'année 2024. Il est impossible de faire un comparatif direct avec les MRC de La Matapédia et de La Mitis étant donné que certaines matières peuvent avoir été éliminées à l'extérieur de la MRC via des ententes privées, mais selon les données présentées dans la section inventaire du PGMR actuel, la quantité de matières envoyées à l'enfouissement en 2019 respecterait ainsi largement les objectifs avec une moyenne de 395,5 kg/habitant. Cette quantité inclut le secteur résidentiel, les petits ICI inclus dans la collecte résidentielle et les ICI de la collecte commerciale.

Si l'on considère les matières détournées de l'enfouissement provenant de la collecte sélective, la collecte des matières organiques, des boues municipales et de fosses septiques, du textile, des véhicules hors route ainsi que des matières RÉP, le total pour l'année 2019 s'élève à 13 941 tonnes correspondant à 391 kg/hab/année. À

l'instar du taux d'enfouissement par habitant, le taux de récupération par habitant est légèrement plus élevé pour La Mitis que La Matapédia.

**Tableau 6.33 Comparatif des données réelles sur les matières résiduelles générées – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

		MRC de La Matapédia	MRC de La Mitis	Total
<b>Population</b>	Habitants	17640	18024	35664
	<b>Enfouissement</b>			
	Tonnage	6276	7828	14104
	<i>Kg/hab.</i>	<i>355,8</i>	<i>434,3</i>	<i>395,5</i>
<b>Récupération</b>	Écocentre et ressourcerie	2306	2866	5172
	Collecte sélective	2356	2387	4743
	Bac brun	460	625	1085
	Boues municipale	1224	1717	2941
	<b>Sous-total</b>	<b>6346</b>	<b>7595</b>	<b>13941</b>
	<i>Kg/hab</i>	<i>360</i>	<i>421</i>	<i>391</i>
<b>Total généré</b>	<b>Tonnage</b>	<b>12622</b>	<b>15423</b>	<b>28045</b>
	<b>Kg/hab.</b>	<b>755</b>	<b>865</b>	<b>865</b>

Source : Centre de tri, Centre de transfert, Recyc-Québec

Le tableau 6.34 présente les données réelles des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement pour 2019.

**Tableau 6.34 Données réelles des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement – MRC de La Matapédia et de La Mitis – 2019**

Provenances	Tonnage	%
Résidentiel mixte	7953,11	48,15%
ICI	5175,22	31,33%

<b>Centre de tri GFL Environmental</b>	1960,78	11,87%
<b>Écosite de La Matapédia</b>	254,39	1,54%
<b>Écocentre de La Mitis</b>	772,80	4,68%
<b>CRD</b>	391,84	2,37%
<b>Carcasses d'animaux</b>	7,89	0,05%
<b>Total</b>	<b>16516,03</b>	

*Source : Centre de transfert*

**Tableau 6.35 Ventilation de l'estimation des matières résiduelles générées par type de matière et par générateur, en tonne – MRC de La Matapédia et de La Mitis - 2019**

Générateurs :	Résidentiel			ICI			CRD			Écocentre et autre			TOTAL			
Type de matières :	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	% récupération
Papier et carton	1798	595	2393	3239	2651	5890							5037	3246	8283	61%
Métal	135	163	298	295	362	657							430	525	955	45%
Plastique	398	707	1105	289	1374	1663							687	2081	2768	25%
Verre	663	197	860	158	402	560							821	599	1420	58%
<b>Total - Collecte sélective</b>	2994	1662	4656	3981	4789	8770							6975	6451	13426	51,95%
Transformation agroalimentaire				4858	59	4917							4858	59	4917	99%
Résidus verts	311	1455	1766	0	354	354				181		181	492	1809	2301	21%
Résidus alimentaires	1219	863	2082	0	2463	2463							1219	3326	4545	27%
Autres résidus organiques	0	1594	1594	0	512	512							0	2106	2106	0%
<b>Total - Matières Organiques</b>	1530	3912	5442	4858	3388	8246				181		181	6569	7300	13869	47,36%
Agrégats								7468	461	7929				7468	461	7929
Non-agrégats :																
Bois de construction							1771	982	2753				1771	982	2753	64%

Générateurs :	Résidentiel			ICI			CRD			Écocentre et autre			TOTAL			
Type de matières :	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	% récupération
Gypse							17	449	466				17	449	466	4%
Bardeaux d'asphalte							46	377	423				46	377	423	11%
Autres							0	388	388				0	388	388	0%
<b>Total - CRD</b>							9302	2657	11959				9302	2657	11959	77,78%

Générateurs :	Résidentiel			ICI			CRD			Écocentre et autre			TOTAL			
Type de matières :	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	% récupération
Véhicules hors d'usage										1670	1149	2819	1670	1149	2819	59%
Textiles										230	315	545	230	315	545	42%
RDD										18		18	18	0	18	100%
Éco-Peinture													ND	ND	ND	ND
Amiante													ND	ND	ND	ND
Huiles usées													ND	ND	ND	ND
Pneus										768		768	768	0	768	100%
Propane													ND	ND	ND	ND
Matériel Informatique													ND	ND	ND	ND
Encombrants métalliques										785	111	896	785	111	896	88%
Encombrants non-métalliques										0	79	79	0	79	79	0%
Rejets des centres de tri	0	523	523	0	704	704							0	1227	1227	0%
Rejets centres valorisation MO	0	51	51	0	0	0							0	51	51	0%
Résidus ultimes	0	50	50	0	312	312							0	362	362	0%
<b>Total - Autres</b>	<b>0</b>	<b>624</b>	<b>624</b>	<b>0</b>	<b>1016</b>	<b>1016</b>				<b>3471</b>	<b>1654</b>	<b>5125</b>	<b>3471</b>	<b>3294</b>	<b>6765</b>	<b>51%</b>

Générateurs :	Résidentiel			ICI			CRD			Écocentre et autre			TOTAL			
Type de matières :	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	Récupéré	Éliminé	Généré	% récupération
<b>TOTAL(sans boues)</b>	4524	6198	10722	8839	9193	18032	9302	2657	11959	3652	1654	5306	26317	19702	46019	57%
<b>Total - Boues municipales</b>													1224	1717	2941	42%

Source : Outils de Recyc-Québec



## 7. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 7.1. Bilan de la mise en œuvre des PGMR 2016-2020

Le tableau 7.1 présente le bilan pour l'année 2020 de la mise en œuvre des PGMR 2016-2020 des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Plusieurs actions n'ont pas été complétées, et ce, principalement en ce qui concerne la réglementation, l'instauration d'un fonds vert et le suivi des données concernant les boues municipales. Le plan conjoint 2023-2029 permettra de mettre à jour les actions contribuant à répondre aux exigences provinciales et améliorer le bilan environnemental du territoire d'application.

**Tableau 7.1 Avancement des mesures du PGMR 2016-2020 – 2019-2020 - MRC de La Matapédia et de La Mitis**

MRC	État	2019		2020	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
La Matapédia	Complété	7	14,9%	8	17,0%
	En cours	15	31,9%	16	34,0%
	En continu	18	38,3%	18	38,3%
	Non débuté	6	12,8%	5	10,6%
	Partiel	1	2,1%	0	0,0%
	Suspendu	-		-	
	<b>Total – La Matapédia</b>	<b>47</b>		<b>47</b>	
	Non prévu mais réalisé	5		6	
La Mitis	Complété	6	14,0%	7	16,3%
	En cours	11	25,6%	11	25,6%
	En continu	19	44,2%	19	44,2%
	Non-débuté	5	11,6%	5	11,6%

Partiel	2	4,7%	1	2,3%
Suspendu	-		-	
<b>Total – La Mitis</b>	<b>43</b>		<b>43</b>	
Non prévu mais réalisé	4		5	

**Tableau 7.2 Suivi des mesures du PGMR 2016-2020 –2020 - MRC de La Matapédia**

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	RITMR	Résidentiel	Création d'un visuel pour la RITMR	2016	Complété	Lancement fait en avril 2017
2	RITMR		Création d'un Facebook		Complété	Lancement fait en avril 2017
3	RITMR		Création d'un Site Internet		Complété	Lancement fait en avril 2017
4	RITMR		Capsules Télévision communautaire Matapédia – 12 capsules de 30 secondes et 3 émissions de 30 minutes	Lancement 2016	En continu	TVC de La Matapédia TV de La Mitis Web/Facebook – ecoregie.ca MitisHD – Mont-Joli Bibliothèques municipales En recherche de nouveaux lieux
5	MRC	Résidentiel	Articles mensuels dans les journaux municipaux	En continu 2016 - 2020	En continu	12 parutions en 2020.
6	MRC	Résidentiel	Campagne de publicité radio –Rouge FM – Amqui	2016 Réévaluation annuelle	En cours	Diffusion toute l'année 2020
7	MRC	Résidentiel	Chroniques vertes mensuelles – Télévision communautaire Matapédia	En continu 2016 – 2020	En continu	3 chroniques en 2020.
8	MRC	Résidentiel	Articles dans le journal - L'Avant-Poste	2016 Réévaluation annuelle	En cours	Diffusion toute l'année 2020.
9	MRC	Résidentiel	Ligne Info sans frais – service offert par l'organisme Co-Éco	2016	En continu	Service par la RITMR-MM

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
10	MRC et municipalité	Résidentiel	Calendrier de collecte – service offert par l’organisme Co-éco	2016 Réévaluer	En continu	Service par la RITMR-MM
11	MRC	Général	Guide de sensibilisation : les trois bacs, CRD, RDD, écocentres, dépôts municipaux, plastiques agricoles, matières REP, etc.	Création 2016 – Diffusion 2017 - 2020	Complété	Envoi d’un guide de la rentrée en 2020.
12a	MRC	Résidentiel	Campagne porte-à-porte – Brigade verte  2 250 portes / année	En continu  2016 – 2020	Complété	Prévu sur 2 ans, complété en 1 an en 2017.  Prévu en 2020, mais reporté en raison de la COVID-19
12b	MRC et municipalité	Résidentiel	Faire un envoi postal d’un feuillet informatif sur les visites porte-à-porte	En continu 2016 - 2020		
12c	MRC	Résidentiel	Effectuer un sondage lors de la campagne porte-à-porte	En continu 2016 -2020		
13	MRC et municipalité	Résidentiel	Faire une tournée dans les municipalités pour promouvoir la collecte des matières organiques – Rencontrer les citoyens des 18 municipalités	2016 – 2017	Non débuté	
14	MRC et municipalité	Résidentiel	Être présent aux événements estivaux Brigade verte	En continu 2017 - 2020	Complété	Fait en 2018. 147 personnes sensibilisées lors de 3 événements.
15	MRC	Résidentiel		2017	Non débuté	

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
			Développer un outil aimanté pour la sensibilisation – matières organiques et recyclables			
16	MRC	Résidentiel	Promouvoir les dépôts municipaux	En continu 2016 - 2020	En continu	Information dans les diverses publications, mots vert, etc.
17	MRC	Municipal et résidentiel	Promouvoir les programmes de récupération pour les matières REP	En continu 2016 - 2020	En continu	Information dans les diverses publications, mots vert, etc.
18	MRC et écocentre	Résidentiel et entrepreneur	Promouvoir le service des écocentres de La Matapédia	En continu 2016 - 2020	En continu	Information dans les diverses publications, mots vert, etc.
19	MRC	Milieu scolaire	Visiter les écoles primaires - Collaboration avec le CFER de Mont-Joli – La Caravane  Travailler avec des outils adaptés :  Outil du CFER – La Caravane  Bande-dessinée (Co-éco)  Capsules vertes TVC	2016 - 2020	Complété	Vaste campagne dans les écoles primaires avec le CIBLES au printemps 2019.
20	MRC	ICI	Chronique dans l'infolettre de la Chambre de commerce matapédienne	En continue 2016 - 2020	En cours	Discussion pour la tenue éventuelle de chronique
21	MRC	ICI	Service d'accompagnement pour la gestion des matières résiduelles – Ex. Élaboration d'un canevas d'une politique verte et en	En continu 2016 - 2020	En continu	Aucune demande n'a été faite.

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
			faire la promotion pour en favoriser son adoption : Intégrer la consigne sociale			
22	MRC	ICI	Tenir des rencontres avec les ICI	2016 – 2017	En cours	Embauche d'une ressource à cet effet en 2019-2020.
23	MRC	ICI	Concerter les ICI et les autres parties prenantes sur les enjeux reliés à l'implantation de la collecte porte-à-porte des matières organiques au sein des ICI	2016 – 2017	En cours	Embauche d'une ressource à cet effet en 2019-2020.
24	MRC – Municipalité	ICI	Implanter la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des ICI à bacs roulants	2016 – 2017	En cours	Embauche d'une ressource à cet effet en 2019-2020.
25	MRC – Municipalité	ICI	Implanter la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des ICI à conteneurs	2017 - 2018	En cours	Embauche d'une ressource à cet effet en 2019-2020.
26	MRC	ICI	Évaluer la tendance et la pertinence d'uniformiser les types de conteneurs des collectes commerciales	2016 - 2017	En cours	Embauche d'une ressource à cet effet en 2019-2020.
27	MRC – Municipalité	ICI	Promouvoir les ICI participantes autocollant : ICI on participe (Co-éco)	En continu 2016 - 2020	En cours	Embauche d'une ressource à cet effet en 2019-2020.
28	MRC	ICI	Promouvoir les bonnes pratiques des ICI Ex. création d'un prix vert et création d'un défi environnement	2017 -2020	En cours	En développement.
29	MRC	Agriculteurs		2016	En cours	

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
			Concerter les parties prenantes pour l'implantation de la collecte porte-à-porte des plastiques agricoles			En développement en collaboration avec Synergie Bas-Saint-Laurent.
30	MRC	Agriculteurs	Informier et sensibiliser les agriculteurs sur la problématique des plastiques agricoles, les pneus hors normes, etc.	2016 – 2017	En cours	En développement en collaboration avec Synergie Bas-Saint-Laurent.
31		TNO	Évaluer la possibilité de mettre en place des bacs ou un conteneur pour la collecte sélective	2016	Non débuté	
32		TNO	Sensibilisation individuelle sur l'importance de composter les matières organiques – Favoriser les bacs à compost domestique	2017 - 2018	En continu	
33	MRC et Municipalité	Résidentiel	Faire une demande pour les municipalités afin d'améliorer la desserte des îlots de récupération	2016	Complété / En cours	Projet d'unités mobiles en développement.
34	Municipalité	Résidentiel	Promouvoir les municipalités ayant instauré le programme de subvention des couches lavables – Encourager les autres à participer au programme	2016 – 2020	En cours	Sensibilisation faites à quelques municipalités en 2020. Voir pour plan d'action en 2021.
35	MRC	Résidentiel	Promouvoir les organismes et les initiatives qui favorisent le réemploi et la valorisation des matières	2016 – 2020	En continu	Ressourcerie de La Matapédia
36	MRC	Résidentiel et organisme	Encourager et promouvoir les initiatives permettant d'éviter le gaspillage alimentaire	2016 – 2020	En continu	Semaine québécoise de réduction des déchets

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
37	MRC	Municipal  Organisations publiques et parapubliques  Scolaire  Communautaire, culturel et sportif	Développer un guide pour l'organisation des événements éco-responsables et encourager les municipalités et organisations à y adhérer ;  Inclure dans le guide une section pour la consigne sociale : - Inciter les entreprises à amasser leurs contenants consignés sur les lieux de travail et les offrir à un organisme ou une cause	2016 – 2020	En cours	Embauche d'une ressource à cet effet en 2019-2020.
38	MRC	MRC et Municipal	Favoriser l'utilisation de tasses et de verres réutilisables lors des réunions	2016-2020	En continue	
39	MRC	Résidentiel	Instaurer un fonds vert  Coalition d'un regroupement dédié à la réduction des matières résiduelles	2016 – 2020	En cours	Début des discussions avec le service de développement de la MRC de La Matapédia.
40	MRC et Écocentre	Écocentre	Évaluation de l'écocentre d'Amqui : agrandissement ou déménagement	2016 – 2020	En cours	L'évaluation est en cours.
41	MRC et Écocentre	Résidentiel et entrepreneur	Écocentre - Maintenir, promouvoir et améliorer les services offerts aux citoyens et entrepreneurs	2016 - 2020	En continu	Information dans les diverses publications, mots vert, etc.



No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
42	MRC et Écocentre	Résidentiel et entrepreneur	Travailler en collaboration avec le Centre de tri Bouffard et les Écocentres pour développer de nouveaux marchés pour le recyclage de matières : Détourner de nouvelles matières : sièges d’auto pour enfants, styromousse :  Évaluer la possibilité de détourner et de recycler davantage le verre	2016 - 2020	En continu	Discussions sur des projets d’Économie circulaire dans La Matapédia.
43a	MRC et municipalité	Résidentiel	Modification et adoption d’un règlement incitatif ou coercitif sur la gestion des matières résiduelles	2016	Non débuté	
43b	MRC et municipalité	Résidentiel	Inciter les municipalités à : Interdire le gazon et les feuilles d’automne dans le bac vert et le bac brun			
43c	MRC et municipalité	Résidentiel et ICI	Interdire la disposition du papier et du carton ainsi que le bois de l’enfouissement			
43d	MRC et municipalité	Résidentiel	Interdire la disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) à l’enfouissement			
43e	MRC et municipalité	Résidentiel et ICI	Interdire la disposition des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) à l’enfouissement			
44	MRC	Municipalité	Encourager les municipalités à mettre en place un système de suivi de la disposition et du recyclage des boues municipales et de fosses septiques	2016 - 2017	Non débuté	

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
45	MRC	Municipalité et résidentiel	Faire un suivi sur le plan d'action du PGMR et diffuser l'information	2016 – 2020	En continu	Présentation au Conseil des Maires et diffusion sur internet.
46	MRC	Municipalité et résidentiel	Suivi sur la gestion des matières résiduelles et diffuser l'information	2016 – 2020	En continu	Publication du bilan annuel
47	MRC	Municipalité	Sensibiliser les élus sur les différentes problématiques et solutions en gestion de matières résiduelles Ex. être présent régulièrement aux rencontres du conseil des Maires de la MRC	2016 - 2020	En continu	Présentation au Conseil des Maires

**Tableau 7.3 Autres activités faites mais non prévues au PGMR 2016-2020 –2020 - MRC de La Matapédia**

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	RITMR	Résidentiel	Outil d'aide au tri et Rappel de collecte par texto, courriel ou téléphone		Complété	Lancement fait en février 2018
2	RITMR	MRC, Municipalités	Participation à une Table de concertation en communication pour le bac brun (SÉMER)		En continu	2 rencontres en 2020.
3	RITMR	MRC, Municipalités	Participation et soutien à la table des acteurs pour la Berce sphondyle		En continu	En soutien continu.
4	RITMR	MRC, Municipalité	Participation sur le conseil d'administration de divers organismes environnementaux locaux		En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil régional en environnement du Bas-Saint-Laurent</li> <li>• Écocentre de La Mitis</li> <li>• CFER des Aviateurs</li> <li>• Comité GMR du Bas-Saint-Laurent</li> </ul>
5	RITMR	Résidentiel, jeunes	Collaboration avec la Maison des jeunes de Sayabec et la Municipalité de Sayabec à un projet de sensibilisation		En cours	En attente.
6	RITMR	MRC, Municipalités	Bannissement des sacs de plastique		Complété	Fait en 2020 avec sensibilisation aux ICI visés

**Tableau 7.4 Suivi des mesures du PGMR 2016-2020 –2020 - MRC de La Mitis**

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	RITMR	Résidentielle	Création d'un visuel	2016	Complété	Lancement fait en avril 2017
2	RITMR		Création d'un Facebook		Complété	Lancement fait en avril 2017
3	RITMR		Création d'un Site Internet		Complété	Lancement fait en avril 2017
4	RITMR	Résidentielle	Capsules d'information Collaboration TVC Matapédia – 12 capsules et 3 émissions	Lancement 2016	En continu	TVC de La Matapédia TV de La Mitis Web/Facebook – ecoregie.ca MitisHD – Mont-Joli Bibliothèques municipales En recherche de nouveaux lieux
5	MRC	Résidentielle	Articles mensuels dans les journaux municipaux	En continu 2016 - 2020	En continu	12 parutions en 2020.
6	MRC	Résidentielle	Campagne média	2016 Réévaluation annuelle	En continu	Publicités dans divers médias.
7	MRC	Résidentielle	Ligne Info sans frais – service offert aux résidents par l'organisme Co-éco	2016	En continu	Service par la RITMR-MM. Outil d'aide au tri maintenu à jour.
8	MRC et municipalités	Résidentielle et ICI participante	Calendrier de collecte – service offert par l'organisme Co-éco	2016	En continu	Service par la RITMR-MM.

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
9	MRC	Générale	Guide de sensibilisation : les trois bacs, CRD, RDD, écocentres, plastiques agricoles, etc.	Création 2016 – Diffusion 2016 - 2020	Complété	Guide pour le retour en classe envoyé par la poste en août 2020.
10a	MRC	Résidentielle	Campagne porte à porte – Brigade verte	En continu 2016 – 2020	Complété	7500 foyers visités en 2017. Tentative de refaire en 2020, reporté en raison de la COVID-19.
10b	MRC et municipalités		Informersur les visites porte-à-porte	En continu 2016 - 2020		
10c	MRC		Effectuer un sondage lors de la campagne porte-à-porte	En continu 2016 -2020		
11	MRC et municipalités	Résidentielle	Faire une tournée dans les municipalités pour promouvoir la collecte des matières organiques – Rencontrer les citoyens des 16 municipalités	2016 – 2017	Non débuté	
12	MRC et municipalités		Être présent aux événements estivaux Brigade verte  Prévoir un jeu pour favoriser l'interaction entre le public et les étudiants qui seront présents aux événements	En continu 2016 - 2020	Complété	Fait en 2018.
13	MRC	Résidentielle		2017	Non débuté	

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
			Développer un outil aimanté pour la sensibilisation – matières organiques et recyclables			
14	MRC	Résidentielle	Promouvoir les dépôts municipaux	En continu 2016 - 2020	En continu	
15			Promouvoir les programmes de récupération pour les matières RÉP	En continu 2016 - 2020	En continu	
16	MRC	Résidentiel et entrepreneur	Promouvoir le service de l'Écocentre de La Mitis	En continu	En continu	Publicité dans divers médias en 2020.
17	MRC	Milieu scolaire	<p>Visiter les écoles primaires - Collaboration avec le CFER de Mont-Joli – La Caravane</p> <p>Travailler avec des outils adaptés :</p> <p>Outil du CFER – La Caravane</p> <p>Bande-dessinée (Co-éco)</p> <p>Capsules vertes TVC</p> <p>Visiter les écoles secondaires</p>	2016 - 2020	Complété	Vaste campagne dans les écoles primaires avec le CIBLES au printemps 2019.

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
18			Service d'accompagnement pour la gestion des matières résiduelles  Encourager l'implantation de la consigne sociale	En continu 2016 – 2020	En continu	Aucune demande n'a été faite.
19	MRC	ICI	Tenir des rencontres avec les ICI	2016-2017	En cours	Débuté en fin 2019.
20			Concerter les ICI et les autres parties prenantes sur les enjeux reliés à l'implantation de la collecte porte-à-porte des matières organiques au sein des ICI	2016	En cours	Continuité du projet en 2020.
21	MRC – Municipalités		Implanter la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des ICI à bacs roulants	2016 – 2017	Partiel	Certaines ICI dont le bac roulant était une option participent à la collecte des matières organiques.
22		ICI	Implanter la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des ICI à conteneurs	2018 - 2019	En cours	Débuté en fin 2019.
23	MRC		Évaluer la tendance et la pertinence d'uniformiser les types de conteneurs des collectes commerciales	2016	En cours	Débuté en fin 2019.

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
24	MRC – Municipalités		Promouvoir les ICI participants en fournissant un autocollant : ICI on participe (Co-éco)	En continu 2016 - 2020	En cours	Débuté en fin 2019.
25	MRC	ICI et les organisations	Promouvoir les bonnes pratiques des ICI par la création d'un prix vert de l'entreprise	2017 - 2020	En cours	Discussion sur le sujet en 2019 avec ÉCO Mitis et la CCI Mont-Joli-Mitis.
26	MRC et municipalités	Municipalités–résidentielle	Uniformiser la fréquence des collectes :  1 x 3 semaines (déchets)  1 x 2 semaines (recyclage)  1 x semaine (été + septembre)  1 x 2 semaines (automne et printemps)  1 x mois (hiver) (mat. organiques)	À la renégociation des contrats	En continu	
27	MRC	Municipalité	Proposer aux municipalités de faire des contrats de collecte regroupées		En continu	
28	MRC	Agriculteurs	Concerter les parties prenantes pour l'implantation d'une collecte porte-à-porte exclusive aux plastiques agricoles	2016	En cours	En développement en collaboration avec Synergie Bas-Saint-Laurent.



No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
29			Informier et sensibiliser les agriculteurs sur la problématique des plastiques agricoles, les pneus hors normes, etc.	2016 – 2017	En cours	En développement en collaboration avec Synergie Bas-Saint-Laurent.
30	MRC et Municipalités	Résidentielle	Faire une demande pour les municipalités afin d'améliorer la desserte des îlots de récupération	2016	En cours	Projet d'unités mobiles en développement.
31	Municipalités	Résidentielle	Promouvoir les municipalités ayant instauré le programme de subvention des couches lavables – Encourager les municipalités à participer aux programmes	2016 – 2020	En continu	
32	MRC	Résidentielle	Promouvoir les organismes et les initiatives qui favorisent le réemploi et la valorisation des matières ex. friperie, ressourcerie, Écocentre	2016 – 2020	En continu	
33	MRC	Résidentiel et organisme	Encourager et promouvoir les initiatives permettant d'éviter le gaspillage alimentaire ex. Domremy	2016 – 2020	En continu	Semaine québécoise de réduction des déchets.

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
34	MRC	Municipal	<p>Développer un guide pour l'organisation des événements éco-responsables et encourager les municipalités et organisations à y adhérer</p> <p>Inclure dans le guide une section pour la consigne sociale : - Inciter les entreprises à amasser leurs contenants consignés sur les lieux de travail et les offrir à un organisme ou une cause</p>	2017 – 2020	En cours	Discussion en 2019 pour la création d'un guide pour l'organisation d'événements écoresponsables. Suspendu temporairement en raison de la COVID-19.
35	MRC	MRC et Municipal	Favoriser l'utilisation de tasses et de verres réutilisables lors des réunions	2016 – 2020	En continu	
36	MRC et Écocentre	Résidentielle et ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les services offerts par l'Écocentre</li> <li>- Promouvoir l'utilisation des services de l'Écocentre</li> <li>- Évaluer les pistes d'amélioration des services de l'Écocentre</li> </ul>	2016 – 2020	En continu	

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
37			Travailler en collaboration avec le Centre de tri Bouffard et l'Écocentre de La Mitis pour développer de nouveaux marchés pour le recyclage de matières : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la possibilité de détourner et de recycler davantage le verre</li> <li>- Évaluer la possibilité de détourner de nouvelles matières : sièges d'auto pour enfants, styromousse</li> </ul>	2016 - 2020	En continu	Discussions sur des projets d'Économie circulaire dans La Mitis. En développement en collaboration avec Synergie Bas-Saint-Laurent.
38			Modification et adoption d'un règlement incitatif ou coercitif sur la gestion des matières résiduelles		Non débuté	
39a			Interdire le gazon et les feuilles d'automne dans le bac vert et le bac brun			
39b	MRC et municipalités	Résidentielle et ICI	Interdire le papier, le carton ainsi que le bois dans le bac vert	2016	Non débuté	
39c			Interdire les résidus domestiques dangereux dans le bac vert			
39d			Interdire les résidus de construction, rénovation, démolition dans le bac vert			

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
39e			Obligation de participer à la collecte sélective des matières recyclable pour les résidents et les ICI			
39f			Règlement incitatif sur l'envoi des encombrants à l'écocentre et points de dépôt appropriés			
40		Municipalités	Encourager les municipalités à mettre en place un système de suivi de la disposition et recyclage des boues de fosses septiques et municipales	2016 – 2017	Non débuté	
41	MRC	Municipalités et résidentielle	Faire un suivi sur le plan d'action du PGMR et diffuser l'information	2016 – 2020	En continu	
42		Municipalités et résidentielle	Faire un suivi sur la gestion des matières résiduelles et diffuser l'information	2016 -2020	En continu	
43		MRC, Municipalités, résidentielle et ICI	Évaluer la possibilité de mettre en place un système de plateforme de compostage à proximité	2016 – 2018	En cours	Projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles en développement.

**Tableau 7.5 Autres activités faites mais non prévues au PGMR 2016-2020 –2020 - MRC de La Mitis**

No	Responsable	Clientèle visée	Mesures	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	RITMR	Résidentielle	Outil d'aide au tri et Rappel de collecte par texto, courriel ou téléphone		Complété	Lancement fait en février 2018.
2	Écocentre de La Mitis	Résidentielle	Projection du film Demain dans le cadre de la Stratégie Jeunesse de La Mitis		Complété	Projection le 24 mai 2018.
3	RITMR	MRC, Municipalités	Participation à une Table de concertation en communication pour le bac brun (SÉMER)		En continu	2 rencontres en 2020.
4	RITMR	MRC, Municipalités	Participation sur le conseil d'administration de divers organismes environnementaux locaux		En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil régional en environnement du Bas-Saint-Laurent</li> <li>• ÉcoMitis</li> <li>• Écocentre de La Mitis</li> <li>• CFER des Aviateurs</li> <li>• Comité GMR Bas-Saint-Laurent</li> </ul>
5	RITMR	MRC, Municipalités	Bannissement des produits de plastique à usage unique		Complété	Fait en 2020 avec sensibilisation aux ICI visés

## **7.2. Forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application**

### **7.2.1. Forces**

- Gestion des matières résiduelles via une Régie Intermunicipale, permettant une optimisation des coûts;
- Personnes ressources pour la gestion des matières résiduelles;
- Présence de trois écocentres dans La Matapédia et de l'Écocentre de La Mitis;
- Mise en place de la collecte des matières organiques en 2015 grâce à l'entente avec la SÉMER;
- Contrat de collecte regroupé pour plusieurs municipalités permettant d'obtenir de meilleurs prix lors des appels d'offres;
- Présence de plusieurs entreprises de collecte permettant d'avoir des coûts concurrentiels;
- Présence d'un centre de transfert permettant de maximiser le transport des déchets et des matières organiques sur de longue distance;
- Données plus précises en ce qui concerne de la quantité des matières générées sur le territoire grâce à la mise en place de pesée (Écocentres, Centre de transfert et depuis 2015, Centre de tri GFL Environmental);
- Diminution des coûts d'enfouissement grâce à l'entente avec le LET de Rivière-du-Loup;
- Diminution des coûts de recyclage des matières grâce à l'entente avec GFL Environmental Inc.;
- Activités de I-S-É en continu.

### **7.2.2. Faiblesses**

- Faible densité d'occupation ;
- Aucune caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement;
- Écocentre d'Amqui trop petit et pas de système de pesée de disponible dans les écocentres de La Matapédia;
- Pas de lieux d'enfouissement technique ou de système de traitement des matières organiques sur le territoire amenant une augmentation des coûts d'enfouissement relié au transport, un manque d'autonomie et une imprévisibilité de gestion;
- Beaucoup d'organisations responsables de fraction de la gestion des matières résiduelles (Traitement par la Régie, PGMR par les MRC, écocentres par 2 OBNL, collecte par 34 municipalités locales, etc.).

## **7.3. Diagnostic territorial par secteur**

### ***7.3.1. Secteur résidentiel***

Au niveau des déchets résidentiels, le taux d'enfouissement en 2019 était de 225,3 kg/hab. Ce taux est inférieur à la moyenne québécoise de 244,6 kg/hab et à la moyenne du Bas-Saint-Laurent de 240,7 kg/hab. Cette différence pourrait s'expliquer par une population plus âgée que la moyenne de ces deux territoires et une faible densité de population. C'est à noter que la moyenne est supérieure dans les localités de moins de 1000 habitants comparativement aux plus grandes (227,4 vs 191,5 kg/hab.)

En ce qui concerne la collecte sélective résidentielle, le taux de récupération en 2019 était de 91,2 kg/hab. Ce taux est légèrement plus élevé dans La Matapédia que dans La Mitis (91,6 vs 90,8 kg/hab). La campagne porte-à-porte de 2017 a permis de remarquer que près de 99% de la population participait à la collecte et qu'ils connaissaient bien les matières recyclables à mettre dans le bac. Il serait vraisemblablement difficile d'augmenter ce taux, d'autant plus que la modernisation de la collecte sélective viendra retirer des articles du bac à recyclage dans les prochaines années.

Pour la collecte des matières organiques résidentielles débutés en 2015, le taux de récupération en 2019 était de 30,4 kg/hab pour La Matapédia et La Mitis. Ce taux était plus élevé dans La Mitis que dans La Matapédia (34,7 vs 26,1 kg/hab). Contrairement aux déchets, il n'y a pas de dichotomie marquée entre les localités de moins de 1000 habitants comparativement aux plus grandes (30,0 vs 30,7 kg/hab). Ces données donnent place à une grande amélioration possible lorsqu'on compare par exemple avec la MRC de Coaticook où le taux de récupération en 2014 était d'entre 90 et 100 kg/hab.

### ***7.3.2. Secteur ICI***

Il y a 1144 ICI dans La Matapédia et La Mitis qui génèrent des matières résiduelles. La majorité des ICI sont desservis dans la collecte résidentielle, tant pour le recyclage que pour les déchets. Dans ce contexte, il est difficile d'avoir le portrait exact des matières provenant du secteur des ICI sur le territoire. En ce qui concerne les ICI non desservis par la collecte résidentielle, ils ont le service de collecte de matières recyclables et de déchets par la collecte commerciale (conteneurs).

Selon les estimations disponibles pour 2019, les ICI étaient responsables de 7 086 tonnes de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, soit 198,7 kg/hab. Ce taux est largement plus élevés dans La Mitis que dans La Matapédia (225,2 vs 171,6 kg/hab). Ces taux d'enfouissement par habitant sont plus bas que la moyenne

québécoise qui est de 224,3 kg/hab, mais celui de La Mitis est supérieur à la moyenne du Bas-Saint-Laurent de 181,6 kg/hab.

Au niveau de la collecte sélective dans les ICI, les estimations donnent un taux de récupération de 41,8 kg/hab. À l'instar de la collecte résidentielle, ce taux est comparable pour La Matapédia et La Mitis (42,0 vs 41,6 kg/hab).

Il n'y a pas d'information sur la collecte des matières organiques dans les ICI, malgré que quelques petits ICI soient intégrés dans la collecte résidentielle. La collecte des ICI par conteneur débutera en 2021.

### **7.3.3. Secteur construction, rénovation, démolition CRD**

La présence des écocentres donne une alternative aux citoyens et entrepreneurs pour la disposition des matières tels que le bois, le bardeau d'asphalte, les vitres, etc. Des réflexions ont présentement lieu sur les meilleures stratégies à appliquer pour optimiser la récupération des résidus dans les écocentres. Dans La Matapédia, la présence de l'entreprise L. Michaud et fils inc. effectuant le recyclage de béton, de brique et d'asphalte contribue à une meilleure gestion de ces résidus.

### **7.3.4. Boues municipales et de fosses septiques**

De façon générale, les boues municipales sont très bien gérées sur le territoire d'application. En ce qui concerne la vidange, il y a eu très peu d'installations qui ont nécessité une vidange depuis les dernières années, et de façon générale, l'ensemble des boues qui ont été vidangées ont pu être épandues en milieu agricole. Il n'y a donc eu aucun enfouissement de boues municipales provenant du territoire des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Pour ce qui est des boues de fosses septiques, à l'exception de Mont-Joli et Saint-Joseph-de-Lepage, les municipalités ne font pas la gestion de la vidange, la responsabilité revient donc au propriétaire. Le règlement provincial doit toutefois être respecté. Un suivi se fait tout de même dans certaines municipalités permettant d'avoir un compte-rendu des fosses septiques vidangées. Dans La Matapédia, plusieurs municipalités offrent la possibilité de faire vidanger les fosses septiques via un service de vidange regroupé ce qui permet d'avoir de meilleurs prix. Le paiement se fait directement par le propriétaire et non par la municipalité. La totalité des boues de fosses septiques vidangées sur le territoire sont valorisées en milieu agricole.



### **7.3.5. Gestion sur les terres publiques**

#### **7.3.5.1. MRC de La Matapédia**

La MRC de La Matapédia comporte 7 territoires non-organisés, soit les TNO du Lac-Alfred, du Lac-Casault, du Lac-Matapédia, de Rivière-Patapédia-Est, de Rivière-Vaseuse, de Routhierville et du Ruisseau-des-Mineurs. Environ 27 résidents y habitent à l'année et les principales activités sont la villégiature, la chasse et la pêche. Des services de collecte des matières résiduelles sont disponibles en quelques endroits. Il arrive que des dépôts sauvages soient retrouvés sur ces TNO comme dans les territoires municipalisés.

#### **7.3.5.2. MRC de La Mitis**

La MRC de La Mitis comporte deux territoires non-organisés, soit la TNO du Lac-à-la-Croix et la TNO du Lac-des-Eaux-Mortes. Aucun résident n'habite à l'année et les principales activités sont la villégiature, la chasse et la pêche. La consigne donnée aux utilisateurs du territoire est de rapporter leurs résidus avec eux afin d'en disposer convenablement à leur résidence, à la pourvoirie du territoire ou dans l'une des municipalités avoisinantes. Aucun dépôt sauvage ou problème lié aux matières résiduelles n'ont été répertoriés sur les TNO.

## 8. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

### 8.1. Objectifs nationaux

Dans un désir de bâtir une économie verte et de créer une société sans gaspillage grâce à une saine gestion des matières résiduelles, le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

La Politique prévoit la mise en œuvre de mesures pour répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

### 8.2. Plan d'action 2019-2024

À l'échelle provinciale, ces enjeux se traduisent par l'atteinte des objectifs contenus dans le plan d'action. La Politique s'accompagne d'un nouveau plan d'action 2019-2024 qui vient remplacer celui de 2011-2015.

Ce plan d'action amène de nouveaux objectifs, visés pour 2023, qui sont :

- Réduire à 525 kg ou moins, la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Pour atteindre ces objectifs, le plan d'action 2019-2024 propose 23 actions qui sont séparées en cinq mesures :

- Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables;
- Réduction des plastiques et des produits à usage unique;
- Valorisation des matières organiques;

- Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes;
- Aide aux communautés isolées.

### **8.3. Stratégie de valorisation de la matière organique**

De ce plan d'action est découlée la Stratégie de valorisation des matières organiques qui vient préciser les objectifs en lien avec les matières organiques :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de GES en 2030.

### **8.4. Objectifs nationaux et régionaux et performance régionale**

Les orientations des MRC de La Matapédia et de La Mitis au niveau de la gestion des matières résiduelles, dans le but de respecter, voire dépasser, les objectifs nationaux visés, tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale et régionale, sont :

- De diminuer la quantité des matières envoyées à l'enfouissement par l'application proactive des 3RV :
  - Soutenir et encourager la réduction à la source des matières produites;
  - Soutenir et encourager le réemploi;
  - Améliorer la qualité et la participation à la collecte des matières organiques;
  - Améliorer la qualité et la participation à la collecte des matières recyclables via la collecte sélective et les points de dépôts;
- Amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles ou à améliorer celle déjà en place.
- Être proactif dans la gestion des matières résiduelles dans une optique de développement durable et régional.

### **8.5. Priorités d'actions locales**

Afin de mettre en application le PGMR conjoint et pour orienter les plans d'actions annuels, les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont déterminé des priorités d'actions locales pour 2023-2029 :

1. Maximiser le détournement de l'enfouissement de la matière organique sur l'ensemble du territoire par l'amélioration de la performance de tous les secteurs.
2. Optimiser la gestion municipale des matières résiduelles en entamant une réflexion sur la synergie locale et la cohérence territoriale.
3. Être à l'affût afin de saisir les opportunités d'économie circulaire et d'innovations pouvant s'appliquer ou se développer sur la réalité du territoire.

Le tableau 8.1 présente la performance actuelle des MRC pour l'élimination, les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de CRD revalorisé dans les écocentres en perspective avec les objectifs locaux visés pour le PGMR conjoint 2023-2029.

**Tableau 8.1 Performance actuelle en matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis et objectifs régionaux pour 2029**

	Performance actuelle (kg/habitant)	Objectifs (kg/habitant)	Objectifs visés	Méthodologie de calcul des quantités et taux
<b>Élimination</b>	<b>395,5</b>	<b>355,95</b>	Diminution de 15 %	Quantité envoyée à l'enfouissement de provenance de la collecte résidentielle ou ICI, excluant les CRD et rejets de centre de traitement
<b>Matières recyclables</b>	<b>133,0</b>	<b>139,65</b>	Augmentation de 5 %	Quantité reçue au centre de tri
<b>Résidus alimentaires et résidus verts</b>	<b>30,4</b>	<b>72,5</b>	Augmentation de 50 % du résidentiel et début de collecte des ICI	Quantité reçue via la collecte des matières organiques résidentielles et ICI
<b>Résidus de CRD à l'élimination</b>	<b>11,0</b>	<b>9,4</b>	Diminution de 15 %	Quantité envoyée à l'enfouissement

<b>Résidus de CRD récupérés dans les écocentres</b>	<b>104,9</b>	<b>110,2</b>	Augmentation de 5 %	Quantité reçue dans un écocentre et envoyée vers un centre de tri de matériaux secs
<b>Boues municipales</b>	-	-	Recycler 100 % des boues d'épuration et de fosses septiques dont la qualité le permet	Taux selon les informations du système de suivi à mettre en place

L'atteinte des objectifs d'élimination se fera notamment par l'atteinte des objectifs énumérés dans ce tableau, mais également par d'autres moyens tel que la réduction à la source et l'augmentation des taux de récupération d'autres matières qui ne font pas l'objet d'un objectif spécifique (Ex. : résidus de transformation agroalimentaire, résidus verts dans les écocentres, les produits soumis à une REP, etc.).

## 8.6. Mesures proposées

Le tableau 8.2 présente 44 mesures proposées pour l'application du PGMR conjoint 2023-2029 avec quelques précisions et exemples ainsi que l'échéancier prévu pour chacune. Les mesures sont séparées par grandes thématique afin de faciliter leur application :

1. Générales
2. Réduction à la source
3. Réemploi
4. Récupération et valorisation
5. Élimination
6. Optimisation des infrastructures et des services municipaux de gestion des matières résiduelles
7. Information, sensibilisation et éducation
8. Boues municipales

Plusieurs des mesures sont déjà en cours et touchent principalement l'information, la sensibilisation et l'éducation. Toutes ces mesures seront réalisées en continu durant la période d'application du PGMR conjoint 2023-2029.

Les fiches descriptives de chacune des mesures se trouvent à l'annexe 2



**Tableau 8.2 Les mesures proposées dans le cadre du PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis**

Mesures	Précisions, enjeux et orientations	Échéancier
<b>1. Générales</b>		
<b>1.1 Création d'une boîte à outils et d'un service d'accompagnement de bonnes pratiques pour les activités municipales.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une boîte à outils de bonnes pratiques pour les activités municipales et financés par les municipalités locales et régionales.</li> <li>- Diffusion de cette boîte à outils de bonnes pratiques.</li> <li>- Accompagnement dans leur processus, les municipalités locales et régionales.</li> </ul>	En continu
<b>1.2 Accompagnement des municipalités locales dans leur adoption et application de politiques, programmes ou règlements de bonne gestion des matières résiduelles.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les municipalités locales à adopter des politiques, programmes et règlements de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles (exemples : achat responsable, hygiène durable, tarification incitative, etc.).</li> <li>- Accompagner dans leur processus, les municipalités locales intéressées.</li> <li>- Faire la synthèse des politiques, programmes et règlements de chacune des municipalités locales.</li> <li>- Créer une boîte à outils des politiques, programmes et règlements « types » pour fournir un service clé en main aux municipalités locales.</li> <li>- Partager les politiques, programmes et règlements qui se font ailleurs.</li> </ul>	En continu
<b>1.3 Maintenir et participer aux différents comités en gestion des matières résiduelles existants qui touche le territoire.</b>	Exemples : comité de gestion des matières résiduelles Bas-Saint-Laurent, CFER des aviateurs, Synergie Bas-Saint-Laurent, etc.	En continu
<b>1.4 Maintenir une veille stratégique sur les enjeux liés à la gestion des matières résiduelles et favoriser un partage des connaissances avec les acteurs locaux.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et développer une expertise locale en gestion des matières résiduelles.</li> <li>- Participer à des formations, webinaires, etc.</li> <li>- Transférer les connaissances aux MRC, municipalités locales, ICI, organismes, citoyens, etc.</li> </ul>	En continu
<b>1.5 Favoriser et soutenir l'innovation, la recherche et le développement en gestion des matières résiduelles et en économie circulaire en milieu rural.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les initiatives existantes et nouvelles d'économie circulaire.</li> <li>- Soutenir les initiatives existantes et nouvelles d'écoconception.</li> <li>- Travailler avec les acteurs du milieu pour développer de nouveaux marchés pour le recyclage de matières actuellement récupérées ou de nouvelles matières non valorisées en favorisant l'économie circulaire.</li> </ul>	En continu

Mesures	Précisions, enjeux et orientations	Échéancier
<b>1.6 Évaluer la possibilité de créer un comité consultatif pour la mise en œuvre du PGMR afin de maintenir les discussions et les échanges avec les acteurs du milieu.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire les démarches pour voir l'intérêt d'un tel comité auprès des acteurs du milieu.</li> <li>- Analyser le modèle le plus efficace pour l'atteinte de l'objectif de la mesure (exemples : comité de travail, atelier de travail, sondage, consultation publique, etc.)</li> <li>- Analyser la possibilité d'intégrer le volet de mise en œuvre du PGMR au comité de vigilance de la Multiplateforme GMR.</li> </ul>	En continu
<b>1.7 Faire le suivi du plan d'action du PGMR et diffuser l'information.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser dans les bulletins municipaux.</li> <li>- Présenter dans les MRC.</li> <li>- Faire une diffusion destinée aux membres des conseils municipaux.</li> </ul>	En continu
<b>1.8 Analyser la mise en place d'une tarification incitative uniforme à l'ensemble du territoire pour l'ensemble des secteurs résidentiels et ICI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser un portrait des méthodes de tarification sur le territoire.</li> <li>- Faire une analyse d'implantation d'une tarification incitative commune afin de favoriser la diffusion de l'information.</li> <li>- Adoption d'un règlement municipal de tarification incitative adapté à la réalité des municipalités locales.</li> </ul>	2023-2025
<b>2. Réduction à la source</b>		
<b>2.1 Développer des activités et promouvoir les initiatives favorisant la réduction du gaspillage alimentaire.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les acteurs concernés à cet enjeu.</li> <li>- Promouvoir et soutenir les initiatives locales, régionales et nationales (exemples : frigo libre-service, banque alimentaire, dons de nourriture non consommée lors d'événements, campagne « J'aime manger, pas gaspiller », etc.).</li> <li>- Organiser des événements thématiques.</li> <li>- Soutenir les projets communautaires.</li> <li>- Offrir un service d'accompagnement aux ICI.</li> <li>- Encourager la récupération et la redistribution d'aliments consommables.</li> </ul>	En continu Activité annuelle
<b>2.2 Poursuivre les démarches pour réduire l'utilisation des plastiques et autres matières à usage unique.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un suivi de la Stratégie de bannissement des produits à usage unique sur le territoire de la MRC de La Mitis.</li> <li>- Proposer à la MRC de La Matapédia d'adopter cette stratégie.</li> <li>- Poursuivre les communications pour promouvoir le bannissement et les bonnes pratiques à prendre.</li> <li>- Documenter d'autres produits problématiques à usage unique.</li> </ul>	En continu





<b>3. Réemploi</b>		
<b>3.1 Développer des activités et promouvoir les initiatives favorisant le réemploi des matières par la réparation.</b>	- Mettre en place ou soutenir des initiatives de réemploi (exemples : ateliers de réparation, café-atelier avec formation, couturière volante dans les friperies, bibliothèque d'outils, etc.).	En continu En cas de mise en place, activité ponctuelle ou récurrente, à établir
<b>3.2 Promouvoir les organismes et les initiatives qui favorisent le réemploi et la valorisation des matières.</b>	- Maintenir et rendre disponible une liste à jour des organismes de réemploi sur le territoire (exemples : Ressourcerie de La Matapédia, les friperies, les écocentres, etc.).	En continu
<b>4. Récupération et valorisation</b>		
<b>4.1 Optimiser la valorisation des matières organiques par la mise en place d'un service de collecte pour les multilogements.</b>	- Créer des communications ciblées pour les propriétaires et les locataires de multilogements. - Livrer automatiquement l'équipement et les outils de communications pour la collecte des matières organiques aux nouveaux projets immobiliers.	En continu Mise en place : 2023-2024
<b>4.2 Promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique.</b>	- Promouvoir les bonnes pratiques de valorisation des résidus organiques <i>in situ</i> .	En continu
<b>4.3 Poursuivre l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI et l'accompagnement lorsque qu'implanté.</b>	- Maintenir le service d'accompagnement offert. - Mettre en place un système de suivi pour les gros générateurs de matières organiques. - Ajuster la fréquence des collectes dans un objectif d'uniformisation sur le territoire. - Tenir des rencontres avec les ICI soit pour s'assurer du suivi de la collecte ou soit pour débiter les démarches.	En continu
<b>4.4 Optimiser la valorisation des matières organiques dans le secteur résidentiel.</b>	- Maintenir les services de collectes porte-à-porte des matières organiques. - Continuer les efforts de sensibilisation visant à informer les citoyens des services offerts et des matières autorisées dans les collectes porte-à-porte et les points de dépôts. - Envisager une diminution de la collecte des déchets afin de favoriser l'utilisation de la collecte des matières organiques.	En continu

<b>4.5 Créer un guide d'accompagnement sur la bonne gestion des matières résiduelles pour les organisateurs d'événements et offrir un service d'accompagnement.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un guide pour l'organisation d'événements écoresponsables.</li> <li>- Partager le guide et le service d'accompagnement.</li> <li>- Promouvoir l'utilisation de vaisselle réutilisable et de stations d'eau pour remplir les bouteilles réutilisables.</li> <li>- Évaluer la possibilité d'avoir un service de prêt de vaisselle réutilisable.</li> </ul>	En continu
<b>4.6 Favoriser le tri des matières lors des événements par la présence d'îlots de tri et d'agent de sensibilisation.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les municipalités locales pour améliorer la desserte des îlots de récupération lors d'événements.</li> <li>- Avoir la présence d'agent de sensibilisation lors des événements.</li> <li>- Évaluer la possibilité de rendre accessible une flotte d'îlots de tri et leur collecte pour les événements.</li> </ul>	En continu
<b>4.7 Favoriser la récupération des matières recyclables et valorisables dans les aires publiques par l'installation d'îlots de tri hors foyer.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de bacs de récupération dans les aires publiques.</li> <li>- Accompagner les municipalités locales dans leur démarche.</li> </ul>	En continu
<b>4.8 Promouvoir les bonnes pratiques des ICI sur le territoire.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publiciser les réalisations des municipalités locales et des ICI via les outils de communications de la Régie.</li> <li>- Remettre un autocollant aux ICI participant à la collecte des matières organiques.</li> <li>- Accompagner les entreprises voulant remettre un prix vert.</li> <li>- Tenir un événement annuel au cours duquel seront soulignées les réalisations des municipalités locales et des ICI.</li> <li>- Encourager les ICI à mettre en place une politique Zéro Déchet.</li> <li>- Encourager les îlots de tri dans les ICI.</li> </ul>	En continu
<b>4.9 Encourager l'utilisation de contenu recyclé et recyclable lors des achats et des communications.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un outil favorisant l'achat responsable pour les ICI.</li> <li>- Promouvoir l'achat responsable dans les ménages.</li> </ul>	En continu
<b>4.10 Travailler en collaboration avec le Centre de tri GFL Environmental pour développer de nouveaux marchés pour le recyclage des matières.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la possibilité de détourner et de recycler davantage de verre.</li> <li>- Évaluer la possibilité de détourner de nouvelles matières et de les recycler localement.</li> <li>- Évaluer les opportunités de nouveaux marchés pour les matières non récupérées sur le territoire.</li> </ul>	En continu
<b>4.11 S'assurer de l'application et de la fonctionnalité de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une veille et transmettre l'information aux municipalités locales concernant la modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables (consigne, collecte sélective) prévue par le gouvernement.</li> </ul>	En continu

<p><b>4.12 Encourager et promouvoir l'application des 3R pour les bâtiments.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre entente avec l'OGD responsable de la collecte sélective.</li> <li>- Encourager la préservation et la rénovation des bâtiments avant de procéder si possible à la déconstruction et en dernier lieu à la démolition.</li> <li>- Élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction.</li> <li>- Lors d'émission de permis, demander une déconstruction plutôt qu'une démolition et donner l'outil de sensibilisation.</li> <li>- Évaluer la possibilité d'acheminer l'outil de sensibilisation aux principaux entrepreneurs œuvrant sur le territoire.</li> <li>- Distribuer aux citoyens l'outil de sensibilisation lors de l'émission d'un permis de construction.</li> <li>- Maintenir à jour l'outil de sensibilisation en fonction des services disponibles dans la région.</li> </ul>	<p>En continu</p>
<p><b>4.13 Maintenir, promouvoir et améliorer les points de dépôts municipaux et les programmes pour les matières soumises au RÉP.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemples : Recyc-Fluo, Éco-peinture, SOGHU, Appel à recycler, ARPE, etc.</li> </ul>	<p>En continu</p>
<p><b>4.14 Travailler en collaboration avec les acteurs du milieu pour trouver des solutions aux matières problématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemples de matières problématiques : Animaux morts, plastiques, etc.</li> </ul>	<p>En continu</p>
<p><b>5. Élimination</b></p>		
<p><b>5.1 Faire la promotion du concept « Zéro Déchet ».</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la pertinence d'adhérer à un programme de reconnaissance Zéro Déchet (exemples : « National Zero Waste Council », etc.).</li> <li>- Élaborer un plan de communication pour présenter la vision Zéro Déchet et encourager les citoyens et les ICI à y adhérer.</li> <li>- Évaluer l'instauration et l'accompagnement d'une communauté axée sur le Zéro Déchet.</li> </ul>	<p>En continu</p>
<p><b>5.2 Faire l'inventaire des matières problématiques et évaluer les options de valorisation disponibles.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement.</li> </ul>	<p>2024</p>
<p><b>5.3 Participer activement aux différents échanges et pistes de solutions sur des enjeux en gestion des matières résiduelles avec les territoires voisins.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'implication au sein des tables de concertation et soutenir les démarches (exemples : plastique agricole, textiles, etc.).</li> </ul>	<p>En continu</p>
<p><b>5.4 Développer une stratégie pour limiter la problématique des dépotoirs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajouter une page sur le site internet de la Régie sur les dépotoirs clandestins, avec des images pour aider à les identifier, de</li> </ul>	<p>En continu</p>

<b>clandestins et des détritrus en bordure de route.</b>	l'information sur leur nocivité et sur les alternatives existantes et pour permettre de les signaler. - Consulter les acteurs ou faire des rencontres de sous-comité sur le territoire concerné par cette problématique (exemples : OBV, MRC voisines, CRE, comité ZIP, etc.). - Encourager les mécanismes de dénonciation et de suivi des plaintes.	
<b>5.5 Mise en place d'un fonds vert pour financer des projets locaux de bonne gestion des matières résiduelles.</b>	- Évaluer les sources possibles de financement pour la mise en place d'un fonds vert financé (exemples : taxation incitative, tarif d'enfouissement, bourse du carbone, etc.). - Développer une politique de gestion du fonds vert (exemples : financement, fonctionnement, éligibilité, responsable, etc.).	En continu
<b>6. Optimisation des infrastructures et des services municipaux de gestion des matières résiduelles</b>		
<b>6.1 Maintenir, promouvoir et améliorer le service aux citoyens et aux entrepreneurs offert par les écocentres.</b>	- Évaluer la possibilité de faire l'acquisition d'un véhicule pour compléter la couverture du territoire des écocentres. - Promouvoir le service des écocentres. - Évaluer les pistes d'amélioration des services des écocentres. - Étudier la possibilité d'accepter de nouvelles matières en fonction des débouchés disponibles. - Former les employés municipaux responsables des points de dépôt et des écocentres sur la gestion et la manipulation des RDD.	En continu
<b>6.2 Évaluer la possibilité de regrouper certaines compétences de matières résiduelles au niveau de la Régie.</b>	- Uniformiser la fréquence des collectes. - Évaluer la possibilité de prendre la gestion de tous les écocentres au niveau de la Régie.	En continu
<b>6.3 Évaluer et optimiser les coûts et opérations des collectes.</b>	- Proposer aux municipalités locales de faire des contrats de collecte regroupés. - Évaluer les possibilités d'optimiser le transport des matières résiduelles et limiter les émissions de GES reliées en diminuant la fréquence de certaines collectes. - Évaluer les possibilités de prévoir des clauses dans les contrats de collecte exigeant l'utilisation sur le territoire de camions de collecte consommant moins de carburant. - Faire un portrait détaillé des équipements, de la collecte et des services municipaux offerts aux citoyens et aux ICI.	En continu
<b>6.4 Poursuivre l'analyse de l'implantation d'une Multiplateforme de gestion des matières résiduelles.</b>	- Déployer des infrastructures modernes nécessaires au traitement des déchets et des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants.	Comité : en continu Mise en service : 2024

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir à améliorer la communication et la consultation citoyenne dans le processus.</li> <li>- Mise en place d'un comité de vigilance.</li> <li>- Viser une mise en service de la Multiplateforme GMR pour janvier 2024.</li> </ul>	
<b>6.5 La Matapédia : Compléter la relocalisation de l'Écocentre d'Amqui et l'optimisation des écocentres de Causapscal et Sayabec.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écocentre d'Amqui : informer les utilisateurs du nouvel emplacement et des nouvelles pratiques, le cas échéant.</li> <li>- Écocentre de Sayabec : évaluer les besoins en fonction de la mise en service d'un écocentre à la Multiplateforme GMR.</li> </ul>	2023
<b>6.6 Maintenir le service de rappel de collecte.</b>		En continu
<b>7. Information, sensibilisation et éducation</b>		
<b>7.1 Poursuivre et bonifier les actions en continu visant l'information, la sensibilisation et l'éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles, les bonnes pratiques de tri et la complémentarité des systèmes, selon le principe des 3RV.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et améliorer les outils numériques disponibles aux citoyens (exemples : page Facebook, site internet, outil d'aide au tri, etc.).</li> <li>- Maintenir la Ligne-Info.</li> <li>- Élaborer des campagnes et des messages d'ISÉ ciblés à différents publics (exemples : résidentiel, ICI, agriculteurs, nouveaux arrivants, municipal, scolaire, etc.).</li> <li>- Appuyer les campagnes de sensibilisation déployées par d'autres partenaires (exemples : Recyc-Québec, etc.).</li> <li>- Partager les outils développés aux municipalités locales pour maximiser leur diffusion.</li> <li>- Publiciser les bons coups réalisés par des entreprises ou des organismes à ce sujet.</li> </ul>	En continu
<b>7.2 Rédiger des articles et des chroniques mensuelles et diffuser dans les médias locaux et journaux municipaux.</b>	Exemples : Télévision communautaire (TVC de La Matapédia et TVM), Avant-poste, L'Avantage etc.	En continu
<b>7.3 Produire et diffuser un guide de sensibilisation.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une diffusion postale et transiter vers une diffusion numérique.</li> </ul>	Annuellement
<b>7.4 Développer et promouvoir des activités lors des journées ou semaines thématiques.</b>	Exemples : Jour de la Terre, Semaine québécoise de réduction des déchets, Temps des Fêtes, etc.	Annuellement
<b>7.5 Déployer une campagne porte-à-porte de sensibilisation résidentielle.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer la population des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.</li> <li>- Répondre aux questions spécifiques des citoyens.</li> <li>- Effectuer un sondage afin d'avoir un portrait des habitudes des citoyens et des services utilisés.</li> </ul>	Annuellement, aux étés

<b>7.6 Organiser des activités de sensibilisation visant la jeunesse.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des ateliers dans le milieu scolaire et les camps de jour.</li> <li>- Offrir un service d'accompagnement pour des regroupements de jeunes voulant faire une activité promouvant une bonne gestion des matières résiduelles (exemples : maison des jeunes, association étudiante, etc.).</li> </ul>	À la demande Aux deux ans (2024-2026-2028) : ateliers
<b>7.7 Encourager et promouvoir l'exemplarité municipale en saine gestion des matières résiduelles.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager l'adhésion au programme « ICI on recycle + » et accompagner, au besoin.</li> </ul>	En continu
<b>7.8 Produire des calendriers de collecte uniformes pour l'ensemble des municipalités locales.</b>		Annuellement
<b>8. Boues municipales</b>		
<b>8.1 Mettre en place un système de suivi de la disposition et du recyclage des boues municipales et des fosses septiques.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir la gestion et l'encadrement de la disposition et du recyclage des boues municipales et des fosses septiques dans l'objectif de favoriser le recyclage des boues dont la qualité le permet</li> <li>- Mettre en place un système de suivi annuel géré par les MRC afin de faire le suivi des données nécessaires à répondre aux objectifs.</li> <li>- Transmettre à la MRC les données sur les boues nécessaires au suivi de la mise en œuvre du PGMR</li> <li>- Offrir un accompagnement pour favoriser la valorisation des boues.</li> </ul>	En continu

## 9. COÛTS DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

En ce qui concerne les coûts reliés à la mise en application des mesures adoptées dans le cadre du PGMR 2023-2029, il importe de préciser qu'au-delà du coût d'action spécifique, lorsqu'il y en a, il y a également le salaire de ressources humaines à plein temps qui assure la mise en place du PGMR, le suivi des actions ainsi que l'accompagnement auprès des MRC, des municipalités locales, des ICI, des écocentres, des citoyens, etc.

Les coûts associés à chacun des mesures sont présentés dans le tableau 9.1.



**Tableau 9.1 Coûts reliés à la mise en application des mesures du PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis**

	Années							Coûts
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
<b>Mesures</b>								
<b>1. Générales</b>								
1.1 Création d'une boîte à outils et d'un service d'accompagnement de bonnes pratiques pour les activités municipales.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
1.2 Accompagnement des municipalités locales dans leur adoption et application de politiques, programmes ou règlements de bonne gestion des matières résiduelles.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
1.3 Maintenir et participer aux différents comités en gestion des matières résiduelles existants qui touche le territoire.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
1.4 Maintenir une veille stratégique sur les enjeux liés à la gestion des matières résiduelles et favoriser un partage des connaissances avec les acteurs locaux.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
1.5 Favoriser et soutenir l'innovation, la recherche et le développement en gestion des matières résiduelles et en économie circulaire en milieu rural.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
1.6 Évaluer la possibilité de créer un comité consultatif pour la mise en œuvre du PGMR afin de maintenir les discussions et les échanges avec les acteurs du milieu.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
1.7 Faire le suivi du plan d'action du PGMR et diffuser l'information.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
1.8 Analyser la mise en place d'une tarification incitative uniforme à l'ensemble du territoire pour l'ensemble des secteurs résidentiels et ICI	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires

<b>2. Réduction à la source</b>								
<b>2.1 Développer des activités et promouvoir les initiatives favorisant la réduction du gaspillage alimentaire.</b>	✓ 1 500 \$	✓ 1 500 \$	✓ 1 500 \$	✓ 1 500 \$	✓ 1 500 \$	✓ 1 500 \$	✓ 1 500 \$	Inclut dans les salaires Activité annuelle : 1 500 \$
<b>2.2 Poursuivre les démarches pour réduire l'utilisation des plastiques et autres matières à usage unique.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>3. Réemploi</b>								
<b>3.1 Développer des activités et promouvoir les initiatives favorisant le réemploi des matières par la réparation.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires Mise en place : 500 \$ au besoin
<b>3.2 Promouvoir les organismes et les initiatives qui favorisent le réemploi et la valorisation des matières.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>4. Récupération et valorisation</b>								
<b>4.1 Optimiser la valorisation des matières organiques par la mise en place d'un service de collecte pour les multilogements.</b>	✓	✓	✓ 500 \$	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires Inclut dans les coûts de collecte Communications : 500 \$ à l'implantation
<b>4.2 Promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>4.3 Poursuivre l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI et l'accompagnement lorsque qu'implanté.</b>	✓ 500 \$	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$ (2023)
<b>4.4 Optimiser la valorisation des matières organiques dans le secteur résidentiel.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>4.5 Créer un guide d'accompagnement sur la bonne gestion des matières résiduelles pour les organisateurs d'événements et offrir un service d'accompagnement.</b>	✓ 500 \$	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires Création du guide : 500 \$
<b>4.6 Favoriser le tri des matières lors des événements par la présence d'îlots de tri et d'agent de sensibilisation.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires de la brigade verte
<b>4.7 Favoriser la récupération des matières recyclables et valorisables dans les aires</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires

publiques par l'installation d'îlots de tri hors foyer.								
4.8 Promouvoir les bonnes pratiques des ICI sur le territoire.	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$
4.9 Encourager l'utilisation de contenu recyclé et recyclable lors des achats et des communications.	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$
4.10 Travailler en collaboration avec le Centre de tri GFL Environmental pour développer de nouveaux marchés pour le recyclage des matières.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
4.11 S'assurer de l'application et de la fonctionnalité de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
4.12 Encourager et promouvoir l'application des 3R pour les bâtiments.	✓ 1 000 \$	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires Création des outils : 500 \$ chaque
4.13 Maintenir, promouvoir et améliorer les points de dépôts municipaux et les programmes pour les matières soumises au RÉP.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
4.14 Travailler en collaboration avec les acteurs du milieu pour trouver des solutions aux matières problématiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>5. Élimination</b>								
5.1 Faire la promotion du concept « Zéro Déchet ».	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$
5.2 Faire l'inventaire des matières problématiques et évaluer les options de valorisation disponibles.	✓	✓ 25 000 \$	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires Caractérisation : 25 000 \$ (2024)
5.3 Participer activement aux différents échanges et pistes de solutions sur des	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires

<b>enjeux en gestion des matières résiduelles avec les territoires voisins.</b>								
<b>5.4 Développer une stratégie pour limiter la problématique des dépotoirs clandestins et des détritrus en bordure de route.</b>	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$
<b>5.5 Mise en place d'un fonds vert pour financer des projets locaux de bonne gestion des matières résiduelles.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>6. Optimisation des infrastructures et des services municipaux de gestion des matières résiduelles</b>								
<b>6.1 Maintenir, promouvoir et améliorer le service des écocentres offert aux citoyens et aux entrepreneurs.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>6.2 Évaluer la possibilité de regrouper certaines compétences de matières résiduelles au niveau de la Régie.</b>	✓ 25 000 \$	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires Étude : 25 000 \$ (2023)
<b>6.3 Évaluer et optimiser les coûts et opérations des collectes.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>6.4 Poursuivre l'analyse de l'implantation d'une Multiplateforme de gestion des matières résiduelles</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires Implantation : 12 000 000 \$
<b>6.5 La Matapédia : Compléter la relocalisation de l'Écocentre d'Amqui.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Implantation : 2 200 000 \$
<b>6.6 Maintenir le service de rappel de collecte.</b>	✓ 8 000 \$	✓ 8 000 \$	✓ 8 000 \$	✓ 8 000 \$	✓ 8 000 \$	✓ 8 000 \$	✓ 8 000 \$	Inclut dans les salaires Frais annuel de ReCollect : 8 000 \$
<b>7. Information, sensibilisation et éducation</b>								
<b>7.1 Poursuivre et bonifier les actions en continu visant l'information, la sensibilisation et l'éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles, les bonnes pratiques de tri et la complémentarité des systèmes, selon le principe des 3RV.</b>	✓ 900 \$	✓ 900 \$	✓ 900 \$	✓ 900 \$	✓ 900 \$	✓ 900 \$	✓ 900 \$	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$ Frais annuel du site internet : 400 \$
<b>7.2 Rédiger des articles et des chroniques mensuelles et diffuser dans les médias locaux et journaux municipaux.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires

<b>7.3 Produire et diffuser un guide de sensibilisation.</b>	✓ 500 \$	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires Création du guide : 500 \$
<b>7.4 Développer et promouvoir des activités lors des journées ou semaines thématiques.</b>	✓ 3 000 \$	✓ 3 000 \$	✓ 3 000 \$	✓ 3 000 \$	✓ 3 000 \$	✓ 3 000 \$	✓ 3 000 \$	Inclut dans les salaires Activités/concours : 3 000 \$
<b>7.5 Déployer une campagne porte-à-porte de sensibilisation résidentielle.</b>	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	✓ 500 \$	Inclut dans les salaires de la brigade verte Communications : 500 \$
<b>7.6 Organiser des activités de sensibilisation visant la jeunesse.</b>	✓	✓ 20 000 \$	✓	✓ 20 000 \$	✓	✓ 20 000 \$	✓	Inclut dans les salaires Ateliers aux 2 ans : 20 000 \$
<b>7.7 Encourager et promouvoir l'exemplarité municipale en saine gestion des matières résiduelles.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>7.8 Produire des calendriers de collecte uniformes pour l'ensemble des municipalités locales.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>8. Boues municipales</b>								
<b>8.1 Mettre en place un système de suivi de la disposition et du recyclage des boues municipales et des fosses septiques.</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Inclut dans les salaires
<b>Totaux frais</b>	43 400 \$	60 900 \$	16 400 \$	35 900 \$	15 900 \$	35 900 \$	15 900 \$	
<b>Salaires</b>								
<b>Coordonnateur</b>	64 500 \$	66 500 \$	68 500 \$	70 500 \$	71 910 \$	73 350 \$	74 820 \$	
<b>Conseillère</b>	47 000 \$	48 250 \$	49 500 \$	50 750 \$	52 000 \$	53 250 \$	54 500 \$	
<b>Brigade verte</b>	30 000 \$	30 835 \$	31 670 \$	32 500 \$	33 330 \$	34 165 \$	35 000 \$	
<b>Coûts totaux</b>	<b>184 900 \$</b>	<b>206 485 \$</b>	<b>166 070 \$</b>	<b>189 650 \$</b>	<b>173 140 \$</b>	<b>196 665 \$</b>	<b>180 220 \$</b>	<b>1 297 130 \$</b>

## 10. SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, il est primordial de considérer l'importance du suivi afin d'assurer l'atteinte des objectifs ainsi que d'évaluer l'efficacité des mesures prévues.

Afin d'assurer un tel suivi, la personne ressource de la RITMR Matapédia-Mitis assure un contact direct avec les directeurs des MRC de La Matapédia et de La Mitis et deux fois par année, un compte rendu sera fait aux Conseils des maires de ces MRC.

Un rapport annuel sera élaboré afin de présenter les résultats en fonction des objectifs et de chacune des mesures adoptées dans le cadre du PGMR. Un bilan sera alors fait et chacune des mesures sera alors réévaluée en fonction des résultats obtenus.

En plus d'évaluer la performance des MRC, une attention particulière sera également portée à chacune des municipalités afin d'assurer un suivi et un accompagnement. Ainsi, la performance des MRC, mais également de chacune des municipalités seront prises en compte.

L'indicateur le plus pertinent demeure la quantité de matières (en tonne) envoyée à l'enfouissement, la quantité de matières (en tonne) envoyée au recyclage ainsi que la quantité de matières (en tonne) envoyée à la biométhanisation. De plus, une attention particulière sera apportée à ce qui est détourné de l'enfouissement par le compostage domestique et les dépôts municipaux ainsi que les matières détournées de l'enfouissement par les écocentres.

## **Annexe 1. Résolutions PGMR conjoint et mandat à la RITMR Matapédia-Mitis**



À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue PAR VISIOCONFÉRENCE le 13 octobre 2020 et à laquelle sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vincent)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. André Fournier (Causapsca)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Érène)	M. Carol Poltras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. Normand Boullana (représentant d'Amqui)

tous formant quorum sous la présidence de la préfète, Mme Chantale Lavoie.

Messieurs Mario Lavoie, secrétaire-trésorier et Joël Tremblay, secrétaire adjoint, sont aussi présents.

**Résolution CM 2020-202** concernant un plan conjoint MRC Matapédia-Mitis pour la révision du PGMR 2023-2029

Considérant que l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) prévoit que plusieurs MRC peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles ;

Considérant que les MRC de La Matapédia et de La Mitis désirent réviser conjointement leurs plans de gestion des matières résiduelles vu la similitude de leur territoire et de leur démographie.

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu que la MRC de La Matapédia accepte d'établir un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC de La Mitis.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
LE 14 OCTOBRE 2020

Chantale Lavoie  
Préfète

Joël Tremblay  
Secrétaire adjoint





À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue PAR VISIOCONFÉRENCE le 13 octobre 2020 et à laquelle sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. André Fournier (Causapsca)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Carol Poltras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

M. Normand Boullanne (représentant d'Amqui)

tous formant quorum sous la présidence de la préfète, Mme Chantale Lavoie.

Messieurs Mario Lavoie, secrétaire-trésorier et Joël Tremblay, secrétaire adjoint, sont aussi présents.

**Résolution CM 2020-203** concernant une délégation de responsabilité à la Régie intermunicipale des matières résiduelles Matapédia-Mitis pour la révision du PGMR 2023-2029

Considérant : qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, la MRC doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles ;

Considérant : qu'en vertu de l'article 53.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC souhaite déléguer à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis la responsabilité d'élaborer son projet de plan de gestion des matières résiduelles, lequel devra ultérieurement être adopté par la MRC en vertu de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu de déléguer à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis la responsabilité d'élaborer le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matapédia qui sera conjoint avec celui de la MRC de La Mitis; ce projet de plan de gestion devra ultérieurement être adopté par la MRC en vertu de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
du 14 octobre 2020

Chantale Lavoie  
Préfète

Joël Tremblay  
Secrétaire adjoint



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES MAIRES DE LA  
MRC DE LA MITIS DU 25 NOVEMBRE 2020**

À la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis, tenue le mercredi 25 novembre 2020 à la salle communautaire de Sainte-Angèle-de-Mérici située au 510, de la Vallée, à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet et à laquelle sont présents:

**SONT PRÉSENTS :**

Mme Gitane Michaud (Les Hauteurs)	Mme Maïté Blanchette Vézina (Sainte-Luce)
Mme Carolle-Anne Dubé (Métis-sur-Mer)	Mme Sonia Bérubé (La Rédemption)
M. Jean-François Fortin (Sainte-Flavie)	M. Georges Deschênes (Saint-Gabriel-de-Rimouski)
M. André Lechasseur (Saint-Donat)	M. Jean-Pierre Bélanger (Saint-Charles)
M. Martin Soucy (Mont-Joli)	M. Michel Côté (Sainte-Angèle-de-Mérici)
M. Martin Reid (Saint-Octave-de-Métis)	M. Magella Roussel (Saint-Joseph-de-Lepage)
M. Ghislain Michaud (Price)	M. Maurice Chrétien (Sainte-Jeanne-D'Arc)
M. Bruno Paradis (Price)	M. Rodrigue Roy (Grand-Métis)
M. Gilles Laflamme (Padoue)	

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Gagnon, directeur général adjoint, Mme Judith Garon, directrice de l'administration et des finances et Mme Martine Caron, directrice du développement et de l'aménagement.

**RÉSOLUTION C.M. 20-11-248**

**Élaboration du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjointement avec la MRC de La Matapédia**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de La Matapédia et de La Mitis désirent réviser conjointement leurs plans de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 53.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une MRC peut déléguer à une entité la responsabilité d'élaborer son projet de plan de gestion des matières résiduelles, lequel devra ultérieurement être adopté par chacune des MRC en vertu de l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement.


**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Ghislain Michaud, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC de La Mitis accepte d'établir un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC de La Matapédia;
- **DE** déléguer à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis la responsabilité d'élaborer le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Mitis.

Donné à Mont-Joli, ce 26 novembre 2020

  
M. Bruno Paradis  
Préfet

  
M. Marcel Moreau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

N.B. Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.



## **Annexe 2. Fiches descriptives des mesures**

<b>1.1 Création d'une boîte à outils et d'un service d'accompagnement de bonnes pratiques pour les activités municipales.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Faire connaître aux municipalités locales les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles. Encourager les municipalités locales à adhérer à une bonne gestion des matières résiduelles.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une boîte à outils de bonnes pratiques pour les activités municipales et financés par les municipalités locales et régionales. (Régie)</li> <li>- Diffusion de cette boîte à outils de bonnes pratiques. (Régie et municipalités locales)</li> <li>- Accompagnement dans leur processus, les municipalités locales et régionales. (Régie, municipalités locales et MRC)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Responsabilité des municipalités locales	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	La boîte à outils	

<b>1.2 Accompagnement des municipalités locales dans leur adoption et application de politiques, programmes ou règlements de bonne gestion des matières résiduelles.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Favoriser l'adoption de politiques, programmes ou règlement de bonne gestion des matières résiduelles (exemples : achat responsable, hygiène durable, tarification incitative, etc.). Uniformiser les éléments réglementés sur le territoire.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une boîte à outils des politiques, programmes et règlements « types » pour fournir un service clé en main aux municipalités locales.</li> <li>- Accompagner dans leur processus, les municipalités locales.</li> <li>- Faire la synthèse des politiques, programmes et règlements de chacune des municipalités locales.</li> <li>- Partager les politiques, programmes et règlements qui se font ailleurs.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Responsabilité des municipalités locales	
<b>Responsable</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de politiques, programmes et règlements adopté et la boîte à outils	

<b>1.3 Maintenir et participer aux différents comités en gestion des matières résiduelles existants qui touche le territoire.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous, selon le cas
<b>Objectifs visés</b>	Favoriser le partage de connaissance avec les autres acteurs en gestion des matières résiduelles régionaux. Travailler au développement de projets communs.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux comités (exemples : comité de gestion des matières résiduelles Bas-Saint-Laurent, CFER des aviateurs, Synergie Bas-Saint-Laurent, etc.)</li> <li>- Être à l'affût pour la création ou se joindre à un autre comité pertinent.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de comité, de rencontre, de partenariats et d'activités communes	

<b>1.4 Maintenir une veille stratégique sur les enjeux liés à la gestion des matières résiduelles et favoriser un partage des connaissances avec les acteurs locaux.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous, selon le cas
<b>Objectifs visés</b>	Maintenir et développer une expertise locale en gestion des matières résiduelles.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à des formations, webinaires, etc.</li> <li>- Transférer les connaissances aux MRC, municipalités locales, ICI, organismes, citoyens, etc.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de formations Les communications faites aux acteurs locaux	

<b>1.5 Favoriser et soutenir l'innovation, la recherche et le développement en gestion des matières résiduelles et en économie circulaire en milieu rural.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous, selon le cas
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous, selon le cas
<b>Objectifs visés</b>	Travailler avec les acteurs du milieu pour développer de nouveaux marchés pour le recyclage de matières actuellement récupérées ou de nouvelles matières non valorisées en favorisant l'économie circulaire.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les initiatives existantes et nouvelles d'économie circulaire.</li> <li>- Soutenir les initiatives existantes et nouvelles d'écoconception.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Les initiatives d'économie circulaire ou d'écoconception se réalisant ou en démarches	



<b>1.6 Évaluer la possibilité de créer un comité consultatif pour la mise en œuvre du PGMR afin de maintenir les discussions et les échanges avec les acteurs du milieu.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Consulter le milieu pour assurer la mise en place du PGMR en cohérence avec celui-ci. Trouver des partenaires pour la mise en œuvre de certaines mesures du PGMR.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire les démarches pour voir l'intérêt d'un tel comité auprès des acteurs du milieu.</li> <li>- Analyser le modèle le plus efficace pour l'atteinte de l'objectif de la mesure (exemples : comité de travail, atelier de travail, sondage, consultation publique, etc.)</li> <li>- Analyser la possibilité d'intégrer le volet de mise en œuvre du PGMR au comité de vigilance de la Multiplateforme GMR.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	La multitude d'acteurs concernés L'intérêt pour un tel comité	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	La formation du comité, le nombre de membres et la diversité de la provenance des membres	

<b>1.7 Faire le suivi du plan d'action du PGMR et diffuser l'information.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Diffuser les données de performance territoriale en gestion des matières résiduelles Meilleure compréhension et implication des acteurs concernés dans la mise en œuvre du PGMR	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser dans les bulletins municipaux. (Municipalités locales)</li> <li>- Présenter dans les MRC. (Régie)</li> <li>- Faire une diffusion destinée aux membres des conseils municipaux. (Régie)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Assurer la diffusion de l'information.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de communications faites aux différents secteurs.	

<b>1.8 Analyser la mise en place d'une tarification incitative uniforme à l'ensemble du territoire pour l'ensemble des secteurs résidentiels et ICI</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Application du principe pollueur-payeur. Encourager la réduction à la source et le meilleur tri des matières.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser un portrait des méthodes de tarification sur le territoire. (Régie)</li> <li>- Faire une analyse d'implantation d'une tarification incitative commune afin de favoriser la diffusion de l'information. (Régie et municipalités locales)</li> <li>- Adoption d'un règlement municipal de tarification incitative adapté à la réalité des municipalités locales. (Municipalités locales)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Assurer la cohésion sur l'ensemble du territoire.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	La mise en place d'une réglementation uniforme de tarification incitative dans l'ensemble des municipalités de La Matapédia et de La Mitis.	

<b>2.1 Développer des activités et promouvoir les initiatives favorisant la réduction du gaspillage alimentaire.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input checked="" type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Sensibiliser les acteurs concernés à cet enjeu. Réduire la quantité de matières organiques à l'enfouissement Réduire les coûts environnementaux et économiques du gaspillage alimentaire	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir et soutenir les initiatives locales, régionales et nationales (exemples : frigo libre-service, banque alimentaire, dons de nourriture non consommée lors d'événements, campagne « J'aime manger, pas gaspiller », etc.).</li> <li>- Organiser des événements thématiques.</li> <li>- Soutenir des projets communautaires.</li> <li>- Offrir un service d'accompagnement aux ICI.</li> <li>- Encourager la récupération et la redistribution d'aliments consommables.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Intéresser les différents secteurs au gaspillage alimentaire et à modifier leur habitude.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : organismes (ex : banques alimentaires, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ICI
<b>Échéancier</b>	En continu, Activité annuelle	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Activité : 1 500\$ par année	
<b>Indicateur de suivi</b>	Diminution des déchets du secteur des ICI Diminution des aliments encore bons dans la collecte des matières organiques Le nombre de participants aux activités de sensibilisation Le nombre d'initiatives réalisées sur le territoire	

<b>2.2 Poursuivre les démarches pour réduire l'utilisation des plastiques et autres matières à usage unique.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input checked="" type="checkbox"/> Milieu scolaire <input checked="" type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Changer les habitudes de consommation à usage unique et favoriser des nouvelles habitudes de consommation portant sur la réutilisation.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un suivi de la Stratégie de bannissement des produits à usage unique sur le territoire de la MRC de La Mitis. (Régie)</li> <li>- Proposer à la MRC de La Matapédia d'adopter cette stratégie. (Régie)</li> <li>- Poursuivre les communications pour promouvoir le bannissement et les bonnes pratiques à prendre. (Régie et municipalités locales)</li> <li>- Documenter d'autres produits problématiques à usage unique. (Régie)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	La différence de coûts pour les commerces L'engagement des commerces dans ce type de changement L'application du règlement, lorsqu'il y en a un	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : les ICI et événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Réduction de la présence de ces matières dans l'environnement, à l'enfouissement et au centre de tri Le nombre de municipalités locales ayant adopté un règlement, le nombre de plaintes, le nombre de billets de courtoisie et de contraventions	

<b>3.1 Développer des activités et promouvoir les initiatives favorisant le réemploi des matières par la réparation.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous
<b>Objectifs visés</b>	Favoriser le partage de connaissances. Encourager la réparation plutôt que l'achat neuf.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Mettre en place ou soutenir des initiatives de réemploi (exemples : ateliers de réparation, café-atelier avec formation, couturière volante dans les friperies, bibliothèque d'outils, etc.).	
<b>Enjeu/défi</b>	Trouver des personnes avec les connaissances et l'expertise pour tenir une activité de réparation.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu En cas de mise en place, activité ponctuelle ou récurrente, à établir	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Mise en place : 500 \$ au besoin	
<b>Indicateur de suivi</b>	Mise en place d'initiatives de réemploi, le cas échéant, le nombre de participants.	

<b>3.2 Promouvoir les organismes et les initiatives qui favorisent le réemploi et la valorisation des matières.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input checked="" type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Promouvoir les bonnes habitudes de gestion des matières résiduelles Encourager la participation Détourner de l'enfouissement les matières valorisables Rendre l'information accessible	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Maintenir et rendre disponible une liste à jour des organismes de réemploi sur le territoire (exemples : Ressourcerie de La Matapédia, les friperies, les écocentres, etc.).	
<b>Enjeu/défi</b>	Assurer la diffusion de l'information.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Organismes de réemploi <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Augmentation de l'achalandage dans les organismes de réemploi	

<b>4.1 Optimiser la valorisation des matières organiques par la mise en place d'un service de collecte pour les multilogements.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Détourner les matières organiques de l'enfouissement en travaillant avec les immeubles à logement pour leur offrir un service adapté.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation d'une collecte des matières organiques pour les multilogements</li> <li>- Créer des communications ciblées pour les propriétaires et les locataires de multilogements.</li> <li>- Livrer automatiquement l'équipement et les outils de communications pour la collecte des matières organiques aux nouveaux projets immobiliers.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Faire adhérer les propriétaires et les locataires à la collecte des matières organiques Logistique	
<b>Responsable</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : les propriétaires de multilogements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu Mise en place : 2023-2024	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Achat des conteneurs : 240 000 \$ Collecte la 1 <sup>ère</sup> année : 97 500 \$ Communications : 500 \$ à l'implantation	
<b>Indicateur de suivi</b>	Amélioration de la performance du milieu résidentiel Le nombre de multilogements qui participent	



<b>4.2 Promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Promouvoir les bonnes pratiques de valorisation des résidus organiques <i>in situ</i> .	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Faire des communications pour promouvoir les pratiques d'herbicyclage, de feuillicyclage et de compostage domestique.	
<b>Enjeu/défi</b>	L'adhésion à ces pratiques par les citoyens.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Les citoyens <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Diminution de la présence de matières organiques et résidus verts dans les déchets. Le nombre de municipalités locales ayant adopté une réglementation favorisant les pratiques de valorisation des résidus organiques <i>in situ</i> .	

<b>4.3 Poursuivre l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI et l'accompagnement lorsque qu'implanté.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Maintenir le service d'accompagnement offert. Détourner les matières organiques de l'enfouissement en travaillant en continu avec les grands générateurs de cette matière.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de suivi pour les gros générateurs de matières organiques. (Régie et Municipalités locales)</li> <li>- Ajuster la fréquence des collectes dans un objectif d'uniformisation sur le territoire. (Municipalités locales)</li> <li>- Tenir des rencontres avec les ICI soit pour s'assurer du suivi de la collecte ou soit pour débiter les démarches. (Régie et Municipalités locales)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Faire adhérer les ICI à la collecte des matières organiques Logistique	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : ICI <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$ en 2023	
<b>Indicateur de suivi</b>	Amélioration de la performance des ICI Le nombre d'ICI participant à la collecte des matières organiques, la diminution du tonnage de déchets générés par les ICI	

<b>4.4 Optimiser la valorisation des matières organiques dans le secteur résidentiel.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Détourner les matières organiques de l'enfouissement par l'augmentation de la participation des citoyens	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les services de collectes porte-à-porte des matières organiques. (Municipalités locales)</li> <li>- Continuer les efforts de sensibilisation visant à informer les citoyens des services offerts et des matières autorisées dans les collectes porte-à-porte et les points de dépôts. (Régie et municipalités locales)</li> <li>- Envisager une diminution de la collecte des déchets afin de favoriser l'utilisation de la collecte des matières organiques. (Municipalités locales)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Intéresser les citoyens à la gestion des matières résiduelles et à modifier leur habitude.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Meilleure performance du secteur résidentiel Augmentation de la quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement	

<b>4.5 Créer un guide d'accompagnement sur la bonne gestion des matières résiduelles pour les organisateurs d'événements et offrir un service d'accompagnement.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input checked="" type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Augmenter la participation à la collecte sélective lors d'événements Fournir les outils nécessaires aux organisateurs d'événements pour favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un guide pour l'organisation d'événements écoresponsables.</li> <li>- Partager le guide et le service d'accompagnement.</li> <li>- Promouvoir l'utilisation de vaisselle réutilisable et de stations d'eau pour remplir les bouteilles réutilisables.</li> <li>- Évaluer la possibilité d'avoir un service de prêt de vaisselle réutilisable.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Faire adhérer les organisateurs d'événements à adopter une meilleure gestion des matières résiduelles.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Organisateurs d'événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Création du guide : 500 \$	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de guide distribué	

<b>4.6 Favoriser le tri des matières lors des événements par la présence d'îlots de tri et d'agent de sensibilisation.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input checked="" type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Collecter les matières recyclables et organiques lors des événements. Sensibiliser les utilisateurs des îlots par l'agent de sensibilisation.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les municipalités locales pour améliorer la desserte des îlots de récupération lors d'événements. (Régie)</li> <li>- Avoir la présence d'agent de sensibilisation lors des événements. (Régie)</li> <li>- Évaluer la possibilité de rendre accessible une flotte d'îlots de tri et leur collecte pour les événements. (Régie et municipalités locales)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Faire adhérer les organisations d'événements à prévoir les îlots de tri lors de leur événement La contamination des matières par l'utilisation de plusieurs personnes Logistique	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Organismes d'événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires de la brigade verte	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre d'événements avec des îlots de tri, le nombre d'événements avec une présence d'agent de sensibilisation, les quantités de matières recyclables et organiques collectées lors de l'événement et donc, détournées de l'enfouissement	

<b>4.7 Favoriser la récupération des matières recyclables et valorisables dans les aires publiques par l'installation d'îlots de tri hors foyer.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Collecter les matières recyclables et organiques dans les aires publiques	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de bacs de récupération dans les aires publiques. (Municipalités locales)</li> <li>- Accompagner les municipalités locales dans leur démarche. (Régie)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	La contamination des matières par l'utilisation de plusieurs personnes. Logistique	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : OGD collecte sélective <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre d'aires publiques avec des installations d'îlots de tri hors foyer	

<b>4.8 Promouvoir les bonnes pratiques des ICI sur le territoire.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Donner de la reconnaissance et de la visibilité aux ICI ayant des bonnes pratiques. Inspirer les autres ICI du territoire par des exemples locaux.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publiciser les réalisations des municipalités locales et des ICI via les outils de communications de la Régie.</li> <li>- Remettre un autocollant aux ICI participant à la collecte des matières organiques.</li> <li>- Accompagner les entreprises voulant remettre un prix vert.</li> <li>- Tenir un événement annuel au cours duquel seront soulignées les réalisations des municipalités locales et des ICI.</li> <li>- Encourager les ICI à mettre en place une politique Zéro Déchet.</li> <li>- Encourager les îlots de tri dans les ICI.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : ICI <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$ par année	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de bonnes pratiques soulignées annuellement	

<b>4.9 Encourager l'utilisation de contenu recyclé et recyclable lors des achats et des communications.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous
<b>Objectifs visés</b>	Favoriser l'utilisation de contenu recyclé et recyclable au lieu d'utiliser du matériel neuf	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un outil favorisant l'achat responsable pour les ICI.</li> <li>- Promouvoir l'achat responsable dans les ménages.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Difficulté de connaître l'impact de cette mesure	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$ par année	
<b>Indicateur de suivi</b>	Aucun	



<b>4.10 Travailler en collaboration avec le Centre de tri GFL Environmental pour développer de nouveaux marchés pour le recyclage des matières.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Amélioration continue du recyclage des matières.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la possibilité de détourner et de recycler davantage de verre.</li> <li>- Évaluer la possibilité de détourner de nouvelles matières et de les recycler localement.</li> <li>- Évaluer les opportunités de nouveaux marchés pour les matières non récupérées sur le territoire.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Trouver des nouveaux marchés pour les matières recyclables	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Centre de tri GFL Environmental <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Écosite de La Matapédia et Écocentre de La Mitis
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	La quantité de matières récupérées allant dans des nouveaux marchés	

<b>4.11 S'assurer de l'application et de la fonctionnalité de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Informer et accompagner les municipalités locales dans les changements qu'amène la modernisation de la collecte sélective et de la consigne S'assurer que cette modernisation s'applique bien dans notre réalité territoriale	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une veille et transmettre l'information aux municipalités locales concernant la modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables (consigne, collecte sélective) prévue par le gouvernement.</li> <li>- Prendre entente avec l'OGD responsable de la collecte sélective.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Centralisation du traitement des matières recyclables Perte d'autonomie	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : MELCCFP <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Recyc-Québec
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Aucun	

<b>4.12 Encourager et promouvoir l'application des 3R pour les bâtiments.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input checked="" type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Encourager la préservation et la rénovation des bâtiments avant la destruction. Accroître la valorisation des résidus de CRD lors de la déconstruction. Détourner les résidus de CRD de l'enfouissement.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la préservation et la rénovation des bâtiments avant de procéder si possible à la déconstruction et en dernier lieu à la démolition. (Municipalités locales)</li> <li>- Élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction. (Régie)</li> <li>- Lors d'émission de permis, demander une déconstruction plutôt qu'une démolition et donner l'outil de sensibilisation. (Municipalités locales)</li> <li>- Évaluer la possibilité d'acheminer l'outil de sensibilisation aux principaux entrepreneurs œuvrant sur le territoire. (Régie)</li> <li>- Distribuer aux citoyens l'outil de sensibilisation lors de l'émission d'un permis de construction. (Municipalités locales)</li> <li>- Maintenir à jour l'outil de sensibilisation en fonction des services disponibles dans la région. (Régie)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Faire adhérer les entrepreneurs et les citoyens à l'application des 3R dans la gestion de bâtiment.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Entrepreneurs et citoyens <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Création des outils : 500 \$ chaque	
<b>Indicateur de suivi</b>	La quantité de matières provenant des déconstructions.	

<b>4.13 Maintenir, promouvoir et améliorer les points de dépôts municipaux et les programmes pour les matières soumises au RÉP.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Faire connaître les différents services pour la récupération des matières sur le territoire Éviter que des matières dangereuses se retrouvent à l'enfouissement Favoriser la récupération et la valorisation des matières	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les dépôts municipaux</li> <li>- Promouvoir les programmes de récupération des matières REP</li> <li>- Promouvoir le service des écocentre</li> <li>- Exemples : Recyc-Fluo, Éco-peinture, SOGHU, Appel à recycler, ARPE, etc.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Les quantités de matières récupérées	

<b>4.14 Travailler en collaboration avec les acteurs du milieu pour trouver des solutions aux matières problématiques</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Agriculteurs
<b>Objectifs visés</b>	Trouver des solutions pour les matières problématiques	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser un inventaire des matières problématiques (Exemples de matières problématiques : Animaux morts, plastiques, etc..)</li> <li>- Concerter les acteurs concernés afin de trouver des pistes de solution pour chaque matière problématique.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Acteurs concernés <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Détournement de l'enfouissement de la matière problématique.	

<b>5.1 Faire la promotion du concept « Zéro Déchet ».</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Encourager une partie de la population à intégrer des pratiques « Zéro Déchet » dans son foyer; Avoir un contact direct avec la population; Promouvoir par l'exemple.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la pertinence d'adhérer à un programme de reconnaissance Zéro Déchet (exemples : « National Zero Waste Council », etc.).</li> <li>- Élaborer un plan de communication pour présenter la vision Zéro Déchet et encourager les citoyens et les ICI à y adhérer.</li> <li>- Évaluer l'instauration et l'accompagnement d'une communauté axée sur le Zéro Déchet.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Le niveau d'implication s'il y a la mise en place d'une communauté Zéro Déchet La participation des citoyens	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : les citoyens <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$ par année	
<b>Indicateur de suivi</b>	L'adhésion à un programme de reconnaissance Zéro Déchet, s'il y a lieu Le nombre de communication faites au sujet du Zéro Déchet Le nombre de participants, s'il y a la mise en place d'une communauté Zéro Déchet	

<b>5.2 Faire l'inventaire des matières problématiques et évaluer les options de valorisation disponibles.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input checked="" type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input checked="" type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Trouver des avenues de valorisation pour des matières qui se retrouvent à l'enfouissement.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Faire une caractérisation des matières collectées	
<b>Enjeu/défi</b>	Trouver des marchés pour ces matières	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	2024	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Caractérisation : 25 000 \$ en 2024	
<b>Indicateur de suivi</b>	Grâce à la caractérisation, identifier les matières avec un potentiel de récupération ou de valorisation. Diminution de la quantité de matière envoyée à l'enfouissement Si deuxième caractérisation, diminution de la présence de ces matières	

<b>5.3 Participer activement aux différents échanges et pistes de solutions sur des enjeux en gestion des matières résiduelles avec les territoires voisins.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous, selon le cas
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous, selon le cas
<b>Objectifs visés</b>	Travailler sur les enjeux qui touchent le territoire et ceux voisins ensemble pour rendre les démarches plus optimales et éviter de travailler en double.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Poursuivre l'implication au sein des tables de concertation et soutenir les démarches (exemples : plastique agricole, textiles, etc.).	
<b>Enjeu/défi</b>	Trouver des solutions aux enjeux	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Autres MRC <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Nombre de comités, nombre de rencontre Actions ou moyens mis en place comme solution	



<b>5.4 Développer une stratégie pour limiter la problématique des dépotoirs clandestins et des débris en bordure de route.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input checked="" type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Mobiliser la collectivité face aux dépotoirs clandestins Évaluer l'ampleur de cette problématique Diminuer la présence de dépotoirs clandestins	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajouter une page sur le site internet de la Régie sur les dépotoirs clandestins, avec des images pour aider à les identifier, de l'information sur leur nocivité et sur les alternatives existantes et pour permettre de les signaler.</li> <li>- Consulter les acteurs ou faire des rencontres de sous-comité sur le territoire concerné par cette problématique (exemples : OBV, MRC voisines, CRE, comité ZIP, etc.).</li> <li>- Encourager les mécanismes de dénonciation et de suivi des plaintes.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	La participation des citoyens/le nombre de plaintes	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$ par année	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de plainte ou de dénonciation déposée, nombre d'inspection réalisée	

<b>5.5 Mise en place d'un fonds vert pour financer des projets locaux de bonne gestion des matières résiduelles.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input checked="" type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Pouvoir soutenir des initiatives venant du milieu qui concorde avec les objectifs du PGMR	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les sources possibles de financement pour la mise en place d'un fonds vert financé (exemples : taxation incitative, tarif d'enfouissement, bourse du carbone, etc.).</li> <li>- Développer une politique de gestion du fonds vert (exemples : financement, fonctionnement, éligibilité, responsable, etc.).</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le montant du fonds, le nombre de projet réalisé avec celui-ci, la pérennité du fonds	

<b>6.1 Maintenir, promouvoir et améliorer le service aux citoyens et aux entrepreneurs offert par les écocentres.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input checked="" type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	<p>Accroître la récupération et la valorisation des RDD et des encombrants.            Éviter que des matières dangereuses se retrouvent à l'enfouissement            Réduire les quantités de matières provenant des écocentres envoyées à l'enfouissement            Encourager l'utilisation des écocentres et des services offerts</p>	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la possibilité de faire l'acquisition d'un véhicule pour compléter la couverture du territoire des écocentres. (Écocentres)</li> <li>- Promouvoir le service des écocentres. (Régie et Écocentres)</li> <li>- Évaluer les pistes d'amélioration des services des écocentres. (Écocentres)</li> <li>- Étudier la possibilité d'accepter de nouvelles matières en fonction des débouchés disponibles. (Écocentres)</li> <li>- Former les employés municipaux responsables des points de dépôt et des écocentres sur la gestion et la manipulation des RDD. (Régie et Écocentres)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Écocentres <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Les quantités de matières récupérées L'achalandage aux écocentres	

<b>6.2 Évaluer la possibilité de regrouper certaines compétences de matières résiduelles au niveau de la Régie.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Optimisation
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Optimiser la gestion des matières résiduelles et la cohérence sur le territoire	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Uniformiser la fréquence des collectes. (Municipalités locales)</li> <li>- Évaluer la possibilité de prendre la gestion de tous les écocentres au niveau de la Régie. (Régie et écocentres)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Mise en accord de toutes les municipalités locales pour le regroupement des compétences à la Régie	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Écocentres <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Étude : 25 000 \$ en 2023	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de compétences regroupées à la Régie	

<b>6.3 Évaluer et optimiser les coûts et opérations des collectes.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Collecte
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Optimisation des coûts de collectes Uniformiser le service de collecte sur le territoire Connaître la situation en termes d'équipement présent Pouvoir faire des messages à plus grande échelle	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer aux municipalités locales de faire des contrats de collecte regroupés. (Régie)</li> <li>- Évaluer les possibilités d'optimiser le transport des matières résiduelles et limiter les émissions de GES reliées en diminuant la fréquence de certaines collectes. (Municipalités locales)</li> <li>- Évaluer les possibilités de prévoir des clauses dans les contrats de collecte exigeant l'utilisation sur le territoire de camions de collecte consommant moins de carburant. (Municipalités locales)</li> <li>- Faire un portrait détaillé des équipements, de la collecte et des services municipaux offerts aux citoyens et aux ICI. (Régie et municipalités locales)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Faire adhérer les municipalités locales à un regroupement et une uniformisation des fréquences de collectes puisque la collecte est une compétence municipale.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Diminution des frais reliés aux collectes Meilleure participation à la collecte résidentielle	

<b>6.4 Poursuivre l'analyse de l'implantation d'une Multiplateforme de gestion des matières résiduelles</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input checked="" type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input checked="" type="checkbox"/> ICI <input checked="" type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Autonomie de gestion et prévisibilité Retour de compost aux citoyens Diminuer la distance parcourue des déchets et des matières organiques Diminution des frais reliés à la gestion des matières résiduelles	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer des infrastructures modernes nécessaires au traitement des déchets et des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants.</li> <li>- Voir à améliorer la communication et la consultation citoyenne dans le processus.</li> <li>- Mise en place d'un comité de vigilance.</li> <li>- Viser une mise en service de la Multiplateforme GMR pour janvier 2024.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Acceptabilité sociale	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Implantation : 12 000 000 \$ Possibilité d'une subvention d'environ 400 000 \$ au PTMOBC	
<b>Indicateur de suivi</b>	Mise en service de la Multiplateforme GMR	

<b>6.5 La Matapédia : Compléter la relocalisation de l'Écocentre d'Amqui et l'optimisation des écocentres de Causapscal et Sayabec.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Offrir un service adéquat aux besoins et des installations appropriées	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écocentre d'Amqui : informer les utilisateurs du nouvel emplacement et des nouvelles pratiques, le cas échéant.</li> <li>- Écocentre de Sayabec : évaluer les besoins en fonction de la mise en service d'un écocentre à la Multiplateforme GMR.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Répondre à la réalité du territoire	
<b>Responsable</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Écosite de La Matapédia <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	2023	
<b>Coûts</b>	Implantation : 2 200 000 \$	
<b>Indicateur de suivi</b>	Installations adéquates	

<b>6.6 Maintenir le service de rappel de collecte.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input checked="" type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Offrir un service aux citoyens Augmenter la participation à la collecte sélective	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Maintenir et promouvoir le service de rappel de collecte	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Frais ReCollect : 8 000 \$ par année	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre d'adresse inscrite au service de rappel de collecte.	



<b>7.1 Poursuivre et bonifier les actions en continu visant l'information, la sensibilisation et l'éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles, les bonnes pratiques de tri et la complémentarité des systèmes, selon le principe des 3RV.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous
<b>Objectifs visés</b>	Promouvoir une bonne gestion des matières résiduelles via les 3RV Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI Réduire la quantité des matières envoyées à l'enfouissement Sensibiliser sur les différents enjeux de la GMR Mobiliser la communauté	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et améliorer les outils numériques disponibles aux citoyens (exemples : page Facebook, site internet, outil d'aide au tri, etc.).</li> <li>- Maintenir la Ligne-Info.</li> <li>- Élaborer des campagnes et des messages d'ISÉ ciblés à différents publics (exemples : résidentiel, ICI, agriculteurs, nouveaux arrivants, municipal, scolaire, etc.).</li> <li>- Appuyer les campagnes de sensibilisation déployées par d'autres partenaires (exemples : Recyc-Québec, etc.).</li> <li>- Partager les outils développés aux municipalités locales pour maximiser leur diffusion.</li> <li>- Publiciser les bons coups réalisés par des entreprises ou des organismes à ce sujet.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Assurer la diffusion de l'information Intéresser les différents secteurs à la gestion des matières résiduelles et à modifier leur habitude.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Communications : 500 \$ par année Site internet : 400 \$ par année	
<b>Indicateur de suivi</b>	Meilleure performance en gestion des matières résiduelles Liste des campagnes d'ISÉ et des publications réalisées par la Régie	

<b>7.2 Rédiger des articles et des chroniques mensuelles et diffuser dans les médias locaux et journaux municipaux.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous
<b>Objectifs visés</b>	Promouvoir une bonne gestion des matières résiduelles via les 3RV Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI Cibler des enjeux plus précis et les expliquer	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Exemples : Télévision communautaire (TVC de La Matapédia et TVM), Avant-poste, L'Avantage etc.	
<b>Enjeu/défi</b>	Assurer la diffusion de l'information	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre d'articles et de chroniques mensuelles diffusés	

<b>7.3 Produire et diffuser un guide de sensibilisation.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Améliorer la sensibilisation par le développement d'un guide annuel avec les informations à jour Rendre l'information plus facile à comprendre Améliorer la participation et la qualité à la collecte sélective Améliorer la participation et la qualité à la collecte des matières organiques Détourner de l'enfouissement, les matières valorisables	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Faire une diffusion postale et transiter vers une diffusion numérique.	
<b>Enjeu/défi</b>	Intéresser les différents secteurs à la gestion des matières résiduelles et à modifier leur habitude.	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	Annuellement	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Création du guide : 500 \$	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de guide distribué	

<b>7.4 Développer et promouvoir des activités lors des journées ou semaines thématiques.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Selon la thématique
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Tous
<b>Objectifs visés</b>	Promouvoir une bonne gestion des matières résiduelles via la thématique Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI Mobiliser la communauté	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Exemples : Jour de la Terre, Semaine québécoise de réduction des déchets, Temps des Fêtes, etc.	
<b>Enjeu/défi</b>	Participation aux activités	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	Annuellement	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Activités/concours : 3 000 \$ par année	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre d'activité, le nombre de participants La récurrence des activités	

<b>7.5 Déployer une campagne porte-à-porte de sensibilisation résidentielle.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input checked="" type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	<p>Promouvoir une bonne gestion des matières résiduelles          Améliorer la participation et la qualité aux collectes des matières organiques et recyclables ainsi qu'aux écocentres et points de dépôt.          Informer et sensibiliser la population sur la gestion des matières résiduelles et les enjeux de celle-ci          Avoir un contact direct avec les citoyens et répondre aux questions précises en lien avec la gestion des matières résiduelles          Diminuer les irritants autour de la GMR (particulièrement la collecte des matières organiques)          Réitérer les matières acceptées et refusées          Souligner les bons coups          Avoir une meilleure connaissance des habitudes du citoyen</p>	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer la population des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.</li> <li>- Répondre aux questions spécifiques des citoyens.</li> <li>- Effectuer un sondage afin d'avoir un portrait des habitudes des citoyens et des services utilisés.</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	<p>Trouver des ressources humaines adéquates          Rencontrer les citoyens en période estivale</p>	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	<p>Annuellement, aux étés (un tiers du territoire par été)          2023 : Territoire A, 2024 : Territoire B, 2025 : Territoire C,          2026 : Territoire A, 2027 : Territoire B, 2028 : Territoire C</p>	
<b>Coûts</b>	<p>Inclut dans les salaires de la brigade verte          Communications : 500 \$ par année</p>	
<b>Indicateur de suivi</b>	<p>Le nombre de foyer visité par année          Les données du sondage</p>	

<b>7.6 Organiser des activités de sensibilisation visant la jeunesse.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input checked="" type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Informer et sensibiliser la nouvelle génération sur la gestion des matières résiduelles, les enjeux de celle-ci et les services offerts	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des ateliers dans le milieu scolaire et les camps de jour.</li> <li>- Offrir un service d'accompagnement pour des regroupements de jeunes voulant faire une activité promouvant une bonne gestion des matières résiduelles (exemples : maison des jeunes, association étudiante, etc.).</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	À la demande, Aux deux ans (2024-2026-2028) : ateliers	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires Ateliers : 20 000 \$ aux deux ans (2024-2026-2028)	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre d'écoles/classes/élèves visités Le nombre d'activités réalisées	

<b>7.7 Encourager et promouvoir l'exemplarité municipale en saine gestion des matières résiduelles.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input checked="" type="checkbox"/> Élimination	<input type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Que les municipalités locales deviennent des leaders positifs en saine gestion des matières résiduelles pour les autres secteurs. Promouvoir les bonnes pratiques par des exemples locaux.	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Encourager l'adhésion au programme « ICI on recycle + » et accompagner, au besoin.	
<b>Enjeu/défi</b>	Faire adhérer les municipalités locales	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de municipalités locales ayant adhérer au programme « ICI on recycle + » ou ayant servi d'exemple	

<b>7.8 Produire des calendriers de collecte uniformes pour l'ensemble des municipalités locales.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Uniformisation des calendriers de collecte Alléger de cette tâche, les municipalités locales Utiliser les calendriers pour y mettre de l'information pertinente et à jour sur la gestion des matières résiduelles afin de favoriser les bonnes pratiques	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	- Proposer à chaque année, de faire le calendrier de collecte pour les municipalités locales selon leur horaire de collecte - Diffuser ces calendriers sur le site de la Régie	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	Annuellement	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	Le nombre de municipalité qui font faire leur calendrier par la Régie	



<b>8.1 Mettre en place un système de suivi de la disposition et du recyclage des boues municipales et des fosses septiques.</b>		
<b>Description de la mesure</b>		
<b>Type de mesure</b>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Élimination	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement <input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Secteur ciblé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> ICI <input type="checkbox"/> CRD	<input type="checkbox"/> Milieu scolaire <input type="checkbox"/> Événements <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Objectifs visés</b>	Favoriser la valorisation des boues Obtenir les données fiables de la disposition et du recyclage des boues	
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Moyens et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir la gestion et l'encadrement de la disposition et du recyclage des boues municipales et des fosses septiques dans l'objectif de favoriser le recyclage des boues dont la qualité le permet (municipalités locales)</li> <li>- Mettre en place un système de suivi annuel géré par les MRC afin de faire le suivi des données nécessaires à répondre aux objectifs. (MRC)</li> <li>- Transmettre à la MRC les données sur les boues nécessaires au suivi de la mise en œuvre du PGMR (municipalités locales)</li> <li>- Offrir un accompagnement pour favoriser la valorisation des boues. (Régie)</li> </ul>	
<b>Enjeu/défi</b>	Aucun	
<b>Responsable</b>	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Municipalités locales <input checked="" type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Collaborateur</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Municipalités locales <input type="checkbox"/> MRC	<input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Autre :
<b>Échéancier</b>	En continu	
<b>Coûts</b>	Inclut dans les salaires	
<b>Indicateur de suivi</b>	La mise en place d'un système de suivi de la disposition et du recyclage des boues	